



MAISONNEUVE ET Cie
15, quai Voltaire, à Paris.
A LA TOUR DE BABEL
(Anc. maison TH. BARROIS)
Librairie orientale et européenne
SS. Pères grecs et latins, Conciles
Liturgie. Livres sur l Amérique
et les Beaux-Arts,
Livres à figures, etc., etc.
GAUDEO
John Carter Brown.



Rich No. 47 c

(Par Du Buisson)

Leclerc 474 2/

C

Salvin 9080
(1878 ed)
Leclerc 868

M
A
Lib
S
Lit

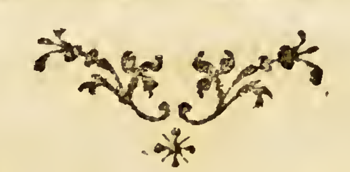
ABRÉGÉ
DE
LA RÉVOLUTION DE L'AMÉRIQUE ANGLOISE,

Depuis le commencement de l'année 1774, jusqu'au premier Janvier 1778.

*Par M. ***, Américain.*

Chaque Peuple à son tour a brillé sur la terre,
Par les Loix, par les arts, & sur-tout par la guerre;
Le tems de *l'Amérique* est à la fin venu.
Ce Peuple généreux, trop long-tems inconnu
Laissait dans ses deserts ensevelir sa gloire:
Voici les jours nouveaux marqués pour la victoire

VOLTAIRE.

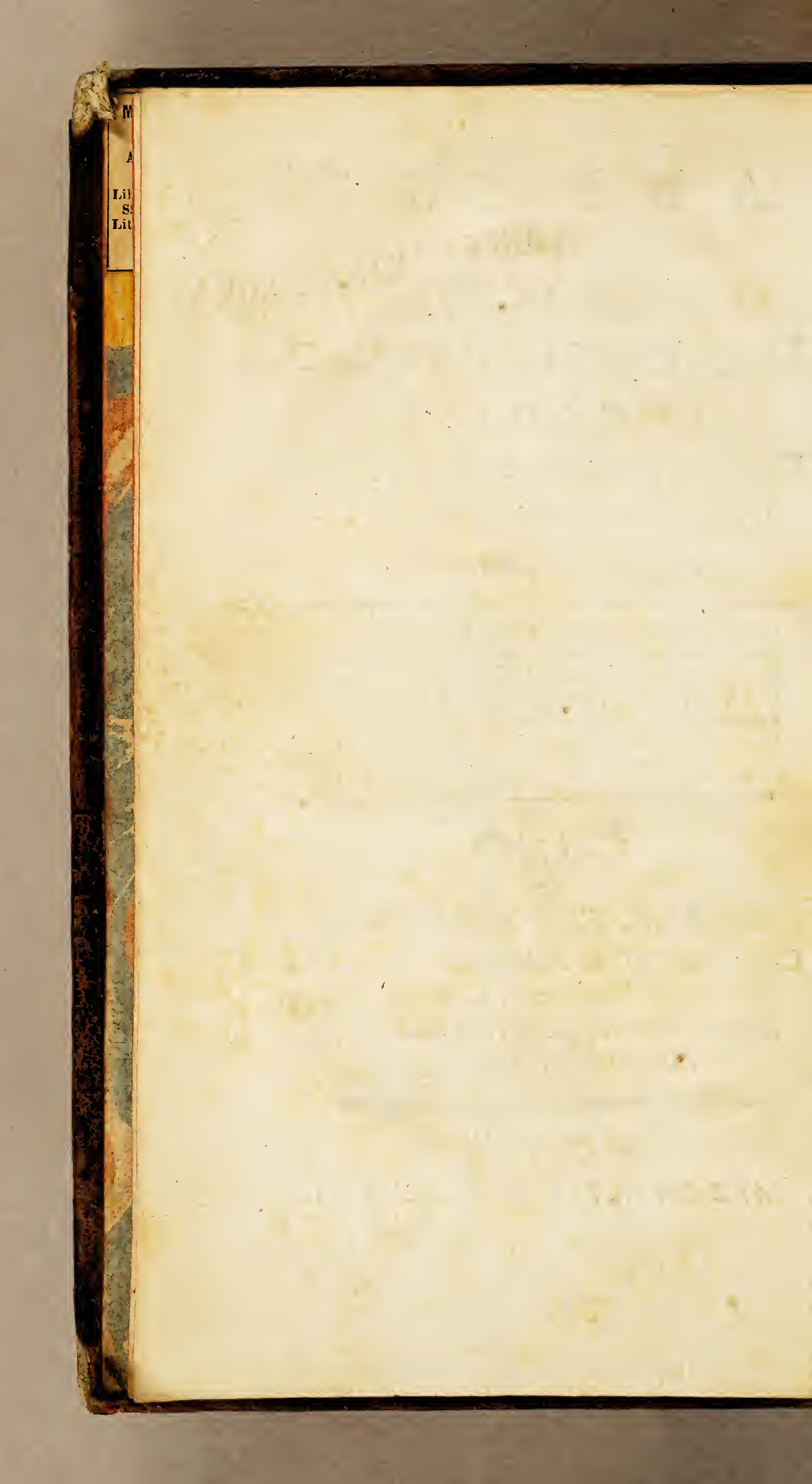


JOHN CARTER BROWN

A PARIS, RUE DAUPHINE,
Chez CELLOT & JOMBERT, fils jeune,
Libraires & Imprimeur, la seconde Porte cochère à droite, par le Pont-Neuf.
AU FOND DE LA COUR.

1778.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



AVERTISSEMENT.

L'Auteur de cet Ouvrage eſt arrivé en Europe à l'inſtant où la France, en reconnoiſſant l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, a mis le ſceau reſpectable à une révolution qui doit changer un jour les intérêts politiques de toutes les Nations de l'un & l'autre hémiſphère. Il n'a pu voir ſans ſurpriſe que les contemporains de ce grand événement, ſes témoins, ſes coopérateurs même, n'avoient, pour la plûpart, aucune idée nette & préciſe de ceux qui l'ont préparé, faute d'un tableau fidele & raccourci des premieres années des troubles du Nord de l'Amérique.

Tous ceux qui ont écrit en françois ſur ces matieres, ont,

ſans doute, tellement compté ſur l'intérêt qui naîtroit du ſujet ſeul, qu'ils ont cru peu néceſſaire d'y ajouter celui du ſtyle & ſur-tout de la méthode. Négligeant également le deſſein & la préciſion, ils ont noyé des faits découſus, dans un déluge d'écrits & de diſcours contradictoires des Membres du Parlement de la Grande-Bretagne. On n'a pas ſu diſtinguer un lecteur François, d'avec un lecteur Anglois : on n'a pas ſenti que des détails minutieux, & ſouvent aſſez mal préſentés, euſſent, peut-être, intéreſſé celui-ci ; mais à coup ſûr, fatigueroient, aſſommeroient celui-là, qui aime à parler politique ſans trop s'abîmer dans ſes immenſes profondeurs : on a prodigué l'ennui dans une multitude de pages, & le Public a bâillé ſans s'inſtruire.

Le coup d'œil s'eſt trouvé égaré ſur des objets dont on ne

préſentoit pas une perſpective diſtincte & rapprochée qui pût faire impreſſion dans la mémoire; enſorte que peu de perſonnes, excepté celles particulierement intéreſſées à la choſe, ont acquis des notions juſtes ſur la révolution actuelle. Tout eſt pour elle, confuſion ou fauſſeté : en voici un exemple entre mille autres.

Combien eſt-il de François qui ne ſavent même pas la nomenclature des peuples avec leſquels leur Souverain vient de faire alliance ? Le nom de *Boſtoniens*, qui n'eſt dû qu'aux Habitans de la Province de *Maſſachuſett*, une des quatre qui forment la Nouvelle-Angleterre proprement dite, eſt cependant devenu la dénomination générale & commune des habitans des treize Provinces. Des écrivains même ſe prêtent tous les jours à cette erreur, & ſi M. de Voltaire vivoit encore, il s'écrie-

roit ſans doute, *& voilà juſtement comme on écrit l'hiſtoire.*

Le Traité que la France vient de conclure & ſoutient ſi vigoureuſement, fait une époque à la révolution qui fixera déſormais l'attention de quelque plume exercée ; & peut-être peut-on compter dès ce moment ſur une hiſtoire exacte & liſible des faits à venir. Mais ceux qui ſe ſont paſſés depuis quatre ans, auront peine à ſe débarraſſer du fatras dont ont les a lourdement ſurchargés, & à travers lequel on les diſtingue imperceptiblement.

Il ne ſeroit donc pas inutile d'expoſer d'une maniere rapide & conciſe, les gradations diverſes par leſquelles les nouveaux Etats indépendans, ont paſſé d'un mécontement concentré à l'éclat d'une rupture maintenant conſommée ſans retour. Il ſeroit curieux de conſidérer, rapprochés, les premiers efforts de la liberté dans le

tems où, encore au berceau, elle ne faisoit qu'essayer ses aîles, pour prendre ensuite l'essor hardi & puissamment secondé, qui la fait planer aujourd'hui sur treize vastes Provinces : & tel est le but de cet ouvrage.

Placé près du théatre qui devoit bientôt donner au monde une scène si intéressante, M. D. B.. observateur impartial, recueilloit dans le silence de son cabinet tous les mouvemens qui agitoient le Nord du continent Américain. Frappé des mumures qu'il entendoit, il prévoyoit déjà des troubles interminables, lors même que le gouvernement Anglais, accoutumé aux bourasques, méprisoit encore un orage qui lui sembloit ne porter dans ses flancs, comme les autres, que des vents en apparence tumultueux, mais faciles à calmer, ou du moins à diriger avantageusement.

Il ſuivit pas à pas la révolution dans ſa marche ; il lui conſacra plus d'une veille. Ce ſont ces matériaux préparés dans le tems même que les événemens ſe ſuccédoient, qu'il a raſſemblés ici & liés en corps d'ouvrage, ſous le titre d'*Abrégé des principaux événemens qui ſe ſont paſſés dans l'Amérique Septentrionale, depuis le commencement de l'année 1774, juſqu'au premier de Janvier 1778, pour ſervir à l'Hiſtoire générale de la révolution d'Amérique.*

On a choiſi l'époque de l'arrivée du Général Gage à Boſton, comme celle où l'on doit fixer préciſément le premier âge de la nouvelle République : ce fut là le ſignal d'une réſiſtance effective. On termine cet Abrégé à l'inſtant où la France a donné une conſiſtance permanente à la Puiſſance Américaine, qui a vu enfin ſon plus vif deſir accueilli, & ſa nouvelle conſtitution reconnue & aſſurée.

On trouvera quelques lettres & diſcours traduits & joints aux faits : on leur devoit indiſpenſablement une place dans cet Abrégé, parce que c'eſt ſur-tout dans la criſe de cet empire que l'art oratoire exerce ſa puiſſance, & ne ſe borne plus à de vaines déclamations de rhéteur ; alors tous les mots ſont des choſes, & toutes les phraſes deviennent des faits.

Il reſte à indiquer le dernier avantage de cet opuſcule. Son volume n'effrayera point d'avance ceux qui n'aiment pas qu'une longue & ſoporative lecture, vienne ſouſtraire nombre de leurs momens aux plaiſirs ou aux affaires ; chacun pourra y jetter les yeux ſans crainte, & reconnoître enſuite combien de petites cauſes peuvent produire de grands effets ; vérité qui, pour le bonheur de la ſociété, ne peut être trop préſente à tous ſes membres,

depuis les derniers individus qui la composent, jusqu'aux demi-Dieux qui la gouvernent : & si les Rois avoient le tems de lire, & que par hasard cette brochure se trouvât sous leurs pas, ils en pourroient conclure que de tous les liens qui leur attachent leurs sujets, le seul sur lequel ils doivent compter est leur affection; puissant motif pour qu'ils craignissent de l'aliener!

Nota. Ceux qui voudront prendre une connoissance plus particuliere du gouvernement de la nouvelle République, qui fixe les yeux du monde entier, doivent se procurer le *Recueil des Loix Constitutives des Colonies-Unies de l'Amérique* qui se trouve, à Paris, rue Dauphine, chez *Cellot & Jombert, Imprimeur & Libraires.*

On y a inséré les actes les plus intéressans sortis des différens Congrès généraux & particuliers. La sagesse mâle & profonde de ces constitutions, ne se ressent en rien des tems de désolations & de troubles qui les ont vu naître.



ABRÉGÉ
DE LA REVOLUTION
DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE.

DEPUIS quatre ans les yeux des Nations demeurent fixés ſur le continent ſeptentrional de l'Amérique ; des Colonies trop puiſſantes armées contre leur Métropole, oſent entreprendre de former un peuple nouveau : peuple agriculteur & guerrier, deſtiné peut-être à ſubjuguer un jour tout l'hémiſphère Américain.

Eſt-ce la mere qui, depuis long-tems injuſte & durement impérieuſe, a forcé ſes enfans à ſe révolter contr'elle ?

Ou bien, ceux-ci, devenus grands, méconnoiſſant la main qui les a ſoutenus, dès qu'elle ne leur a plus été néceſſaire, ont-ils abandonné volontairement le ſein qui les avoit nourris? C'eſt en remontant juſqu'à la ſource de leurs différens, que l'on peut parvenir à éclaircir ce doute.

Dès que les établiſſemens du nord de l'Amérique eurent acquis aſſez de conſiſtance pour pouvoir être pécuniairement utiles à leur Métropole, le Gouvernement eut auſſi-tôt recours à eux, il demanda des ſubſides. Pluſieurs monumens inconteſtables atteſtent que pour les obtenir il ne ſe ſervit pas de la voie de l'autorité: la perſuaſion fut le ſeul moyen dont il fit uſage, & jamais cette arme n'éprouva de leur part la moindre réſiſtance. Voici comment les regiſtres de Boſton & de Philadelphie dépoſent qu'il fut procédé dans le principe, à la perception de ces dons gratuits.

Le Ministre ayant le département de la marine écrivoit une lettre circulaire aux Gouverneurs des Colonies, par laquelle il leur étoit ordonné de communiquer aux assemblées de leurs Gouvernemens respectifs, que les besoins urgens de l'Etat obligeoient le Roi de leur demander un secours d'hommes, ou d'espéces, proportionné à la population & à la richesse du pays. Les Assemblées, après avoir délibéré sur la réalité de ces besoins publics, avisoient aux mesures qu'il convenoit de prendre, pour donner à Sa Majesté le secours demandé sans le rendre onéreux, & les Colons jaloux de témoigner au Prince leur zèle & leur attachement, se prêtoient sans répugnance à tout ce qu'exigeoit le bien de la cause commune.

Un siecle entier s'écoula sans que le Parlement entreprît de troubler cet accord parfait, cette heureuse correspondance entre le tout & sa partie,

L'Anglois, membre du ſouverain à Boſton, à Philadelphie comme à Londres, y jouiſſoit auſſi des mêmes privileges; ſi quelquefois la Métropole mit des entraves à ſon induſtrie en lui interdiſant telle ou telle manufacture, & la liberté de commercer directement avec les Nations européennes, une raiſon d'état ſpécieuſe coloroit toujours cette violation de ſes droits naturels, & captoit doucement ſon obéiſſance. Tout l'odieux de ces prohibitions retomboit ordinairement ſur les Gouverneurs, à l'autorité deſquels, depuis le regne de Georges I, les Colons ne ceſſerent de vouloir mettre des bornes, ſans toutefois que cette méſintelligence particuliere arrêtât le cours de leur libéralité, qui s'étendit même ſouvent juſqu'à fournir des ſommes plus fortes que celles qu'on leur avoit demandées.

Enfin, les efforts prodigieux que fit la Grande-Bretagne pendant la dernière

guerre, ayant forcé tous les reſſorts de ſa conſtitution, un Chancelier de l'Echiquier, *G. Grenville*, imagina le projet de ſoulager les trois Royaumes aux dépens des Colonies, en contraignant ces dernières à ſupporter une partie conſidérable des frais de l'adminiſtration, ſous prétexte que cette guerre avoit été ſoutenue uniquement pour les défendre; & le Parlement jaloux d'étendre de plus en plus ſon autorité, ſe chargea du ſoin de faire exécuter ce ſyſtême, dont il ſe promit les plus grands avantages.

Le premier eſſai qu'il fit de ſon pouvoir ſur les Américains fut l'émiſſion du fameux acte du timbre: il oſa bientôt en propoſer un ſecond encore plus extraordinaire, qui autoriſoit les Officiers des Colonies à marquer des logemens aux ſoldats dans les maiſons des particuliers; mais une oppoſition contre ce bill s'éleva au ſein même du Parlement d'une maniere ſi forte,

qu'il fut obligé de le réduire, & l'on ſe contenta de ſtatuer que les Aſſemblées des Colonies ſeroient tenues de fournir à la troupe des logemens, du bois, de la biere & pluſieurs autres articles de premiere néceſſité, leur laiſſant ſeulement la liberté de pourvoir à ces objets par tels moyens qui leur paroîtroient convenables.

Au bruit de cette innovation la Nouvelle Angleterre fut en allarmes: elle ſentit que tolérer cette premiere bréche faite à ſes privileges, c'eût été donner un libre accès au deſpotiſme, & qu'avant peu ſes habitans ne ſeroient plus regardés comme les citoyens d'un état libre, mais comme de vils eſclaves dépouillés de toute propriété. Des remontrances pleines d'énergie furent envoyées au Roi & au Corps de la ville de Londres, & comme les réponſes dont elles furent ſuivies n'étoient rien moins que ſatisfaiſantes, les Colonies formèrent un

plan bien concerté de résistance passive, seul genre de défense qui soit d'abord permise à la partie souffrante d'un état bien constitué.

Quelque désagréables que ces mesures fussent pour le Gouvernement, on sait néanmoins que la révocation de l'acte du timbre ne doit pas leur être attribuée. Des intrigues de Cour, plus puissantes que les cris des victimes d'un bill oppresseur, la haine & la jalousie de quelques Seigneurs envers M. *Grenville*, furent les vraies causes de la chûte de ce Ministre, & de la défaveur de son systême. L'usage du papier marqué fut aboli, & les Assemblées se chargerent de procurer des logemens à la troupe: il est vrai que ce dernier Réglement bien approfondi étoit encore une vexation; cependant les Américains bien disposés par l'abrogation du premier bill, obéirent au second, sans trop s'appercevoir que la Métropole pourroit abuser un jour de cette

condefcendance pour leur en propofer une infinité d'autres: ce fut cependant ce qu'ils éprouverent dès l'année fuivante.

Une conteftation s'étant élevée entre les Habitans & le Gouverneur de New-York, au fujet du vinaigre & du fel néceffaires à la troupe, le Parlement fit revivre fes anciennes prétentions; un nouveau Réglement fut publié pour confirmer l'ancien, & l'on interdit tout pouvoir légiflatif à cette Province jufqu'à fon entière foumiffion à cet acte. Premier moyen rigoureux mis mal-adroitement en ufage par un Gouvernement, qui puniffoit lorfqu'il eût dû fonger à ramener par la douceur, & par l'art heureux de fe plier aux circonftances. Mais le fyftême d'inflexibilité étoit déjà adopté à Londres, & l'on ne verra plus que fes funeftes influences jufqu'au moment terrible où il a confommé la révolution.

On venoit d'infliger une peine aux habitans de la Nouvelle York pour ne s'être pas laiſſé gréver ſans ſe plaindre: on fut encore plus loin ; les principes vexateurs ont une marche auſſi rapide que violente. La finance voulut concourir avec le Parlement à l'extinction des privileges des Colonies; elle porta le coup le plus dangereux à leur liberté, en ſollicitant un droit ſur le plomb, les ouvrages de verre, & ſur tout le thé dont elles faiſoient une immenſe conſommation.

L'ardeur avec laquelle les provinces Américaines s'oppoſerent à l'exécution de ce bill, eſt trop connue, pour que nous nous y arrêtions. Elles ſe permirent les démarches les plus hardies. Leur courage qui n'avoit été d'abord qu'une force d'inertie, devint bientôt une force vive. Des écrits ſéditieux furent bientôt ſuivis de mauvais traitemens exercés ſur les receveurs des taxes, dont, entr'autres,

John Malcomb, que la populace, après l'avoir goudronné & couvert de plumes, traîna, une corde au col, jusqu'au pied de la potence, où peu s'en fallut qu'il ne fût attaché. Et de fréquentes insultes faites aux Gouverneurs : le meurtre du capitaine Preston, premiere victime expiatoire offerte à la cause générale, & l'ustion ou le renvoi forcé de quelques navires chargés de thé, furent le commencement de la guerre civile qui cacha néanmoins encore quelque tems ses feux sous des apparences trompeuses.

Thomas *Hutchinson*, Gouverneur de Boston, & Alexandre *Vedderbune*, son principal conseil, avoient négligé de ramener les esprits; & trop attachés à des instructions tranchantes & despotiques, ils perdoient l'état en croyant sauver la dignité du Parlement & de la Cour de Londres. Ils se permirent même des délations qui

sembloient solliciter un pouvoir vengeur, lorsqu'il eût fallu des dispositions conciliatrices: aussi après que leur mauvaise volonté fut reconnue, on ordonna à Philadelphie le 3 Mai 1774, que leurs effigies, chargées d'inscriptions diffamantes, & promenées par toute la ville, ignominieusement placées sur un vil tombereau, seroient ensuite attachées à un gibet, où elles resteroient exposées jusqu'à six heures; ce qui fut pleinement exécuté. Ensuite on mit le feu au bucher dressé aux pieds de la potence, dans lequel elles furent consumées, pendant que la foule présente à ce spectacle, témoignoit par des acclamations la satisfaction la plus vive.

On prenoit en même tems des mesures pour faire sentir à la Métropole le contre-coup de ses attentats aux priviléges des colonies. On travailloit vivement à former une confédération générale des provinces du

nord de l'Amérique, dont l'objet étoit de suspendre toute exportation, & de ne recevoir aucune importation, tant des trois Royaumes, que des isles Angloises, jusqu'à l'entiere révocation des bills, & nommément de celui qui interdisoit tout commerce aux Bostoniens, & fermoit leur port; second coup d'autorité échappé au ministere Britannique, qui lançoit imprudemment sur Boston un interdit qu'il n'étoit pas en état de faire exécuter.

Ce fut au milieu de cette fermentation que le Général Gage aborda à Boston, le 15 Mai 1774, revêtu de la charge de Gouverneur & de Commandant en chef dans la province de Massachusett. A son arrivée le bruit se répandit qu'il devoit être suivi par six mille hommes, & une escadre de dix vaisseaux destinés à bloquer la baie, pour empêcher absolument tout commerce; mais les menaces & les

bruits n'affaiblirent nullement la résolution des Américains de maintenir leurs droits par tous les moyens possibles.

Le Général Gage fit une proclamation par laquelle il annonça que *la clémence* du Roi & du Parlement donnoit aux habitans de Boston jusqu'au premier de Juin pour se soumettre aux bills, & que faute par eux de le faire, le port de la baie de Massachuseti seroit & demeureroit fermé jusqu'à leur résignation.

On lui répondit par une plaisanterie. On fit insérer dans les papiers publics l'avis suivant, qui marquoit bien le peu de cas que l'on faisoit d'une menace impossible à effectuer par la seule disposition du local.

« Le Colonel Gage, commandant » en chef des troupes Britanniques au » nord de l'Amérique, craignant avec » juste raison que le nombre de vais» seaux actuellement en station devant

» Boston, ne soit pas suffisant pour
» bloquer entiérement la baie de Mas-
» sachusett, fait proposer à tout for-
» geron, de quelque nation qu'il
» soit, la construction d'une chaîne
» de dix-huit lieues de longueur.
» L'entreprise sera criée au rabais au
» premier Août prochain à Salem,
» bureau de la douane, & l'entrepre-
» neur sera tenu à la mettre en place
» en fixant une de ses extrêmités au
» cap Cod, & l'autre au cap Anne ».

Cependant le *Maryland* donnoit des preuves de son attachement à la cause des Bostoniens. Les habitans de cette province, en adhérant à la résolution prise dans presque toutes les parties du Continent de suspendre tout commerce avec les pays sous la domination Britannique, y ajouterent celle de ne correspondre en aucune maniere avec les autres colonies qui refuseroient de se conformer à leurs intentions. Ils résolurent aussi de ne

pas permettre que les cours de justice admissent aucune cause dans laquelle un créancier de la Métropole demanderoit une dette contractée par un habitant de cette province, jusqu'à la révocation de l'acte du Parlement d'Angleterre contre Boston.

A Williamsbourg, capitale de la Virginie, la chambre des bourgeois s'assembla & déclara que, pénétrée du danger éminent qui menaçoit les possessions Angloises du continent de l'Amérique, elle jugeoit convenable de consacrer au deuil & à la priere le 1 de Juin, terme fixé pour l'exécution des ordres de la cour contre la ville de Boston. Elle arrêta que tous ses membres s'assembleroient ce jour-là vers dix heures du matin, & se rendroient en corps au temple pour y assister au service divin, & pour demander au Ciel qu'il daignât protéger leurs droits contre les entreprises du Parlement de la Grande-Bretagne.

La même séance ayant continué le 27, tous les Membres au nombre de quatre-vingt neuf, signerent une association par laquelle ils renoncèrent solemnellement à l'usage du thé, & s'engagèrent à regarder comme ennemi de la Patrie, quiconque refuseroit à l'avenir d'adhérer à cette résolution. Ils convinrent encore de ne rien acheter de tout ce qui seroit importé par la Compagnie des Indes Orientales, à l'exception du salpêtre & des épiceries, jusqu'à ce qu'il plût au Parlement de rendre justice aux Colonies.

Ce fut alors que le Général Gage, informé que le Docteur Franklin étoit à Philadelphie un des plus fermes soutiens des priviléges de ses concitoyens, jugea à propos de lui ôter la Charge de Maître Général des Postes du Nord de l'Amérique : mais cet illustre Patriote eut à peine le tems d'offrir à la liberté ce premier sacrifice ; les principaux habitans de New-York

York & de Philadelphie résolurent aussi-tôt, qu'il seroit établi une nouvelle poste dans les Provinces de Pensylvanie & de la baye de Massachusett, & souscrivirent en conséquence pour une somme considérable, destinée à former les avances nécessaires à cet établissement, auquel ils donnerent le nom de Poste Constitutionnelle.

Enfin, le premier de Juin arriva, jour fatal dont l'Angleterre pleurera long-tems l'aurore. L'acte rigoureux contre la ville de Boston fut mis en exécution. Le port fut interdit, la douane transférée à Plymouth, & le bureau des Commissaires à Salem : ainsi que les Assemblées. Les habitans de cette petite Ville donnèrent à ce sujet une marque bien éclatante de patriotisme : il y fut unanimement résolu de ne louer aucun logement aux Bostoniens qui pourroient abandonner leur Cité dans cette circonstance critique.

Gage ne se borna pas à prétendre fermer le port : il fit poster aux avenues de la Ville un régiment de troupes réglées, pour couper toute communication avec l'intérieur du pays. A cette nouvelle le Comté de Worchester fut en rumeur, on s'assembla pour délibérer sur cet événement, & l'on envoya offrir aux Bostoniens dix mille hommes pour venir à leur secours, leur déclarant que, quelque fût le parti qu'ils prendroient dans cette conjecture, l'Assemblée de Worchester désavouoit d'avance toute délibération qui porteroit atteinte aux libertés dont les Provinces Américaines jouissoient depuis leur établissement; ajoutant que par l'acte passé au Parlement de la Grande-Bretagne, tous les habitans de la Province de Massachusett devoient se regarder comme libérés de toute obligation envers la Métropole, puisque le pacte formé entr'elle & la Colonie se trou-

voit annullé par la violation de leur charte, & qu'ils étoient naturellement rentrés en possession du droit de pourvoir eux-mêmes à leur sûreté, & de s'armer pour leur défense.

On juge aisémen tde l'impression agréable qu'un pareil message dut faire sur les Bostoniens. En voyant que leur cause alloit devenir celle de toute l'Amérique, ils se résolurent à tout souffrir plutôt que de céder. La Chambre haute ou Conseil s'assembla le 12, & on nomma des députés pour porter au Gouverneur la réponse au discours qu'il avoit prononcé à l'ouverture de la session. Voilà à peu près le précis de cette piece qui ne portoit point les caractères de la crainte & de la soumission.

La Chambre déclare d'abord à son Excellence que le succès de son administration dépendra principalement de la ponctualité avec laquelle il maintiendra les priviléges & la charte

de la province. Elle lui témoigne prendre part au désagrément inséparable de l'exécution des ordres rigoureux dont il eſt chargé par la Cour, contre une Ville dont tout le crime eſt une adhéſion conſtante à des droits qu'elle avoit lieu de croire immuables. Elle paſſe enſuite à quelques réflexions ſur l'autorité extraordinaire dont le Roi l'a revêtu, qui excéde les bornes preſcrites par la charte aux Gouverneurs des provinces Américaines.

Enfin, l'adreſſe finiſſoit en ſignifiant au Général Gage que ſon adminiſtration ſeroit heureuſe à proportion qu'elle contraſteroit avec celle de ſes prédéceſſeurs, à l'inconduite ſeule deſquels il falloit attribuer tous les maux qui affligeoient cette Province.

A la lecture de ces dernières paroles, le Général Gage interrompit l'Orateur en lui défendant de continuer, & renvoya les Députés bruſ-

quement, en leur disant qu'il feroit notifier incessament au Conseil les raisons qui l'obligeoient à ne pas recevoir cette adresse.

Le même jour il chargea son Secrétaire d'aller présenter au Conseil le message suivant.

MESSIEURS,

« Je ne puis recevoir une adresse
» qui contient des réflexions indécen-
» tes sur la conduite de mes prédéces-
» seurs, laquelle, après avoir été exa-
» minée par les Lords du Conseil
» Privé, a reçu l'approbation de Sa
» Majesté. Je regarde cette démarche
» de votre part comme une insulte
» envers le Roi, & les Lords de son
» Conseil, & comme un affront fait à
» moi-même.

La Chambre s'étoit aussi assemblée la veille, pour délibérer sur la situation des affaires, & particulièrement sur l'ordre qui lui avoit été signifié

de tenir déſormais ſes aſſemblées à Salem. L'arrêté qu'elle conclut, contient cinq articles dont voici la ſubſtance.

(1) 1°. Que, quoique par la charte il ſoit permis au Gouverneur de convoquer l'aſſemblée générale au lieu qu'il jugera le plus convenable; ce pouvoir eſt ſoumis à une reſtriction, qui eſt de conſulter toujours dans ce choix le plus grand bien du peuple.

2°. L'opinion unanime de la Cham-

---

(1) *N. B.* On n'a fait aucun uſage, on n'a même pas lu tout ce qui a été imprimé en François ſur cette révolution, excepté cependant l'article du traité d'alliance de la France avec les Etats-Unis qu'on n'a connu qu'en Europe. D'ailleurs toutes les traductions que l'on trouvera dans cet Ouvrage ont été faites par l'Auteur auſſi-tôt après la publication des originaux quant aux écrits Américains; pour les autres venus de Londres, il les traduiſoit dès que les gazettes Angloiſes lui parvenoient en Amérique.

bre eſt que d'après la clauſe ſpécifiée dans le premier article, un Gouverneur ne peut pas ſans les motifs les plus graves, changer à ſon gré le tems & le lieu des aſſemblées, & que l'introduction d'une pratique différente contrediroit formellement l'eſprit & la lettre de ladite charte.

3°. Que depuis la naiſſance de cette Colonie, la ville de Boſton a toujours été regardée comme le lieu le plus convenable pour la convocation des repréſentans ; & que la Province s'étoit conſtituée en dépenſes très-conſidérables, pour procurer à ces aſſemblées toutes les commodités poſſibles.

4°. Que le déplacement des Chambres produiroit les plus grands inconvéniens, non-ſeulement à tous ceux qui en ſont membres, mais encore aux particuliers qui ſont obligés d'y comparoître.

5°. Que dans les circonſtances pré-

ſentes, elle ne voyoit aucune néceſſité urgente qui rendît ce changement indiſpenſable, & qu'au contraire elle ne pouvoit le conſidérer que comme un projet abuſif, préjudiciable; en un mot, comme une léſion publique.

Thomas Gage, ſans avoir égard à ces repréſentations, convoqua les deux Chambres à Salem, & fit les changemens qu'il crut néceſſaires pour étouffer la rebellion: deux mois ſe paſſèrent ſans aucun événement marqué; mais dans une fermentation ſi vive, qu'il étoit aiſé de prévoir que la première étincelle qui ſortiroit d'un foyer toujours ardent, embrâſeroit bientôt ces contrées.

Le traitement qu'éprouvoit Boſton, n'étoit pas le ſeul objet qui indiſpoſât toutes les Colonies Angloiſes. Le Parlement de la Grande-Bretagne venoit de faire un Bill pour le Canada, concernant l'adminiſtration civile & religieuſe de ce pays, qui

avoit trouvé des contradictions à Londres même : les Shérifs de cette capitale avoient présenté une adresse signée du Lord-Maire, des Aldermans, & des Membres du Conseil de Ville, tendant à sa suppression. Le Roi la méprisa & donna son assentiment au Bill.

» Les autres Colonies y virent des liens préparés d'avance pour elles, & voulurent croire qu'on ne fouloit aux pieds en Canada, les grands principes fondamentaux de la constitution Britannique, & qu'on n'y établissoit des formes nouvelles & mieux adaptées au despotisme, qu'afin de leur en faire sentir un jour les influences auxquelles elles auroient été disposées de loin par l'exemple.

» On ne peut précisément en effet assurer que ce fût là l'intention du Ministère, mais on peut du moins dire qu'il y avoit bien de l'imprudence de sa part de donner lieu à de pareils soup-

çons dans un moment de crise si marqué.

Il parut une multitude d'écrits contre cet acte, entre lesquels il faut remarquer une lettre d'un prétendu Turc qui peut plaire par sa singularité.

Lettre d'Ibrahim à Osman Effendi Hoje.

« Il n'est pas douteux, vénérable » Osman, que l'Edit dont je t'ai parlé » dans mes deux précédentes, ne soit » suivi des plus funestes effets. Non-» seulement il empêchera toute liai-» son entre le Canada & le reste de » l'Amérique septentrionale qui crain-» dra sans doute la contagion; mais » il rebutera entièrement les Anglois » qui voudroient aller s'établir dans » cette Province. En effet, quel Bre-» ton pourroit désormais se résoudre » à abandonner son pays natal, pour » aller vivre sous les coups d'un Gou-» vernement arbitraire, où le boule-» vard de sa liberté vient d'être » anéanti?

» Je ne ſuis pas aſſez inſtruit des
» Loix de cette Nation pour en déci-
» der : mais il me ſemble que l'établiſ-
» ſement du Papiſme en Angleterre
» dérive néceſſairement de cette Loi
» nouvelle.

» Tu t'imagines bien que le peuple
» ne voit pas ſans allarmes une inno-
» vation auſſi dangéreuſe. Le Vai-
» vode, ou comme on l'appelle ici,
» le Maire & les autres Magiſtrats de
» Londres, ont fait des repréſenta-
» tions aux deux Chambres du Di-
» van : quoiqu'elles portaſſent ſur un
» ſujet qui a tant de connexité avec le
» commerce & la conſtitution de l'E-
» tat, elles ont été reçues comme des
» bagatelles, auxquelles on a, à peine,
» accordé un regard dédaigneux ;
» ſans ſuccès de ce côté-là, les Ma-
» giſtrats ont eſpéré qu'ils pourroient
» réuſſir à obtenir du Roi qu'il refu-
» ſât ſon approbation à cet acte.

» Le Roi (il faut que tu le ſaches,

» Oſman) ne peut faire aucune loi
» de ſa propre autorité, & ne peut
» même en propoſer aucune. Son
» pouvoir eſt purement paſſif; il n'eſt
» dans le fait, rien de plus que le tri-
» bun du Royaume; mais ce qu'il ne
» peut faire par lui-même, il trouve
» le moyen de l'exécuter par ſes Mi-
» niſtres, & ſon influence, quoique
» moins directe, n'en eſt pas moins
» puiſſante.

» Sa Majeſté fixa le tems auquel
» elle recevroit les adreſſes du Con-
» ſeil de Ville, demi-heure avant
» celui qu'elle avoit marqué pour
» donner ſon royal aſſentiment à
» l'acte; & quand le Vaivode & les
» autres Magiſtrats ſe préſentèrent à
» la Cour, on leur fit dire que le Roi
» ne pouvoit recevoir leurs remon-
» trances ſur une affaire déjà réſolue
» aux deux Chambres du Divan.
» Cette réponſe fut trouvée du der-
» nier ridicule; Sa Majeſté n'igno-

» roit point que l'acte étoit passé au
» Divan, lorsqu'il indiqua le jour où
» il recevroit l'adresse du Vaivode : sa
» réponse eût été alors mieux placée,
» elle auroit conservé plus de di-
» gnité; au lieu que dans l'instant où
» elle fut faite, elle avoit l'air d'un
» badinage insultant à la fois, & pué-
» rile.

» Que n'imitoit-il plutôt le Roi de
» Prusse, qui ayant dernierement as-
» signé aux Magistrats de Dantzic un
» tems pour les entendre, sortit demi-
» heure avant pour aller signer l'édit
» contre lequel il savoit qu'on ve-
» noit lui faire des représentations?
» Si le Roi d'Angleterre eût agi de
» cette sorte, il eut mis au moins
» tous les rieurs de son côté. On ob-
» serve généralement que les maxi-
» mes de ce Roi de Prusse prennent
» ici faveur chaque jour. On diroit
» que l'édit de Québec est tiré de son
» code. Depuis qu'il s'est déclaré le

» protecteur des Jésuites, (tu as vu,
» cher Osman, de ces gens-là à *Péra*)
» le Roi d'Angleterre voulant l'imi-
» ter, s'est déclaré le protecteur de
» tout ce qui est Papiste.

» Le Vaivode * soutint en cette
» occasion la dignité de sa charge : il
» insista pour qu'on reçût son adresse,
» & elle fut enfin reçue ; elle étoit
» pleine de force & d'énergie : le
» Roi l'écouta d'un air distrait, se
» leva, & fut froidement au Divan
» confirmer l'acte.

» Tu ne saurois te former une idée
» juste des insultes que ce Monarque
» reçut sur son chemin du Divan au
» Palais. Un millier de peuple étoit
» assemblé — point de Papisme —
» point de Papisme. Les huées, les
» murmures, les coups de sifflet par-
» toient de tous côtés. Pareille scene
» à *Stambol* eut été sûrement bien
» tragique : des flots de sang eussent
» lavé cette offense faite à un Sultan ;

* C'étoit Vilkes.

» peut-être la tête d'un Visir eût-
» elle été sacrifiée pour calmer cette
» populace. Ici, à peine cela a-t-il fait
» le sujet de quelques conversations.
» Une fois cependant, le Grand-Visir
» parut prêt à ordonner de tirer sur
» le peuple, mais, réflexion faite, il
» ne jugea pas à propos de tenter
» cette expérience. Ce à quoi le Roi
» parut le plus sensible, ce fut aux cris
» répétés de vive le Duc de Glocester.
» ter. Ce Duc est son frère: on le dit
» d'un excellent caractère; il a paru
» en cette occasion au Divan, &
» voté contre l'acte. L'approbation
» que le peuple a marquée si expres-
» sivement de sa conduite, étoit bien
» capable d'épouvanter un timide, &
» de faire enrager un envieux; mais
» la peur & l'envie n'habitèrent jamais
» le cœur royal de George III: on
» vit seulement pâlir un peu les joues
» sacrées de Sa Majesté Britannique.
» Si ce Duc se mettoit à la tête du

» parti nombreux, oppoſé au Viſir ;
» les conſéquences pourroient en devenir ſérieuſes, & la choſe ne ſeroit pas ici ſans exemple : le pere du Roi fut pendant le dernier règne chef d'une cabale puiſſante ».

Londres, le 21 de la Lune de Kilkigge, H. 1193.

En Septembre, le Général Gui-Carleton arriva de Londres à Québec, chargé de faire mettre en exécution le nouveau Bill du parlement. Il ſeroit difficile d'exprimer avec quel mépris & quelle indignation les Sujets Proteſtans reçurent cette Loi. Réſolus d'employer tous leurs efforts pour en prévenir l'effet, ils convoquèrent à Mont-Réal une aſſemblée générale, dans laquelle ils nommèrent des Députés pour aller porter leurs remontrances juſqu'aux pieds du Trône, & l'on établit un Comité à Mont-Réal.

Ce qui ſembloit prouver le plus

fortement contre l'avantage de ce Bill, c'eſt qu'une partie des Catholiques Romains ſe joignirent aux Proteſtans pour en demander l'abrogation ; ils fournirent même au Comité un mémoire conçu à peu près en ces termes :

« Nous Fermiers & autres habitans » du Canada, allarmés par les diſpo» ſitions que renferme le dernier acte » du Parlement, ſatisfaits d'ailleurs » des Loix Angloiſes telles qu'elles ſont » adminiſtrées, donnons avis à MM. » les Membres du Comité réſident à » Mont-Real, que nous approuvons » d'avance tout ce qu'ils jugeront né» ceſſaire d'employer pour obtenir » la révocation de cet acte. Nous » comptons aſſez ſur leur zèle pour » croire qu'ils ne négligeront aucun » des moyens qui ſont en leur pou» voir, ſoit en repréſentant à Sa Ma» jeſté les ſuites funeſtes qui réſulte» roient infailliblement d'une admi-

» niſtration partiale & tyrannique
» de la juſtice, ou en intéreſſant les
» Négocians de Londres dans notre
» cauſe, par la conſidération que
» l'état floriſſant auquel cette Colonie
» s'eſt élevée depuis que la conquête
» en a été faite, & dont le commerce
» a retiré tant d'avantages, ne peut
» être attribué qu'à cette liberté dont
» chacun jouit ſous la protection des
» Loix Britaniques ».

On verra par la ſuite quelles meſures le Gouverneur Carleton prit pour intimider les Canadiens. Revenons à Boſton où les événemens nous rappellent.

Il s'étoit formé dans preſque toutes les provinces, des Congrès particuliers qui avoient établi un Comité pour veiller aux affaires préſentes, & ſurtout pour procéder à la formation d'un Congrès général, qui repréſentât toutes les Colonies. Thomas Gage n'oublioit rien pour traverſer ce

deſſein : il ſentoit que cette nouvelle puiſſance ne pouvoit que porter un coup terrible à ſon autorité & aux deſſeins de la Cour ; en conſéquence il rendit cette proclamation.

« Quelques particuliers qui ſe ſont » arrogés la dénomination de *Comité* » *pour la correſpondance de Boſton*, » ayant fabriqué ou fait fabriquer clan» deſtinement un certain écrit, conte» nant le plan d'une ligue & confédé» ration générale, dans la vue de le » faire ſigner aux habitans de la Pro» vince ; laquelle confédération au» roit pour but de ſuſpendre tout » commerce avec l'iſle de la Grande» Bretagne, juſques à la révocation de » divers bills du Parlement d'Angle» terre ; ledit écrit ayant été répandu » dans le public par les Membres dudit » Comité, & même envoyé dans les » Provinces voiſines, accompagné de » lettres ſcandaleuſes, ſéditieuſes, ten» dantes à la trahiſon, propres à ſemer

» parmi le peuple des craintes & des
» jalousies mal fondées, & capables
» de l'induire à porter un préjudice
» très-considérable à la Nation Britan-
» nique, en dérogeant à tous les Ré-
» glemens faits pour maintenir, en-
» courager & protéger le commerce
» de cette Colonie avec la Métropole,
» & se soustraire à l'obéissance due au
» Roi. D'un autre côté, y ayant lieu
» de craindre que les habitans, faute
» d'avoir assez réfléchi à la grandeur
» du crime qu'on leur propose;
» & aux conséquences dangereuses
» qui en résulteroient, ne fussent ten-
» tés d'adhérer à ce projet de confé-
» dération, & par-là ne s'exposassent
» à être traités comme coupables de
» haute trahison envers le Roi & la
» Nation:

» Nous, en vertu du pouvoir que
» le Roi nous a confié, & par *ten-*
» *dresse* pour les habitans de cette pro-
» vince, voulant qu'aucun séditieux

» ne puisse alléguer pour sa justifica-
» tion qu'il n'avoit pas senti la con-
» séquence de ses démarches, avons
» jugé à propos de publier cette pro-
» clamation, afin de prémunir cha-
» cun, autant qu'il est en nous, con-
» tre le danger auquel il s'exposeroit
» en signant la confédération projet-
» tée, en la favorisant, ou y partici-
» pant en aucune maniere.

» Nous commandons & enjoignons
» à tous Magistrats & autres officiers
» des Comtés des cette province, de
» ne rien négliger pour connoître,
» faire arrêter & poursuivre en jus-
» tice tous & chacun de ceux qui, à
» l'avenir, répandront le susdit écrit
» contenant un projet de confédéra-
» tion, ou tout autre semblable, en-
» gageront les autres à le signer, le
» signeront eux-mêmes, ou contri-
» bueront à en faciliter l'effet ».

D'un autre côté, les agens de la
Cour employoient les promesses les

plus ſpécieuſes pour calmer les têtes les plus échauffées, tandis qu'ils épouvantoient les foibles par les menaces les plus exagérées, & le port de Boſton reſtoit toujours interdit; on avoit même achevé de fermer toutes les iſſues de la ville du côté des terres.

Le vaiſſeau de guerre le *Scalborough* arriva le 13 Août d'Europe, portant au Général Gage des dépêches de la Cour qui lui firent auſſi-tôt redoubler d'activité pour les préparatifs de guerre. Le cinquante-neuvieme régiment vint d'Halifax aux ordres du Lieutenant-Colonel Hamilton, & fut établir la garniſon à Salem : les fuſiliers de Galles mandés de New-York, ſous le commandement du Colonel Bernard, occuperent aux hauteurs de Boſton, un poſte intéreſſant nommé *Fort-Hill.* Tout cet étalage militaire ſervit aux habitans de cette province; il les fit plaindre & ſoulager par toutes les autres,

La ſenſibilité générale dont ils furent l'objet, eſt véritablement touchante. L'hiſtoire ne renferme point d'exemples d'une bienveillance ſi unanime parmi des peuples diviſés en pluſieurs ſectes, qui occupent une eſpace de plus de deux cens lieues.

A peine le port de Boſton fut fermé, que toutes les colonies ouvrirent des ſouſcriptions pour procurer à cette malheureuſe ville des ſecours efficaces. Les habitans de Marble-Head envoyerent douze charrettes de poiſſon ſalé, & une quantité conſidérable de morue. La Caroline du ſud fournit un contingent copieux en riz & autres proviſions.

Les officiers de la douane refuſerent d'abord l'entrée de ces ſecours, ſous prétexte qu'ils n'étoient pas cenſés proviſions, mais que c'étoient des effets de commerce prohibés par le dernier bill; il fallut bien des repréſentations & le danger évident

d'une famine, pour obtenir qu'ils se relâchassent sur cet acte de tyrannie, dont les Bostoniens conserverent un vif ressentiment.

La ville de Charles-Town se distingua par un autre trait de bienfaisance : elle expédia pour New-York un bateau chargé de trois cens soixante-seize barrils de riz, dont le produit fut réparti parmi les pauvres de Boston & de toute la province de Massachusett.

La même émulation présida à l'assemblée du Maryland ; elle offrit à la liberté publique une oblation de trente mille boisseaux de bled, & la Virginie sembla vouloir vaincre les autres en générosité, en faisant un amas de soixante mille boisseaux destinés pour Boston.

Si Gage, se dépouillant du prestige de sa place, eût voulu considérer attentivement cet accord des différentes provinces de l'Amérique, il eût senti

ſenti que les démarches violentes qu'il méditoit, n'auroient pas le ſuccès qu'il avoit la préſomption de s'en promettre; mais il crut pouvoir tout obtenir par la force : le premier coup d'éclat qu'il frappa à Boſton, fut la deſtitution du Colonel Hancok, que ſon zèle pour la liberté avoit rendu cher à toute la province.

A la ſuite de quelques démêlés que cet officier eut avec lui, il reçut la lettre ſuivante de ſon ſecrétaire.

« Monſieur, j'ai ordre de ſon ex-
» cellence le Général Gage, de vous
» faire ſavoir que vos ſervices, en
» qualité de Capitaine de la compa-
» gnie des Cadets, ne feront déſor-
» mais plus utiles, & que dès cet inſ-
» tant vous êtes deſtitué de cet em-
» ploi. Je ſuis, &c. »

Dès que la Compagnie fut inſtruite de ce coup d'autorité, elle s'aſſembla & réſolut unanimement de renvoyer le drapeau au général par trois dé-

putés, en lui faiſant ſavoir qu'elle ſe licencioit elle-même (1).

M. Gage reçut cette députation avec hauteur, & répondit :

« Meſſieurs, le Colonel Hancok s'eſt » mal comporté, & a manqué eſſen- » tiellement au reſpect qu'il devoit à » ma qualité de gouverneur de cette » province; c'eſt pourquoi j'ai trouvé » à propos de le caſſer ; je ne ſouffrirai » jamais que M. Hancok, ni qui que » ce ſoit, enfreigne les loix de la ſu- » bordination. Si j'euſſe connu vos

(1) Des lecteurs François ont beſoin pour comprendre cette réſolution de la Compagnie des Cadets, de ſavoir que c'étoit une Compagnie de milice, compoſée des principaux Négocians de Boſton ; M. Hancok ſon Capitaine étoit au commencement des troubles, riche de trois ou quatre millions, tant du fonds d'un commerce immenſe, que des maiſons qu'il poſſédoit à Boſton, dont un quai lui appartenoit en entier. Il a ſacrifié ſa fortune au bien de la cauſe publique.

» intentions, je les aurois prévenues
» en caſſant auſſi la compagnie. J'ac-
» cepte votre drapeau & votre dé-
» miſſion ».

Les députés étant venus rendre compte à leur compagnie de cette réponſe, elle voulut, avant de ſe ſéparer, donner au Colonel Hancok un témoignage authentique de ſon eſtime & du regret qu'elle avoit de le perdre : elle lui envoya par huit députés une adreſſe bien capable de le dédommager de l'humiliation qu'il venoit de recevoir, ſi toutefois il peut être humiliant de ſouffrir pour ſa patrie.

Cette nouvelle répandue dans toute la province, excita les murmures les plus vifs. On réſolut de venger la caſſation du capitaine des Cadets, en forçant les nouveaux conſeillers nommés par le Général Gage, à ſe démettre de leurs charges. Ce projet ſe trama avec beaucoup de ſecret, &

s'exécuta avec la plus grande résolution. Les habitans de plusieurs petites villes voisines s'assemblèrent au nombre de trois mille, & entrèrent à sept heures du matin à Vorchester en très-bon ordre. Ils se rangèrent sur la place, & envoyèrent deux hommes de chaque compagnie chez M. *Paine*, l'un des nouveaux conseillers, le sommant d'avoir à remettre dans l'instant sa commission, & de se désister par écrit de son emploi. M. Paine ne voyant pas jour à éluder cette proposition, fit tout ce qu'on voulut, & marqua même par écrit le regret qu'il avoit d'avoir accepté la place de conseiller, & prêté serment en cette qualité, sans avoir assez considéré la nature de la démarche à laquelle il s'étoit laissé entraîner. La troupe satisfaite de cette déclaration, se sépara, à la réserve de six cens hommes qui furent envoyés à Rutland pour exécuter la même commission envers le Colonel

Murray. Il étoit parti la veille pour Boſton : on laiſſa ſur la table une lettre par laquelle on l'avertiſſoit que ſi, avant le 10 de Septembre, il ne s'étoit pas déſiſté de ſa charge, & n'avoit fait publier ſa démiſſion dans les papiers publics de Boſton ; il recevroit une ſeconde viſite, dont il n'auroit pas lieu d'être ſatisfait.

Pendant que ce corps de milice s'avançoit vers Worcheſter, un faux bruit s'étant répandu qu'un détachement de troupes réglées marchoit à ſa pourſuite ; il s'arrêta & fit ſes diſpoſitions pour le recevoir. Un vieillard de quatre-vingts ans qui s'étoit mêlé parmi la foule, ſe mit de rang comme les autres ; & quelques inſtances qu'on lui fit pour qu'il ſe retirât, il s'obſtina à reſter, en diſant avec une magnanimité vraiment héroïque : *Ma mort peut être encore utile ; je me mettrai devant un plus jeune que moi, afin de recevoir à ſa place le coup dont*

il pourroit être atteint, & qui eût ravi à ma patrie un défenſeur que je lui aurai conſervé.

Le 30 Août, jour fixé pour les grandes ſeſſions (qui ſont une cour criminelle) Pierre Olivier, chef-juge, les juges aſſeſſeurs, & pluſieurs des officiers du barreau, ſe rendirent en corps à la ſalle de l'audience, accompagnés du Shériff principal, & de ſes députés.

La ſéance commença, ſuivant l'uſage, par la nomination des grands Jurés, parmi leſquels la Cour élut pour *Foreman* ou chef, M. Hancok; mais il refuſa de prêter ſerment en cette qualité, & ſon exemple fut ſuivi de tous les autres. La Cour des Juges leur ayant demandé quel étoit le motif de leur refus, ils répondirent qu'ils en avoient plus d'un, & qu'ils requéroient qu'il leur fût permis de lire haut un écrit qui en contenoit le détail. La Cour ne le jugea pas à pro-

pos, & leur enjoignit de laiſſer leur mémoire ſur le bureau, afin qu'il fût examiné. Tous les Jurés s'en excuſèrent en diſant qu'il n'étoit pas d'uſage de rien remettre à la Cour qui n'eût été lu publiquement.

On procéda enſuite à la nomination des petits Jurés, dont *M. Kneeland* fut conſtitué le chef. Le ſerment lui étant propoſé, ſa réponſe fut la même que celle de M. Hancok. Le tour de M. *Chaze* étant venu, il refuſa également, & dit que P. Oliver ayant été accuſé par la Chambre des Communes de pluſieurs crimes dont il n'étoit pas juſtifié, il étoit incapable d'exercer les fonctions de chef-Juge.

L'aſſemblée ſe ſépara, & la ſeconde ſeſſion commença le lendemain à 10 heures du matin; M. Olivier ne s'y trouva pas, & l'on vit pour la premiere fois une Cour Britannique juger ſans Jurés ni Chef-Juge. L'illégalité de cette forme de juſtice contraire

à tous les principes conſtitutionnels de l'état, remplit d'indignation le cœur des habitans; & ce ne fut pas une des moindres imprudences de Gage de paſſer ainſi par-deſſus les formes, lorſque tous les eſprits étoient devenus inquiets, & que tout leur faiſoit ombrage; mais il ſongeoit à bien autre choſe qu'à calmer par la douceur & l'adreſſe l'orage prêt d'éclater. Il avoit eu la témérité d'aſſurer le Roi, en prenant congé de lui, qu'avec cinq mille hommes de troupes réglées, il paſſeroit ſur le ventre à toutes les milices de l'Amérique. Cette idée de *Matamore* l'égara dans toutes ſes meſures; & s'il étoit permis de ſonder le cœur humain, on pourroit aſſurer qu'il ne craignoit pas d'en venir aux moyens violens & à la force ouverte, parce qu'il ſe croyoit tout l'avantage de ce côté. Il n'a pas moins fallu que la malheureuſe expérience qu'il en fit, pour le diſſuader.

Il fit embarquer le premier de Septembre un détachement de deux cens soixante hommes sur treize chaloupes qui, ayant remonté la riviere *Mystic*, mit pied à terre, & marcha vers Cambridge, où il força la poudrière, & se saisit de deux cens cinquante barrils de poudre appartenans aux négocians, qui s'y trouvoient déposés. Il défendit aussi au gardien du dépôt des poudres de Boston d'en délivrer à aucun particulier, même aux propriétaires, sans un ordre signé de sa main. Le Gouverneur de la Caroline fit la même chose à Charles-Town.

Cependant les Américains peu effrayés de toutes ces menaces, persistoient toujours dans le dessein de se soustraire à l'oppression; malgré la proclamation du Gouverneur, & quelque adresse qu'il eût employée pendant trois mois pour empêcher la convocation des commissaires nom-

més par les différentes provinces du continent, ils parvinrent à se rassembler. On élut pour président Peyrhon Randolph, & l'ouverture du congrès général se fit le 5 de Septembre à *Philadelphie.*

Comme cette ville est l'endroit de toute l'Amérique où les sciences ont fait le plus de progrès, c'est-là aussi où devoit s'allumer le foyer de la révolution. Celui qui vit fonder au sein de la Pensylvanie des colléges, une académie, auroit eu raison de prédire que ce seroit-là un jour l'asyle le plus assuré de la liberté.

Les sciences & les beaux arts, plus intimement liés à la politique des empires qu'on ne le pense communément, en préparent, en amenent les révolutions. Une masse suffisante de lumieres répandue dans des contrées auparavant couvertes des voiles de l'ignorance, en instruit les habitans de leurs forces intrinséques; c'est après

les avoir fait penſer par eux-mêmes, qu'elle leur ſuſcite le courage d'agir pour eux-mêmes.

Les ſciences ne donnent pas, il eſt vrai, l'eſprit des conquêtes : paiſibles, elles n'aiment point le bruit des clairons & le tumulte des camps ; mais elles font repouſſer l'injuſtice, parce qu'elles la font plus vivement ſentir dans une ame exercée à penſer : elles font haïr l'eſclavage, parce qu'il dégrade ; elles inſtruiſent des droits naturels des nations ; en s'occupant à les diſcuter, elles empêchent qu'ils ne ſoient oubliés, ou uſurpés par la force & l'audace ; elles conduiſent enfin à réſiſter à la violence dont elles découvrent les deſſeins avant l'exécution. Il ne l'ignoroit pas cet Arabe, fondateur d'un culte & d'un empire, ſubitement élevés ſur l'erreur & l'abſurdité ; il défendit à ſes proſélytes d'apprendre à lire, il brûla les bibliothéques, comme les arſenaux les plus

dangéreux au despotisme qu'il vouloit établir. Revenons à Philadelphie.

Les premieres séances du Congrès-Général furent employées à se fortifier dans la résolution de repousser avec fermeté les efforts du ministère Britannique, & à tout risquer plutôt que de consentir à l'infraction, & à la perte de la liberté de l'Amérique.

Le 10 du mois, les Députés du Comté de *Suffolck* présentèrent au Congrès une délibération du Comité de cette Ville, contenant quatorze articles. Cette piece rédigée avec toute l'énergie que peut inspirer le patriotisme, reçut les suffrages unanimes de l'assemblée. Comme elle servit de modele à celles qui émanèrent successivement des autres provinces, nous ne pouvons nous dispenser d'en indiquer ici les points principaux.

ARTICLE IV. « Arrêté que le Comté » n'obéira à aucun des actes du Par» lement de la Grande-Bretagne

» ayant pour objet l'interdiction du
» port de Boston, & plusieurs chan-
» gemens dans la forme d'administra-
» tion de ces Colonies, lesquels doi-
» vent être regardés comme les atten-
» tats d'un gouvernement corrompu,
» tendant à enchaîner un peuple libre.

V. » Toute Cour de judicature ou
» assises, siégeant dans notre pro-
» vince, en vertu d'un pouvoir au-
» tre que celui qui est avoué par les
» chartes & les loix de ce pays, se-
» ra sensée illégitime, & les officiers
» qui la composeront seront regar-
» dés comme incompétens; le peu-
» ple ne sera point tenu à lui rendre
» obéissance, & ses décisions demeu-
» reront sans effet, & comme non ave-
» nues.

VI. » Si les Cours de judicature
» tiennent leurs sessions dans les cir-
» constances malheureuses où se trou-
» ve la province, & qu'elles se con-
» duisent par l'autorité & suivant

» l'esprit des susdits actes du Parle-
» ment de la Grande-Bretagne, nous
» prêterons main-forte aux Shériffs,
» aux Connétables, aux Jurés, & à
» tous Officiers qui refuseront de
» mettre en exécution les ordres des
» Tribunaux; & pour tâcher de pré-
» venir les inconvéniens inséparables
» d'une interruption dans l'adminis-
» tration dela Justice, nous recom-
» mandons à tous les créanciers d'user
» envers leurs débiteurs (1) de toute
» la générosité & la modération que
» la situation de leurs affaires pourra
» leur permettre. Enjoignons aussi aux

(1) Cet article nous fait naître une réflexion qu'il auroit été heureux pour l'Angleterre que Gage eût faite alors. Que ne devoit-on pas craindre d'un intérêt assez général, assez puissant pour porter des marchands Anglois à lui sacrifier l'intérêt pécuniaire? Cet article bien médité suffisoit seul pour annoncer les dispositions des esprits.

» débiteurs de procéder avec toute la
» célérité qui leur sera possible à l'ac-
» quittement de leurs dettes, & in-
» vitons les uns & les autres, supposé
» qu'il s'élevât quelques difficultés
» entr'eux, au sujet de la liquidation
» de leurs comptes respectifs, de
» s'en rapporter à des arbitres choi-
» sis de gré à gré : déclarant que qui-
» conque refusera d'adhérer à ces
» moyens de conciliation, sera re-
» gardé comme coupable de trahison,
» & ennemi de la Patrie.

VII. » Tous les Officiers comp-
» tables sont sommés de rester nan-
» tis des sommes qu'ils ont actuel-
» lement en caisse, & de ne faire au-
» cun paiement aux Trésoriers parti-
» culiers ou généraux, tant que l'ad-
» ministration actuelle aura lieu, &
» jusqu'à ce qu'il en soit ordonné dif-
» féremment par le Congrès de la
» Province.

VIII. » Tous ceux qui ont ac-

» cepté des commiſſions de la Cour ;
» conformes aux diſpoſitions des der-
» niers actes du Parlement, ſe ſont
» rendus coupables envers la nation.
» Afin de leur fournir un moyen de
» reconnoître leur faute & d'abju-
» rer leur erreur, il leur ſera fait une
» ſommation de la part de la Province,
» d'avoir à ſe démettre authentique-
» ment de leurs charges, avant le 20
» du préſent mois, & après ce délai,
» tous ceux qui auront perſiſté à gar-
» der leurs commiſſions, ſeront dé-
» clarés ennemis du Peuple.

X. » L'acte du Parlement qui éta-
» blit la religion Catholique & la
» forme de la Juriſdiction Françoi-
» ſe dans le Canada, eſt également
» nuiſible au Proteſtantiſme & aux
» priviléges des Américains. C'eſt
» pourquoi, comme hommes, &
» comme attachés à la communion de
» l'égliſe Proteſtante, nous ſommes
» dans l'indiſpenſable néceſſité de

» prendre des mesures efficaces pour
» préserver notre pays de ces inno-
» vations dangéreuses.

XI. » Comme nos ennemis se
» sont flattés de soumettre avec fa-
» cilité les peuples de ce continent,
» quoique très-nombreux & réputés
» pour leur bravoure, se fondant sur
» leur inexpérience dans l'art de la
» guerre, nous, jaloux de soutenir
» l'honneur de la Nation, & voulant
» pourvoir efficacement à la sûreté de
» notre pays, sommes convenus
» d'annuller les commissions de tous
» les Officiers qui commandent actuel-
» lement les milices de la province,
» & d'en nommer d'autres qui seront
» choisis par les personnes les plus
» expérimentées & les plus propres
» au service militaire; en donnant la
» préférence à celles qui se sont le
» plus distinguées par leur zèle pour
» la liberté. Enjoignons à ceux qui
» seront revêtus de ces emplois, de

» s'appliquer ſans délai à l'étude de
» la profeſſion à laquelle ils vont être
» deſtinés ; & pour qu'ils s'y per-
» fectionnent avec plus de facilité, il
» ſera paſſé exactement une revue
» chaque ſemaine.

XII. » Malgré les inſultes réitérées
» que nous avons reçues, & l'op-
» preſſion ſous laquelle nous vivons
» depuis que la Grande-Bretagne a
» établi dans notre pays un appareil
» militaire ; cependant, l'affection ſin-
» cére que nous portons à notre Mo-
» narque, & dont nous avons tou-
» jours donné des preuves, nous dé-
» termine à nous tenir purement ſur
» la défenſive, tout autant que la rai-
» ſon & le motif de notre propre con-
» ſervation ne nous obligeront pas à
» ſévir contre nos aggreſſeurs.

XIII. » Ayant appris que l'on avoit
» deſſein d'arrêter pluſieurs habitans
» de ce Comté qui ſe ſont illuſtrés
» durant ces troubles par leur zèle à

» défendre les droits de la Patrie, » nous nous obligeons, au cas qu'un » projet auſſi odieux ſoit mis en exé» cution, de ſaiſir & empriſonner » tous les Miniſtres & les agens du » Gouvernement Britannique qui » nous perſécute, & de les détenir » juſqu'à ce que nos compatriotes » ſoient rendus ſains & ſaufs à leurs » familles & à leurs amis.

XIV. » Juſqu'à ce que nos privilé» ges nous ſoient reſtitués dans toute » leur intégrité, nous invitons les au» tres provinces de ce continent à » adhérer au deſſein que nous avons » formé d'interrompre tout com» merce, tant d'importation, que » d'exportation avec la Grande-Breta» gne, l'Irlande, & les colonies Amé» ricaines; de ſuſpendre parmi nous » l'uſage des marchandiſes provenant » des manufactures Britanniques, & » ſur-tout de nous interdire entiere» ment l'uſage du thé & des autres

» productions orientales, en soumet-
» tant cependant ce projet aux restric-
» tions que le Congrès-Général jugera
» convenables.

XV. » S'il arrivoit que nos enne-
» mis par quelqu'entreprise soudaine
» nous missent dans la nécessité de de-
» mander des secours à nos freres, &
» de réunir nos forces, l'un des mem-
» bres du Comité, ou toute autre per-
» sonne constituée à cet effet par la
» ville où les hostilités auroient été
» commencées, dépêcheroit sur le
» champ un courier à la ville la plus
» prochaine pour en donner avis au
» Comité de Correspondance, lequel
» auroit soin d'en communiquer la
» nouvelle aux autres places de ce
» Comté, jusqu'à ce qu'il se fût
» assemblé un secours suffisant pour
» repousser les agresseurs ».

Le Congrès-Général adopta tous les articles de la délibération du Comté de Suffolk, qui eut la gloire d'avoir

donné le premier plan raiſonné de conduite.

Des démarches auſſi vigoureuſes, engagerent le Général Gage à prendre de nouvelles précautions : il fit élever une redoute ſur l'iſthme qui joint Boſton au continent. Il expédia cinq vaiſſeaux de tranſport pour Québec, pour aller chercher le dixième & cinquantième régiment : cinq compagnies de Royal Irlandois, & le quarante-ſeptème régiment furent renforcer la garniſon de Salem, mais n'empêcherent pas que les nouveaux Conſeillers qui n'avoient pas voulu remettre leurs commiſſions, ne fuſſent, ainſi que les Commis des Bureaux, obligés de s'enfuir de la Ville. Le Gouvernement & le Peuple ſe faiſoient ainſi ſans coup férir une guerre ſourde qui fut aſſez long-tems ſans ſe déclarer.

Cependant la ville de Boſton continuoit d'éprouver toutes les horreurs

que pouvoit lui faire reſſentir le voiſinage d'une armée ennemie ; chaque jour étoit marqué pour elle par quelque nouvelle privation. Les chaloupes de l'eſcadre interceptèrent juſqu'à des petits bateaux chargés de foin & de ſable. Le Congrès-Particulier envoya au Gouverneur une adreſſe plaintive ſans baſſeſſe ; la réponſe qu'il en reçut fut amère & impérieuſe.

MESSIEURS,

« Vos fréquentes menaces & les
» préparatifs extraordinaires qui ſe
» faiſoient dans tout le pays, m'ont
» mis dans la néceſſité de prendre des
» meſures pour aſſurer l'exécution
» des ordres que j'ai reçus de la Cour,
» & d'élever ce qu'il vous plaît d'ap-
» peller une forteresſe, laquelle, tant
» qu'elle ne ſera point inſultée, n'in-
» ſultera perſonne...... Malgré la
» haine que vous témoignez aux trou-
» pes de Sa Majeſté, malgré les refus

» que vous faites de tout ce qui peut
» contribuer à leur conservation,
» vous n'avez encore éprouvé de leur
» part aucune marque d'un ressenti-
» ment qui sembleroit assez naturel
» chez elles.

» J'emploie toute l'attention dont
» je suis capable, à établir l'union &
» la bonne intelligence entre la Gran-
» de-Bretagne & les Colonies. Ce se-
» roit pour moi le comble de la satis-
» faction, de contribuer efficacement à
» cet ouvrage : mais une désobéissance
» formelle de votre part aux ordres de
» la Cour autorise ses défiances, &
» vous n'amenerez pas par une con-
» duite opiniâtre & désordonnée, une
» Nation ferme & jalouse de mainte-
» nir sa dignité, à des dispositions fa-
» vorables ; vous y auriez sans doute
» réussi par des voies plus décentes &
» plus mesurées. Pendant que vous
» vous plaignez que les actes du Par-
» lement violent vos chartes & vous

» réduisent au même taux que plu-
» sieurs autres provinces de la Grande-
» Bretagne, vous devriez bien vous
» appercevoir qu'en vous assemblant
» illégalement sous diverses dénomi-
» nations, vous portez vous-mêmes
» une atteinte plus considérable à ces
» chartes, & que vous êtes actuelle-
» ment dans un état d'opposition à vos
» propres Loix, &c. ».

C'étoit un spectacle assez singulier, de voir une poignée de Soldats occupés uniquement à forger les fers de plusieurs milliers d'hommes, & ceux-ci n'osant souiller leurs mains du sang de ces satellites du despotisme dans lesquels ils aimoient encore à voir leurs compatriotes & leurs freres. Mais pouvoit-on se promettre que cette patience fût durable? Ne devoit-on pas craindre que le sentiment du malheur n'étouffât enfin la voix de l'humanité, & que la Nouvelle-Angleterre n'optât d'être cruelle, plutôt que de devenir

devenir esclave. Il ne falloit qu'un accident imprévu, ou l'imprudence d'un seul homme, pour donner l'essor au désespoir comprimé dans tous les cœurs. C'est à quoi, en effet, exposa la cupidité d'un citoyen obscur.

Ce particulier de Boston, nommé Scott, traita avec M. Gage pour la vente de quelques pieces d'artillerie, & d'une certaine quantité de munitions. Les précautions prises pour dérober au public la connoissance de cette affaire, furent inutiles; elle transpira même avant la livraison des effets, & un murmure général annonça l'indignation de tous les citoyens. Les amis de Scott l'en avertirent, & lui conseillerent de ne point consommer un marché dont il seroit puni sur l'heure par la perte de ses biens, & peut-être de sa vie. Scott, royaliste par intérêt, redevint aussi-tôt patriote par crainte. Il répondit à l'Officier qui lui fut envoyé avec un détachement

pour enlever l'artillerie, qu'ayant réfléchi plus ſûrement ſur ſa conduite, il en avoit compris l'inconſéquence, & qu'il prioit le Général de ne point trouver mauvais que, ſur un point auſſi délicat, il rétractât ſa parole. Mais Gage vivement intéreſſé à ce qu'elle fût exécutée, lui fit ſignifier qu'il le ſommoit de la tenir. A cette nouvelle la populace courroucée prit les armes, entoura la maiſon de Scott, réſolue de tailler la garde en piece ſi elle oſoit paroître.

Quelques perſonnes prudentes ſentant alors tout le danger auquel la Ville & les troupes alloient être expoſées, coururent au quartier général & conjurerent M. Gage de ne pas envoyer la garde. Ils le trouverent inflexible, parce qu'il croyoit ſon autorité compromiſe : mais des avis ſucceſſifs lui ayant confirmé la diſpoſition violente où étoit la ville, il céda ſagement aux circonſtances, &

promit de ne point faire marcher les troupes, pourvu que les citoyens qui s'étoient rendus médiateurs entre le peuple & lui, s'engageassent à faire cesser le tumulte & répondissent de la sûreté de Scott.

Cet arrangement, qui fut exécuté, ramena la tranquillité. Des ordures jettées dans la maison du marchand, furent la seule peine infligée à sa trahison.

A ces momens de fureur, succédoient des alternatives de tranquillité; des François pourront difficilement comprendre comment on restoit de part & d'autre dans les bornes des plaintes & des récriminations verbales: on s'appelloit réciproquement oppresseurs & rebelles; mais dans le fait, l'oppression n'étoit qu'à moitié, & la révolte n'étoit que projettée. La raison de l'état respectif des deux partis de la Cour & du Peuple, ne peut guere être sentie que par ceux

qui connoiſſent la balance des Loix Britanniques ; elles donnent ouverture à la tyrannie & à la ſédition juſqu'à un certain point, paſſé lequel l'une & l'autre ſont crime : Gage ni Boſton n'oſoient le dépaſſer ce point preſque déterminé par les Loix. Chaque parti craignoit la haine toujours attachée au titre d'agreſſeur. Les événemens nous développeront de plus plus en que ce fut long-tems le motif de leur conduite, qui de part & d'autre paroiſſoit trop, ou trop peu, ferme & décidée.

Les autres provinces du continent envoyerent encore une autre contribution volontaire aux habitans de Boſton, que l'interdiction de leur port & de la communication intérieure affamoit & ruinoit de plus en plus.

Parmi les offrandes journalières qu'ils recevoient des Colonies voiſines, celle des ſauvages *Maſphi* ne

doit pas être paſſée ſous ſilence. On racontoit à quelques Chaſſeurs de cette horde l'état de détreſſe où le Gouvernement avoit réduit les Boſtoniens. Ils en furent émus, & voulurent donner des marques de la part qu'ils prenoient à leurs infortunes. Leur faculté ne s'étendoit pas au-delà de ſeize ſchelins, qu'ils vinrent les prier d'accepter. La modicité du préſent étoit relevée par la maniere touchante dont ils l'offrirent : *tenez*, dirent-ils en entrant dans la ſalle du Comité, *Voilà ſeize ſchelins, c'eſt tout ce que nous poſſédons, nous comptions en acheter du rhum, prenez les, nous boirons de l'eau ; adieu, nous allons chaſſer dans le grand bois ; ſi nous pouvons vendre quelques peaux aux habitans d'en haut, nous viendrons vîte vous en apporter l'argent.*

Il faut croire que la ſituation des Boſtoniens commençoit à leur devenir à charge, & le Gouverneur en

tiroit un bon augure, lorſque le parti qu'ils agitèrent de prendre, dut lui faire voir combien les principes violens obtiendroient peu de choſes de gens déterminés à tout, même à s'expatrier volontairement. On propoſa dans le Congrès-Provincial de la province de Maſſachuſett d'évacuer ſubitement la ville de Boſton, l'abandonnant à Gage & à ſes troupes, & d'en tranſplanter les habitans dans les autres parties du continent.

On n'oſa mettre à exécution un deſſein auſſi extrême, ſans conſulter auparavant le congrès général ſiégeant à Philadelphie : cette aſſemblée répondit que ce projet étoit non-ſeulement d'une exécution très-difficile, mais qu'il pourroit entraîner des conſéquences fâcheuſes ; qu'il étoit donc néceſſaire de le ſoumettre à une plus mûre délibération du congrès provincial de Maſſachuſett; & qu'au cas qu'il fût approuvé, toutes les provinces

contribueroient efficacement à dédommager les citoyens de Boſton des pertes que cette tranſmigration leur cauſeroit.

Ce triſte expedient ne fut point réaliſé, mais on n'en doit pas moins de reproches au parti de la Cour d'avoir contraint les Boſtoniens à en concevoir la funeſte idée : il ſemble qu'elle ne doit naître qu'au dernier terme des véxations ; & l'on peut d'après cela apprécier les proteſtations de douceur, de ménagement, de condeſcendance, que le Gouverneur faiſoit de tems en tems, & qui furent, en outre, démenties par l'interception & la publication d'une lettre qu'il écrivoit au Miniſtre de la guerre, dont voici quelques extraits.

» MILORD,

» C'eſt avec le regret le plus vif
» que je me vois obligé de ſolliciter
» l'exemption entiere des reſtrictions

» comprifes dans les ordres particu-
» liers qui m'ont été donnés, & de
» demander d'agir fuivant que je le
» jugerai néceffaire ; mais c'eft le feul
» moyen efficace pour parvenir à
» l'exécution de la tâche importante
» & difficile que j'ai entreprife. Je
» connois depuis long-tems le peu-
» ple avec qui j'ai à traiter, & je puis
» affurer qu'il eft en général très-éloi-
» gné de toutes voies de conciliation,
» & qu'il perfiftera dans fes dif-
» pofitions tant que les particuliers
» qui penfent différemment, crain-
» dront, en prêtant l'oreille aux pro-
» pofitions qui leur feront faites, de
» s'attirer la haine du public, ou du
» moins de donner lieu à des doutes
» dangereux fur leur patriotifme. J'eus
» l'honneur, peu avant de m'embar-
» quer, de développer à votre Gran-
» deur ma façon de penfer au fujet
» des habitans de ce pays, & des pré-
» jugés qui y règnent, lefquels j'ai été

» ſurpris de trouver enracinés plus
» que jamais.....

» J'ai fait, Milord, à ces hommes
» abuſés, des propoſitions beaucoup
» plus modérées qu'ils ne le méri-
» toient; & s'ils s'obſtinent à refuſer
» d'y adhérer, je ſuis déterminé à
» tenter quelques exemples de ſévé-
» rité, que je regarde comme la der-
» nière reſſource dont je puiſſe eſpé-
» rer le ſuccès que je me propoſe.
» J'aurai beſoin pour cela d'un renfort
» conſidérable de troupes, ſur la fidé-
» lité deſquelles on puiſſe compter, &
» qu'il importe de m'envoyer inceſ-
» ſamment, &c. ».

Cette lettre ayant été connue partout, ne fit qu'affermir davantage les Américains dans leur plan de faire cauſe commune, & de repouſſer la force par la force. Pluſieurs bâtimens qui voulurent introduire frauduleuſement du thé dans divers ports, furent brûlés avec leur cargaiſon. Celui qui

portoit le nom de *Lady-Gage*, fut incendié avec plus de plaisir qu'aucun autre ; mille cris de joie s'éleverent au Ciel avec les flammes qui le consumoient ; on eût dit que c'étoit les actes du Parlement que l'on réduisoit en cendres.

Le Congrès-Général fit les 8, 10 & 11 d'Octobre des arrêtés aussi hardis que prudens ; en suspendant toute importation des ports de la Grande-Bretagne dans les Colonies, il en fixa l'exécution au premier Décembre suivant. Ce délai fut jugé nécessaire afin que les Négocians Américains eussent le tems de donner avis à ceux de la Métropole de cesser entierement tout envoi de marchandises. Le patriotisme éclairé de cette assemblée, en calculant les moyens les plus propres à obtenir le redressement des griefs, prévenoit ainsi avec la plus tendre sollicitude tout ce qui pouvoit nuire aux particuliers de la Métropole qui n'avoient

pas trempé dans la conſpiration formée contre la liberté.

On décida qu'au delà du terme fixé toutes les productions & tous les objets manufacturés dans les domaines Britanniques, qui ſeroient introduits dans le continent, ſubiroient auſſi-tôt la confiſcation par les Membres du Comité du port où ils arriveroient, & leur produit employé à ſoulager ceux des freres de la Province de Maſſachuſett, que les derniers actes du Parlement auroient réduits à la miſere.

Quant au projet de non-exportation, le Congrès fut d'avis qu'il ne l'exécuteroit qu'au 10 de Décembre de l'année ſuivante; mais que ſi à cette époque le Parlement d'Angleterre perſiſtoit encore dans ſes prétentions tyranniques, tous les ports ſeroient fermés, depuis la Floride juſqu'à l'Acadie.

Le Congrès fit auſſi faire un dénom-

brement général des habitans des Provinces du Nord de l'Amérique : en voici le tableau :

	hommes.
Massachusett . .	400,000
New-Hampshire .	150,000
Rhode-Island . . .	59,678
Connecticut . .	192,000
New-York	250,000
New-Jersey	130,000
Pensilvanie . . .	350,000
Maryland	320,000
Virginie	650,000
Caroline du Nord	300,000
Caroline du Sud .	225,000
Total (1)	3,026,678

Enſuite après avoir ſtatué ſur tous les points relatifs aux circonſtances

(1) Nous avons oublié exprès la Georgie, dont le dénombrement fait depuis a monté à 30,000 : mais alors il étoit incertain qu'elle entrât dans l'union des douze Provieces confédérées, qui furent long-tems fixées à ce nombre.

malheureuſes où ſe trouvoit le continent, il prorogea ſes ſéances juſqu'au 10 de Mai ſuivant.

De ſon côté le Général Gage fit ſes diſpoſitions pour paſſer l'hiver. Il voulut acheter à Newport des couvertures qui occaſionnèrent une répétition de la ſcène de Scott; en Décembre il fit cantonner ſes troupes dans l'ordre ſuivant:

Le Régiment du Roi, à la diſtillerie de New-Boſton.

Le 5[e] Régiment, depuis l'Arbre de la liberté, juſqu'à l'ouvrage à corne élevé ſur l'iſthme de Boſton.

Royal Galois & le 38[e] Régiment, ſur l'éminence appellée *Fort-Hill.*

Le 43[e] Régiment, près le nouveau marché.

Le 64[e] Régiment, à l'ouvrage à corne.

Royal Irlandois, les 10, 47 & 52[e] Régimens, logés dans les maiſons de la Ville.

Tel eſt à peu près le précis des opérations de l'année 1774, auxquelles il faut ajouter un coup de main qui réuſſit aux Américains le 14 de Décembre, & qui penſa faire éclater la bombe par une fauſſe allarme qui fut donnée à Portſmout, capitale de New-Hampshire. Un exprès envoyé de Boſton, vint avertir que deux Régimens s'étoient mis en marche pour venir prendre poſſeſſion du fort qui protege cette Ville. Auſſi-tôt on battit le tambour, trois cens cinquante hommes s'attroupèrent, & s'avancèrent vers le fort, afin de prévenir les Royaliſtes. L'entrée leur en fut refuſée par le Capitaine Cochran qui en avoit le commandement, & qu'ils ſommèrent en vain d'en ſortir avec ſa troupe. Alors ils appliquèrent des échelles ſur les remparts & ſe diſposèrent à l'eſcalader. Le Commandant fit faire feu ſur eux de trois pieces, mais les boulets n'atteignirent perſonne, & ne

firent qu'augmenter la fureur des aſſaillants qui grimpèrent ſur la muraille, déſarmèrent la garniſon & ſe rendirent maîtres de la place.

Ils ouvrirent enſuite les magaſins, d'où ils tirèrent quatre-vingt dix-ſept barrils de poudre qu'ils mirent en ſûreté dans l'intérieur des terres.

Le lendemain la Ville ſe remplit de milices, & l'on envoya une députation au Gouverneur de la province, pour s'informer du deſſein que pouvoit avoir le Général Gage, en faiſant avancer des ſoldats dans l'intérieur du pays. Son Excellence répondit par les aſſurances les plus poſitives, qu'il n'avoit aucun avis de cette expédition & qu'elle étoit dépourvûe de vraiſemblance : malgré cela tout le monde ſe tint en armes.

On remarqua dans ces Milices aſſemblées ſi précipitamment, un grand nombre d'habitans fort riches, qui

crurent ne devoir pas balancer entre leur patrie & leur fortune.

Nous devrions ſans doute à nos lecteurs, en terminant cette année, un portrait détaillé du caractere & des qualités du Général Gage : mais jamais homme ne fut préſenté en même tems ſous deux points de vue ſi oppoſés ; il avoit commandé précédemment en ſecond dans l'Amérique ; tout ce qui étoit militaire reconnoiſſoit en lui du ſang-froid, de l'intelligence, de la fermeté, un eſprit d'ordre & une prudence conſommée. D'un autre côté, les habitans le regardoient comme un génie très-borné, enclin à la violence, & n'ayant aucune aptitude à traiter des affaires importantes, tant il eſt vrai que les vertus elles-mêmes ſont ſouvent relatives à leurs prôneurs. Pour ſuppléer au tableau que la différence des couleurs qui nous furent fournies, nous empêchent d'entreprendre, nous

allons traduire une lettre qui fut alors adressée au Général Gage. On sent bien que la touche est un peu chargée par l'esprit d'animosité universellement répandu contre lui ; l'événement a prouvé que Thomas Gage ne fut un grand-homme d'aucune manière ; mais il faut cependant se souvenir qu'il n'est pas peint ici par des amis.

Au Général Gage.

« Monsieur, après avoir éprouvé » l'administration tyrannique de Ber- » nard & de Hutchinson, les habi- » tans de la baye de Massachusett n'ont » plus rien à redouter de la vôtre ; » il ne leur reste non plus rien à es- » pérer de votre mariage avec une » Américaine, ni de la naissance de » votre fils dans cette Province, de- » puis que votre prédécesseur immé- » diat que Boston avoit vu naître, a » trahi si long-tems la cause de sa pa- » trie. L'espoir du peuple n'a donc

» été fondé que sur une connoissance
» exacte de votre incapacité & sur ce
» que l'on avoit publié de votre carac-
» tere. Il est vrai qu'il a été déçu quant
» à ce dernier point, mais à l'égard
» du premier, vous avez de beau-
» coup dépassé son attente.

» Il seroit inutile de vous deman-
» der si vous avez daignez réfléchir
» un seul instant sur la légalité des
» actes que vous vous êtes chargé de
» faire exécuter. On sait assez que,
» (1) papiste en politique, l'unique re-
» gle de votre conduite est une obéis-
» sance aveugle aux décrets du Mo-
» narque dont vous êtes l'esclave.
» Veuillez bien cependant considérer,

---

(1) Pour bien comprendre cette expression, il faut savoir que les Anglois, regardant l'autorité du Pape comme la plus absolue de l'univers, confondent indifféremment le mot papisme & celui de despotisme. L'épithete de papiste veut dire chez eux un homme partisan du despotisme.

» Monſieur, que le droit politique ne » ſauroit différer du droit naturel : » que le Ciel même ne peut rendre » juſte une Loi civile qui contraſte » avec le pacte ſocial, & que s'il y a » une différence entre un voleur de » grand chemin, & un Souverain qui » attente à la liberté & à la propriété » de ſes ſujets, elle eſt à l'avantage du » premier de ces brigands.

» Vous ſignalâtes votre arrivée en » cette province par la publication » d'une Ordonnance, portant défenſe » aux habitans de la Nouvelle-Angle- » terre de ſigner aucun concordat » tendant à ſuſpendre l'achat & l'u- » ſage des marchandiſes importées de » la Métropole, juſqu'à la révocation » des actes du Parlement. Ce trait » remplit d'indignation le cœur des » Américains.

» Vos amis même, qui avoient » employé tant d'art à nous perſuader » que le projet de ce concordat in-

» quiétoit fort peu les manufacturiers
» de la Grande-Bretagne , rougirent
» de votre mal-adresse , lorsqu'ils
» vous virent détruire tout leur ou-
» vrage, en avouant que l'exécution
» de ce projet seroit ruineux pour les
» trois Royaumes. Ils ne purent dis-
» convenir qu'il étoit ridicule de dé-
» fendre à des peuples opprimés de s'u-
» nir d'intérêt pour secouer le joug
» dont on les accabloit ; & ne vou-
» lant pas imputer cette faute à la per-
» versité de votre cœur, ils furent
» obligés de la rejetter sur votre dé-
» faut de lumieres.

» L'amnistie que vous avez fait pu-
» blier pour tous les déserteurs des
» régimens arrivés depuis peu dans
» cette Province, a servi au moins à
» prouver que les débris de la vertu
» des anciens Bretons se rencon-
» troient encore dans de simples sol-
» dats.

» Mais ce que tout le monde re-

» garde comme votre chef-d'œuvre, » c'eſt la derniere Ordonnance que » vous avez fait publier, ayant pour » objet la propagation de la vertu & » de la religion. En vérité, dans les » adreſſes flatteuſes qui vous ont été » adreſſées, on a bien eu tort de ne » pas donner à votre zele le même » encens que l'on a tant offert à vos ta- » lens. Nous avons reconnu dans cette » piece l'ouvrage d'un nouveau con- » verti au temple de Saint-James, ré- » généré en ſa Majeſté Britannique.

» Vos Officiers peu accoutumés au » ſtyle doucereux de cette proclama- » tion, crurent d'abord qu'elle étoit » l'ouvrage d'un mauvais plaiſant; » mais ils ſe rendirent à l'évidence, » lorſqu'ils la virent ſignée de votre » nom & décorée du ſceau de vos » armes. Permettez de vous faire à ce » ſujet une obſervation. Vous par- » viendrez difficilement à convaincre » les Puritains de la Nouvelle-Angle-

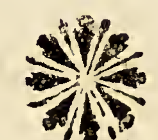
» terre de l'orthodoxie de votre
» croyance, en venant dans leur pays
» les armes à la main, eux dont la re-
» ligion consiste à croire qu'il est im-
» pie d'obéir à aucune loi contraire
» aux Loix éternelles de la Justice.

» Il est étonnant que vous vous
» plaisiez à répandre que la résolution
» des Colonies à defendre leur liberté
» ne provient que de deux ou trois
» têtes chaudes, qui fomentent dans
» Boston cet esprit d'opposition ; &
» c'est là l'opinion reçue à Saint-Ja-
» mes. Cependant, la lecture des arrê-
» tés de tous les Bourgs, Villes, Pro-
» vinces de ce continent, devroient
» vous avoir convaincu du contraire.
» Il n'y a point parmi nous de ces
» *réservoirs de vertu*, comme il y en a
» de corruption dans la Grande-Bre-
» tagne. Le feu sacré du patriotisme
» nous anime tous également. Il brûle
» dans tous les cœurs ; & ce ne sont
» ni le pétulant Officier, ni le vil trai-

» tant, ni l'homme d'église ambitieux
» qui l'y ont allumé. Périssent à jamais
» les dangereux novateurs qui croient
» qu'il peut exister quelque vertu sans
» l'amour de la Patrie ! Mais prenez
» garde où peuvent vous entraîner
» vos maximes de morale : on s'ac-
» coutume par degrés à manquer de
» foi, & il n'est pas injuste de penser
» que celui qui trahit aujourd'hui son
» pays, ne tardera guere à trahir aussi
» son Roi.

» Je terminerai ces réflexions en
» vous engageant au nom de cette
» Province, d'abdiquer une charge
» que vous avez acceptée sans avoir
» assez éprouvé vos forces. Vous
» déshonorez votre Souverain par
» l'usage que vous faites de son pou-
» voir. Je vous exhorte à faire ce sa-
» crifice par les souffrances des chers
» Bostoniens, par l'indignation de
» toute la Nouvelle-Angleterre, par
» le désespoir de tout le continent,

» par le danger d'une rupture, par
» les calamités inséparables d'une
» guerre civile. C'est la seule voie qui
» vous reste pour rendre le repos &
» le bonheur à vous & à votre famille,
» dont vous l'éloignerez sans cesse,
» tant que vous persisterez à être
» l'instrument odieux du pouvoir ar-
» bitraire. En vain vous efforcez-vous
» pour vous rendre célebre, la nature
» ne vous fit point naître pour opé-
» rer de grandes choses, & votre nom
» ira bientôt se perdre dans l'oubli,
» confondu avec ceux de Bernard &
» de Hutchinson.



ANNÉE 1775.

Ou eſt-il ce célebre Monteſquieu? Pourquoi le cours borné de l'exiſtence humaine ne lui a-t-il pas permis d'être, ainſi que nous, témoin des événemens que nous ſommes occupés à décrire? Admirateur du gouvernement Anglois, dont il crut trop la théorie, qu'auroit-il dit, qu'eût-il penſé en voyant les funeſtes effets d'une adminiſtration qui lui paroiſſoit ſi ſagement combinée? L'expérience, ce maître des gens d'eſprit ainſi que des ſots, lui auroit fait ſupprimer trois chapitres de ſon livre immortel : il n'eût pas loué, mais eût plaint un gouvernement qui, pour procurer un équilibre chimérique, avoit mis dans une oppoſition éternelle les deux pouvoirs, eſpérant qu'aucun ne prendroit le deſſus; il

eût reconnu que cette perfection supposée possible, étoit un point mathématique, aisé à dépasser de l'un ou de l'autre côté, & que des loix calculées sur la durée de cet équilibre, ne pourroient que produire à la longue de mauvais effets, parce qu'elles partoient d'un principe faux, en supposant une perfection durable; ce qui n'est pas dans les forces de la nature, tant pour les sociétés que pour les individus abstractivement considérés.

Non, Montesquieu n'eût pas cité pour modele une constitution qui faisoit voir à l'univers étonné le tableau qu'on vient de mettre sous les yeux du Lecteur. D'un autre côté, un Gouverneur pour le Roi, une garnison nombreuse cantonnée dans une ville très-peuplée, faisant depuis huit mois des dispositions menaçantes, & des vexations particulieres, & laissant insulter, maltraiter tout ce qui avoit

l'attache du Roi ou du Parlement; de l'autre, une grande province ayant paſſé des murmures les plus vifs à des préparations ouvertes de révolte ſoutenue à main armée, preſque toute l'Amerique du Nord au Sud en mouvement, & déclarant dans les termes les moins ménagés qu'elle eſt prête au moindre ſignal de ſoutenir la cauſe de la province opprimée, la ſecourant de vivres, l'encourageant par des aſſurances de protection, chaque province ayant établi chez elle un comité de ſûreté muni de pouvoirs conférés par le peuple; enfin un Sénat formé, aſſemblé publiquement dans une grande ville, faiſant des loix nouvelles reçues avec reſpect, & regardées comme émanées d'un pouvoir légal, & ce congrès général établi pour s'oppoſer à l'autorité du Roi & du Parlement : tels ſont les objets étranges que cette conſtitution Angloiſe ſi vantée produiſoit en Améri-

que ; deux partis également animés, inflexibles, le bras levé, mais n'osant frapper le premier coup, exhalant leur colere en reproches respectifs pleins d'amertume, employant le tems à s'observer l'un & l'autre, lorsque tous les deux paroissoient avoir de puissantes raisons de combattre, les Royalistes ne devant point souffrir que la confédération acquît plus de solidité, & les Américains ne devant point attendre que les Royalistes reçussent des renforts d'Angleterre. Ces considérations n'échappoient sans doute à aucun des deux partis; mais la cause que nous avons déjà exposée plus haut, les retenoit dans une sorte d'enchantement qui dura encore les trois premiers mois de l'année 1775; ils se passerent en protestations, petits événemens, mesures opposées, lettres inutiles.

Il est vrai que la formation d'un nouveau Parlement avoit donné lieu

de croire que les bills de l'autre qui causoient tant de troubles, seroient révoqués par celui qui succédoit. Cent soixante membres qui ne faisoient point partie de l'ancien, donnoient de la vraisemblance à cet espoir; mais on sçut bientôt à l'Amérique combien il étoit vain.

Les bills avoient été confirmés, les mêmes influences ministérielles devant avoir les mêmes effets. Cependant ce ne fut pas d'un accord unanime: le parti de l'opposition devint nombreux. Wilkes parut à Westminster tenant un papier à la main; un Lord reconnoissant que c'étoit la harangue du Roi prononcée à la rentrée du Parlement, le pria de lui dire ce qu'il pensoit de ce discours: *le mot discours* me semble impropre, répliqua Wilkes, j'appelle ceci la sentence de mort de nos freres Américains.

On afficha à la porte du Parlement ce pamphlet singulier.

Nouveau thermomètre à plusieurs tubes, marquant toutes les variations du corps politique.

Patriotisme Anglican.	Gelé.
Ditto Américain . .	Très-chaud.
Religion	Froide.
Dignité parlementaire.	Baisse journellement.
Vapeurs Ecossoises .	Très-denses.
Population	Diminuée d'un $\frac{1}{4}$.
Vent dominant . . .	North.

Le Comte de Chatam tonnoit dans la chambre des Lords contre la résolution de réduire les Américains par la force.

« Qui de vous, j'en atteste le Ciel, » disoit-il aux Lords assemblés dans la salle de Westminster accoutumée à retentir des éclats de sa voix imposante ; « Qui de vous pourroit » adopter plus long-tems des idées si » étranges & si pernicieuses ? . . . . » Qu'est devenue, m'écrierois-je alors, » cette isle si fiere de sa grandeur, » que les arts & la valeur rendoient

» également célebre? Qu'est devenue
» sa constitution, qui jadis excitoit
» l'admiration & l'envie des nations
» voisines ? Comment a-t-elle pu
» changer ses loix civiles en un code
» militaire? A-t-elle tout-à-coup
» transporté le siége de son empire à
» Constantinople? Après avoir tant
» de fois versé généreusement son
» sang pour éviter le despotisme,
» comment s'est-elle, non-seulement
» courbée sous son joug, mais avi-
» lie au point de se forger elle-même
» des chaînes?

» Cependant nos Administrateurs
» actuels sont si peu touchés de ces
» considérations, qu'on leur a en-
» tendu dire que le Général Gage
» avoit été trop lent dans cette affaire;
» qu'il n'avoit pas mis assez de vi-
» gueur dans l'exécution de leur ven-
» geance, & qu'il auroit dû plonger
» d'abord son épée dans les entrail-
» les de ses compatriotes. J'ai pitié

» de la ſituation embarraſſante de cet
» homme d'honneur. Obligé d'une
» part à remplir les pénibles devoirs
» de la charge qui lui a été commiſe,
» retenu de l'autre par les inſtigations
» ſecrettes de la juſtice & du patrio-
» tiſme, à quelles douloureuſes per-
» plexités ne doit-il pas avoir été li-
» vré? La circonſtance où il ſe trouve
» me rappelle un trait ſemblable des
» guerres civiles de la France, lorſ-
» que le Grand Condé & le Maréchal
» de Turenne étoient à la tête des
» deux partis oppoſés. Ce dernier,
» frappé des conſéquences terribles
» qu'une victoire pouvoit avoir pour
» lui & pour ſa patrie, mit tous
» ſes ſoins à éviter des actions ſan-
» glantes, dont il rencontroit ſouvent
» l'occaſion. Après que la tranquillité
» fut rétablie, le Roi blâmoit un jour
» le Maréchal de n'avoir pas fait le
» Prince priſonnier. *Pourquoi ne le*
» *prîtes-vous pas — parce que, Sire, ſi*

» *je l'avois pris, tout Paris m'eût pris à*
» *ſon tour.*

..... » Dans une criſe ſi dangereuſe,
» à la vue de la perſpective la plus al-
» larmante, je viens, Milords, vous
» ouvrir l'avis que me dictent mon
» cœur & mon expérience. J'opine
» donc, que l'on donne ordre au Gé-
» néral Gage de retirer les troupes
» qui bloquent Boſton, afin que les
» habitans de cette ville puiſſent co-
» opérer librement avec nous à une
» prompte reconciliation. Je ne mets
» au jour cette idée qu'après l'avoir
» mûrement approfondie, & c'eſt la
» ſeule qui m'ait paru raiſonnable:
» par-là vous convaincrez les Amé-
» ricains que vous avez deſſein de
» diſcuter leur cauſe avec réflexion,
» avec impartialité, & non pas de
» graver votre déciſion en caractères
» de ſang ſur leurs rivages malheureux.

» .... J'ai cru devoir traîner au-
» jourd'hui ma foibleſſe juſqu'ici pour

» vous propoſer ce plan; s'il eſt de
» mon devoir de vous communiquer
» tout ce que j'ai de lumières dans les
» affaires importantes de l'Etat, c'eſt
» ſur-tout pour des objets qui exigent
» tant de prudence; & puiſque vous
» en avez entrepris l'examen, Milords,
» je frapperai ſouvent à la porte en
» vous criant *juſtice*, à moins que mes
» infirmités ne me forcent à reſter
» attaché ſur un lit de douleur. Plus
» de repos pour moi juſqu'à ce que
» j'aie épuiſé tous les efforts dont je
» ſuis capable pour terminer ces trou-
» bles funeſtes.

» Le tems preſſe, le danger s'ac-
» croît: peut-être, tandis que je pro-
» nonce ces mots, on a déjà frappé
» en Amérique le coup fatal qui doit
» en entraîner mille autres; veuillez
» m'en croire, la moindre goutte de
» ſang répandue dans ces contrées
» formeroit une bleſſure difficile à gué-
» rir, *irritabile vulnus*, une bleſſure

» envenimée, qui, par des progrès
» rapides, se communiqueroit au reste
» du corps, & le feroit tomber dans
» une corruption totale ».

Ce discours parut avoir produit tout l'effet qu'on devoit en attendre. On espéra pendant quelques jours que les troupes de Boston alloient être rappellées; mais les efforts du Ministère prévalurent sur la voix de la raison, & Mars reprit à Westminster la place de Minerve.

Vilkes de son côté s'étoit rendu l'avocat des Américains, il analysoit dans la Chambre Basse leurs droits & ceux de la Métropole; « avant, disoit-il, que le Gouverne-
» nement soit autorisé à plonger la
» Nation dans une guerre civile, j'es-
» pere que cette Chambre voudra
» sérieusement examiner la cause pre-
» miere de cette malheureuse que-
» relle. La prérogative usurpée de
» taxer le sujet sans son consentement,

» eſt évidemment l'origine de cette
» diſpute. Avez-vous, Meſſieurs, au-
» cun droit de taxer les Américains ?
» Voilà l'état de la queſtion.

» Les Loix primordiales de la Juſ-
» tice, & les principes de la conſti-
» tution Britannique, répugnent
» également à cette injuſte préten-
» tion. L'idée de propriété exclut
» tout droit étranger de prendre ce
» qui m'appartient, à moins que je n'y
» conſente ; ſans cela je ne pourrois
» plus dire, *ce que j'ai eſt à moi*.....
» Les Américains n'ont plus rien qui
» leur appartienne, s'il dépend de
» nous de lever ſur eux des impôts.
» Eſt-il quelque choſe qu'ils puiſſent
» encore appeller leur bien, ſi pour
» leur prendre tout, nous n'avons be-
» ſoin que de le vouloir ? Ces mots
» liberté, propriété, ſi chers à des
» cœurs Anglois, ſi doux à nos oreil-
» les, deviendroient donc déſormais
» ironiques & inſultans pour les habi-
» tans de nos Colonies.

» Les Loix ſociales ont pour but
» d'aſſurer à chaque individu, à cha-
» que membre de l'Etat le droit de
» poſſeſſion ..... Tous les ſubſides
» fournis à la Couronne, ſont des
» dons gratuits des Communes, des
» préſens réels que lui fait le Peuple.
» Son conſentement formel eſt tou-
» jours exprimé dans l'octroi .... On
» a long-tems diſputé là deſſus; mais
» il eſt un fait bien remarquable, &
» qui ſeul doit lever la difficulté. Si
» l'on veut fouiller dans les regiſtres
» de la Tour, on trouvera que la ville
» de Calais en France, pendant qu'elle
» étoit ſoumiſe à l'Angleterre, ne
» commença à être taxée que lorſ-
» qu'elle envoya ſes repréſentans au
» Parlement. Deux Bourgeois de cette
» Ville vinrent ſiéger & voter à la
» Chambre des Communes; alors, &
» non auparavant, Calais paya des
» impôts: depuis long-tems les Colo-
» nies en ſupportent ſans que nous

» ayons encore admis leurs représen-
» tans. Est-ce donc un crime à elles
» d'en proposer ?

» On nous insinue que la province
» de Massachusett est dans un état de
» sédition ouverte, & que les autres
» Colonies lui prêtent des secours, &
» l'on veut nous persuader de sévir
» contre ce que l'on appelle des fac-
» tieux. Mais leur disposition présen-
» te, est-elle véritablement une ré-
» volte caractérisée, ou plutôt une
» résistance louable contre les actes
» iniques d'une autorité qui cherche à
» ne plus connoître de bornes, &
» contre les entreprises que nous
» avons formées sur leur propriété &
» leur liberté ? Je n'ose pas le décider;
» tout ce que je puis dire, c'est qu'une
» résistance heureuse s'appelle une
» *révolution*, & non pas une révolte.
» Qui peut nous assurer, qu'à la suite
» des Bills séveres qu'on propose con-
» tr'eux, ils ne tireront pas ainsi que
» nous l'épée du foureau ? & s'il arri-

» voit que leur courage fût favorisé
» par le succès, qui peut nous assurer
» que dans quelques années les Améri-
» cains ne célébreroient pas l'époque
» glorieuse de la révolution de 1775,
» comme nous célébrons celle de 1688?
» La fortune couronna les généreux
» efforts que firent nos aïeux, pour
» recouvrer leur liberté : mais si, suc-
» combant sous les coups du pouvoir
» arbitraire, ils avoient été condam-
» nés à mourir sur un échafaud, le
» trait de notre histoire qui nous fait
» le plus d'honneur, seroit regardé
» comme un acte séditieux contre
» l'autorité légitime, & non comme
» l'expulsion d'un tyran, & une oppo-
» sition autorisée par les Loix divines
» & humaines.

» J'augure mal des mesures que
» l'on veut nous faire adopter. Vos
» moyens sont-ils proportionnés à la
» fin que vous vous proposez? Où
» sont vos armées? Comment comp-

» tez vous les recruter? Avez-vous ré-
» fléchi que la ſeule province de Maſ-
» ſachuſett peut mettre ſur pied trente
» mille hommes? Vos forces ne ſont
» pas en état de conquérir & de gar-
» der même cette ſeule province....
» On peut, à la vérité, réduire Boſ-
» ton en cendres, ou la conſerver
» en l'hériſſant de remparts & de
» fortifications; mais la province
» n'en ſera pas moins perdue pour
» vous. Boſton deviendra ſemblable à
» Gibraltar, & vous ſerez dans le
» territoire de Maſſachuſett, comme
» en Eſpagne, maîtres d'une ſeule
» ville, tandis que tout le reſte du pays
» ſera au pouvoir de vos ennemis.

» Vos troupes & vos flottes oc-
» cuperont quelque tems deux ou
» trois villes le long de la côte, telles
» que New-Yorck, S. Auguſtin (1):
» mais vous perdrez ſans retour le
» continent d'Amérique. Réduits à

(1) Prédiction bien vérifiée.

» commander dans quelques ports de
» mer, vous n'empêcherez pas l'inté-
» rieur du pays de se maintenir dans
» l'indépendance en s'enrichissant à
» mesure que la progression rapide de
» vos injustices dévastera la petite
» portion qui vous sera soumise....

» Tandis que vous arrêterez l'in-
» cendie en quelque contrée, il ne
» fera que plus de progrès dans les
» autres. Tant que vos escadres seront
» mouillées, & que vos bataillons
» seront campés dans quelque en-
» droit, cet espace vous appartien-
» dra, j'en conviens; mais à mesure
» que vos drapeaux & vos pavillons
» changeront de place, le terrein re-
» deviendra libre, & vous n'aurez
» rien avancé. Je lis avec frayeur dans
» l'avenir, en suivant la chaîne des
» événemens, que dans la balance des
» empires la Grande-Bretagne décli-
» nera bientôt, & que les Américains
» s'éleveront jusqu'au degré de puis-

» ſance & de proſpérité des Etats qui
» figurent le plus aujourd'hui ſur le
» globe, & cela, parce qu'ils conſ-
» truiſent leur édifice ſur la baſe iné-
» branlable de la liberté publique.

» Les deſſeins du Miniſtère qui
» donnent lieu à cette diſcuſſion, ne
» ſont au contraire fondés que ſur
» l'injuſtice & la cruauté: ils répu-
» gnent tout à la fois aux maximes du
» droit politique & aux principes in-
» faillibles du droit naturel. Il eſt cer-
» tain que les habitans des Colonies
» employeront pour la défenſe de
» leur liberté autant de vigueur & de
» fermeté, que nous en mettrions
» pour défendre la nôtre; ils courront
» tous les haſards d'une rupture ou-
» verte, plutôt que de courber ſous
» le joug injuſte & dur que le Gou-
» vernement s'efforce de leur impo-
» ſer. L'effet d'une adreſſe ſi ſangui-
» naire ſera de les jetter dans le plus
» cruel déſeſpoir; ils verront que

» vous vous préparez non-seulement
» à tirer l'épée, mais encore à jetter
» le fourreau, ce qui leur ôtera l'es-
» pérance de l'y voir rentrer, &
» bannira de leurs esprits toute voie
» de reconciliation : alors ils se con-
» duiront comme des gens qui n'ont
» plus rien à espérer & tout à crain-
» dre. Ils consommeront le démem-
» brement de ce continent immense,
» & le colosse prodigieux de notre
» grandeur, sera abattu par leurs
» mains. Mais au milieu de ces ré-
» flexions accablantes, je me nourris
» de l'espoir que le Peuple fera éprou-
» ver son ressentiment aux auteurs de
» ces projets pernicieux, & que les
» Ministres qui ont machiné ce com-
» plot fatal, paieront la perte d'une
» grande partie de l'Empire par la perte
» de leurs têtes ....

Ce discours aussi juste que véhément, n'empêcha pas que le Bill pour interdire la pêche aux Bosto-

niens, ne fût joint à celui qui leur défendoit déjà le commerce.

Une réflexion se présente en lisant ces harangues parlementaires, dont quelques-unes paroîtroient devoir mettre le feu à la tribune, & qui restent toujours sans effet. C'est leur fréquence qui les rend inutiles. Le ministère & le public accoutumés à des clameurs fondées ou non, y font à peine la plus légère attention. Le Lord North n'étoit pas plus ému d'entendre Wilkes demander sa tête à la Chambre des Communes, que Wilkes lui-même n'avoit envie de la faire proscrire ; de manière que s'il y eût réussi, on ne sait lequel des deux auroit été le plus surpris. L'abus de la liberté est aussi contraire à la discussion d'un objet, qu'un silence contraint. Parler toujours, ou ne parler jamais, sont deux extrêmes également opposés au développement de la vérité. Un maître n'est pas mieux gardé par un chien qui jappe sans

ceſſe, que par celui qui ne peut aboyer. Fait au bruit du premier, il ne daigne pas ſe mettre ſur ſes gardes lorſqu'il l'entend glapir, parce qu'il l'a ſouvent éprouvé mal à propos ſoupçonneux. Cependant, le voleur arrive & pille la maiſon malgré le chien qui s'épuiſe, & le Maître ne s'éveille que pour voir ce qu'il a perdu.

Un déſapprobateur des meſures du Miniſtère, marqua ſa façon de penſer d'une manière aſſez rare & qui fit peu d'imitateurs. Il écrivit au Tréſorier d'une ſociété qui s'étoit formée à Londres en faveur des Américains, ſous le nom de conſtitutionelle :

« Monſieur, j'ai payé la ſemaine » derniere au Collecteur des tailles, » 172 livres 2 ſols 6 deniers ; je n'i» gnore pas que cet argent va être » employé, ſuivant la coutume, à » payer des penſions à quelques mem» bres corrompus du Parlement, » pour les engager à voter contre la

» liberté des Américains. Je vous en-
» voie maintenant 344 livres 5 sols,
» & toutes les fois que je serai forcé
» à contribuer de ma bourse à l'exé-
» cution des projets iniques de l'ad-
» ministration, je vous ferai parve-
» nir le double de la somme que j'au-
» rai payée, afin que vous l'employiez
» à la défense de la liberté des Amé-
» ricains. Que l'on me fasse payer des
» taxes pour subvenir aux dépenses
» d'un bon Gouvernement, je n'au-
» rai rien à répliquer; mais s'il faut
» que, malgré moi, je fournisse mon
» contingent pour soutenir une cabale
» infame, qui tend à détruire la cons-
» titution de l'Etat, je réparerai ce
» mal autant qu'il me sera possible, en
» payant deux fois plus en faveur des
» victimes que l'on veut opprimer ».

Tandis que les Américains avoient en Europe un parti nombreux, mais impuissant, puisqu'aucun des Bills ne fut révoqué ou adouci; voyons

comment ils ſe préparoient chez eux à l'éclat dont chaque minute devoit accélérer l'inſtant.

Les Virginiens avoient vu terminer l'année par un événement avantageux. Leur Gouverneur pour le Roi, le Lord Dunmore revenoit d'une expédition heureuſe contre les Sauvages, à la tête d'un corps de troupes aſſez nombreux : il s'arrêta quelques jours au Fort Gower, place ſituée au confluent des rivieres Chio & Hockoking. Là les Officiers ayant appris que le peuple de la Province avoit conçu des défiances ſur le parti qu'ils prendroient relativement à l'état actuel des affaires du continent, ils s'aſſemblèrent & ſignèrent cette délibération.

« Nous ne nous départirons jamais » de l'entière ſoumiſſion que nous de» vons à George III, Roi de la Gran» de-Bretagne, tandis que Sa Majeſté » ſe contentera de regner ſur un peu-

» ple libre, & nous ſacrifierons avec
» joie nos jours & ce que nous avons
» de plus cher pour maintenir l'hon-
» neur de ſa Couronne. Mais comme
» l'amour de la liberté & l'attache-
» ment aux droits de notre Patrie
» prévalent dans nos eſprits ſur toute
» autre conſidération, nous ſommes
» réſolus de ne rien négliger de ce qui
» eſt en notre pouvoir pour défendre
» les privileges des Provinces Amé-
» ricaines; & afin d'y procéder avec
» méthode & d'éviter le déſordre qui
» naît communément de la précipita-
» tion, nous ne marcherons & ne
» commencerons d'agir, que lorſque
» nous en ſerons requis par les vœux
» unanimes de nos compatriotes ».

Cette déclaration faite par un corps victorieux & diſcipliné, redoubla la confiance des habitans de cette Colonie; la nouvelle en parvint promptement aux autres, & les remplit de joie.

Pendant la prorogation du Congrès,

grès, Gage avoit écrit au Président Peyton Randolph comme à un particulier, & il avoit rejetté sur les Bostoniens toute la faute des troubles qui subsistoient dans le continent; ceux-ci s'assemblerent *à Faneuil-Hall*, & firent une apologie de leur conduite qu'ils envoyerent à M. Randolph. Elle étoit fondée sur des faits généralement connus; Gage n'y put répondre.

Le 7 de Février le Congrès-Provincial de Massachusett s'assembla à Cambridge. On y statua définitivement sur les moyens de mettre une armée en campagne. On assigna des fonds pour l'achat de quatre canons de campagne, de quarante mille pierres à fusil, & d'une certaine quantité de poudre. On y proposa même de se soustraire entièrement au despotisme du Gouvernement militaire, & de constituer le Docteur Harward, Gouverneur de la Province: on y

fit l'arrêté ſuivant, qui fut publié partout, malgré tout ce que put faire Gage pour l'empêcher.

« Sur des informations poſitives » que certains habitans de cette Co- » lonie ſont devenus les munitionnai- » res des troupes actuellement en gar- » niſon à Boſton, & leur procurent » toutes les fournitures dont elles ont » beſoin pour compléter leurs équi- » pages, le Congrès-Provincial a ré- » ſolu que dans le cas où les habitans » des villes & de la campagne, dans » ſon reſſort, découvriroient celui » ou ceux qui procurent aux ſuſdites » troupes du bois de charpente, des » planches, des piquets, de la groſſe » toile, des briques, du fer, des voi- » tures, des inſtrumens à remuer la » terre, des chevaux ou bœufs de » trait, ou telle autre choſe dont l'ar- » mée pourroit ſe ſervir pour nuire » à cette Colonie; les coupables ſe- » ront regardés comme ennemis de

» la Patrie, & tous les moyens poſſi-
» bles ſeront mis en uſage pour em-
» pêcher la continuation d'une entre-
» priſe ſi criminelle.

» Et comme il eſt apparent que la
» Colonie, réduite à la cruelle né-
» ceſſité de prendre les armes pour
» ſa défenſe, aura beſoin d'une grande
» quantité de paille, le Congrès fait
» défenſe à tous les habitans en géné-
» ral, & à chacun en particulier, de
» vendre ou diſpoſer de celle dont
» ils ſont ou ſeront en poſſeſſion, ſi
» ce n'eſt en faveur de quelques par-
» ticuliers pour leur uſage indiſpen-
» ſable, ou pour le ſervice de la Pro-
» vince. Il eſt en même tems enjoint
» aux Comités de correſpondance &
» d'inſpection établis dans les villes
» & bourgs de ce reſſort, de veiller
» à l'exécution de cet arrêté, juſqu'à
» ce qu'il en ſoit autrement ordonné
» par le Congrès ou la Chambre des
» Repréſentans de cette Province ».

Dans plusieurs endroits le Peuple prit la précaution de s'assurer de pieces de canon de différens calibres; outre l'artillerie du Fort de Portsmouth & quarante pieces de canon qui défendoient la rade de New-London. On apprit de New-Port que les habitans de cette ville avoient démantelé les fortifications qui la dominoient, & s'étoit emparé de quarante-quatre pieces de canon, depuis six jusqu'à vingt-quatre livres de balle.

L'assemblée de la Virginie constamment occupée du soin de suppléer par ses productions aux articles qu'elle avoit coutume de tirer de la Métropose, proposa une récompense de 1350 livres à celui qui dans dix-huit mois à compter du 11 Janvier 1775, produiroit cinquante quintaux de poudre fabriquée avecdes matériaux pris dans cette Colonie.

Le Général Gage ne voyoit pas sans inquiétude que les Américains

priffent des mefures pour avoir des canons : il auroit defiré que dans la conteftation préfente la *ratio ultima regum* ne fe fût fait entendre que de fon côté, alors il fe feroit cru plus certain de gagner fa caufe. Informé que l'on préparoit auprès de *Salem* un train confidérable d'artillerie, il réfolut de le faire enlever. Un régiment de la garnifon du Fort Williams chargé de cette expédition, s'embarqua le famedi 25 Février, fur un tranfport qui vint mouiller devant *Marble-Head.* Les Soldats cachés dans la cale, ne fe montrèrent que lorfque tout fut prêt pour le débarquement. Malgré cette précaution les habitans foupçonnerent leur arrivée, & dépêcherent un courier pour avertir ceux de *Salem.* La pofition du lieu où l'on travailloit au train d'artillerie, fervit heureufement à empêcher le coup de main que les Royaliftes fe propofoient. Le chantier étoit féparé

de la ville par la rivière que l'on traverse sur un pont-levis. Les ouvriers instruits de ce qui se passoit, levèrent aussi-tôt le pont, & firent partir des exprès pour assembler les Milices du voisinage.

Un moment après le régiment Royaliste parut, le Colonel *Leslie* marchant à sa tête. Il s'avança rapidement pour s'assurer du pont, & sur le refus que l'on fit de le baisser, quelques grenadiers furent détachés pour s'emparer de deux barges, à la faveur desquelles les soldats eussent passé la rivière. Les équipages s'y opposèrent vigoureusement, & il y eut entre les Soldats & les Matelots une légère escarmouche, que ceux-ci terminèrent en faisant aux deux barges un trou suffisant pour les mettre hors de service.

Ce moyen ayant manqué, le régiment se mit en bataille, & se disposoit à faire feu sur le rivage opposé,

lorſqu'un citoyen de conſidération fit appercevoir au Colonel combien cette tentative entraîneroit de ſuites fâcheuſes, principalement pour ſa troupe, qui ſeroit infailliblement miſe en piéces par des hommes furieux, & dont le nombre déjà ſupérieur, augmentoit à chaque inſtant. Pendant que le Colonel délibéroit ſur ce qui lui reſtoit à faire, le train d'artillerie fut enlevé & mis en ſûreté. Alors on baiſſa le pont, le régiment le traverſa, fut viſiter le chantier, & n'ayant rien trouvé, il rebrouſſa chemin au milieu des huées & des railleries de la multitude.

Le mois de Mars ſe paſſa ſans événement marqué; les deux partis l'employèrent en préparatifs; les nouvelles de Londres qui annonçoient les meſures les plus vigoureuſes pour réduire les Américains par la force, nefaiſoient qu'augmenter chez eux la réſolution de réſiſter par la même

voie, chofe que le Miniftère affectoit toujours de regarder comme impoffible. Cette idée trompeufe qui l'égara fi cruellement dans toutes fes démarches, fit paffer un Bill bien oppofé à ce qu'auroient dicté la prudence & une connoiffance certaine du véritable état des affaires en Amérique. On aggrégea au fort de la Province de *Maffachufett*, celles de *New-Hampfhire, Connecticut & Rhode-Ifland.* On leur défendit tout commerce avec les trois Royaumes, on leur interdit toute pêche fur les bancs de Terre-Neuve, & même fur les côtes.

Cet acte dicté par une politique aveuglée, eft un des plus frappans exemples des erreurs où peut tomber un Miniftère obftiné à fuivre de faux principes. En effet, prévenir de la forte le projet déjà formé par les Américains de ceffer tout commerce avec la Métropole, c'étoit les encourager à fe fouftraire entièrement à fa

domination, en les accoutumant à ſe ſuffire à eux-mêmes. Prenez garde, diſoit un artiſan à un homme riche qui lui conſeilloit de ne pas boire de vin pour épargner, *que je ne trouve le moyen de vivre avec cinq ſols par jour, car alors je ne travaillerai pas pour ſix.*

En outre, rendre communs à trois provinces contiguës, les malheurs d'une autre, c'étoit, en les aſſimilant par l'oppreſſion, les forcer de s'unir pour leur délivrance. Auſſi ce Bill cauſa dans le Public, à Londres même, le mécontentement le plus marqué ; on prédit tous les événemens qu'il a produits. Cela n'empêcha pas qu'il ne fût immédiatement ſuivi d'un autre, qui déclaroit en termes formels les Boſtoniens rebelles à l'Etat.

Le Comte de Chatam, emporté par un zele prophétique, combattit dans la Chambre des Pairs les projets du Miniſtère, avec une chaleur qui parut à pluſieurs des Lords excéder les

bornes de la décence. On procéda auſſi-tôt contre cet intrépide défenſeur des libertés Américaines. Londres fut ſur le point de renouveller l'injuſtice dont Athènes ſe rendit autrefois coupable envers Miltiade. La Chambre oubliant combien l'Angleterre devoit à ſon ancien reſtaurateur, voulut l'envoyer à la Tour finir ſes jours parmi les criminels d'Etat. Trente-cinq voix ſe déclarerent contre lui. Heureuſement le parti de l'oppoſition en eut trente-ſix, & la deſtinée de ce célebre Miniſtre, qui, comme Fabius, mérita d'être appellé le bouclier de ſa Patrie, ne dépendit ce jour-là que d'un ſeul ſuffrage, pour avoir parlé avec les expreſſions hardies d'une vérité que l'événement a bien pris le ſoin de juſtifier. Cependant, Albion ſe dit libre: ah! qu'elle ceſſe d'en impoſer aux autres nations par un mot dont elle viola tant de fois la ſignification.

L'outrage que le Comte de Chatam éprouva de la part de la Cour & du parti miniſtériel fut adouci par les témoignages d'affection qu'il reçut du Peuple. Le Conſeil de Ville aſſemblé à Guid-Hall, voulut que ſes ſervices dans une occaſion ſi eſſentielle fuſſent gravés dans les faſtes de la Cité : la délibération portoit, que la Cour feroit des remerciemens au Comte pour avoir préſenté à la Chambre Haute un plan propre à concilier les différens qui ſubſiſtent malheureuſement entre la Métropole & ſes Colonies.

On armoit en toute diligence une eſcadre à *Spithead*. Les Généraux *Howe & Bourgoyne* prirent congé du Roi pour aller prendre le commandement des quatre mille hommes que la flotte tranſportoit à Boſton : elle mit à la voile les derniers jours de Mars, devant être bientôt ſuivie d'un

convoi chargé de troupes & de quelques autres frégates.

Cependant il approchoit ce moment fatal qui devoit en amener tant d'autres. La fermentation étoit exaltée en Amérique, au point de ne pouvoir plus contenir ses effets. Un mercredi 19 Avril fut le jour que les Provinces-Unies regarderont toujours comme celui de leur affranchissement d'un joug trop foible pour retenir assujettis par la force ceux qui ne le trouvoient plus assez doux pour le supporter.

La ville de *Concorde* mentit à son nom, & fut le premier lieu ensanglanté par la guerre civile. Voici le détail de cette affaire. Le mardi au soir un détachement de l'armée, composé de sept à huit cens hommes, sous les ordres du Lieutenant Colonel *Smith* s'étant embarqué dans plusieurs chaloupes, vers l'extrêmité des Communes de Boston, fut descen-

dre à *Philip's-Farm*, un peu au dessus de la riviere Charles, d'où il s'avança à petit bruit sur le chemin de *Concord*, place située à six lieues de Boston, où le Congrès-Provincial étoit assemblé. L'alarme fut aussi-tôt répandue dans tous les environs, & les troupes nationales se formèrent pendant la nuit en différens bourgs pour agir suivant les circonstances.

En arrivant à *Lexington*, les Royalistes trouvèrent une compagnie de Milices d'environ cent hommes sous les armes & prête à passer en revue : dès qu'ils l'eurent apperçue, ils s'en approchèrent à pas redoublés, & l'Officier qui les commandoit somma les Miliciens en termes injurieux de se disperser & mettre bas les armes : ceux-ci ne lui ayant répondu que par des huées, quelques Officiers firent feu sur eux de leurs pistolets : quatre ou cinq Soldats leur tirèrent aussi des coups de fusils, & l'instant

d'après le détachement fit une dé-charge générale qui leur tua huit hommes, en blessa neuf, & obligea les autres à prendre la fuite, d'autant plus aisément qu'ils n'avoient ni poudre, ni plomb pour y répondre.

Les Royalistes continuèrent ensuite leur marche vers *Concord*, où ils pillerent plusieurs voitures chargées de farines qui appartenoient à la province. Pendant ce tems, les miliciens de Lexington s'étant ralliés & joints à plusieurs compagnies des lieux circonvoisins, se portèrent au nombre d'environ deux mille huit cens hommes sur Concord, brûlant de se venger de l'insulte qu'ils avoient reçue. Tandis qu'une partie entroit dans la ville pour en débusquer l'ennemi, cent cinquante s'avançoient pour s'emparer du pont, dont les Royalistes étoient déjà en possession. Ces derniers firent feu sur les Nationaux, & leur tuèrent deux hommes;

mais ils furent attaqués ſur le champ avec tant d'intrépidité, qu'ils abandonnèrent ce poſte & ſe replièrent ſur Lexington. Ils y rencontrèrent le Lord Percy qui venoit pour les ſoutenir avec un corps conſidérable, & deux pieces de campagne. Après leur réunion, s'étant trouvés forts de dix-huit cens hommes, ils firent halte, enlevèrent leurs morts, & voulurent faire panſer leurs bleſſés; mais comme ils apprirent que le nombre des Miliciens augmentoit à chaque inſtant, ils jugèrent à propos de continuer leur retraite, qui fut même aſſez précipitée; & quoiqu'ils tâchaſſent d'éloigner les Nationaux avec leur artillerie, ils en furent pourſuivis juſqu'à la levée de Charles-Town qui joint cette eſpèce de fauxbourg à la ville de Boſton, où ils entrèrent à la faveur *du Sommerſet*, vaiſſeau de guerre de ſoixante-quatre canons qui protégea leur fuite.

Ils avoient mis le feu à *Lexington* en se retirant; mais les secours qu'on y porta, firent qu'il y eut peu de maisons brûlées.

Le nombre des morts du côté des Américains, se monta à plus de cent personnes. La perte des troupes réglées fut d'environ deux cens : deux lieutenans *Gould* & *Potter* furent faits prisonniers.

Au premier bruit de ce choc, toutes les milices de *Massachusett* prirent les armes, & vinrent former un camp de vingt mille hommes aux environs de *Cambridge*. M. Ward en fut nommé général, & il eut beaucoup de peine à les dissuader de leur premier dessein, qui étoit d'emporter Boston l'épée à la main. Le Colonel Ismaël *Putnam* se posta avantageusement à Roxbury, & les partis resterent ainsi en présence pendant quelque tems.

Aussi-tôt que la nouvelle du combat fut parvenue à *New-York*, les

habitans de cette derniere ville ſentant de quelle importance il étoit de s'aſſurer des fortifications qui la défendent, prirent les armes, entrèrent dans le fort garni de cent cinquante pieces d'artillerie, déſarmèrent la garniſon qu'ils firent priſonnière de guerre, & prirent dans les magaſins quinze mille fuſils & beaucoup de munitions.

Ils s'emparèrent enſuite de la douane, d'où ils chaſſèrent les officiers, & ſe rendirent maîtres de deux tranſports chargés d'uſtenſiles de guerre, & prêts à faire voile pour Boſton. Le Comité fit enſuite défenſe à tous les pilotes d'introduire dans le port aucun vaiſſeau du Roi d'Angleterre ſous peine de la vie.

Philadelphie ne reſta pas témoin inutile de tous ces mouvemens. Le Congrès provincial voyant que la rupture étoit décidée par l'affaire de Concord, donna des ordres pour le-

ver un corps de vingt mille hommes, qui devoit à se transporter partout où le besoin l'appelleroit, & un autre corps de quatre mille à poste-fixe, destinés à la garde de la ville, pour protéger les membres du Congrès général qui devoit s'y rassembler le 10 de Mai.

Les milices de Rhode-Island se mirent en marche au nombre d'environ six mille hommes, & furent joindre l'armée du Général Ward, campée aux environs de Boston.

Le corps législatif de la province de Connecticut, après avoir délibéré sur les moyens d'assurer l'abondance des provisions nécessaires pour l'entretien d'une armée nationale, résolut d'interdire l'exportation de tous les animaux vivans, poisson salé & autres comestibles. Le magasin général de l'armée fut établi à Worcherster; & pour faire les fonds nécessaires à son entretien, on établit un

papier de change qui devoit avoir cours dans toute la province de Massachusett.

C'est ainsi que Gage se vit tout-à-coup entouré d'une foule d'ennemis que l'affaire de Concord fit déclarer ouvertement, & il put dès-lors compter sur la scission des colonies d'avec la métropole : on le lui annonça même ouvertement, en imprimant à Philadelphie le pamphlet suivant, en style puritain (1).

« Grande-Bretagne, adieu, nous ne » t'honorerons plus désormais comme » notre mere ; tu es devenue cruelle, » tu as pour nous moins d'entrailles » que les monstres marins n'en ont » pour leurs petits. Nous t'avons sup- » pliée, les larmes aux yeux, de nous

(1) C'est une secte très-répandue surtout à Boston, qui prétend conserver la parole de Dieu dans sa pureté. Elle affecte d'en employer par-tout les expressions.

» rendre justice; mais, ô violence!
» ô meurtre! Tu es venue sur nous
» l'épée à la main pour nous frapper,
» & nous avons été forcés, pour
» parer tes coups, de tirer la nôtre.
» Ce choc a rompu tous les liens qui
» nous unissoient, & fait évanouir
» toute l'affection que nous avions
» pour toi. O Bretagne! bornes désor-
» mais mes soins à prendre garde à toi.

» Georges III, adieu. Nous ne
» t'importunerons plus désormais en
» te demandant ta protection; mais
» aussi nous ne prodiguerons plus
» notre sang à te défendre. La vio-
» lation du pacte fait avec nous, l'at-
» teinte portée à la bonne-foi publi-
» que, la dureté avec laqnelle tu t'es
» rendu sourd à la priere que nous
» t'avons adressée de nous protéger
» contre l'oppression, la tyrannie,
» les projets sanguinaires du Parle-
» ment Britannique; projets qu'il a
» revêtus de la sanction de la loi, pour

» opérer notre esclavage, & nous
» égorger comme les troupeaux le
» sont par les bouchers. Ces causes
» réunies nous ont délié du serment
» par lequel nous étions soumis à ta
» couronne & à ton gouvernement....
» Ce glaive que tu devois employer
» à nous défendre, suivant les loix
» de l'équité, tu l'as fait servir à no-
» tre destruction...... O Georges,
» prens garde à toi ! Général Gage,
» arrache tes palissades, éloigne-toi
» de nous; tu as frappé le premier
» coup, tu es l'agresseur, tu as égorgé
» de sang-froid l'innocent; mais sache
» que le glaive est levé; que les pro-
» vinces attaquées méditent une juste
» vengeance, & qu'elles ne seront pas
» satisfaites jusqu'à ce qu'elles aient
» vu répandre ton sang, celui de tous
» ces ministres de la violence qui sont
» sous tes ordres, & de ces perfides
» *Torris* qui jouissent & abusent de ta
» protection. C'est pourquoi pars au

» plutôt, retourne avec les troupes
» que ton maître t'a confiées; éloi-
» gne-toi de nos rivages; car dans
» peu de tems, tu feras environné de
» la mort. . . . On te regarde ici
» comme un intrus; chaque iftant que
» tu y paffes en qualité de général de
» ton maître, ne fait qu'ajouter à
» l'horreur que tu nous infpires, &
» le traitement dû aux plus cruels en-
» nemis, eft celui auquel tu dois t'at-
» tendre.

» O chere Nouvelle-Angleterre!
» écoute ces cris d'alarmes; entends
» la voix du ciel qui répete, *aux ar-*
» *mes, citoyens, aux armes.* La Gran-
» de-Bretagne a levé fon bras fur
» nous; tes enfans ont péri fous fes
» coups, ont été affaffinés par fa
» main, fans qu'ils euffent provo-
» qué fa colère. A quel excès de bar-
» barie les troupes Britanniques ne fe
» font-elles pas portées contre des
» enfans à la mamelle & des vieil-

» lards dont les cheveux blancs at-
» teſtoient la foibleſſe ! Vois les ſui-
» tes de l'anathême du Parlement Bri-
» tannique qui nous a déclaré rebel-
» les, conſidére quel eſt le ſort qui
» t'attend, ſi nous n'exterminons ces
» Bretons, enfans de l'injuſtice, &
» ces Torris vendus à l'eſclavage ! . .
» Dans ces circonſtances, je vous
» conjure, mes Frères, tant par rap-
» port à Dieu, que par rapport à
» vous-mêmes, de vous tenir en
» garde contre le vice, contre tout
» ce qui pourroit attirer ſur vous le
» courroux céleſte. . . . Confions-
» nous au ſecours du Très-haut; &
» ſi nous allons expoſer nos jours au
» hazard des combats, adreſſons-lui
» tous enſemble ces paroles de Joſa-
» phat : *Regarde de quelle manière ils*
» *nous récompenſent, c'eſt en venant nous*
» *chaſſer des poſſeſſions que tu nous avois*
» *données en héritage. Leve-toi, Seigneur,*
» *pourquoi ne les juges-tu pas ? Car nous*

» *n'avons aucun pouvoir contr'eux, &*
» *nous ignorons ce que nous devons faire;*
» *mais nos yeux font fixés fur toi.....*

» O toi, Juge équitable de la terre! » réveille-toi; viens à notre fecours».

JEAN dans le désert.

Le 2 de Mai *John Penn*, Gouverneur né de la Penfilvanie communiqua à l'Affemblée de cette Province, la délibération de la Chambre des Communes d'Angleterre du 20 Février, & y joignit un meffage redigé avec beaucoup d'adreffe, par lequel il engageoit les repréfentans à profiter des infinuations favorables que contenoit cette piéce, pour opérer le grand ouvrage de la reconciliation des Colonies avec la Métropole.

L'Affemblée ne prit point le change fur les motifs qui avoient porté le Parlement Britannique à lui faire des propofitions auffi obfcures qu'infidieufes; elle comprit que ce n'étoit-là qu'une rufe fuggérée par les Miniftres, en

en vue d'amuſer le peuple de la Nouvelle - Angleterre, tandis que le Général Gage ou ſon ſucceſſeur, feroient toutes les diſpoſitions néceſſaires pour le forcer à l'obéiſſance. En conſéquence, elle adreſſa deux jours après au Gouverneur une réponſe négative, dont voici la ſubſtance.

« Votre Excellence obſerve que les » Colonies, à travers les plaintes que » le deſir jaloux d'être libres a oc- » caſionnées de leur part, n'ont ja- » mais nié qu'elles ne duſſent, ſuivant » l'équité, ſupporter une partie des » charges de l'Etat : mais votre Excel- » lence doit ſavoir que ces mêmes » Colonies ont toujours établi comme » un droit qui ne pouvoit être con- » teſté, celui de ne fournir à la Mé- « tropole que des dons gratuits, des » ſubſides volontaires, & non pas des » impôts pris de force ou extorqués » par la crainte. Nous ne diſcuterons » pas ici laquelle de ces deux déno-

» minations, convient aux propoſi-
» tions faites par la Métropole aux
» Colonies, que vous nous avez com-
» muniquées, & nous nous en rap-
» portons trop bien à vos lumières
» & à votre jugement, pour entaſſer
» des raiſons ſans réplique qui ne ſe-
» roient qu'une répétition ennuyeuſe
» de ce que nous avons dit tant de
» fois, &c ».

La fin de la prorogation du Congrès-Général approchoit ; il devoit rouvrir ſes ſéances le 10 de Mai, & les députés des différentes Provinces commençoient à ſe rapprocher. MM. *John Hancok*, *Thomas Cushing*, *Samuel Adam* & *Robert Treatpaine*, paſſerent à *New-York* le 6 Mai pour ſe rendre à Philadelphie, en qualité de députés de *Maſſachuſett*. Ils étoient accompagnés de *MM. Dyer*, *Roger Sherman* & *Silas Deane*, députés de *Connecticut* : ils trouverent à deux lieues de la ville une eſcorte de mille hommes ſous les armes, & une com-

pagnie nombreuſe de perſonnes de diſtinction qui avoient été au devant d'eux en équipages. Une multitude de citoyens de tout âge bordoient le chemin, rempliſſant l'air de cris de joie, & rendoient ce ſpectacle le plus magnifique en ce genre que l'on eût encore vu dans la Province, bien différent de ces entrées de Gouverneurs, dont rien ne réjouit la pompe triſtement cérémonieuſe, & qu'acheve de glacer un froid compliment prononcé par une bouche ſouvent menſongère, ſecrettement déſavouée par le cœur.

Toutes les cloches de la Cité annoncèrent l'entrée des principaux défenſeurs de la liberté, & l'on termina cette journée par des réjouiſſances de toute eſpéce. La porte de l'hôtel où ils logèrent fut gardée par deux ſentinelles pendant le ſejour qu'ils firent à New-York; & ils en partirent le 8 comme ils y étoient entrés, au bruit des acclamations générales.

Cependant les milices de Connecticut & celles de Maſſachuſett, avoient formé ſecrettement un projet de la plus grande importance, c'étoit de s'emparer du fort de Ticonderoga, poſte qui maîtriſe la communication du Canada & de la Nouvelle Angleterre. Ce fort fut conſtruit par les François en 1756 ; il réunit les avantages de la nature aux reſſources de l'art, étant pratiqué ſur des rochers qui rendent ſon approche très-difficile. Le Général *Abercombrie* tenta vainement de l'emporter d'aſſaut en 1758 & y perdit beaucoup de monde ; mais il fut pris l'année ſuivante par le prudent & heureux *Amherſt*, & ſa conquête ouvrit le chemin aux Anglois pour aller planter leur pavillon ſur l'une & l'autre rive du fleuve Saint-Laurent.

On réſolut de le ſurprendre par une marche rapide, & le 25 Avril trois cens hommes choiſis ſous les ordres

des Colonels *Eston* & *Allen*, arrivèrent à la partie du lac Champlain sur laquelle est bâti le fort. Un détachement de quatre-vingt hommes passa l'eau, & parvint à la pointe du jour aux ouvrages extérieurs. La sentinelle étonnée de voir arriver un parti d'hommes armés, fit feu sur eux ; mais elle fut arrêtée dans l'instant par les Américains, qui sautèrent dans le chemin couvert, & s'introduisirent dans l'intérieur du fort où ils crièrent trois fois *Huzza*. La garnison réveillée au bruit des acclamations s'arma à la hâte, & fit mine de se vouloir défendre jusqu'à ce que le Commandant du fort eût paru. Le Colonel *Eston* l'ayant abordé le toucha sur l'épaule, & le somma de la part de l'Amérique Septentrionale de se rendre prisonnier, avec son monde, & de lui remettre le fort avec tout ce qu'il contenoit : le Commandant pétrifié lui demanda d'une voix entrecoupée,

qui il étoit & ce qu'il vouloit ? Pour toute réponse on lui signifia de nouveau qu'il falloit se rendre. Du moins, s'écria-t-il, puis-je espérer qu'il me sera fait un traitement honorable ? Plus honorable, répliqua M. *Eston*, que celui que nous avons éprouvé de la part des troupes Britanniques. Alors le Commandant donna ordre à ses soldats de mettre bas les armes, & se constitua prisonnier avec eux.

La garnison étoit composée d'environ cent hommes, & le Commandant en chef étoit absent, ce qui favorisa sans doute beaucoup l'entreprise hardie des Américains : on trouva dans la place plusieurs mortiers, plus de cent pieces de canon, cent fusils, quelques barrils de poudre, & beaucoup d'autres munitions de guerre.

Après ce coup de main un autre détachement fut s'emparer du fort de *Cown-Point* à cinq lieues du premier,

& un troisieme s'empara de *Skenes-borough*, où il fit prisonnier le Major *Skene* avec sa famille & quelques soldats.

Le commandement de *Ticonderoga* fut donné au Colonel *Allen*, & sa garnison composée des milices de Connecticut, & d'un grand nombre de volontaires qui s'étoient joints à elles dans le chemin.

Cette expédition conduite avec tout le secret & l'intelligence imaginable, fit d'autant plus d'honneur à ceux qui la conçurent & l'exécutèrent, que par la prise de ces places la communication du Canada avec la Nouvelle-Angleterre restoit totalement à la disposition de celle-ci ; de façon que si les habitans de *Québec* & de *Mont-Réal*, eussent assez mal entendu leurs intérêts pour s'armer & marcher contre les Nationaux, ils eussent été obligés d'entreprendre trois siéges difficiles, durant lesquels les Colonies

euſſent eu le tems de ſe préparer à les bien recevoir ; & l'événement juſtifia cette prévoyance, comme on le verra dans ſon lieu.

Gage apprit avec étonnement la priſe des forts du lac. Il n'avoit pas attendu ce moment pour ſentir que les cinq mille hommes qu'il avoit cru devoir paſſer ſur le ventre à toute l'Amérique, auroient bien de la peine à ſoutenir même la défenſive. Il avoit demandé à Londres des ſecours conſidérables, & le Parlement offrit au Roi, pour qu'il pût diſpoſer des troupes réglées des trois royaumes, de mettre ſur pied les ſoixante mille hommes des milices gardes-côtes, établies ſous le miniſtère du Lord Chatam pendant la dernière guerre, lorſque la Grande-Bretagne craignoit de la part de la France une invaſion : ces milices gardes-côtes ne ſont, ſuivant la charte de leur formation, obligées de s'aſſembler que dans les

cas où l'Etat seroit menacé d'une descente; elles reçoivent néanmoins vingt sols par jour en tems de paix, & font l'exercice à feu une fois par mois.

Tandis que l'on prenoit ainsi des mesures extrêmes pour réduire les Américains, ils continuoient leurs dispositions pour se défendre vigoureusement. Leur armée de Massachusett serroit toujours les royalistes dans Boston. Le Colonel *Putnam* se distinguoit surtout à *Roxbury* à la tête du détachement qui y étoit campé. Les Américains retrouvoient dans lui ce courage actif qui caractérisoit le fameux Général *Wolf*, mort à l'assaut de Québec; il juroit de venger sa patrie ou de s'ensevelir sous ses ruines: il inspiroit à tous ceux qui l'entouroient son intrépide résolution. On peut juger de la fermeté de son ame par ce qu'il dit à un Anglois royaliste, que les sentinelles arrêtèrent en sortant de Boston. *Retournez-vous en*, lui dit-

il, & *au cas que le Général Gage vous demande si j'ai beaucoup de troupes sous mes ordres, répondez-lui de ma part que j'en ai assez; que quand il parviendroit à les battre, j'en aurois encore assez; qu'après une seconde défaite il m'en resteroit toujours assez, & que j'espère qu'il finira par éprouver que j'en ai trop pour lui, & pour les tyrans dont il est le ministre.*

La Virginie se signaloit aussi par son zèle pour la cause commune; le Gouverneur Dunmore ayant voulu s'assurer de la poudre appartenant aux particuliers, qui étoit déposée sous la foi publique dans un magasin général, occasionna une émeute dans Williamsbourg, qui l'obligea de se retirer avec sa famille à bord d'une frégate de vingt canons. Tyron, Gouverneur du Maryland, fut quelque tems après obligé de prendre le même parti: & c'étoit quelque chose d'assez singulier de voir des gens ambulans s'intituler gouverneurs de Provinces

dont ils n'osoient aborder les rivages. Cela rappelle la ridicule coutume des Rois d'Angleterre, qui gardent toujours précieusement le titre de Rois d'un pays sur lequel ils n'eurent jamais de droits, & dont ils n'ont pas gardé un pouce de terre.

M. Washington très-riche habitant de la Virginie, qui possédoit des plantations immenses de tabac, fut alors, comme *Camille*, arraché à sa charrue pour l'intérêt de la République en danger. Il leva un corps de miliciens de trois mille hommes, qu'il vint à bout de discipliner à l'instar des troupes réglées : ils les habilla en uniforme, & leur donna au lieu de fusils ordinaires, des mousquets d'une nouvelle construction, qui se chargent par la culasse, & dans lesquels la balle est obligée de décrire, en sortant, une ligne spirale de deux tours & demi ; ce qui, en augmentant la résistance, prolonge considérablement la portée. Cet Offi-

cier fit auſſi exécuter, d'après les idées de M. Bernoulli, des pieces de campagne très-commodes à tranſporter. Leur mérite principal eſt d'être plus courtes que celles dont ſe ſert l'Infanterie Angloiſe, & de produire néanmoins plus d'effet; ce qui s'opère en donnant au corps de la piece une capacité beaucoup plus grande que celle où l'on met la poudre, relativement à la denſité de l'air qu elle renferme, comparée à celle de l'extérieur.

Cependant le Congrès-Général étoit aſſemblé à Philadelphie où il tenoit paiſiblement ſes ſéances à la faveur du corps de troupes de quatre mille hommes, qui veilloit à ſa ſûreté pour le garantir de toute ſurpriſe. Ses premiers ſoins furent de ſtatuer ſur les moyens les plus convenables de mettre New-York à couvert des entrepriſes de l'armée royale. Cette place étoit menacée, & l'on croyoit que les intentions de Gage étoient d'y envoyer

un corps confidérable de troupes, pour la punir de l'enlevement des canons & de fon adhéfion à la caufe générale. En conféquence, le Congrès-Général y envoya deux mille cinq cens hommes, & notifia au Comité de correfpondance de New-York, que les milices fe tinffent toujours prêtes à fe raffembler lorfqu'on fignaleroit la flotte royale; de permettre le débarquement aux troupes réglées, mais de leur interdire l'entrée de la ville, du fort principal & des autres poftes fortifiés, & de leur affigner un terrein dans les communes, où elles pourroient camper & caferner fi bon leur fembloit.

Il parut le 12 Juin une proclamation du Général Gage, par laquelle, en offrant de nouveau la paix à un peuple réfolu de ne pas l'accepter à de femblables conditions, il lui déclaroit en même tems la guerre, au cas qu'il refusât de s'y foumettre. Cette pièce

fit effet; elle apprit aux Américains qu'ils n'avoient plus d'autre espoir que dans la force de leurs armes. Nous en traduirons ici les endroits les plus remarquables.

« D'autant qu'une multitude insen» sée, après s'être laissé entraîner » dans une longue série de crimes pro» gressifs, dirigés contre l'autorité » constitutionnelle de l'Etat, par des » traîtres qui nous sont bien con» nus, a levé enfin publiquement » l'étendart de la révolte; frustrés » d'ailleurs des bons effets que nous » nous étions promis de la patience & » de la bonne volonté du Roi, & tou» tes nos espérances s'étant évanouies; » il ne reste plus à ceux qui sont re» vêtus de l'autorité, pour punir & » protéger les innocens, qu'à prou» ver aux uns & aux autres que l'épée » n'est pas dans leurs mains une arme » inutile.

» Les atteintes portées aux droits

» les plus ſacrés de la couronne & du
» peuple d'Angleterre, ſont trop nom-
» breuſes pour être énumérées, &
» trop graves pour qu'il ſoit poſſible
» de les pallier. Tout homme dé-
» pouillé de préjugés, témoin de ce
» qui s'eſt paſſé tant en cette Province
» que dans les Colonies voiſines, y
» trouvera, s'il veut y faire la moindre
» attention, des marques d'une conſ-
» piration préméditée, aſſez fortes
» pour juſtifier la plénitude du châti-
» ment; & ceux mêmes qui ignorent
» les véritables circonſtances des faits,
» ne peuvent s'empêcher de ſoupçon-
» ner leur énormité, à meſure qu'ils dé-
» couvrent avec quel ſoin & quel arti-
» fice on a tâché de les falſifier & de leur
» prêter des couleurs favorables. Les
» auteurs de cette imprudente révolte
» ſe repoſent ſi peu ſur la bonté de leur
» cauſe, ſur la légitimité de leurs dé-
» marches, ſur le jugement du public
» impartial, & ſur ce qui réſulteroit

» d'un examen réfléchi dans l'esprit
» de leurs propres adhérens, qu'ils se
» sont principalement appliqués à dé-
» rober leur conduite à la connois-
» sance du peuple; & tandis qu'ils se
» donnoient des peines infinies pour
» l'empêcher de porter ses regards
» sur ses véritables intérêts, ils en
» imposoient à sa crédulité par les ca-
» lomnies & les absurdités les plus
» grossières.

» Sollicité par l'urgence de tant de
» calamités compliquées, je tente enfin
» le dernier effort qui soit en mon pou-
» voir, pour éviter de répandre du sang;
» en offrant comme j'offre de fait &
» promets par ces présentes, au nom
» de Sa Majesté, son très-gracieux par-
» don à tous ceux qui mettront bas les
» armes, & rentreront aussi-tôt dans le
» devoir de sujets tranquilles & sou-
» mis. Excluons cependant de l'avan-
» tage de ce pardon *Jean Hancok &*
» *Samuel Adam*, dont les offenses sont

» trop graves pour qu'ils aient d'au-
» tre ſort à eſpérer que la punition
» méritée : & afin qu'aucuns de ceux
» que ce pardon regarde, ne puiſſent
» alléguer l'ignorance où ils auroient
» été des ſuites que pouvoit entraî-
» ner leur refus, je déclare par ces
» préſentes, *rebelles*, *traîtres*, *& de-*
» *vant être regardés comme tels*, non-
» ſeulement les deux particuliers que
» je viens d'excepter & de nommer,
» mais encore leurs adhérens, com-
» prenant ſous ce terme, ſans égard au
» rang, au nom, ni aux circonſtan-
» ces, tous & chacun de ceux qui ont
» porté les armes contre le gouver-
» nement du Roi, & qui ne les dépo-
» ſeront pas ſur le champ, ou qui ca-
» cheront & protégeront, de quelque
» maniere que ce ſoit, les coupables,
» leur fourniront des ſecours d'hom-
» mes, d'argent, de proviſions, d'ar-
» mes, &c. ou qui entretiendront
» avec eux une correſpondance par

» lettres, meſſages, ſignaux & autres
» moyens concertés entr'eux.

» Et d'autant que la juſtice, dont le
» cours eſt depuis long-tems obſtrué
» & même totalement interrompu,
» ne peut être adminiſtrée ſuivant les
» loix du pays, tant que durera cette
» révolte, d'où réſulte la néceſſité de
» mettre en vigueur la loi martiale, j'ai,
» en conſéquence, jugé convenable
» de publier, en vertu de l'autorité
» royale de cette Province, & par
» ces préſentes je publie & j'ordonne
» de faire uſage de la loi martiale,
» dans l'étendue de ce département,
» autant de tems que ces circonſtan-
» ces malheureuſes en rendront l'uſage
» indiſpenſable.

» En prenant ces meſures inévita-
» bles, mais que j'eſpère devoir pro-
» duire un ſalutaire effet, il eſt du
» moins agréable pour moi d'avoir à
» promettre une protection & des ſe-
» cours certains à tous ceux qui, dans

» cette ſituation critique des affaires,
» manifeſteront leur obéiſſance au
» Roi, & leur affection pour la mère-
» contrée : ceux donc qui avoient
» abandonné leurs demeures depuis le
» commencement des troubles, peu-
» vent y retourner, reprendre leurs
» poſſeſſions, & y reſter ſéparés &
» diſtincts des parricides ennemis de la
» conſtitution, juſqu'à ce qu'il plaiſe à
» Dieu de changer le cœur des habi-
» tans de cette terre infortunée, de
» les faire rentrer dans la voie du bon-
» heur, dans la religion de la paix, &
» de les faire jouir de la liberté fondée
» ſur les loix qu'on leur a fait aban-
» donner ».

Le Sénat Américain répondit d'abord par les faits à cette eſpèce de manifeſte. M. Peyton Randolph s'étant démis pour des conſidérations particulières de ſa place de Préſident, elle fut d'une commune voix conférée à *Jonh Hancok*, celui que Gage

venoit de profcrire fi mal adroitement.

Le Colonel Washington fut en même tems nommé Commandant en chef de toutes les troupes de l'Amérique feptentrionale. Tout le monde applaudit à ce choix, & augura favorablement des talens de cet Officier, qui rendit autrefois à fa Patrie un fervice fignalé en couvrant la retraite du Général *Braddock*, dont on fe rappelle la tragique avanture. Il commanda auffi au commencement de la derniere guerre un régiment de troupes légères appellées *Riflemen.*

On fit une promotion de quelques autres Officiers généraux. *Arthemus Ward*, *Philippe Shuyler*, & *Ifraël Putnam* furent nommés Majors-Généraux, *Horatio Gates* Adjudant-Général; & *Mifflin*, fujet d'un rare mérite, premier Aide de Camp de l'armée devant Bofton.

On pourroit être furpris de ne

point trouver le nom du fameux *Lée* ſur cette liſte, mais par un coup de politique déſintéreſſée, il ne forma aucunes prétentions ſur la place de Commandant en chef, où ſes talens ſembloient l'appeller, & déſigna lui-même *Washington*, comme le plus capable de la remplir.

La principale raiſon qui le détermina à ne vouloir aucun titre, quoiqu'il fût toujours prêt à remplir les devoirs de tous, c'eſt que n'étant pas né Américain, il ſentit qu'il pourroit être expoſé aux murmures, aux intrigues de la part de ceux même qu'il ſerviroit, & qu'une révolution d'Amérique devoit être dirigée par une main Américaine. Lée étranger à la cauſe qu'il ſoutenoit, craignit d'exciter l'envie, & ſe ſentit incapable d'en concevoir. Ce trait ſeul caractériſe un grand homme; il ne ceſſa d'en mériter le nom juſques dans ſa priſon même, comme on le verra par la

ſuite. C'étoit donc bien à tort que les Royaliſtes le peignoient comme un Officier peu capable, plus turbulent que ſage, n'ayant en partage que des connoiſſances ſuperficielles, & une vanité qui avoit toujours rendu ſa ſociété fatigante à ſes camarades, ne ceſſant de cabaler dans tous les corps où il ſervit, & même y ſuſcitant des querelles qui contribuèrent beaucoup à faire réformer le cent-troiſième régiment.

Tels ſont les principaux traits du portrait que l'on en faiſoit à Londres; ſans décider juſqu'à quel point ils purent lui convenir en Europe, il eſt du moins certain qu'il déploya des vertus de plus d'une ſorte à l'Amérique. Au reſte, il n'eſt pas étonnant que cet homme illuſtre, dont le nom figurera toujours avec éclat à la tête de ceux à qui l'Amérique doit ſa liberté, n'ait pas été juſtement apprécié en Angleterre. Il eſt mille exemples de talens méconnus qui ſont en-

ſuite rougir ceux qui ne ſurent pas les diſtinguer. L'abbé de Savoie fut humilié par un refus à la Cour de Louis XIV, & devint le Prince Eugène. C'eſt ainſi que Lée, n'ayant pu obtenir à la paix, pour prix de ſes longs ſervices en Canada, que le brevet de Lieutenant Colonel & la demi-paie de Major, paſſa en Amérique, & y devint le plus ferme ſoutien, & un des premiers moteurs de la confédération, qui eût certainement ſans lui, été anéantie dès qu'elle commença.

Le nouveau Général eſcorté d'une brigade de Cavalerie, partit pour ſe rendre devant Boſton & y prendre le commandement de l'armée. Charles Lée l'y accompagna, ayant fait publier auparavant la renonciation ſuivante qu'il adreſſa au Lord Vicomte Barington, Secrétaire d'Etat au département de la guerre.

« Milord, quoique je n'entende » ſouſcrire en aucune façon à l'opi» nion de bien des gens qui penſent

» qu'un Officier jouiſſant de la demi-
» paie, eſt cenſé être dans le ſervice ;
» ma délicateſſe exige cependant que
» je paroiſſe déférer en cette occa-
» ſion à un ſentiment que je crois
» abſurde & erroné. C'eſt pourquoi
» je déclare à votre Grandeur de la
» maniere la plus ſolemnelle, que je
» renonce à ma demi-paie à compter
» de ce jour. Je prie en même tems
» votre Grandeur de me permettre
» de lui aſſurer que lorſqu'il plaira à
» Sa Majeſté de me donner quelque
» emploi qui s'accorde avec mon hon-
» neur, ſoit qu'il faille agir contre
» les ennemis naturels & héréditaires
» de notre pays, ou défendre les pré-
» rogatives & la dignité de ſa Cou-
» ronne, perſonne ne ſera plus zélé ni
» plus prompt que moi à me con-
» former à ſes ordres.

» Mais les meſures actuelles me
» ſemblent ſi deſtructives pour les
» droits & la liberté de chacun de ſes

» ſujets, ſi ruineuſes pour tout l'Em-
» pire, & ſi dangereuſes même pour
» la perſonne de Sa Majeſté, ſa dignité,
» ſa famille, que je me crois en conſ-
» cience obligé comme Anglois, ci-
» toyen & ſoldat d'un Etat libre, de
» tenter tout ce qui dépend de moi
» pour en empêcher l'exécution.

» Il me reſte à prier avec ardeur le
» Tout-puiſſant d'inſpirer à ſa Majeſté
» de deſſeins plus analogues à ſon
» honneur, & plus propres à opérer la
» gloire & la félicité de ſon peuple ».

Je ſuis, Milord, &c.

CHARLES LEE.

Le Lord *Effingham* avoit donné à Londres le même exemple, en envoyant au Lord Barington ſa démiſſion du grade de Colonel en pié du vingt-deuxieme régiment, avec ces mots :

« J'ai attendu juſqu'au dernier mo-
» ment pour donner ma démiſſion,

» afin que l'on ne pût prêter une tour-
» nure défavorable à une action dictée
» par les motifs les plus purs. Je ne me
» plains de rien, j'aime ma profession,
» & l'on devroit me blâmer de quitter
» un Etat dans lequel je pourrois me
» rendre utile au public, si l'idée que
» j'ai des principes de notre consti-
» tution, & les notions que je me
» suis formées de l'honneur, me per-
» mettoient encore de le suivre.

Tandis que l'on faisoit ces dispositions d'un côté, on se battoit de l'autre. Le 17 Juin vit une seconde affaire très-vive entre les Royalistes & les Nationaux. La veille le Général Putnam partit de Cambridge avec deux mille hommes, & vint occuper une éminence située auprès de Charles-Town, nommée Breed's-Hill, où il fit travailler tout de suite à un retranchement. Son but étoit de resserrer de plus en plus la garnison de Boston, & de prévenir le dessein que Gage

avoit formé de s'emparer de ce poste. Dès que le jour eut éclairé cette démarche, les Royalistes comprirent combien elle étoit dangereuse, & résolurent d'empêcher qu'elle ne fût poussée plus avant. On fit entrer dans la riviere Mystick des batteries flottantes qui commencèrent à tirer sur le revers du retranchement, tandis que plusieurs vaisseaux de guerre & la batterie de Corps-Hill le foudroyoient de deux autres côtés. Mais la position avantageuse des Provinciaux rendoit cette canonade presqu'inutile: à midi, trois mille hommes détachés de tous les régimens de l'armée Royale, commandés par M. Howe, qui étoit arrivé depuis peu d'Angleterre, passerent la riviere *Charles*, & furent débarquer à cinq cens pas du retranchement. Le premier soin de ce Commandant fut de faire incendier la petite ville de Char-

les-Town, afin que la fumée couvrît ses dispositions.

Il divisa ensuite sa troupe en deux corps, dont l'un marcha droit à l'ennemi, & l'autre tourna le morne pour lui couper la retraite. Les Provinciaux renforcés par quatre cens hommes des milices de Connecticut, laissèrent avancer les Royalistes jusqu'à quinze pas, & firent alors une décharge si vive de mousqueterie & de six pieces de canons chargées à cartouche, que ces derniers furent rompus & perdirent beaucoup de terrein. Ralliés par leurs Officiers, ils doublèrent les rangs & tentèrent une seconde attaque aussi infructueuse que la premiere. Le feu continuel qui sortoit du rempart ayant mis du désordre parmi eux, ils reculèrent & furent se former aussi-tôt sur douze de hauteur.

Par cette disposition leur colonne acquit plus de résistance, & se trouvant en même tems renforcés par

mille hommes de la garnifon, ils pénétrèrent enfin dans les lignes ; on dit que ce fut le Général Burgoyne qui le premier y fauta, & fon exemple ayant ranimé le courage des Royaliftes, les Américains furent obligés de céder au nombre, & d'abandonner le retranchement & les fix canons.

Leur retraite fut affez précipitée, parce que le canon de l'efcadre enfiloit une chauffée par laquelle ils étoient obligés de paffer ; ils fe replièrent cependant fans trop de confufion fur le corps que commandoit Putnam. Les Royaliftes pouffèrent jufqu'à lui, & tentèrent de l'entamer ; mais ils furent fi bien reçus, qu'ils jugèrent prudent de regagner à huit heures du foir le retranchement dont ils venoient de s'emparer.

L'un & l'autre parti s'attribuèrent l'honneur de cette journée, & il faut avouer qu'il n'eft pas facile de décider auquel il appartient le plus. D'un

côté les Anglois avoient exécuté leur projet en ſe rendant les maîtres du retranchement ennemi ; de l'autre les Provinciaux s'applaudiſſoient de ce que trois à quatre mille hommes de milices avoient repouſſé deux fois près de quatre mille hommes de troupes réglées, en leur tuant cinq cens hommes, leur en bleſſant autant, parmi leſquels ſe trouvoient quatre-vingt-quatre Officiers. La perte des Américains fut moindre, mais ils regrettèrent beaucoup celle qu'ils firent dans cette journée, du Dr. Warren, que ſon courage & ſon zele pour la liberté avoient placé au rang d'un de ſes héros. Son corps reſta quelques tems ſans être retrouvé ; il fut enfin reconnu à deux dents poſtiches qu'il s'étoit fait mettre depuis peu. Le Congrès-Général honora ſa mémoire par une pompe funebre & un diſcours qui fut prononcé à la ſuite de la cérémonie : pour juger du ſtyle de l'O-

rateur Américain, nos lecteurs ne seront pas fâchés d'en lire l'exorde & la fin, qui n'ont paru que mutilés dans les papiers Anglais & les traductions imparfaites qui en furent imprimées en France.

» Le signal du carnage est donné, » le salpêtre s'embrâse, la foudre » part : entre ceux qu'elle frappe, » elle atteint un heros, il tombe : Ci- » toyens, il n'est pas mort; non, il » ne mourra point : c'est l'homme » obscur qui périt tout entier; mais » le grand homme se survit à lui- » même dans l'âme de ses compa- » triotes. C'est le méchant dont » l'instant du trépas est celui de la » vengeance & de la joie publique, » & dont la mémoire exécrée se » chasse avec indignation; mais c'est » l'homme vertueux, dont la mort » met le sceau à sa réputation, la fixe » à jamais, & devient un triomphe » par la manière dont elle est hono-

» rée. Si le coup fatal eſt venu l'arrê-
» ter au milieu de la glorieuſe car-
» rière de ſes jours, qu'importe pour
» lui ? il a déjà de ſon premier élan,
» parcouru celle dont l'immortalité
» eſt le prix. Ici vous reconnoiſſez
» *Warren*, celui dont nous venons,
» non pas pleurer la mémoire, mais
» la célébrer pour fortifier nos cœurs
» par ſon exemple. Il vécut trente-
» trois ans; & dans ce cours borné
» de ſa vie, il avoit déjà déployé les
» talens de l'homme d'état, le zèle
» du patriote, les vertus du ſénateur,
» & l'âme du héros. . . . .

» Approchez auſſi, vous peres &
« meres de familles, approchez du
» corps ſanglant de *Waren*, que vos
» larmes lavent ſes bleſſures honora-
» bles & funeſtes; contemplez l'ou-
» vrage du pouvoir arbitraire; mais
» ne vous arrêtez pas trop long-tems
» auprès de ce cadavre inanimé; re-
» tournez auſſi-tôt dans vos demeu-

» res isolées raconter à vos enfans
» les circonstances de ce douloureux
» spectacle; retracez-leur la cruauté
» des tyrans & les suites affreuses de
» l'esclavage. Qu'ils s'animent, qu'ils
» s'agitent à ces peintures sanglantes;
» que leurs cheveux se dressent sur
» leurs têtes; que leurs yeux s'en-
» flamment; que leurs fronts devien-
» nent menaçans; que leurs bouches
» s'entr'ouvrent pour exprimer l'in-
» dignation, & qu'ils ne puissent for-
» mer qu'un cri de vengeance &
» d'horreur : alors, alors, montrez-
» leur l'ancienne charte de leurs pri-
» viléges, la maison tutélaire où ils
» ont passé leurs jours, le champ qui
» doit être leur héritage, & soudain
» donnez-leur des armes & tout l'é-
» quipage militaire; embrassez-les,
» qu'ils partent pour les combats, &
» que votre dernier vœu pour eux
» soit qu'ils reviennent vainqueurs,
» ou qu'ils meurent comme *Warren*

» dans les bras de la gloire & de la
» liberté ».

Au commencement de Juillet, on publia une déclaration au nom des douze colonies du nord de l'Amérique, assemblées par leurs députés au Congrès général. Ce manifeste, après avoir exposé fort au long les griefs dont elles se plaignoient, tendoit à justifier aux yeux des nations la résolution qu'elles avoient prises de courir aux armes pour se défendre.

Il seroit trop long de soumettre en entier cet écrit aux yeux du Lecteur, il suffira d'en présenter une légere idée.

Après avoir reproché à la Grande-Bretagne qu'elle doit à l'Amérique l'éclat dont elle a brillé quelque tems, le succès dans ses conquêtes, l'étonnante prospérité de son commerce; après avoir donné des éloges & des regrets au Lord Chatam; après avoir marqué tous les pas que, depuis la paix,

le Parlement & le Miniſtère ont fait de concert pour rendre les colonies de plus en plus dépendantes de la mere-patrie; après avoir obſervé qu'on ne leur a jamais propoſé que des conditions qu'à peine un impitoyable vainqueur auroit voulu faire à des ennemis ſubjugués, & que les accepter, c'eût été les mériter; après avoir rappellé l'affaire de Lexington, celle de Concord, l'embraſement de Charles-Town, l'état déplorable des habitans de Boſton, & fait la peinture touchante des femmes retenues dans ſon enceinte, dont les maris ont eu ordre de ſe retirer; des enfans ſans leurs peres, des vieillards ſans leurs amis, ſans leurs fils, dont ils puſſent avoir du ſecours; les Américains ne ſe déguiſant pas toutes les horreurs dont une guerre civile, longue & meurtriere alloit les accabler, terminoient leur manifeſte par ces mots.

« Enfin pluſieurs de ces colonies

» sentent maintenant, & toutes sont
» certaines de ressentir un jour, au-
» tant que pourra s'étendre la ven-
» geance du Ministère, les calamités
» rassemblées du feu, du fer, de la
» famine. . . . . Nous sommes ré-
» duits à l'alternative cruelle d'une
» soumission sans bornes, aux volon-
» tés indéfinies de ministres irrités,
» ou d'une résistance ouverte. Nous
» choisissons ce dernier parti : nous
» avons réfléchi sur ce qu'il nous
» en pourra coûter ; mais nous n'a-
» vons rien trouvé de si à craindre,
» qu'un esclavage volontaire. L'hon-
» neur, la justice, l'humanité nous
» défendent de céder lâchement une
» liberté que nous avons reçue de
» nos généreux ancêtres, & que notre
» postérité a droit d'attendre de nous.
» Nous ne pourrions supporter le
» crime honteux de livrer nous-mê-
» mes à une misère inévitable des gé-
» nérations futures, à qui nous n'au-

» rions laiſſé pour héritage qu'une in-
» digne ſervitude.

» Notre cauſe eſt juſte, notre union
» eſt parfaite, nos reſſources intérieu-
» res ſont grandes ; & s'il eſt néceſ-
» ſaire, les ſecours étrangers ne nous
» manqueront pas. Nous regardons
» comme une preuve ſignalée de la
» protection Divine, & comme le
» gage aſſuré de nos ſuccès, que les
» événemens aient été diſpoſés de
» maniere à nous avoir donné le tems
» de raſſembler nos forces, les éxer-
» cer, les pourvoir de tout ce qui étoit
» néceſſaire pour nous défendre ....
» Fortifiés par cette réflexion conſo-
» lante, nous déclarons ſolemnelle-
» ment à la face du Ciel & de la
» Terre que, nous ſervant de tous
» les moyens qui ſont en notre pou-
» voir, nous emploierons, au riſ-
» que de tout ce qui pourra en arri-
» ver, & avec une conſtance iné-
» branlable, les armes que nos enne-

» mis nous ont forcés de prendre
» pour la conſervation de nos liber-
» tés, étant entièrement réſolus à
» mourir libres, plutôt qu'à vivre
» eſclaves.

» De peur que cette Déclaration
» n'allarme nos amis & nos co-ſujets
» de cet Empire, nous les aſſurons
» que nous ne prétendons point diſ-
» ſoudre à jamais l'union qui a ſub-
» ſiſté ſi long-tems & ſi heureuſement
» entre nous, & que nous avons un
» deſir auſſi vif que ſincère de voir
» parfaitement rétablie... La néceſſité
» ne nous a point encore réduits à
» l'extrêmité dangéreuſe d'engager
» quelqu'autre Nation à combattre
» pour nous .... L'ambitieux deſſein
» de nous ſéparer de la Grande-Bre-
» tagne & de former un Etat indépen-
» dant (1) ne nous a pas mis les armes

(1) L'événement a pu faire ſuſpecter ce paſſage de ſincérité ; un an après le Congrès dreſſa l'acte d'indépendance.

» à la main ; ... nous ne combattons
» pas pour une vaine gloire, ou pour
» faire des conquêtes ; ... nous ne
» montrons au monde étonné que le
» triste ſpectacle d'un peuple attaqué,
» ſans aucun prétexte, ſans la plus
» légere offenſe, par des adverſaires
» qu'il n'avoit pas provoqués. Ils ſe
» vantent, ces ennemis orgueilleux,
» d'être humains & civiliſés, & ils
» ne nous ont encore offert que la
» ſervitude ou la mort.

» Nous avons pris les armes au
» ſein de nos foyers, pour la défenſe
» d'une liberté dont nous reçûmes le
» bienfait avec celui du jour, & pour
» conſerver des biens acquis par l'hon-
» nête induſtrie de nos ancêtres, &
» par nos propres travaux. Nous ne
» les mettrons bas que lorſque, de la
» part de nos injuſtes aggreſſeurs,
» toutes hoſtilités ceſſeront, ſans qu'il
» nous reſte la crainte de les voir re-
» nouveller.

» C'eſt avec confiance dans la bonté
» du Juge ſuprême & impartial de
» l'Univers, que nous implorons
» ſes ſecours pour nous conduire
» ſûrement à travers les dangers, diſ-
» poſer nos adverſaires à une recon-
» ciliation raiſonnable, & délivrer
» tout l'Empire des calamités d'une
» guerre civile ».

Le Congrès ordonna en même tems un jeûne rigoureux à tous les habitans des Colonies pour le 20 Juillet, *afin de fléchir la colère divine, & obtenir de la bonté du Ciel de détourner leurs malheurs par une paix prompte & honorable, qui pût s'accorder avec leurs privileges conſtitutionnels, & aſſurer à leur poſtérité la plus reculée, la jouiſſance de leurs priviléges politiques & religieux.*

Il crut auſſi devoir reſſerrer par la religion du ſerment, les noeuds qui lioient les Américains à la cauſe commune. La manière d'y procéder fut

encore utile en ce qu'elle fournissoit un dénombrement exact de tous ceux qui étoient en état de contribuer de leurs bras ou de leur bourse au soutien de la guerre.

Un Particulier de Philadelphie, considéré pour ses richesses, & nommé *Mordecai Levi* (ce mot seul vaut une généalogie) déclamoit depuis long-tems contre le Congrès & ses adhérens, moins par zèle pour le Parlement d'Angleterre, que par dépit de voir sa fortune exposée aux hasards d'une guerre civile. Mais le Comité-particulier instruit de son irrévérence, ayant pris des mesures efficaces pour l'en punir, l'Israëlite prévint le coup dont il étoit menacé par une rétractation publique, conçue dans des termes si humilians, qu'elle ne servit qu'à le faire mépriser de ceux qu'il avoit offensés : effet ordinaire des changemens de religion, ou de systême politique, parce

qu'ils décèlent un caractere de bassesse, dont le seul mobile est l'intérêt personnel. Voici la maniere dont étoit conçue cette ridicule palinodie.

« D'autant que dans mes conver-
» sations, j'ai manqué de respect en-
» vers le Congrès-Général & envers
» ces braves militaires qui se sont
» réunis pour défendre la liberté des
» Américains; je me sers de la voie
» des papiers publics pour déclarer
» que mon (1) *ignorance du droit na-*
» *turel* & de la constitution Britanni-
» que, étoit le principe de ma con-
» duite. Je me repens de mon crime,
» & rougis de mon extravagance; je
» regarde à présent toute assemblée
» formée par les suffrages d'un Peuple
» libre, comme légale & constitu-

(1) *Ton ignorance du droit naturel!* Riche & méprisable Juif, eh! de quoi t'avises-tu donc d'être homme? Celui qui ne connoît pas le droit naturel, ne doit être rangé que dans la classe des brutes.

» tionnelle. Je ſuis perſuadé que les
» plus reſpectables des guerriers ſont
» les citoyens qui prennent les armes
» pour défendre leurs priviléges. Je
» fais profeſſion de croire que les
» Rois ne doivent être obéis & craints
» qu'autant qu'ils font exécuter des
» Loix juſtes ; que des miniſtres cor-
» rompus, ſoutenus par un Parlement
» mercenaire, emploient tous leurs
» efforts pour réduire les Colonies
» Américaines au dernier degré de la
» ſervitude. Je deſire ſincérement que
» la ſageſſe continue de préſider aux
» délibérations du Congrès ; qu'un
» ſuccès conſtant couronne l'effort de
» ſes armes : enfin je ſouhaite que
» tous ceux qui oſeroient ſe conduire
» auſſi imprudemment que je l'ai fait,
» loin d'éprouver l'indulgence qui
» m'a été accordée, ſoient obligés
» d'expier leurs crimes de la manière
» la plus ignominieuſe.

MORDECAI LEVI.

Environ un mois après l'affaire de Burker & de Charles-Town, les Généraux *Burgoyne & Lee*, qui avoient servi ensemble en Allemagne, s'écrivirent assez au long pour se persuader réciproquement de la justice des partis opposés qu'ils soutenoient. Aucun ne réussit à convaincre l'autre, suivant l'usage ; mais *Burgoyne* ayant demandé une entrevue, dont il espéroit sans doute plus de succès que de son style épistolaire; les Officiers généraux, consultés à ce sujet, décidèrent qu'il ne falloit pas l'accepter, de crainte que leurs troupes, encore peu instruites des usages de la guerre, n'interprétassent mal cet acte de politesse qui, parmi les Nations d'Europe extrêmement bien civilisées, n'empêche pas de se couper la gorge l'instant d'après.

Le Congrès-Général avoit envoyé une adresse l'année précédente, aux Négocians de Londres, quoiqu'elle

fût demeurée ſans effet ; il ne ſe rebuta pas, il leur en envoya une ſeconde avec cette ſuſcription.

Les douze Colonies réunies par leurs députés au Congrès, aux habitans de la Grande-Bretagne.

« Amis, compatriotes, freres,

» Au nom de ces titres ſacrés & » de tous ceux, s'il en eſt, qui peu» vent mieux exprimer la force des » nœuds qui nous attachent les uns » aux autres, nous vous ſupplions de » prêter une attention ſérieuſe à la » ſeconde tentative que nous faiſons » pour en prévenir la diſſolution fu» neſte. Le ſouvenir de nos premières » affections, l'orgueil que nous avions » conçu des glorieux exploits de nos » communs ancêtres, & l'eſtime que » nous devions aux héritiers de leurs » vertus, avoient entretenu juſqu'ici, » notre intimité réciproque ; mais,

» lorſque l'amitié a reçu les plus ſan-
» glans outrages, lorſque ce qui fai-
» ſoit notre orgueil nous devient un
» reproche ſenſible, lorſqu'il ne ſub-
» ſiſte plus entre nous d'autres nœuds
» que les liens monſtrueux qui ſer-
» roient, en l'étouffant, l'eſclave aux
» pieds du maître : lorſqu'enfin nous
» ſommes réduits à la triſte alterna-
» tive de renoncer à votre amitié ou
» à notre liberté, ſi nous pouvions
» balancer ſur le choix, que l'eſprit
» qui anime un vrai Breton parle &
» nous détermine.

» Dans notre adreſſe précédente,
» nous avions établi d'une maniere
» auſſi juſte que préciſe nos droits, &
» les atteintes multipliées qu'ils ont
» ſoufferts; nous conſervions l'eſpoir
» que la nombreuſe énumération de
» tant d'offenſes, réveilleroit chez
» vous le ſentiment d'une indignation
» légitime, trop long-tems aſſoupi
» pour votre honneur, ou pour le

» bien de cet Empire. Mais il ne nous
» a pas été permis d'entretenir une si
» douce espérance. Chaque jour n'a
» servi qu'à combler nos injures; &
» tout l'art du Ministère a été cons-
» tamment employé à accumuler des
» maux sur la tête de vos frères Amé-
» ricains.

» Après avoir vu renverser les prin-
» cipes fondamentaux de notre cons-
» titution, & nos possessions deve-
» nues précaires par l'usurpation de
» votre Parlement, où n'ayant pas de
» représentans, notre situation ne
» pouvoit être parfaitement connue;
» après avoir été déchus de cette an-
» cienne forme à laquelle nous avons
» dû si long-tems notre sûreté &
» notre bonheur, pour y voir subs-
» tituer le code du despotisme, après
» avoir perdu ces chartes précieuses
» qui avoient encouragé nos prédé-
» cesseurs à braver les dangers & la
» mort sur des mers inconnues, au

» milieu des plus affreux déserts, par-
» mi des nations farouches & intrai-
» tables ; lorsque toutes les Colonies
» ont été condamnées, sans crime,
» sans accusateur, sans procès ; leur
» commerce détruit, leurs habitans
» ruinés, leur sang vendu, livré à de
» mercenaires soldats, excités à y
» tremper leurs mains par l'espoir de
» l'impunité ..... Nous pouvions à
» peine nous imaginer que l'on pût
» ajouter quelque chose au catalogue
» odieux de tant d'offenses peu méri-
» tées : mais les dernieres mesures du
» Ministere Britannique nous ont
» cruellement détrompés, en nous
» démontrant qu'elles ne tendent qu'à
» la ruine & à l'esclavage de ces in-
» fortunées Colonies ; & pour vous
» en convaincre, permettez-nous de
» fixer votre attention sur l'affaire de
» l'Amérique depuis la dernière lettre
» que nous vous avons adressée : lais-
» sez-nous démasquer les calomnies
» de

» de nos ennemis ; & souffrez que nous
» vous avertissions des risques que
» vous courez vous-même à vouloir
» nous détruire.

» Une foule immense de vos co-su-
» jets étoient obligés par leur situa-
» tion, de demander au sein des mers
» leur nourriture ordinaire. Mais la
» perte de notre liberté n'étant pas
» assez pour satisfaire l'animosité de
» nos ennemis, on y a joint les hor-
» reurs de la famine, & le Parlement
» de la Grande-Bretagne qui fut,
» dans des tems plus heureux, le pro-
» tecteur de l'innocence & l'ami de
» l'humanité, vient d'enlever, sans
» distinction d'âge & de sexe, tous
» les moyens de subsistance à des peu-
» ples qui étoient accoutumés à la tirer
» de cette inépuisable source placée
» dans leur voisinage par la divine
» bienfaisance . . . . . Nous voudrions
» n'en pas dire davantage, & par res-
» pect pour l'humanité, laisser ense-

» velis dans la nuit du ſilence ces actes
» d'oppreſſion, dont Boſton eſt tous
» les jours le déplorable théâtre, ſi
» nous n'eſpérions que vous venge-
» rez bientôt le tort fait au nom An-
» glois & à l'équité, en déſavouant
» des actions indignes, & en puniſ-
» ſant leurs auteurs. . . . .
» A quoi devons-nous attribuer les
» rigoureux traitemens que nous
» avons eſſuyés? Si c'eſt à quelque
» principe ſecret de la conſtitution,
» qu'on nous le montre, & que nous
» apprenions qu'un Gouvernement
» que nous avions ſi long-tems révéré,
» n'eſt pas exempt de défauts & ne
» peut rendre libre une partie de l'Em-
» pire qu'en aſſerviſſant l'autre : mais
» s'il exiſte un tel principe, pour-
» quoi s'eſt-il paſſé des ſiecles ſans
» qu'il ait rien opéré, ou pourquoi
» eſt-ce en ce moment qu'il opère ?
» N'en peut-on définir la cauſe, ou
» faut-il la chercher dans l'imprudent

» éxercice du pouvoir arbitraire ? » Et les descendans des Bretons s'y » soumettroient lâchement ! Non, » Messieurs, non jamais, tant que » nous conserverons la mémoire de » nos respectables aïeux, nous ne » pourrons trahir les glorieux privi- » léges pour lesquels ils ont combat- » tu, versé leur sang, étendu leurs » conquêtes.

» Que vos flottes détruisent nos » villes, & ravagent nos côtes à leur » gré, ce sont des malheurs passa- » gers & peu sensibles à des hommes » enflammés de l'amour de la liberté. » Nous pouvons nous mettre hors » de la portée du canon de vos vais- » seaux, & sans une diminution con- » sidérable des choses de la premiere » nécessité, nous parer d'un luxe que » vous ne connoîtrez plus à cette » époque, le luxe de la liberté.

» Nous n'ignorons pas la force de » vos armes ; & si elles étoient appel-

» lées au dehors pour une cauſe juſte
» & pour l'honneur de votre Patrie,
» nous en craindrions les effets : mais
» des Bretons voudroient-ils combat-
» tre ſous les étendards de la tyrannie?
» Voudroient-ils anéantir les travaux
» de leurs ancêtres & ſouiller leurs
» victoires ? Voudroient-ils forger
» des chaînes pour leur poſtérité ?
» S'ils pouvoient ſe réſoudre à cet
» indigne emploi, leurs ſabres ſe trou-
» veroient ſans tranchant & leurs bras
» ſans vigueur. Des Anglois ne peuvent
» devenir l'inſtrument de l'oppreſſion,
» ſans avoir perdu cet eſprit de li-
» berté qui ſeul les rendit invincibles.

» On nous accuſe de rebellion ;
» mais pourquoi ? Pour avoir refuſé
» de nous ſoumettre à des actes illé-
» gaux d'injuſtice & de cruauté ; ſi
» cette noble réſiſtance mérite le titre
» de rebelle, montrez-nous une épo-
» que dans votre hiſtoire où vous ne
» l'ayez pas été. On dit que nous vi-

» ſons à l'indépendance : quelle au-
» tre preuve en ſauroit-on donner,
» que l'imputation de vos Miniſtres ?
» Trompés, mépriſés, inſultés, qu'a-
» vons-nous fait pour en obtenir la
» trop juſte réparation ? Nous avons
» diminué notre luxe & reſſerré no-
» tre commerce. Mais les avantages
» de ce dernier, tous détournés à
» votre profit, étoient regardés com-
» me l'équivalent de votre protection :
» quand elle ceſſe, pourquoi la com-
» penſation ſubſiſteroit-elle encore ?
» Qu'ont produit nos efforts ? La
» clémence du Souverain a été mal-
» heureuſement détournée, nos
» adreſſes ont été reçues avec dédain ;
» on n'a répondu à nos prières que
» par des outrages. On n'a pas voulu
» faire la moindre attention à notre
» attachement pour vous, dont nous
» avions donné tant de preuves, &
» il ne nous eſt reſté que le doute
» affligeant de ſavoir ſi vous avez

» manqué de volonté, ou de pouvoir
» pour nous ſecourir. Dans ces extrê-
» mités, qu'avons-nous fait qui ait
» décelé notre prétendu ſyſtême d'in-
» dépendance ? Avons-nous appellé
» à notre ſecours ces puiſſances étran-
» gères, rivales de Votre Grandeur ?
» Lorſque vos troupes étoient en pe-
» tit nombre & ſans défenſe, les
» avons-nous chaſſées de l'enceinte
» de nos villes ? Ne les avons-nous
» pas ſouffert recevoir des recrues
» & ſe fortifier ? Que nos ennemis
» communs ne vous perſuadent pas
» que ç'ait été par crainte ou par tel
» autre motif indigne. La vie des Bre-
» tons nous eſt encore chere; ne ſont-
» ils pas les enfans de nos proches,
» & n'étions-nous pas unis par l'é-
» troite chaîne des bienfaits réci-
» proques ? Lorſqu'enfin les hoſ-
» tilités ont été commencées, lorſ-
» qu'en dernier lieu nous avons été
» pour la troiſieme fois attaqués par

» vos troupes, en repouſſant leurs
» aſſauts, & leur renvoyant leurs
» traits, nous gémiſſions ſous les
» coups que nous étions obligés de
» porter, car nous n'avons pas en-
» core appris à nous réjouir d'une
» victoire remportée ſur des Anglois.

» Un plan d'accommodement, ainſi
» nommé ſans raiſon, a été préſenté
» par vos Miniſtres à nos aſſemblées
» reſpectives; quand même les pro-
» poſitions qui nous ont été faites
» n'auroient d'autres vices que celui
» du moment, elles ne ſeroient pas
» irréprochables. Peut-on délibérer
» au milieu des bayonnettes mena-
» çantes? Eſt-ce dans le ſein de leurs
» villes ruinées que des citoyens peu-
» vent traiter en liberté, loſque les
» moindres démarches raiſonnables
» ſont chaque jour troublées par les
» meſures violentes de l'injuſtice &
» de l'oppreſſion?

» Si vos propoſitions étoient en
» effet telles que vous deviez les faire,
» & que nous pouvions les accepter,
» pourquoi ont-elles été retardées
» juſqu'à ce qu'une nation entière fût
» jettée dans des dépenſes conſidéra-
» bles & inutiles, & que nous ayons
» été réduits à notre triſte ſituation
» actuelle? N'eſt-ce point pour vous
» faire croire que nous nous refuſons
» à tout arrangement? Mais que nous
» a-t-on propoſé? Nous diſputions
» pour que l'on ne diſpoſât point de
» nos propriétés. On nous a répondu
» que notre demande n'étoit pas juſte;
» que nos aſſemblées pouvoient bien
» lever les impôts, mais qu'il falloit
» vous en faire paſſer le produit, non
» point en raiſon de ce que vos be-
» ſoins ou les nôtres pourroient exi-
» ger, mais à proportion de l'avidité
» d'un Miniſtre pour enrichir ſes créa-
» tures: un léger coup d'œil ſur les
» comptes de votre tréſor, vous fera

» voir combien l'on a peu employé
» de l'argent que nous avons déjà
» fourni à ſoulager le fardeau de vo-
» tre dette nationale.

» Nous avons encore préſenté une
» adreſſe reſpectueuſe à notre Souve-
» rain, pour lui demander de nous
» indiquer quelque heureux moyen
» qui pût conduire ſes Colonies à une
» réconciliation durable. . . . . N'allez
» pas en conclure que nous conſen-
» tions à livrer nos biens à votre Mi-
» niſtère, ou à reconnoître dans vo-
» tre Parlement un pouvoir qui pour-
» roit tendre à notre deſtruction. Nous
» avons deſiré maintenir par toutes
» ſortes de voies pacifiques les char-
» tes de notre conſtitution; mais vos
» Miniſtres, non moins ennemis de
» la liberté Angloiſe que de l'Améri-
» caine, ayant entrepris, pour com-
» bler leurs vexations, de nous ré-
» duire par la force à une vile & hon-
» teuſe ſoumiſſion, nous avons re-

» couru à l'épée défensive pour nous
» parer des coups d'un glaive offen-
» seur. Peut-être la victoire pourra-
» t-elle se déclarer en votre faveur,
» quoique des hommes élevés aux ar-
» mes dès leur enfance, & animés par
» l'esprit de la liberté, ne présentent
» pas une défaite aisée; mais quand
» nous en serions assurés d'avance,
» rien ne pourroit nous priver de la
» gloire & du succès de notre entre-
» prise, puisque mourans, nous trou-
» verions toujours dans le trépas
» cette liberté dont, pendant notre
» vie, vous nous défendiez la jouis-
» sance.

» Souffrez que nous vous deman-
» dions maintenant quels avantages
» vous comptez retirer de nous ré-
» duire au point que vous prétendez.
» Le commerce d'un pays dévasté
» doit être pauvre comme lui; mais
» les dépenses que son assujettisse-
» ment a occasionnées, sont grandes

» & inévitables : car il en coûtera pour
» changer nos campagnes en déserts,
» & nos villes en ruines. Que vous
» en reviendra-t-il donc, que le faux
» orgueil, ou l'espérance funeste de
» nous faire servir aux desseins que
» l'on a sur votre liberté à vous-
» même ? Des soldats qui auront
» plongé le fer dans le sein de leurs
» freres Américains, le tireront peut-
» être un jour sans répugnance con-
» tre vous : c'est alors que vous pleu-
» rerez, mais trop tard, la perte d'une
» liberté que nous vous conjurons
» de garantir, tandis qu'il en est en-
» core tems.

» Supposons, d'un autre côté, que
» vous ne puissiez réussir dans vos in-
» justes projets ; supposons que cette
» union, que nous voudrions pou-
» voir maintenir encore, soit tout-
» à-fait rompue, vos Ministres, en
» consumant vos trésors, & prodi-
» guant votre sang à de vains atten-

» tats contre la liberté de vos com-
» patriotes, ne vous affoibliffent-ils
» pas imprudemment, & ne vous li-
» vreront-ils pas fans défenfe à vos
» ennemis naturels ? puifque vos vic-
» toires tourneroient un jour con-
» tre votre liberté, & vos défaites
» confommeroient votre ruine, quel
» aveuglement vous conduit à pour-
» fuivre l'anéantiffement de tout ce
» que les Anglois ont de plus précieux!

» Si vous n'avez plus aucun égard
» à des liaifons qui fubfiftoient depuis
» fi long-tems ; fi vous avez oublié
» les bleffures que nous avons reçues
» en combattant à vos côtés pour re-
» culer les bornes de votre empire ;
» fi notre commerce ne mérite plus
» votre attention ; fi la voix de la juf-
» tice & de l'humanité ne peut plus
» arriver jufqu'à vos cœurs, il refte
» encore affez de motifs pour exciter
» votre indignation contre les mefu-
» res déjà prifes, & votre crainte fur

» les événemens qui se préparent :
» vos biens, votre honneur, votre
» liberté sont en danger.

» Malgré les fâcheuses extrêmités
» où nous sommes réduits, nous fai-
» sons trêve un moment à nos pro-
» pres malheurs, pour prévoir & par-
» tager les vôtres : nous gémissons
» de voir que des conseils imprudens
» & téméraires précipitent la destruc-
» tion d'un empire qui, depuis long-
» tems, étoit un objet d'admiration
» & d'envie, & que nous voudrions
» préserver de sa ruine prochaine
» (nous en attestons la Divinité),
» aux dépens de nos propriétés & de
» nos jours; enfin par le sacrifice en-
» tier de tout ce que nous possédons,
» excepté l'inestimable prix de notre
» liberté.

» Un nuage épais est suspendu sur
» nos têtes & les vôtres : il aura crevé
» sur nous avant de vous atteindre.
» Rapprochés par notre ancienne ami-

» tié, plus étroitement unis par nos
» malheurs communs; souffrez que
» nous vous rappellions ici, avant
» que leur signification soit entière-
» ment oubliée, ces noms qui furent
» toujours si doux à nos oreilles &
» si chers à nos cœurs; prions le
» Ciel de détourner notre ruine &
» celle qui menace nos amis, nos
» compatriotes, nos freres ».

Par l'ordre du Congrès, *signé* JOHN HANCOK, *Président*. CHARLES-TOMPSON, *Secrétaire*.

Une des choses que les Américains ont reproché le plus vivement aux Royalistes, c'est d'avoir promis la liberté aux Negres esclaves & blancs engagés, qui voudroient s'armer contre leurs maîtres. Le nom de Dunmore Ex-gouverneur de la Virginie y devint en exécration, pour avoir été l'auteur du premier projet, qui ne rapporta aux Anglois que la honte de l'avoir conçu; chaque province ayant

pris des mesures pour en prévenir l'exécution. Ils s'aviserent encore d'un autre moyen presqu'aussi odieux ; c'étoit de soulever les Sauvages en leur faveur ; mais rompant eux-mêmes leurs propres mesures, leurs prin-cipes cruels leur firent perdre pour un tems ce qu'ils eussent peut-être obtenu par l'adresse. Quelques Sauvages de la riviere *d'Udson* ayant été envoyés à six hordes du Canada, furent arrêtés par les Royalistes & conduits à Mont-Réal, où, sur un léger soupçon d'être venus solliciter les Indiens à tomber sur les troupes réglées, ils furent condamnés par un Conseil de Guerre à être pendus. Mais les Indiens *Sachems*, instruits de cette nouvelle, vinrent trouver le Général *Carleton*, & lui adresserent ces paroles ; *vous nous avez offert de l'argent pour combattre pour vous ; nous l'avons refusé, ne voulant prendre aucun intérêt à la querelle que vous avez avec*

vos frères ; mais à présent nous connoissons nos ennemis ; si vous jugez qu'il est meilleur pour vous de prendre ceux de nos frères qui venoient nous voir & que vous avez retenus , plutôt que de leur laisser le champ libre ; faites-le, mais souvenez-vous que nous ne l'oublierons jamais. Sur ces menaces les prisonniers furent relâchés, mais leurs cœurs étoient aigris ; & Carleton l'éprouva par la suite, il ne put jamais en rassembler qu'un petit nombre.

Le Colonel *Skeen* ; Commandant de Ticonderoga, étoit, comme nous l'avons dit, absent, lorsque les Américains surprirent ce fort ; & son fils qui s'y trouvoit alors, fut envoyé prisonnier avec la Garnison à *Connecticut*. Mais malgré que le hasard eût semblé prendre soin de le garantir personnellement de cet événement, il subit néanmoins peu après le même sort. Il s'étoit embarqué pour se rendre à Ticondéroga, sans rien savoir

de ce qui ſe paſſoit, en cachant avec ſoin ſon nom & ſa qualité au Capitaine du bâtiment; mais peu de jours avant de doubler le Cap *Delaware*, ayant recontré un navire qui les informa de la priſe du fort; le Colonel oubliant qu'il étoit ſous un nom ſuppoſé, ſe laiſſa aller aux mouvemens de la plus violente colère, prononça une vingtaine de *göddam* avec une énergie vraiment Angloiſe, & jura qu'il vouloit aller reprendre ce fort à la tête de cinq mille Canadiens.

Ce zele indiſcret ayant fait découvrir au Capitaine la qualité de ſon paſſager, il trouva prudent de le mettre à terre à Philadelphie; il y fut retenu priſonnier ſur ſa parole d'honneur de ne pas s'écarter de plus de deux lieues ou ſix milles de la ville, entre *la Delaware & le Skuylkill*, & de ne correſpondre avec perſonne ſur les affaires politiques.

Lorſque l'on apprit à Londres les

affaires de *Concord* & de Charles-Town, la plus saine partie de la Nation, & par conséquent la moins nombreuse, fut en allarmes; on publia l'adresse suivante au Roi.

« Très-gracieux Souverain,

» Nous, les fidèles sujets de Votre
» Majesté les Lord-Maire, Aldermans,
» Corps de Ville, &c. Sommes encore
» forcés d'interrompre votre repos
» par le bruit de nos plaintes. Nous
» vous avons déjà marqué toute l'hor-
» reur que nous causent les résolutions
» tyranniques prises contre nos co-
» sujets d'Amérique, & celle que
» nous inspirent également les secrets
» Conseillers qui les dictent & les
» Ministres qui les exécutent. Nous
» vous répétons encore que le pou-
» voir qu'on veut exercer sur les Co-
» lonies, ne présente à nos yeux, à
» travers le voile spécieux de dignité
» dont on veut le couvrir, que les
» caractères révoltans d'un despotisme

» parfait, qui ne ſauroit s'accorder
» dans quelqu'endroit de cet Empire
» que l'on prétende l'exercer, avec
» les principes qui en font la baſe & la
» ſûreté.

» Comme nous ne ſouffrirons jamais qu'aucune perſonne, aucun corps n'établiſſe ſur nous le pouvoir arbitraire, nous ne pouvons co-opérer à forcer une partie de nos co-ſujets à le recevoir. Nous sommes perſuadés que par le droit naturel, droit inaltérable & ſacré, ainſi que par celui de notre conſtitution, les Américains doivent jouir de la liberté, de la paix & de la ſûreté ; que, quelque ſoit le pouvoir qui prétend les en priver, ils doivent s'y oppoſer. Nous regardons même que leur réſiſtance, en ce cas, eſt un devoir indiſpenſable, & envers Dieu qui a placé leur bonheur dans la jouiſſance de ces droits que lui-même leur accorda, & envers

» leurs enfans auxquels ils doivent
» les tranſmettre comme ils les ont
» reçus, ſans diminution, ſans at-
» teinte.

» Nous avons déjà remontré à
» Votre Majeſté que les meſures que
» l'on a priſes, entraînent après elles
» une foule de conſéquences allar-
» mantes pour un peuple libre & com-
» merçant. La ruine de ſes manufac-
» tures, la diminution de ſes reve-
» nus, & par conſéquent l'augmenta-
» tion des taxes; l'aliénation des Co-
» lonies, plaie profonde & peut-être
» mortelle; enfin le ſang des ſujets de
» Votre Majeſté prodigué par eux-
» mêmes: & la dernière, la plus fu-
» neſte de ces conſéquences, vient
» donc d'être cruellement réaliſée!
» Nous avons vu avec une crainte
» inſpirée par un double intérêt, la
» guerre civile commencée en Amé-
» rique par votre Commandant en
» chef. Que Votre Majeſté daigne jet-

» ter un regard de pitié ſur la ſituation
» actuelle de tout ſon peuple, qui n'a
» plus maintenant à attendre que des
» nouvelles de ſang, & des liſtes fu-
» nèbres de ſes frères malheureux qui
» l'auront répandu.

» Chaque moment qui voit conti-
» nuer cette guerre fatale, briſe d'une
» manière irréparable, les nœuds de
» cette union fraternelle d'où dépen-
» dent la gloire & la conſervation de
» cet empire. Si quelque choſe pou-
» voit ajouter aux juſtes allarmes
» que nous cauſent les événemens
» préſens, ce ſeroit de voir Votre
» Majeſté placer ſans retour ſa con-
» fiance dans des hommes que l'on ſait
» faire un trafic infâme des intérêts
» de leurs conſtituans & de leur Pa-
» trie. C'eſt un malheur pour Votre
» Majeſté, & c'eſt la perte de votre
» peuple, d'être ainſi abandonnés aux
» dangereuſes impreſſions que don-
» nent des Miniſtres qui vous trom-

» pent & qui le trahiſſent. Dans une » telle ſituation ceux qui vous pré- » ſentent ces reſpectueuſes remon- » trances, ſont obligés de vous dire » qu'ils ne la voient pas d'un œil inſen- » ſible, & que pour ne pas reſter dans » une lâche indifférence, ils vont, » quoi qu'ils puiſſent leur en coûter, » tâcher de faire échouer des meſures » ſi contraires à l'équité, ſi outragean- » tes pour les Colonies.

» Nous vous avons déjà témoigné » combien nous étions aſſurés que » tant de maux avoient leur ſource » dans des avis pernicieux & ſecrets: » nous ſommes maintenant contraints » de vous déclarer que votre trône » eſt entouré de gens corrompus, » qui ne ſont pas moins ennemis des » principes qui aſſurent la Couronne » à Votre Majeſté, que de ceux qui » établiſſent les droits de votre Peu- » ple: qu'en ce tems de trouble & de » danger, la confiance publique eſt

» auſſi néceſſaire au repos de Votre » Majeſté, qu'à la ſûreté du peuple, & » qu'elle ne ſauroit s'accorder à des » Miniſtres, à des Conſeillers peu » ſages, qui ſont opiniâtrément imbus » de maximes contraires à notre li- » berté; qu'enfin on ne ſauroit rien » attendre d'heureux d'un Parlement » couvert dès ſa formation, du mé- » pris national, inſidieuſement gagné » par de faux expoſés des affaires de » l'Amérique, artiſtement aſſervi par » la crainte d'une diſſolution antici- » pée.

» Vos fidèles ſupplians oſent donc » prier Votre Majeſté d'éloigner pour » jamais de Votre Perſonne & de » vos Conſeils, vos Miniſtres & Con- » ſeillers actuels, de diſſoudre un » Parlement qui, par pluſieurs actes » d'injuſtice & de cruauté, n'a que » trop manifeſté contre nos frères » d'Amérique, un eſprit de perſécu- » tion, de papiſme & de pouvoir ar-

» bitraire, & de placer votre confian-
» ce dans des Miniſtres ſans repro-
» ches, dont l'attachement connu à
» nos conſtitutions eſt joint à une ſa-
» geſſe intègre, qui mettra Votre Ma-
» jeſté en état de terminer ces diſſen-
» ſions funeſtes par un accord dura-
» ble qui raffermiſſe à jamais les prin-
» cipes chancelans d'une liberté géné-
» rale ».

Le Miniſtère parut extrêmement inquiet des nouvelles qu'il avoit reçues du continent d'Amérique. On dépêcha cinq couriers dans un ſeul jour au Lord Chatam : hommage glorieux rendu par ſes ennemis même à un grand homme célèbre par ſes talens, & un eſprit juſte, dont l'événement ne démentit jamais les combinaiſons.

On expédia un ordre de tirer de Hanovre quatre régimens. C'étoit annoncer le beſoin : il n'en falloit pas moins qu'un très-preſſant pour que le

le Roi dégarnît ainsi son Electorat, entouré de voisins puissans qui paroissent ne pas manquer de vieux titres, quand il se présente de nouvelles occasions de les faire valoir.

Après l'affaire de *Charles-Town*, les troupes du Roi & celles des Colonies restèrent respectivement retranchées sur deux mornes opposés, sans faire aucun mouvement. Il y eut cependant le 15 Juillet à Roxbury, un feu très-vif qui tiroit des lignes des troupes réglées & des batteries flottantes, contre deux cens des nationaux qui avoient entrepris d'élever un parapet, à peu de distance d'un poste avancé des ennemis. Trois bombes arrivèrent près d'eux sans leur faire aucun mal: une seule de 13 pouces de diamètre, mieux dirigée, tomba au milieu des lignes, & sembloit devoir, en éclatant, y faire un affreux ravage: quatre miliciens du corps d'artillerie s'éloignèrent préci-

pitamment, mais un autre s'élança ſur la bombe, en arracha la fuſée avec une adreſſe intrépide, & ſauva heureuſement ſa vie & celle de beaucoup de ſes compagnons.

Le nom de ce brave homme ne nous fut point tranſmis: il étoit cependant digne d'être recueilli avec ſoin, & gravé dans les faſtes de la gloire par la main de la liberté, comme un exemple mémorable du courage qu'elle ſait inſpirer à ſes généreux défenſeurs.

On écrivoit du camp de Cambridge, le 7 Août.

« Les troupes du Général Gage ont » tellement accoutumé les nôtres à » leur feu, en le répétant tous les jours » avec autant de perſévérance que » d'inutilité, qu'il n'inſpire mainte» nant pas plus de frayeur que le bruit » affoibli d'un tonnerre éloigné. Nous » ſommes préſentement auſſi avan» tageuſement poſtés & auſſi bien

» fortifiés qu'eux, & nous ne croyons
» pas qu'aucun des deux partis ose
» attaquer l'autre dans ses retranche-
» mens.

» Cinq déserteurs des royalistes
» nous ont rapporté ce matin que les
» troupes sont sans aucunes provisions
» fraîches, & ne peuvent s'en pro-
» curer sans s'exposer à des rencontres
» dangereuses. Il ne reste plus que
» quatre mille hommes effectifs à Bos-
» ton, & trois mille sur la hauteur de
» *Bunker* ».

Le Général Gage se trouvant en effet presque sans vivres, avoit enfin été obligé de laisser sortir de Boston cinq ou six mille bourgeois, qui demandoient depuis long-tems à se retirer, & qui n'avoient encore pu l'obtenir.

Le Congrès-Général jugea nécessaire de se transporter au commencement d'Août de Philadelphie à *Hatford*, soit pour être plus près de l'armée & communiquer plus promp-

tement avec le Général Washington; ſachant combien des circonſtances imprévues pouvoient occaſionner de changemens dans une guerre de la nature de celle que ſoutenoient les Américains, ſoit qu'on eût craint à Philadelphie quelqu'incurſion ſoudaine du Général *Carleton*, avec toutes les forces raſſemblées du Canada. Le bruit s'en étoit même répandu aſſez vivement, & l'on ſavoit qu'il avoit expédié des ordres à tous les Officiers, ayant commiſſion de Sa Majeſté Britannique, d'avoir à ſe rendre chacun à leur poſte, & de ſe préparer à marcher au premier ſignal. Il rendit en outre une ordonnance par laquelle il établiſſoit l'exercice de la loi militaire, qui devoit déſormais être la ſeule en vigueur, juſqu'à ce que la ceſſation totale des troubles de l'Amérique, permît à la civile de reprendre ſa forme tutrice & ſes lenteurs ſouvent ſalutaires, que les Ca-

nadiens n'eurent par la ſuite que trop d'occaſions de regretter, en voyant leurs concitoyens pendus ſans formalité par *l'expéditif Carleton.*

Il ſemble que l'Amérique ennuyée de porter le joug de l'europe, cherche à s'en débarraſſer par-tout. Tandis que le Nord étoit occupé à une guerre qui devoit l'y ſouſtraire à jamais, le Sud s'embraſoit d'une révolte qui éclata ſubitement au Chili. Les Indiens firent dans cette partie un maſſacre général des Eſpagnols, & de tout ce qui deſcendoit de ce ſang proſcrit à ſon tour ſur ces rivages : ils réſolurent même de ne plus ſouffrir d'étrangers parmi eux. Si l'opinion perdoit ainſi ſon empire dans toutes les contrées de l'Amérique, la nature verroit bientôt les hommes, retenus déſormais dans les bornes qu'elle leur avoit preſcrites, s'occuper à tirer des tréſors des champs où ils ſont nés, & dont la poſſeſſion

leur eſt acquiſe ou déſignée par la proximité, au lieu de courir ſous des zones inconnues, chercher des jouiſſances précaires & forcées, qu'ils gagnent & perdent à travers des flots de ſang.

Cependant les Américains pouſſoient toujours leurs affaires avec vigueur : on tentoit de tems en tems dans quelqu'une des douze Provinces confédérées des coups hardis qui réuſſiſſoient. A New-York le peuple parvint à s'emparer des canons de toutes les batteries royales. Le 6 de Septembre, ſuivant la réſolution qui en avoit été ſecrettement priſe au Congrès-Provincial, pluſieurs compagnies montèrent la nuit aux retranchemens ſans faire le moindre bruit, de peur que le vaiſſeau l'*Aſie* de ſoixante-quatre canons emboſſé dans le baſſin ne pût les entendre ; mais à peine furent-ils en haut, qu'ils apperçurent à une très-petite diſtance deux chaloupes

remplies d'hommes armés, ce qui prouvoit assez que quelque traître avoit informé le Capitaine *Vandeput* de leur dessein. Néanmoins on se mit en besogne avec ardeur, & l'on avoit déjà pris douze ou treize canons lorsque les Barges firent feu de toute leur mousqueterie. La compagnie d'artillerie du Capitaine *Lamb* y répondit avec vigueur. Le vaisseau de guerre tira plusieurs coups de canon, ce qui alarma la Cité ; les tambours battirent aux champs, & la milice monta avec toute la promptitude possible.

Cependant rien ne détournoit les premières compagnies de leur ouvrage : elles continuoient à tirer les canons avec autant de célérité que si l'opération n'eût pas été troublée. Le vaisseau de guerre envoya plusieurs volées de son canon de dix-huit & de vingt-quatre, les boulets leur siffloient par-dessus la tête, mais rien

ne put leur faire lâcher prise, jusqu'à ce qu'ils les eussent tous rendus dans un lieu qui leur étoit designé, où ils ne devoient plus tirer pour le despotisme & l'oppression, mais pour la défense de la liberté de ceux qui s'en étoient si courageusement emparé.

Le Capitaine *Vandeput* surpris & indigné de la réussite d'une entreprise aussi hardie, sous la volée de son canon, écrivit le lendemain la lettre suivante :

Aux Maire & Magistrats de New-York.

« MESSIEURS, d'autant qu'une chaloupe appartenant au vaisseau du » Roi que j'ai l'honneur de commander, a été entre minuit & une heure » assaillie par le feu d'une multitude, » qui y a tué un homme & blessé plusieurs, & que l'on s'est emparé des » canons qui bordoient les murs, & » qui sont des effets appartenans à Sa » Majesté, les auteurs de ces violences

» doivent être regardés comme cou-
» pables d'un crime que toutes les
» loix doivent punir : en conséquence,
» je requiers des Magiſtrats de cette
» ville qu'ils s'empreſſent de leur
» faire ſubir le traitement dû à de tels
» méfaits, ſans quoi je ne pourrai
» m'empêcher de regarder ces dépor-
» temens, non pas comme les actions
» d'une populace inſenſée, mais com-
» me le deſſein prémédité de toute la
» ville. Je vous ai déjà écrit une lettre
» ce matin, à laquelle vous n'avez pas
» fait de réponſe : je vous préviens
» que ſi je n'en reçois une telle que je
» dois l'attendre, je regarderai votre
» ſilence comme un refus aux juſtes
» réparations que je vous ai deman-
» dées, & je prendrai en conſéquence
» les meſures qui me ſembleront né-
» ceſſaires ».

Le Capitaine ayant reçu une réponſe qui ne lui fit pas plaiſir, il répliqua :

« Je viens de recevoir votre lettre à
» laquelle je réponds que le coup de
» fusil qui a été tiré de la chaloupe
» étoit un signal fait au vaisseau, &
» non pas une attaque. Vous dites que
» vous ne pouvez comprendre com-
» ment mon devoir m'a obligé de
» faire feu sur la ville, pour la dé-
» fense des canons au sein d'un gou-
» vernement civil, & vous ajoutez
» que vous ne devinez pas par quel
» motif j'ai continué une heure &
» demie après que tout étoit fini. Vous
» ne doutez sûrement pas qu'il est
» de mon devoir de protéger par-tout
» les effets du Roi lorsqu'ils sont en
» danger; c'est la seule raison du feu
» que j'ai fait sur les batteries, afin
» d'éloigner le peuple & d'empêcher
» l'exécution d'un projet aussi témé-
» raire : j'ai même cru pendant quel-
» que tems qu'on s'en étoit désisté, il
» n'y a eu que les acclamations & les
» coups de mousqueterie que l'on a

» tirés de dessus les murailles, qui m'en
» ont appris la réussite, ce que j'avois
» cru impossible. Je n'ajouterai rien da-
» vantage, si ce n'est que je persisterai
» toujours à m'acquitter avec zèle
» de tout ce que je croirai être de
» mon devoir, & à retenir autant
» que je pourrai chacun dans les bor-
» nes du sien ».

Les habitans de New-York au lieu de répondre, s'occupèrent des moyens de s'emparer du vaisseau, qui leur offroit un point de résistance dont ils eussent voulu se débarrasser; le Capitaine de son côté se borna à ne se pas laisser surprendre, sans oser tirer contre la ville.

Le Général Washington campé sur les hauteurs de Boston ne combattoit pas, il est vrai, mais outre le blocus, il méditoit une expédition qui eût mieux valu à son parti que des victoires. Informé des favorables dispositions des habitans du Canada, qui

n'étoient retenus que par la crainte du Gouverneur, il se décida à y envoyer un corps de troupes considérables ; il fit prendre les devants avec un détachement au Colonel Arnold, qui fut chargé de publier en arrivant dans le Pays l'adresse suivante :

« Amis & frères,

» La querelle dénaturée des Colonies Angloises & de la Grande-Bretagne est maintenant portée à un tel degré, que les armes seules doivent la décider. Les Colonies se fiant sur la justice de leur cause, & sur la légitimité de leurs intentions, en ont hardiment appellé à cet Être puissant qui dispose de tous les événemens humains. Il a daigné jusqu'ici favoriser leurs généreux efforts. La main de la tyrannie a été arrêtée au milieu de ses déprédations : les armes Angloises qui avoient brillé avec tant d'éclat, dans toutes les parties du globe, sont maintenant ternies &

» ont essuyé des revers. Des Géné-
» raux expérimentés qui, dans l'or-
» gueil de leurs talens, s'étoient van-
» tés de subjuguer ce continent, se
» trouvent eux-mêmes retenus dans
» l'enceinte d'une seule ville & de sa
» banlieue, forcés de souffrir la honte
» & la gêne d'un siége, tandis que les
» fils de l'Amérique nés libres, &
» conservant les principes innés de
» leur liberté, & l'amour naturel de
» leur pays, unis par des liens qui ne
» font que se serrer davantage, animés
» du même courage & soumis à la
» même discipline, repoussent avec
» succès toutes les attaques & bravent
» intrépidement tout danger.

» Mais ce qui nous fait le plaisir le
» plus sensible, c'est de voir que nos
» ennemis se soient mépris à votre
» égard — ils s'étoient persuadés, ils
» avoient osé dire que les Canadiens
» étoient incapables de distinguer en-
» tre les douces influences de la liberté

» & les misérables impressions de l'es-
» clavage ; qu'en flattant leur vanité
» de quelque distinction, on leur fer-
» meroit aisément les yeux sur le
» reste — C'est par de tels artifices
» qu'ils comptoient vous faire servir
» à leurs vues, mais ils se sont trom-
» pés. Au lieu de n'avoir trouvé chez
» vous qu'un esprit borné, une ame
» basse & des sentimens abjects, ils
» voient avec un chagrin qui peut
» seul égaler notre joie, que vous êtes
» éclairés, fiers & généreux ; que vous
» ne renoncerez point à vos propres
» droits, pour aider à dépouiller vos
» co-sujets des leurs biens, — Venez
» donc, mes frères, venez contracter
» avec nous une indissoluble union :
» courons ensemble les mêmes hasards,
» ils sont grands, mais ils sont glo-
» rieux : nous avons pris les armes
» pour la conservation de notre li-
» berté, de nos biens, de nos fem-
» mes, de nos enfans ; nous sommes

» réſolus à les défendre ou à mou-
» rir — Nous prévoyons dans l'ave-
» nir, avec tranſport ce jour, cet
» heureux jour que nous eſpérons
» n'être pas éloigné, où tous les habi-
» tans de l'Amérique auront la même
» façon de penſer, & jouiront tous
» également du même bienfait d'un
» gouvernement libre.

» Engagé par ces motifs, enhardi
» par les avis que nous ont fait paſſer
» quelques-uns des partiſans que la li-
» berté compte parmi vous, le Con-
» grès-Général s'eſt décidé à vous en-
» voyer une armée, non pour vous
» combattre, mais pour vous proté-
» ger; non pour détruire, mais pour
» vivifier, pour faire agir ces nobles
» ſentimens dont vous êtes pénétrés,
» & que les prépoſés du deſpotiſme
» voudroient anéantir dans tous les
» coins de l'univers... Afin de ſecon-
» der les deſſeins du Congrès, & pour
» déconcerter les intrigues cruelles &

» perfides de ceux qui voudroient
» inonder nos frontières du ſang de
» nos femmes & de nos enfans, je
» vous envoie d'avance le Colonel
» Arnold, avec un détachement de
» l'armée que eſt ſous mes ordres : je
» lui ai recommandé de ſe regarder &
» de ſe conduire comme dans le pays
» de ſes patrons & de ſes meilleurs
» amis, & je ſuis aſſuré que telles
» ſont auſſi ſes intentions. Il recevra
» avec reconnoiſſance, & fera payer
« éxactement toutes les fournitures que
» vous voudrez bien lui faire. Je vous
» invite donc comme amis & comme
» frères, de le pourvoir de tout ce
» que votre pays peut produire, &
» je m'engage moi-même, comme ga-
» rant non-ſeulement de votre sûre-
» té, mais encore d'une forte com-
» penſation pour quelque objet que
» ce ſoit — que perſonne à ſon ap-
» proche n'abandonne ſa demeure —
» que perſonne ne s'enfuie devant lui

» comme devant un ennemi ; c'eſt un
» protecteur, c'eſt un frère.

» La cauſe de l'Amérique & de la
» liberté eſt devenue la cauſe de tout
» vertueux citoyen, quelque ſoit ſa
» religion ou ſon origine. Les Pro-
» vinces confédérées ne connoiſſent
» d'autres diſtinctions que celles que
» l'eſclavage, la corruption, le pou-
» voir arbitraire peuvent établir ; ve-
» nez donc, vous tous, citoyens gé-
» néreux, vous ranger ſous l'éten-
» dard d'une liberté univerſelle, ve-
» nez vous oppoſer à la force & aux
» artifices de la tyrannie qui, ſi j'en
» crois mes preſſentimens, jamais,
» non jamais ne l'emportera ſur
» nous ».

Le Général *Montgomery* partit le 18 Septembre avec ſept cens hommes pour aſſiéger le fort Saint Jean ; après quelques coups de fuſil qui éloignèrent les royaliſtes, il tira ſes lignes

devant la place : deux mille Canadiens vinrent s'y joindre à lui.

Puiſſe l'exemple de cette défection être au moins au profit de l'humanité, en guériſſant déſormais la politique des potentats de cette manie des grandes conquêtes qu'il faut des ſiécles pour naturaliſer, & qui en attendant ce moment éloigné, ne tournent preſque jamais qu'à la ruine des empires qui les ont faites. Il eſt, ſans doute, aiſé de faire prendre à un homme vaincu & ſubjugué un habit rouge au lieu d'un blanc ou d'un bleu; mais ſous ce nouvel uniforme, l'ame n'a pas changé, le caractère reſte entier, & malheur aux nouveaux maîtres s'il ſe préſente des circonſtances critiques, où leurs nouveaux ſujets puiſſent méconnoître les loix étrangères que la force leur avoit impoſées! Telle fut, telle eſt encore la ſituation embarraſſante de l'Angleterre, qui malgré le bill par où elle avoit cru gagner l'eſprit des habitans

du Canada, voit arriver l'inſtant fatal qui lui fera regretter ſes anciens lauriers, qu'il eût mieux valu pour elle n'avoir jamais cueillis.

Malgré les troubles de l'Amérique qui ſembloient devoir inſpirer aux Anglois quelques réflexions ſur le danger des grandes poſſeſſions éloignées, l'Amirauté expédia néanmoins vers ce tems une frégate, pour continuer les nouvelles découvertes de *Cook*, Capitaine de *l'Endeavour*, tenter un établiſſement ſur une grande iſle du Sud, & retourner à *Omiaz* & *Taïty*.

Telle eſt la marche de la politique trompeuſe des Etats ; l'empire romain, dévaſté dans ſa plus belle moitié par les barbares, déchiré dans ſon ſein par des factions qui préparoient ſa perte, avoit encore la manie des conquêtes, ſans prévoir que, dans de pareilles circonſtances, la plus brillante victoire remportée ſous un Ciel étran-

ger, ne devenoit qu'un illuſtre tombeau où s'engloutiſſoient, en triomphant, les dernières forces de l'empire.

Et qu'on ne ſe figure pas qu'un établiſſement paiſible chez des nations ſauvages, qu'il ne faut qu'une vingtaine de coups de fuſil pour ſoumettre, ne puiſſe avoir des ſuites auſſi funeſtes. L'obſervateur attentif les prévoit ces ſuites, les calcule & les annonce malheureuſes. Il compte d'abord les dépenſes néceſſaires pour rendre utile la poſſeſſion, celles pour la mettre en état de défenſe : elle n'a encore rien rendu à ceux qui s'épuiſent pour la former, qu'elle leur a coûté des ſommes immenſes. Enfin elle eſt en valeur, l'état va donc jouir de ſes travaux. Vaine illuſion; elle eſt aſſaillie par un rival puiſſant, perdue ou conſervée au prix de tout le ſang d'un empire qui, en ſoutenant à ſon ſujet des guerres lon-

gues & meurtrieres, a fait dépérir le tronc pour conſerver une branche qui l'épuiſe.

Voilà le vrai tableau que le philoſophe a toujours devant les yeux, lorſqu'il crie à l'Angleterre. . . . . . Arrête, Nation jalouſe, de dominer ſur toute la ſurface du globe; que vas-tu chercher aux coins de l'univers? Que cherches-tu dans les mers du Sud que la nature plaça ſi loin de toi? Des lauriers? Ta tête en eſt couverte, crains ſeulement que, ſurchargée, elle ne courbe ſous leur poids. Des richeſſes? Va, malgré l'apparence ſéduiſante, ce n'en eſt pas le chemin le plus ſûr. Jette un coup d'œil vers ce qui ſe paſſe actuellement dans les mers du Nord, où, fiere & impérieuſe, tu te glorifias ſi longtems d'avoir donné des loix à des peuples nombreux, & tremble en cherchant de nouveaux établiſſemens, de ne faire que multiplier les théa-

tres de ces scènes de troubles & d'anarchie.

Au lieu d'un moyen incertain de gloire & de richesse, veux-tu qu'on t'en propose un assuré de recouvrer ta première force qui te montra si puissante? Veux-tu rendre à ton commerce cette activité industrieuse, qui t'avoit fourni ces mines d'or que tu prodigues si vainement depuis quelque tems? Veux-tu enfin réparer ces pertes intérieures, celles qui portent atteintes aux Royaumes, en les attaquant dans leurs fondemens? Diminue de quelques degrés le cercle étonnant de tes conquêtes; resserre les nerfs de ce commerce, qui se sont dilatés par la trop grande extension que lui ont fait souffrir tes chimériques idées de souveraineté universelle sur la vaste étendue des mers. Ne vois-tu pas que ton empire est comme un ressort étendu au-delà de sa portée, qu'il faut relever & contenir dans les

bornes pour lesquelles il fut calculé? C'est un systême de réparation & non d'accroissement, qui doit rappeller ta gloire, ton bonheur, ta tranquillité : si, peu jalouse de ce dernier mot, tu crois toujours qu'il contrarie ton ancienne maxime politique, qui prétend que ton gouvernement a besoin d'être agité pour être heureux, du moins alors tes factions intestines ne feront plus qu'un feu qui animera toutes les parties, mais qui n'en consumera aucune : les coups qu'elles se porteront, ne feront plus de ces blessures profondes, qui font saigner long-tems le corps entier de l'état. Cependant ne pourroit-on point te demander, s'il ne seroit pas possible d'employer autrement tout l'art que tu mets à tenir dans une égalité parfaite les joueurs intéressés à ce jeu dangereux, qui, malgré toutes tes précautions, paroît t'être devenu funeste. Vois Rome, elle fut puissante,

mais factieuse; tu ne comptes plus que ses débris : vois, plus rapprochée de toi, vois Gênes, elle fut opulente, mais factieuse; son or est disparu : Venise seule n'a rien perdu par sa faute. Leçons tracées en caractères effrayans, pourquoi les modérateurs des états ne veulent-ils pas vous entendre?

Le Congrès général s'étant vu forcé de traiter les prisonniers que les Américains avoient faits en différens tems, avec plus de sévérité qu'auparavant, craignit que cette dureté nécessitée ne put recevoir une mauvaise interprétation; pour s'en justifier, il fit publier les lettres suivantes qui en développoient la cause.

Quartier général, Cambridge 11 *Août.*

« MONSIEUR,

» J'apprends que les Officiers qui » n'ont pris les armes que pour soutenir la cause de la liberté de leur

» pays,

» pays, & que le ſort de la guerre a
» fait tomber entre vos mains, ont
» été jetté indiſtinctement dans une
» priſon horrible faite uniquement
» pour les grands ſcélérats; que l'on
» n'a eu aucun égard pour les per-
» ſonnes du rang le plus diſtingué;
» que tous languiſſent confondus,
» malades & bleſſés; que l'on a même
» fait ſouffrir à pluſieurs des ampu-
» tations & des panſemens doulou-
» reux dans un endroit ſi peu favo-
» rable à des traitemens ſalutaires.

» Ne faites pas attention, MON-
» SIEUR, au principe qui les a con-
» duits, quoiqu'il n'ait rien que de no-
» ble, l'amour de ſon pays; mais je
» conçoi qu'il eſt totalement étranger
» à un eſprit politique; les droits de
» l'humanité, & les diſtinctions que
» méritent les rangs, ne doivent ja-
» mais s'oublier qu'en cas de repré-
» ſailles. J'eſpérois qu'ils vous au-
» roient dicté le traitement que vous

» deviez à vos prisonniers. Je ne sau-
» rois m'empêcher de vous dire que
» votre conduite ne peut qu'élargir
» la brêche malheureuse que vous &
» les Ministres de qui vous recevez
» des ordres, aviez plusieurs fois dé-
» claré desirer être fermée à jamais.

„ Je crois de mon devoir de vous
» informer que désormais je régle-
» rai ma conduite envers mes pri-
» sonniers exactement sur celle que
» vous observerez envers les vôtres.
» Si la dureté continue à caractéri-
» ser le traitement qu'ils reçoivent,
» ceux qui sont maintenant, ou qui
» tomberont par la suite en mon pou-
» voir, en sentiront aussi-tôt le con-
» tre-coup, quoi qu'il puisse en coû-
» ter à mon cœur; mais si la douceur
» & l'humanité versent leurs conso-
» lations & leurs soulagemens sur
» ceux des nôtres, dont le hasard de
» la guerre vous a rendu les maîtres,
» ce sera avec la plus grand plaisir

» que je regarderai ceux qui ſont ou » qui tomberont entre mes mains » comme des infortunés, qui rece- » vront de moi tous les ſecours que » ce titre doit leur aſſurer.

» Je vous prie de m'honorer d'une » réponſe le plutôt poſſible, &c.

G. WASHINGTON.

A ſon Excellence le Général Gage.

Boſton, 13 *Août.*

» MONSIEUR,

» A la gloire des Nations civiliſées, » la guerre & l'humanité ne ſont plus » incompatibles, & preſque par-tout » on croit devoir de la compaſſion » aux vaincus. Les Bretons, toujours » recommandables par leur *généreuſe* » *pitié* (1), n'ont pas cru devoir ſui-

(1) Témoins ce que les priſonniers François, faits deux ans avant la dernière guerre, eurent à ſouffrir dans les charniers de Plimouth & autres. Témoins la manière dont les Anglois traitent préſentement les

» vre leur maniere de penſer ordi-
» naire, lorſqu'ils n'ont vu que des
» criminels dans leurs captifs. D'après
» ce principe, ceux des vôtres qui
» ſont mes priſonniers étant deſtinés,
» ſuivant les loix, à la corde, n'ont
» été juſqu'ici traités qu'avec trop de
» douceur, puiſqu'ils ſont mieux lo-
» gés dans les hôpitaux que même les
» troupes du Roi. Il eſt vrai qu'ils
» ſont enſemble indiſtinctement, mais
» je ne connois de rangs que ceux
» qu'établit Sa Majeſté.

» Ce que l'on me rapporte de votre
» armée auroit pu juſtifier de ſévères
» repréſailles; j'apprens que les fidèles
» ſerviteurs du Roi pris par des re-
» belles, ſont forcés de labourer la
» terre comme des négres pour gagner

François à Saint-Auguſtin, & à bord de leurs frégates en croiſière. Il eſt aſſez ſingulier qu'il ſoit dans la nature de l'homme de chercher à ſe parer préciſément des vertus qui lui ſont les plus étrangères.

» leur ſubſiſtance, ou bien ſont réduits » à la triſte alternative de mourir de » faim, à moins qu'ils ne préfèrent » porter les armes contre leur pays » & leur Roi. Si l'on fait ſervir de » prétexte à ce traitement cruel, celui » que je fais eſſuyer aux priſonniers » qui ſont entre mes mains, & à vos » autres amis de Boſton, l'on fonde » une barbarie ſur un menſonge.

» Je deſirerois, Monſieur, que les » ſentimens généreux que je vous ai » toujours attribués, ſe manifeſtaſſent » en cette occaſion. Soyez réſervé » dans vos informations, laiſſez un » libre accès à la vérité pour arriver » juſqu'à vous, puniſſez ceux qui » cherchent à vous tromper par de » faux rapports; & non-ſeulement les » effets, mais la cauſe de notre mal- » heureux différend, auront bientôt » ceſſé.

» Les détenteurs de l'autorité uſur- » pée qui vous font agir déſaprouve-

» veront, peut-être, une semblable
» disposition, & oseront appeller leur
» dureté représailles; mais j'en ap-
» pelle à celui qui connaît tous les
» cœurs, pour les funestes conséquen-
» ces qui pourront s'en suivre. Je suis
» assuré que des soldats Anglois com-
» battant pour soutenir les droits de
» l'état, les loix de leur pays, l'essence
» de leur constitution, affronteront
» tous les hasards avec le courage né-
» cessaire : ils voleront à la victoire,
» guidés par cette ardeur qu'une bonne
» cause inspire, & le même motif leur
» fera trouver, s'il le faut, la patience
» des martyrs pour supporter le mal-
» heur & la peine.

» Jusqu'à ce que j'aie lu ce que vous
» me marquez au sujet des Ministres,
» j'ai cru que je ne servois que sous le
» Roi, dont les souhaits, aussi bien
» que ceux de ses Ministres & de tout
» homme honnête, ont toujours été
» de voir la brèche dont vous parlez

» ſolidement fermée; mais, malheu-
» reuſement pour les deux partis,
» ceux qui depuis long-tems ont mé-
» nagé cette criſe par l'influence per-
» nicieuſe de leurs déteſtables conſeils,
» ont des vues bien différentes d'un
» accommodement ſincère.

Je ſuis, &c. THOMAS GAGE.

A M. G. Washington, Ecuyer.

Au quartier général, Cambridge, 19 Août.

» MONSIEUR,

» Je vous avois écrit le 11 de ce
» mois, dans des termes qui vous don-
» noient une belle occaſion d'exercer
» cette humanité & cette politeſſe, que
» je ſuppoſois former une partie de
» votre caractère: je me plaignois à
» vous des mauvais traitemens qu'on
» faiſoit ſouffrir aux officiers & ci-
» toyens de l'Amérique, que la for-
» tune de la guerre, ou de perfides
» liaiſons ont fait tomber dans vos
» mains.

» Que ce foit les Américains ou les
» Anglois qui l'emportent en patience,
» en courage, en générofité ; lefquels,
» ou de nos vertueux citoyens, que la
» tyrannie a forcés de recourir aux
» armes pour défendre leurs femmes,
» leurs enfans, leurs propriétés, ou
» des mercenaires inftrumens d'un
» pouvoir illégitime, de l'avarice for-
» dide & d'une aveugle vengeance,
» méritent plutôt le nom de rebelles,
» & le fupplice de la corde dont votre
» clémence affectée nous menace fi
» honnêtement ? Savoir, fi l'autorité
» d'après laquelle j'agis eft ufurpée ou
» fondée fur les principes naturels &
» ineffaçables de la liberté, ce font des
» chofes entièrement étrangères au
» fujet de ma lettre. Je ne prête
» point l'oreille aux rapports, & ne
» fais point faire d'informations : je
» faurai également, & me prévaloir
» des avantages que la caufe facrée
» de mon pays me donnent fur vous,

» & ne pas vous rendre vos invecti-
» ves.

» Cependant l'avis que vous me
» dites avoir reçu de mon armée, mé-
» rite une réponse. J'ai fait, Mon-
» sieur, les plus exactes recherches, &
» je ne lui ai trouvé aucun fondement.
» Non-seulement vos officiers & sol-
» dats, ont été traités avec tous les
» égards dus entre citoyens & frères ;
» mais encore ces exécrables parrici-
» des, ces traîtres dont les conseils &
» les secours inondent de sang leur
» patrie, ont été protégés par nous &
» sauvés de la juste fureur d'une po-
» pulace animée contr'eux, qui de-
» mandoit leur perte. Bien loin d'avoir
» voulu forcer les prisonniers à s'en-
» rôler parmi nous, j'étois embar-
» rassé du grand nombre d'hommes
» qui se sont rendus dans mon camp
» pour défendre leur pays, & j'en ai
» renvoyé une partie. Vous me re-
» commandez de laisser un libre cours

» à la vérité & de punir les faux rap-
» ports: si l'expérience ajoute du poids
» aux conseils, les vôtres en doivent
» avoir plus qu'aucuns: vous pourriez
» nous dire, mieux que personne,
» comment est venue la convulsion
» qui ébranle un grand empire jusques
» dans ses fondemens, & qui pour-
» roit entraîner la ruine entière des
» deux moitiés.

» Vous affectez, Monsieur, de mé-
» connoître tout rang qui ne vient
» pas du même endroit que le vôtre:
» pour moi je n'en fais pas de plus
» honorable que celui qui nous est
» donné par le choix intégre d'un
» peuple brave & libre, source pure
» & première de tout pouvoir. Au
» lieu d'avoir donné cette raison pour
» excuse de votre dureté, une âme
» élevée & magnanime auroit pensé
» ce que je viens de vous dire, & eût
» respecté ces rangs.

» Comment les desseins du Minis-

» tère ont-ils précipité cette crise ?
» *Lexington, Concord & Charles-Town*
» pourroient l'attester. Puisse ce Dieu
» que vous appellez avec tant de con-
» fiance, juger entre l'Amérique &
» vous! C'est dans l'espoir des secours
» de sa providence, que nous nous
» sommes déterminés à combattre,
» pour transmettre à notre postérité
» les priviléges que nous avons reçus
» de nos ancêtres.

» Je termine ici, ma correspon-
» dance avec vous, peut-être pour
» toujours; si vos Officiers, mes pri-
» sonniers, reçoivent désormais un
» traitement différent de celui qu'ils
» ont éprouvé jusqu'ici, & que j'au-
» rois voulu pouvoir leur continuer,
» vous & eux vous voudrez bien vous
» souvenir de ce qui en sera la cause ».

G. WASHINGTON.

A son Excellence le Général Gage.

ANNÉE 1776.

L'AMÉRIQUE Septentrionale n'offrit aucun événement remarquable au commencement de cette année. Les deux partis étoient toujours dans leurs mêmes postes, attendant également que la rigueur de la saison pût les laisser agir, avec cette différence entr'eux cependant, que la garnison de Boston étoit vêtue, logée, mais affamée, & que le camp de Cambridge avoit des provisions en abondance, mais souffroit toutes les incommodités du froid sous des tentes qui étoient à plusieurs un abri insuffisant & nouveau. Il faut donc reporter nos regards vers Londres, où nous avons laissé le ministère suivant avec plus d'ardeur que jamais son systême de réduction par la force. Il n'étoit cependant pas sans de nombreux contradicteurs, *Barré*, *Burke* & tant d'au-

tres, fermes appuis de l'opposition, se joignoient à *Wilkes* qui prédisoit toutes les suites de cette guerre civile, & qui assuroit d'avance que toutes les forces du Gouvernement, de ses alliés, s'il en pouvoit avoir, & des troupes Allemandes qu'il pouvoit soudoyer, n'effectueroient jamais ce projet condamnable.

Il avoit paru des lettres, des adresses mêmes, qui démontroient la fausseté du plan du Gouvernement. La ville de Coventry en fit présenter une signée par plus de quatre cens personnes, différente de toutes les autres, en ce qu'elle portoit avec elle un caractère d'impartialité bien rare, & sembloit plutôt être l'avis d'une assemblée de philosophes, que l'expression des sentimens d'une bourgeoisie. On y remarquoit sur-tout ces passages.

« Ce seroit sans doute avilir le ca-
» ractère d'un Anglois, & prostituer

» ſa conſcience, que de vous tenir,
» SIRE, au moment de cette criſe
» allarmante, le langage d'une baſſe
» flatterie, & d'une lâche adulation.
» L'amour de notre patrie, & les
» obligations que nous impoſent nos
» devoirs, nous ordonnent de vous
» repréſenter les choſes telles qu'elles
» ſont, & de faire percer la vérité
» nue juſqu'aux pieds de votre trône.

» Si nous portons nos regards en
» arrière, & que nous conſidérions
» le ſyſtême que les Colonies ont
» adopté depuis quelques années, en
» obſervant la façon dont elles ont
» paſſé à ſon exécution, nous ne
» pouvons attribuer la réſiſtance de
» l'Amérique aux artificieux deſſeins
» de quelques perſonnes factieuſes,
» ſoit du dedans, ſoit du dehors; &
» en voyant un peuple entier preſ-
» que du Nord au Sud de ce vaſte con-
» tinent, uni dans le même eſprit, &
» déterminé à s'oppoſer fermement à

» un plan d'administration qu'il croit
» oppressif & destructeur de sa liberté,
» nous sommes naturellement portés
» à croire que ce peuple intimement
» convaincu, n'agit que d'après des
» principes établis & démontrés pour
» lui. D'un autre côté, si nous cher-
» chons dans l'avenir l'issue de cette
» effrayante dispute, le destin de la
» Grande-Bretagne nous paroît facile
» à prédire : notre amée, nos flottes
» pourront triompher, & l'Améri-
» que humiliée sera peut-être asser-
» vie. Mais hélas ! Quels lauriers au-
» rons-nous donc cueillis ? De quel
» sang pourrons-nous nous vanter
» que nos armes seront teintes ? O
» douleur ! Ce sera celui de nos pa-
» rens, de nos concitoyens, de vos
» sujets, de vous-même, SIRE ; ce
» sera le vôtre ; oui le vôtre, le sang
» de ses sujets est celui d'un bon Roi ;
» n'en est-il pas le pere, & ne sont-
» ils pas ses enfans ?

» Encore il faudra choiſir, ou de
» gouverner un peuple ſoumis à une
» néceſſité momentanée, & des pro-
» vinces attentives à ſaiſir la pre-
» miere occaſion de ſecouer un joug
» qui les bleſſe, & pour-lors le triom-
» phe aura été auſſi court que funeſte;
» ou il faudra, en le rendant complet
» & abſolu, ſe déterminer à anéantir
» les germes de généroſité qui diſtin-
» guoient un peuple libre deſcendant
» des Bretons, & qui, fomentés avec
» ſoin dans leur enfance, & forti-
» fiés à travers mille dangers, nous
» avoient conduits eux & nous, au
» plus haut point de proſpérité.

» De ſi fâcheuſes réflexions, join-
» tes au déclin journalier de nos ma-
» nufactures & à la ſituation extrême
» où les pauvres ſe trouvent main-
» tenant réduits, ne préſentent à nos
» yeux attriſtés qu'une effrayante
» perſpective : nous courons, nous
» volons auprès de Votre Majeſté,

» pour y chercher du remède; nous
» la ſupplions humblement de pren-
» dre en pitié ſes peuples miſérables
» & diviſés, d'interpoſer ſa clémence
» pour arrêter l'effuſion du ſang; de
» recommander à ſon Parlement de
» faire une ſérieuſe attention à la der-
» niere adreſſe que les Américains ont
» envoyée pour être préſentée aux
» pieds du trône, & qui nous a paru
» propre à établir les fondemens du
» temple de la concorde, conſacré
» également aux intérêts mutuels de
» la Grande-Bretagne & de l'Améri-
» que; intérêts importans que la main
» de la Providence ſembloit avoir
» elle-même unis, & qu'aucun véri-
» table ami de Votre Majeſté & de
» ſon pays ne ſauroit deſirer de voir
» ſéparés & diſtincts ».

Des vérités préſentées d'une maniere auſſi ſimple & auſſi frappante, ſans emportement, ſans déclamation, euſſent dû produire quelque effet, ſi

l'adminiſtration n'avoit été livrée à un ſyſtême violent, dont l'événement a démontré la fauſſeté.

Le ridicule eſt une arme dont on a ſouvent reproché aux François de ſe ſervir dans les choſes les plus importantes. Leurs voiſins flegmatiques ne leur pardonnoient pas ſur-tout d'égayer ainſi les objets les plus ſérieux: ils en accuſoient leur frivolité; ils n'étoient pas plaiſans & ne vouloient pas que les autres le fuſſent: cependant ils le devinrent eux-mêmes au ſujet de la criſe actuelle qui les travaille, & qui ne ſembloit pas devoir produire cet effet. On trouva, entre autres pamphlets très-gais, dans leurs papiers publics, pour réponſe à l'adreſſe énergique des douze Provinces-Unies, que nous avons rapportée en ſon lieu, une adreſſe burleſque des contrebandiers d'Angleterre, dont nous mettons ici quelques lambeaux, afin que l'on puiſſe apprécier les pro-

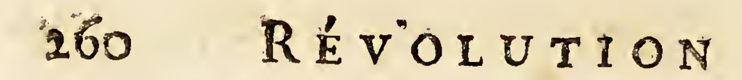
grès que cette nation a faits dans ce genre.

Les libres *colporteurs des douze Provinces maritimes depuis* Minehade, *jusqu'à* Berwich, *à nos amis & concitoyens des Provinces intérieures* de la Grande-Bretagne.

« Amis, compatriotes, frères,

» Nous les délégués des *libres* colporteurs, très-improprement nommés contrebandiers, ayant pris en notre considération le bill qui nous proscrit, & dans lequel nous sommes caractérisés comme rebelles aux droits du Roi, aux Arrêts du Parment, & comme violateurs des loix qui assurent le revenu national : afin d'écarter loin de nous ces injurieuses imputations, livrons-nous à un petit examen qui en découvre l'ambiguité, l'obscurité, l'injustice.

» Qu'avons-nous besoin des réglemens du Parlement ? Que nous im-


» porte le revenu public? Nous ne
» devons aucune fidélité au Parle-
» ment : nous le déteſtons & nous
» nous oppoſerons toujours avec nos
» petits mouſquetons à tout ce qui
» pourroit attaquer cette liberté hon-
» nête établie par nos prédéceſſeurs
» auguſtes, & ſoutenues par notre
» agilité.

» On dit que nous réſiſtons par la
» force ou par la ruſe à l'exécution
» des loix ; mais il n'eſt de loix pour
» nous que celles qui nous furent
» tranſmiſes par nos *reſpectables* an-
» cêtres, ou qui ont été faites par no-
» tre *loyale* aſſemblée.

» Sommes-nous jamais contreve-
» nus à des ſtatuts qui portoient cette
» attache ſacrée ? nous les avons au
» contraire ſoutenus, & nous les ſou-
» tiendrons avec le coutelas & la ca-
» rabine ; retranchés derrière des ma-
» ſures ou de gros arbres, mépriſant
» la mort & le danger, nous ferons

» la petite guerre contre les mirmi-» dons du parti du Miniftère, fans » lâcheté, fans trahifon, car nous con-» fervons toujours une fidélité invio-» lable à fa Majefté; & fi quelquefois » nous nous fommes emparés des » biens, ou avons attaqué la vie de » fes ferviteurs, c'étoit feulement » parce que nous les regardions » comme les agens d'un Miniftère » corrompu, bien perfuadés d'ailleurs » que la perfonne de fa Majefté n'en » fouffriroit aucun tort.

» Cependant fur ce que l'on a dé-» fendu toute correfpondance avec » nous, comme fi le receleur pou-» voit être puni comme le voleur, » comme fi le confident d'une trahi-» fon pouvoit être traité comme un » traître! & attendu que l'évidence » *de la vérité*, la jufteffe de nos rai-» fonnemens *fans réplique*, & notre » conduite *fans reproche*, pourroient » n'avoir pas tout le fuccès que nous

» eſpérons, nous prévenons que
» nous ſommes déterminés à uſer des
» plus ſevères repréſailles envers nos
» ennemis, & notre *appel au Ciel* nous
» en juſtifiera ».

Signé, *Iſmaël Dungcok.*

Voici encore un autre morceau de perſifflage, que nos lecteurs ne ſeront peut-être pas fâchés de connoître.

« MESSIEURS de l'oppoſition, vous
» n'y penſez pas avec votre projet de
» reconciliation volontaire dont vous
» nous bercez ſans ceſſe : n'avez-vous
» donc jamais conſidéré les obſtacles
» inſurmontables qui s'y oppoſent,
» quand même vous & vos amis d'A-
» mérique le deſireroient ſincérement?
» Voulez que *Hancok* après avoir été
» à la tête d'un grand empire, après
» avoir dirigé les mouvemens des
» armées & des flottes, reprenne ſon
» premier métier de marchand d'oli-
» ves & de pruneaux? . . . .

» Voulez-vous que *Washington*, » après avoir commandé des armées » nombreuſes d'hommes libres, re- » deſcende à cultiver du tabac avec » quelques eſclaves, pour chatouiller » agréablement la membrane pituitaire » d'un ſavetier de Londres ?

» Voulez-vous qu'*Adams*, après » avoir diſpoſé à volonté du tréſor » de papier d'un vaſte Continent, ſe » réduiſe à grapiller ſur la bourſe de » l'Hôtel de Ville ?

» Voulez-vous que *Young*, ſe » borne a donner dans des coteries » particulieres, ces leçons de liberti- » nage & d'athéiſme qui lui ont valu » la confiance d'un Senat & d'une ar- » mée ?

» Voulez-vous que *Putnam*, après » s'être montré un foudre de guerre, » s'aviliſſe à braſſer encore de petite » bierre ?

» Voulez-vous que *Hariſſon*, après » avoir eu l'honorable office de com-

» plaisant *d'ami du Prince* auprès d'un
» Général d'armée, rende les mêmes
» services au premier venu ?

» Voulez-vous que *Lee*, après avoir
» semé par-tout les horreurs de la
» guerre & mis en feu des Provinces,
» reprenne l'emploi de fomenter des
» querelles, dans le cercle étroit de
» ses connoissances ?

» Voulez-vous que *Zubbly*, après
» avoir été l'apôtre du Congrès, & la
» trompette de la sédition dans le nou-
» veau monde, borne son adresse à chas-
» ser encore les gardes & les domesti-
» ques de la chambre d'un mourant,
» pour attraper un legs, ou bien s'il
» arrive trop tard & se voit oublié, à
» prendre & conduire la main déjà
» morte du testateur ingrat, pour lui
» faire signer une disposition en sa fa-
» veur ?

» Voulez-vous que le docteur
» *Franklin*, après avoir donné à l'A-
» mérique & à l'Angleterre des com-
» motions

» motions jufques dans leur centre,
» puiffe s'amufer encore à faire fau-
» tiller des feuilles d'or d'Allemagne,
» & à tuer de petits poulets dans fes
» expériences électriques ?

» Voulez-vous que tous ces foldats
» de hafard, qui fe croient chacun en
» particulier au moins les talens & le
» pouvoir de *Cromwel*, aillent repren-
» dre tranquillement leurs bêches qu'ils
» avoient jettées fi loin derrière eux ?

» Voulez-vous que cette nuée
» d'Avocats, qui compofent la majeure
» partie des affemblées & des Con-
» grès, fe dépouillent d'eux-mêmes
» du caractère divin des *Solons*, des
» *Numas*, des *Lycurgues*, pour plu-
» mer de rechef leurs cliens fuivant
» la regle & le devoir de leur profef-
» fion ? Non, Meffieurs les oppofans,
» de tels hommes ont bien des raifons
» excellentes pour être opiniâtres, &
» rien ne doit les ramener, &c. &c ».

Quoique nous ne nous foyons pas

imposé la tâche ennuyeuse de rapporter ici tout ce qui a été dit pour & contre, ce feroit cependant avoir l'apparence de manquer à l'impartialité, premier devoir d'un hiftorien, fi après avoir mis fous les yeux de nos lecteurs plufieurs difcours & réclamations du parti Américain, nous ne leur expofions quelques-unes des raifons du parti Royalifte, fur lefquelles il fondoit les principes de fa conduite févère & inflexible. Nous choifirons à cet effet le difcours que prononça M. *Wedderburn*, procureur-général, le 3 de Janvier, & celui du Lord St...y, d'un genre différent des autres par fa maniere rapide & courte.

« MESSIEURS, dit le premier, l'im» portance du fujet de nos débats eft
» fi généralement reconnue, qu'elle
» me fervira d'excufe pour demander
» encore l'attention de la Chambre à
» une heure fi avancée au milieu de

» la nuit. Si je n'eusse été encouragé » par le souvenir de sa complaisance, » qui a même été au de-là de mon es- » poir, je m'en serois tenu à voter » silencieusement ; mais rassuré par » cette idée, je vais me livrer sans » contrainte au développement, à » l'expression des vrais sentimens de » mon cœur. Je suis & serai tou- » jours du premier avis qu'a ouvert » cette Chambre, & j'y céderai avec » la soumission qu'un simple individu » doit aux sentimens d'un corps com- » posé d'hommes qu'il révère.

» Après avoir premièrement dé- » claré que, loin de regarder l'a- » dresse que la Chambre médite, » comme un simple compliment de » forme & d'usage, je la considère » encore comme un plan sagement » tracé de la conduite que nous de- » vons tenir, & une déclaration au- » thentique des vrais principes qui » nous doivent guider dans la ques-

» tion importante qui intéreſſe toute
» la Nation : j'obſerverai que le per-
» ſonnage illuſtre (le Colonel Barré)
» qui vient de prendre la parole avant
» moi, ou n'a pas ſenti toute la force
» de ſon propre raiſonnement, ou
» s'il l'a ſentie, a craint de tirer la
» conſéquence qui réſulte néceſſaire-
» ment de ſes propoſitions. Ce qu'il
» n'a pu, ou voulu faire, j'oſerai le
» ſuppléer ici..

» Je ſuppoſe avec lui Boſton aban-
» donné, Halifax pris, le Canada au
» pouvoir des Provinciaux, enfin le
» nord de l'Amérique perdu en ce
» moment même. Que faut-il en con-
» clure ? Non pas certainement cette
» timide alternative propoſée par
» l'oppoſition, ni le lâche abandon de
» nos droits ſur l'Amérique, ni le
» plan infructueux d'un accommode-
» ment momentané. Le premier parti
» conviendroit peu à la dignité du
» Sénat Britanni que animé, ſans doute,

» de ce même feu ſacré qui enflamme
» un peuple généreux : le dernier ſe-
» roit ſans gloire, comme ſans utilité,
» & n'auroit pas d'exemple dans l'hiſ-
» toire.

» Renoncer à l'Amérique ! n'eſt-
» ce pas propoſer qu'un géant vigou-
» reux devienne volontairement un
» nain ſans force & ſans pouvoir ?
» Renoncer à l'Amérique ! mais re-
» noncez donc auſſi aux Indes orien-
» tales : bornez-vous aux étroites li-
» mites de votre ſituation inſulaire,
» qui occupe à peine un point viſible
» ſur la ſurface du globe. Tout mon
» cœur ſe ſouleve avec indignation à
» cette humiliante idée. Renoncer à
» l'Amérique ! . . . . vous nous le dé-
» fendez, mânes d'Edouard & de
» Henri, mânes auguſtes, jadis ado-
» rées des Anglois & qu'ils brûloient
» d'imiter . . . . tu nous le défends,
» âme de *Wolfe*, âme illuſtre & mal-
» heureuſe, toi qui rougis en ce mo-

» ment (ſi tu conſerves encore quel-
» que reſſentiment des outrages faits
» à la patrie) de voir les compagnons
» de tes victoires abandonner ſi hon-
» teuſement tes conquêtes.

» Mais en quoi un plan d'accom-
» modement diffère-t-il donc d'un
» abandon total & ſans réſerve ? Les
» conſéquences de l'un meneroient
» infailliblement à l'autre. Aux pre-
» miers ſuccès de l'Amérique, n'a-
» vons-nous pas entendu pompeuſe-
» ment exalter ſes triomphes ? Eſt-ce
» donc là des circonſtances propices
» pour un accommodement raiſonna-
» ble ? Perſonne ne deſire la paix plus
» que moi, mais je la voudrois avan-
» tageuſe, honorable, & je ſoutiens,
» ſelon les propres paroles du Roi,
» que pour l'obtenir telle, il faut les
» plus vigoureuſes meſures. Etabliſſez
» d'abord votre ſupériorité, parlez
» enſuite de négociations ; dès-lors
» elles ſeront glorieuſes, elles de-

» viendront faciles. Rome, lorſqu'An-
» nibal s'avançoit triomphant vers
» ſes murs, Rome fut-elle, à genoux,
» lui demander la paix ? Elle ſentit en
» politique adroite, ſage & coura-
» geuſe, que le moment n'étoit pas
» favorable, & ne voulut entendre
» aucune propoſition timidement pa-
» cifique, juſqu'à ce que la fortune
» lui eût rendu cet aſcendant qu'elle
» avoit droit d'attendre de la valeur
» & de la conſtance de ſes citoyens.
» Elle fit plus, elle mit à l'encan la
» tente de ce terrible Annibal, & un
» ſimple citoyen Romain s'en rendit
» l'adjudicataire, tant il comptoit ſur
» les reſſources que donnent la conſ-
» tance & la fermeté.

» Pourquoi ne ſuivrions-nous pas
» cet exemple ? Nos moyens ſont plus
» grands : je me flatte que notre cou-
» rage n'eſt pas moindre ; quoique
» certain que nous ne combattons pas
» avec déſavantage, j'avouerai que

» nous paroiſſons commencer ſous de
» malheureux auſpices occaſionnés
» par la nature de notre gouverne-
» ment. Mais la fortune nous a-t-elle
» jamais ſouri au commencement
» d'une guerre ? Depuis que notre
» conſtitution juſtement calculée a
» mis les principaux mobiles dans la
» main du Peuple, il faut un tems
» pour exciter l'Aſſemblée de ſes re-
» préſentans, & pour y diſtinguer les
» voix, fideles interprêtes des volon-
» tés des conſtituans, d'avec les cla-
» meurs d'une faction inconſéquente
» & mal intentionnée; il en faut un
» autre pour agir de concert......

» Enfin, il eſt juſte de répondre au
» cri de la Nation, qui s'eſt élevé de
» toutes parts pour engager le Souve-
» rain à faire les plus grands efforts
» contre la rebellion. Serons-nous
» donc ſourds à cette réclamation gé-
» nérale ? Meſſieurs, nous n'avons
» paru l'être que trop long-tems :

» nous avons trop montré notre pa-
» tience & notre longanimité. Tout
» esprit de faction doit être mainte-
» nant réprimé, détruit, éteint. La
» foudre doit partir, embrâser l'Amé-
» rique, ou l'obliger à se soumettre.

» Si mon avis aux autres sessions
» eût pu se faire entendre, des forces
» redoutables eussent été dès-lors en-
» voyées au Général *Gage*. Mais je
» ne dirai point qu'il soit déjà trop
» tard : je ne suis pas de ces prophètes
» sinistres qui ne voient dans un mal-
» heur que les présages d'un plus
» grand, & dont les prédictions,
» semblables à celles de l'antiquité,
» dépendent de leur tempérament.
» Il seroit honteux au Ministre d'un
» puissant Empire d'être le corbeau
» croassant qui lui annonceroit ses ca-
» calamités futures.

Tu ne cede malis, sed contrà audentior ito,
Fortiaque adversis apponeto pectora rebus:

» Mais pourquoi s'allarmer ? Rap-

» pellez-vous l'état de l'Angleterre
» pendant le règne d'Elisabeth ; &
» que cet exemple vous encourage.
» L'Irlande ne fut-elle pas mécontente
» & révoltée ? Le Royaume ne fut-il
» pas agité de complots ? Cette Prin-
» cesse ne fut-elle pas attaquée par le
» plus puissant Monarque de l'Euro-
» pe ? Ecouta-t-elle alors des con-
» seils pusillanimes ? Un mot, un seul
» mot qui parût tendre à un accomo-
» dement, ne fut pas même proféré.
» Qu'en arriva-t-il ? Sa magnanime
» constance excita celle de ses sujets,
» & bientôt ses ennemis tombèrent
» prosternés à ses pieds.

» Ce Guillaume III, que les parti-
» sans de l'Amérique affectent d'élever
» si haut, & qui fut en effet un grand
» prince, comment se conduisit-il en
» de pareilles circonstances ? Quoi-
» qu'engagé dans une guerre ruineuse,
» quoiqu'embarassé par une révolte
» dangéreuse en Irlande, menacé d'u-

» ne invaſion par la France, entouré
» de conſpirations au ſein de ſon
» Royaume & de ſa Cour, traverſé
» dans le Parlement par un parti puiſ-
» ſant prêt à le renverſer du trône,
» & bien plus ſon ennemi que celui
» de l'oppoſition ne l'eſt de ſa Majeſté,
» il reſte inébranlable au milieu de la
» tempête, & l'infatigable perſévé-
» rance de ſon peuple le ſauve du nau-
» frage.

» Conſultons les événemens qui ſe
» ſont paſſés ſous nos yeux. Au com-
» mencement de la dernière guerre,
» recevions-nous d'autres nouvelles
» de l'Amérique que celle de nos dé-
» ſaſtres ? N'étions-nous pas accou-
» tumés à autant de défaites que de
» combats ? Ce Général *Washington*
» lui-même avec ſes *Riflemen* ſi re-
» doutés, ne fut-il pas vaincu par
» les Indiens ſur les bords de *l'Ohio* ?
» Nos armes eſſuyoient des diſgraces
» dans toutes les parties de l'univers.

» Les Indes Orientales étoient pref-
» qu'entierement perdues, & la Com-
» pagnie fur le point de faillir. Hano-
» vre pris, fes habitans obligés à une
» neutralité forcée, notre feul Allié
» tremblant, à deux doigts de fa per-
» te, Minorque conquife ; enfin nous
» étions même battus fur la mer,
» *notre véritable élément*, & la crainte
» d'une defcente avoit généralement
» faifi les efprits d'un peuple épou-
» vanté. Cette Affemblée, cette Cham-
» bre céda-t-elle un moment aux fug-
» geftions de la crainte, aux timides
» impreffions de la peur ? Non, Mef-
» fieurs ; inébranlable, intrépide, elle
» communiqua fon courage à tous les
» membres de cet Empire. On en
» connoît les fuites heureufes. Avec
» un tel exemple fous les yeux, qui
» pourroit être encore affez foible,
» affez lâche, affez méchant, pour
» foutenir l'avis d'un abandon in-
» fâme, ou d'un infâme accommo-
» dement? &c. »

Dans une autre séance du Parlement, la Chambre entraînée par l'éloquence des *Burke*, *Valpole*, *Dufring*, &c. étoit prête à voter contre les billsproposés par le Lord North. Mais celui-ci s'appercevant que cette révolution alloit lui être fatale, fit signe à M. St. . . . .y, qui prit la parole & ramena tous les esprits par ce discours véhément.

« Anglois, s'écria-t-il, pouvons-» nous balancer un moment ? Ce sont » nos intérêts les plus précieux, c'est » la gloire de votre nom, ce sont nos » droits qu'il s'agit de défendre, de » soutenir aujourd'hui : il est vrai, ce » n'est point une puissance étrangère » qui les attaque & prétend les dé-» truire; mais l'ennemi qui les mécon-» noît maintenant & les menace, étant » devenu puissant de nos propres for-» ces, rend le danger plus grand, & » l'outrage plus sensible.

» On demande de l'indulgence, des

» mesures lentes & modérées, comme
» si c'étoit encore le tems des négo-
» ciations, comme si l'étendard de la
» rebellion, une fois levé par des su-
» jets insubordonnés, pouvoit en-
» core se replier avec honneur com-
» me celui de deux Puissances rivales,
» que des intérêts opposés ont armées
» pour quelque tems. Non, Messieurs,
» il fut arboré par une criminelle au-
» dace, il faut qu'il soit déchiré par
» la force, & que les mains témé-
» raires qui l'ont déployé, soient pu-
» nies par la Justice. Tel est, tel doit
» être le vœu de tout vrai patriote,
» de tout véritable Breton. Voilà ce
» qu'exigent la dignité de la Nation
» & celle du Souverain.

» Rassemblons donc tous nos
» moyens, mettons en usage les plus
» efficaces, & sans doute ce sont ceux
» que l'on vous présente, afin de ne
» pas laisser l'Amérique donner plus
» long-tems à l'univers le spectacle

» honteux & révoltant d'enfans déna-
» turés, mépriſant la voix de leur
» mère, & déchirant ſon ſein meurtri.

» Lorſque nous propoſons des me-
» ſures que la néceſſité a rendues in-
» diſpenſables, on nous dit qu'il ne
» faut pas montrer tant de ſévérité
» contre les Colonies qui ont ſecoué
» le joug, ſi l'on peut toutefois ap-
» peller de ce nom l'heureuſe &
» douce conſtitution dont elles re-
» çurent le bienfait avec celui du
» jour : on nous repréſente qu'elles
» ſont compoſées de nos amis, de nos
» parens, de nos frères : mais com-
» ment oſe-t-on encore invoquer ces
» noms en leur faveur, lorſqu'ils les
» ont eux-mêmes entièrement ou-
» bliés, lorſque le mépris qu'ils en
» ont marqué, les a rendus à jamais
» contr'eux des titres de condamna-
» tion, enfin lorſque le ſang en a lavé
» l'empreinte ?

» Si la paſſion qui les égare, ſi l'er-

» reur qui les aveugle, leur avoit per-
» mis quelques réflexions ſalutaires,
» ces titres que l'on réclame pour
» eux après qu'ils les ont indigne-
» ment violés, n'auroient-ils pas dû
» leur défendre les extrêmités auda-
» cieuſes auxquelles ils ſe ſont por-
» tés? Puiſque ces amis, ces frères
» vouloient abſolument trouver in-
» juſte de contribuer à l'acquittement
» des dettes de l'Etat, contractées ce-
» pendant à cauſe d'eux, ils pou-
» voient faire des repréſentations;
» mais les faire amicales & frater-
» nelles; & ſi elles avoient reſté inu-
» tiles, de bons parens comme eux,
» ne devoient-ils pas ſouffrir une pré-
» tendue injuſtice, plutôt que de
» mettre le trouble & le déſordre dans
» la famille?

» Que l'on ceſſe donc de nous ré-
» péter que nous devons ménager de
» tels ennemis, parce que nous avons
» de communs ancêtres; je les évo-

» que avec confiance ces reſpectables
» aïeux, & s'il étoit poſſible que leurs
» ombres vinſſent en ce moment
» prendre ici place parmi nous, c'eſt
» à elles que je m'adreſſerois pour ap-
» puyer mon opinion.

» Avec quel juſte courroux n'ap-
» prendroient-elles pas que leurs en-
» fans ont mis au jour une poſtérité
» féditieuſe, une race ingrate & ſu-
» perbe, qui n'a pas plutôt ſenti ſes
» forces, qu'elle en a fait le coupable
» eſſai ſur la mère-patrie, en tournant
» contr'elle juſqu'à ſes bienfaits, &
» reniant l'autorité que lui aſſure eſ-
» ſentiellement la conſtitution poli-
» tique de cet empire, & la ſupre-
» matie du corps légiſlatif de l'An-
» gleterre ; & vous ſur-tout, *Guil-*
» *laume Pen*, philoſophe pieux, ſec-
» taire humain & pacifique, quelle
» feroit votre ſurpriſe de voir vos
» deſcendans dégénérés, trahir tout
» à la fois, ſous les plus faux prétextes,

» leur religion, leur patrie & leur
» Roi ! ».

Cette harangue fit ſon effet : les bills vengeurs furent confirmés, tant pour interdire tout commerce avec les Colonies, que pour décider les armemens qu'on vouloit envoyer contr'elles ; mais ce ne fut pas ſans les plus grandes oppoſitions que le Lord North parvint à faire approuver ſon plan par les deux chambres. Un obſervateur déſintéreſſé ne peut s'empêcher d'admirer l'adreſſe courageuſe avec laquelle ce Miniſtre ſe ſoutient ſi long-tems, dans une place que les événemens ont rendue depuis quatre ans ſuſceptible d'une chûte terrible.

Pilote hardi, affrontant tout danger pour arriver à ſon but, North conduit à pleines voiles le vaiſſeau de l'Etat au milieu des écueils ; & la grandeur du péril où il s'expoſe ſert même à lui en aſſurer le gouvernail, que, malgré les murmures, on n'oſe lui

arracher des mains dans les momens critiques d'une navigation qu'il a rendue si difficile.

Rapprochons-nous de l'Amérique, où se préparoient les événemens qui ont décidé du sort de la révolution.

Le commencement de 1776 ne promettoit rien d'heureux aux royalistes, & ce présage ne fût pas menteur. Le Lord Dunmore avoit eu le secret en Novembre de pratiquer une intelligence dans *Norfolk*, port de la Virginie & de s'en emparer : on se rappelle que précédemment il avoit été obligé de se retirer à bord d'une frégate ; il fut bientôt forcé à répéter ce genre de retraite, s'étant vu assiéger dans Norfolk où des milices se rendirent de toutes parts, ce qui le contraignit à mettre le feu à la ville, & à se sauver ensuite, après cet acte héroïque de son brûlant courage, à bord d'un vaisseau de guerre, où une petite chambre dans la Du-

nette lui tint lieu de gouvernement.

Pour commencer l'année, on établit à New-York une feuille périodique uniquement consacrée à publier les opérations du Congrès & des troupes provinciales ; on lui donna le nom de Gazette Constitutionelle. Elle ne fut pas toujours exempte de l'esprit de parti qui empoisonne ordinairement ces sources publiques, & les rend d'une assez difficile analyse.

On soupçonnoit assez généralement que la Colonie de Rhode-Island, plus sujette à l'invasion qu'aucune autre, seroit une des premières qui chercheroit un accommodement avec la Métropole. Elle dissipa cette idée en prenant des résolutions qui annonçoient des dispositions toutes différentes. L'Assemblée générale de cette province passa un acte qui défendoit sous les plus sévères peines, toute correspondance avec les Royalistes, & qui déclaroit traî-

tres à la patrie ceux qui leur fourniroient des pilotes pour leurs vaiſſeaux ou le moindre ſecours.

Le Général *Lee* qui étoit venu à l'aſſemblée pour mieux s'aſſurer de la maniere de penſer de la Colonie, jugea à propos de joindre à ces réſolutions la ſanction du ſerment qu'il fit faire aux habitans en cette forme.

« Moi, en préſence du Dieu Tout-» puiſſant, ſur les conſolations, la » gloire, le bonheur que je puis eſ-» perer en ce monde, je jure & je » promets dans la ſincérité de mon » cœur, dévotement & religieuſe-» ment, que je n'aiderai directement » ni indirectement les miſérables inſ-» trumens de la tyrannie du Miniſ-» tère, & ces méchans appellés trou-» pes du Roi, tant de terre que de » mer; ni ne leur fournirai aucune » eſpece de proviſions ou de rafraîchiſ-» ſemens, à moins d'être autoriſé par » le Congrès continental, ou par le

» corps légiſlatif actuellement établi
» particuliérement pour cette Colo-
» nie de Rhode-Iſland : je jure auſſi
» par le Dieu terrible & tout-puiſ-
» ſant, de n'entretenir aucune intel-
» ligence avec les ennemis ci-deſſus
» nommés ; & je m'oblige en outre,
» ſi j'en puis découvrir quelques-uns,
» d'en informer auſſi-tôt le Comité
» de ſauve-garde; & comme il eſt juſ-
» tement reconnu que, lorſque les
» droits & les immunités ſacrées d'un
» pays ſont violés, & dans le dan-
» ger d'être entiérement envahis, la
» neutralité, dans ce cas, eſt auſſi
» honteuſe, auſſi coupable que des
» hoſtilités formelles, je jure & m'o-
» blige ſur mon ſalut éternel, de pren-
» dre les armes ſi-tôt que j'y ſerai ap-
» pellé par la voix du Congrès con-
» tinental, ou par celle du corps lé-
» giſlatif actuellement établi pour cette
» Colonie, & de me ranger ſous la
» diſcipline militaire, & combattre

» vigoureusement pour la défense de
» la liberté & des droits de l'Améri-
» que : ainsi Dieu me soit en aide ».

Le Congrès général fit, dans ce tems-là, publier un ordre qui enjoignoit à tous les habitans des villes bâties sur le bord de la mer, d'avoir à les abandonner incessamment, & de faire transporter au camp devant Boston leurs effets les plus précieux, afin de les garantir du pillage des troupes Royalistes qu'on attendoit au printems, & qu'on s'étoit décidé de laisser à leur gré porter le fer & le feu dans des mazures abandonnées.

On devoit prendre une note de tous les effets qui seroient apportés au dépôt indiqué, afin de les remettre avec la plus grande fidélité aux propriétaires, à leur premiere requisition, ou lorsque la tranquillité seroit rétablie dans la contrée.

Ces engagemens n'eurent pas lieu, & ils paroissoient en effet sujets à

beaucoup d'inconvéniens. L'intention de raſſembler toutes les richeſſes de ces différens endroits dans un camp devant Boſton, ne ſembloit pas avouée par la prudence & par la ſaine politique; c'eût été indiquer aux Royaliſtes où devoient ſe porter leurs efforts, les exciter à les diriger tous contre ce point, & mettre par conſéquent au haſard d'un combat toutes les reſſources d'un nombre infini d'habitans.

Cependant le Général *Williams-Howe* qui, peu de tems après *Burgoyne*, étoit paſſé en Angleterre pour hâter les ſecours, reçut ordre de retourner à Boſton joindre les troupes, dont le nombre étoit, dans ce tems-là, réduit à ſept mille hommes. Il prit congé du Roi le 5 de Février, & lui baiſa la main comme généraliſſime des forces de terre de Sa Majeſté dans le Nord de l'Amérique; ſon frere le Lord Richard-Howe, Vicomte d'Irlande,

lande, devoit le suivre quelques mois après, commandant la flotte qu'on se proposoit d'équiper, & l'on faisoit de tous côtés des levées d'hommes, & sur-tout en Allemagne, où l'on acheta douze mille Hessois, marché sur lequel nous ne dirons rien, parce qu'il y auroit trop à dire, & que d'ailleurs le parti de l'opposition l'a plus d'une fois analysé.

Peu de jours après l'arrivée de Williams Howe, les Américains qui, pendant le blocus de Boston, avoient travaillé à élever des batteries, dont ils dérobèrent la connoissance aux Royalistes, démasquèrent tout-à-coup leurs ouvrages & commencèrent le 2 Mars à canonner la ville, & à y jetter plusieurs bombes de la pointe de *Leechmore*, qui firent un très-grand effet. Les Royalistes postés à Roxbury, firent un feu considérable, secondé de celui de la ville. Le Général Washington fit alors suspendre

les opérations pendant le jour dans ces Quartiers, & les recommença les Dimanche & lundi dans la nuit. Le principal objet qu'il avoit en vue, étoit de détourner l'attention des Royaliſtes du morne *Dorcheſter*, juſqu'à ce qu'il en eût pris poſſeſſion; ce qui s'exécuta très-heureuſement avec trois mille hommes, ſous le commandement d'un officier général nommé *Thomas*.

Les Américains, à peine maîtres de la hauteur, ſe portèrent avec tant d'activité à y faire des retranchemens, que dès le matin, ils ſe trouvèrent en état de ſoutenir une attaque, ſi les ennemis la vouloient tenter.

Le Jeudi 7, tous les différens corps de l'armée ſe rendirent chacun à leur poſte, & ſe tinrent en bataille prêts à agir, ſuivant que les circonſtances le requerroient. On s'attendoit que le Général Howe, trop incommodé par la poſition des Provinciaux à Dor-

chester, morne élevé qui plongeoit sur la place & sur tous ses postes, feroit tous ses efforts pour les en déloger; & qu'au cas d'une résistance soutenue, il s'y porteroit lui-même avec toutes ses forces; d'après cette supposition, quatre mille hommes étoient tout prêts à Cambridge de se jetter dans Boston qui se seroit trouvé dégarni.

Mais le Général Howe ne parut faire aucun mouvement, parce qu'à ce moment, il s'étoit trouvé trop foible pour rien entreprendre, ayant la veille envoyé le Lord Percy avec trois mille hommes dans des transports, pour mettre à terre au Château; ces troupes ne purent exécuter cet ordre, & manquerent l'objet de leur mission, parce qu'il s'éleva dans la nuit une brise forcée qui continua la plus grande partie du jour, & les obligea de s'en revenir devant Bos-

ton, ſans avoir pu débarquer ni former aucune attaque.

Howe ſe trouva alors dans le plus grand embarras, l'inſtant étoit critique, & chaque minute rendoit le danger plus preſſant. Les ouvrages ayant été apperçus des vaiſſeaux, l'Amiral *Shuldam* lui avoit envoyé dire, qu'à moins qu'il ne chaſsât immédiatement les Américains du poſte dont ils venoient de s'emparer, la flotte couroit riſque d'être coulée bas, ſans pouvoir tirer un ſeul coup de canon, & qu'il alloit être obligé de lever l'ancre pour la mettre en ſûreté.

Howe eût voulu tenir dans Boſton juſqu'à l'arrivée de l'armement qu'il attendoit d'Europe, cependant il n'oſoit pas laiſſer la flotte s'éloigner de lui, de peur qu'en cas qu'il fût ſurpris ou forcé dans la ville par les Provinciaux ou la faim, il ne lui reſtât plus de moyens de ſe retirer. Dans

cette perplexité, il envoya le Vendredi 8 un porte-drapeau dans les lignes des Américains, pour remettre au Général Washington une adreſſe des principaux habitans retenus dans Boſton, par laquelle ils le prioient de ne pas détruire la ville, l'aſſurant que le Général *Howe* les avoit informés qu'il ſe préparoit à évacuer, & qu'il ne mettroit le feu à la ville en partant, qu'au cas qu'il ſeroit inquiété. Le Général Washington ne fit aucune attention à ce meſſage, & continua les travaux du morne *Dorcheſter*, afin de rendre aux ennemis leur retraite auſſi périlleuſe qu'il ſeroit poſſible.

Cette conduite ferme décida *Howe* encore plus promptement à ſe retirer; ce qu'il fit avec beaucoup de précipitation, l'Amiral preſſant l'embarquement, parce que ſa flotte étoit en danger. Beaucoup de munitions de guerre tombèrent au pouvoir des

Provinciaux, dont, entr'autres, une centaine de canons, objet qui leur étoit bien important dans les circonſtances actuelles.

Tandis que les armes des Américains obtenoient à *Boſton* un ſuccès ſi heureux au commencement de la campagne, elles brilloient ſur mer d'un éclat auſſi ſurprenant. Le Congrès général avoit fait armer une petite eſcadre, conſiſtant en deux frégates de trente-ſix canons, & ſept autres bâtimens inferieurs, ayant à bord ſept cens hommes de troupes. Elle mit en mer le 17 Février, commandée par *Eſeck-Hopkins* qui montoit *l'Alfred* de trente-ſix canons. Le rendez-vous général fut à *Abacco*, une des iſles de *Bahama*. De-là *Hopkins* ayant projetté une expédition ſur la Nouvelle-Providence, s'y rendit le 3 Mars. Il mit ſes forces à terre ſans la moindre oppoſition; il ſe fit donner les clefs des magaſins, enleva

une grande quantité de munitions de guerre, & fur-tout de poudre qu'il trouva dans le fort, quatre-vingt-huit pieces de canons & vingt mortiers. Enfuite il fe retira fans laiffer de garnifon, emmenant avec lui le Commandant *Brown*, le Secrétaire & le Collecteur général.

Satisfait du fuccès de fon entreprife, *Hopkins* chercha prudemment à regagner les ports, pour mettre en fûreté le butin que fon genre rendoit précieux.

Le 4 d'Avril, il fe trouva à la pointe de l'Eft de Long-Ifland, après avoir pris un bateau de fix canons fervant de mouche à un vaiffeau de guerre, & une bombarde de 8 bien fournie de poudre & d'armes.

Le 6 au matin, il fe rencontra dans les eaux du *Glafcow* de vingt-quatre canons & de fon allége. Le combat s'engagea auffi-tôt, & dura trois heures. L'*Alfred* eut fix hommes tués &

beaucoup de bleſſés : le *Cabot* de ſeize canons étant en avant de lui, eſſuya la plus grande partie du feu ennemi, & fut fort endommagé ; le *Colomb* de trente-ſix canons n'eut qu'un ſeul homme bleſſé.

Le *Glaſcow* auroit cependant été infailliblement pris, ſi un coup de canon n'ayant emporté la roue du gouvernail de l'*Alfred*, il n'eût profité de ce moment pour s'échapper : il étoit prêt à couler bas tous ſes ſabords étant criblés, & il eut beaucoup de peine à gagner une ance. Son allége tomba deux jours après dans la flotille Américaine, qui arriva heureuſement le 9 à *New-London.*

D'un autre côté, les Corſaires Américains inquiétoient beaucoup les navires marchands Anglois ; ils venoient croiſer dans les débouquemens des iſles du Vent, & enlevoient ſouvent de riches priſes.

Le pavillon ſous lequel ſe faiſoient

ces premiers exploits, étoit d'abord composé de douze barres : au lieu du *Yacht* d'Angleterre, c'étoit un cartouche à champ-blanc, sur lequel s'élevoit un pin touffu, avec cette devise : *Appeal to heaven*, *appel au Ciel.* Il fut changé dans la suite & composé tel qu'il est actuellement de treize barres, & treize étoiles remplacent le *Yacht.*

Aussi-tôt que Boston se vit délivrée des horreurs dont elle étoit depuis onze mois le malheureux théatre, on y rétablit l'ordre civil, cet enfant, cet ami, ce gardien de la paix : on y nomma des magistrats. Le citoyen reprit tous les droits de son nom : une foule de vieillards, de femmes & d'enfans, victimes honorables de la patrie, rappellés, protégés par le Général Washington, revinrent arroser de larmes de joie leurs foyers qu'ils n'avoient plus espéré de revoir, lorsqu'ils furent contraints de les aban-

donner. Il feroit difficile de bien exprimer les transports que causa l'évacuation de cette ville au moment qu'on craignoit que ses malheurs ne se terminassent par sa destruction entière.

Le Général Washington fit les plus grands préparatifs pour la mettre à couvert de toute insulte. Il y établit une garnison très-nombreuse, sous le commandement de M. *Ward*, Adjudant général de l'armée. Tous les postes des environs furent occupés par des détachemens considérables, & fortifiés par des travaux très-simples, mais très-entendus. La discipline la plus exacte fut maintenue parmi les troupes : quelques soldats du régiment du Colonel *Hutchinson* posté à *Dorchester*, s'étant mutinés, il se tint un conseil de guerre où, après qu'ils furent convaincus, entr'autres choses graves, d'avoir relâché sans aucun ordre un prisonnier com-

mis à leur garde, deux des plus griévement chargés, furent condamnés à mort, & deux autres à paſſer par les verges.

On n'avoit d'abord établi que dans la province de Maſſachuſett un papier de crédit pour payer les fournitures faites à l'armée du camp de Cambridge ; mais il fallut bientôt adopter cette reſſource dans toutes les Provinces. A cet effet, le Congrès général en établit un ſous ſa garantie, & fit un arrêté par lequel il ordonna que ce papier auroit cours dans toutes les provinces confédérées, & il eut ſoin d'y tenir la main avec une fermeté indiſpenſable pour accréditer cette monnoie legère ; en voici un exemple. Un particulier natif de Londres, cherchant à ſe défaire d'un beau cheval, avoit fait courir un billet, par lequel il en fixoit le prix à trente guinées en billets de ban-

que d'Angleterre, ou à soixante en papier des Colonies.

Cette différence extrême des deux prix retombant sur la nature des paiemens, parut au Congrès une atteinte portée à la solidité de son papier; en conséquence le propriétaire du cheval fut arrêté & mis en prison comme un détracteur des opérations du Congrès, & comme mauvais citoyen.

Cependant la circulation plus ou moins avantageuse de ce papier, a toujours dépendu des différentes variations qui sont arrivées dans les affaire sdes Américains & cela devoit être. L'autorité peut bien créer tant qu'elle voudra de ces effets idéaux; mais le taux de leur cours n'est pas en son pouvoir : car la confiance ne se peut commander.

Le Congrès, en fabriquant ce papier, joignit à l'avantage de procurer aux armées leurs besoins, celui d'entretenir continuellement le zèle

patriotique, en mettant à chaque minute sous les yeux des citoyens des signes hyeroglifiques de leurs richesses & de leur liberté : à cet effet, on s'appliqua à former plusieurs empreintes analogues aux circonstances présentes. La description de quelques-unes nous a paru assez curieuse pour mériter l'attention de nos Lecteurs.

Plusieurs de ces papiers de commerce représentoient une harpe, symbole de l'harmonie qui existe entre les Colonies confédérées avec cette devise : *Majora minoribus consonant ; les petites s'accordent avec les grandes.*

D'autres étoient timbrés d'un sanglier se jettant sur l'épieu du chasseur avec ces mots : *Aut mors, aut vita decor ; ou la mort, ou une vie glorieuse.*

On voyoit sur quelques-uns une aigle, les aîles étendues, tenant dans ses erres une grue qui retourne son col & perce avec son bec l'estomac de l'ai-

gle, & pour devise : *Exitus in dubio est ; la mort est incertaine.*

Plusieurs avoient pour empreinte un buisson d'épines qu'une main semble s'efforcer d'arracher ; la main paroît sanglante & déchirée par les épines : la devise est : *Sustine, vel abstine ; supporte ou laisse.*

Il y en avoit qui représentoient un castor rongeant le tronc d'un gros arbre, avec ce mot : *Perseverando ; par la persévérance.*

D'autres avoient un arbrisseau surmonté d'un poids : toutes les branches courbées sous ce fardeau paroissant se relever par la force de la séve, bourgeonnoient & fleurissoient ; la devise étoit : *Depressa resurgit ; écrasée, elle se releve.*

On voyoit sur quelques-uns une main tenant un fleau levé sur des épis de blé, avec ces mots : *Tritutario ditat ; les batteries enrichissent.*

Beaucoup représentoient la foudre

qui ſortoit d'un nuage épais, & pour deviſe : *Serenabit ; il s'éclaircira.*

Sur d'autres papiers, on avoit figuré une tempête : quelques navires étoient engloutis par les lames : une tête d'Eole pour ſignifier le vent du Nord, paroiſſoit ſouffler de toutes ſes forces, exciter la tempête, & ſoulever les vagues : la deviſe étoit, *Vi concitatæ ; ſoulevées par la violence.* Sur le revers de ces mêmes papiers, on voyoit une mer calme, dont les vaiſſeaux fendoient tranquillement le ſein ; le Ciel étoit ſans nuage : on liſoit pour deviſe, *Ceſſante vento conquieſcemus ; quand le vent ceſſera, nous trouverons le repos.*

Enfin la dernière empreinte qui fut frappée, étoit un autel de marbre entouré d'une guirlande de laurier, avec ces mots : *Si rectè facies ; ſi vous agiſſez bien ;* ce qui s'adreſſoit aux Membres du Congrès géneral.

Cependant qu'étoit devenu le Gé-

néral Howe, que nous avons vu précipitamment embarqué avec ses troupes, laissant ses munitions de guerre & une partie de son bagage au pouvoir des Bostoniens? Il avoit été d'abord à Halifax le 2 Avril, où il resta jusqu'au 10 Juin qu'il en partit avec huit mille hommes, & fut débarquer à *Staten-Island*, ou l'isle des Etats, pour y attendre l'arrivée des secours qu'il espéroit : il y fut dans une situation peu agréable : l'Amiral & lui rendus, suivant la coutume, injustes par le malheur, le rejettoient respectivement l'un sur l'autre ; il est vrai qu'ils n'avoient jamais vécu très-unis : enfin, une division de la flotte Royale commandée par le Commodore *Hotham*, au-devant de laquelle on avoit envoyé quelques bâtimens légers, parut aux attérages, & fut joindre *W. Howe* à l'isle des Etats. Le 3 Juillet les Royalistes eurent soin de faire passer aussi-tôt aux Américains une

note des dispositions faites en Angleterre contr'eux, afin de les épouvanter d'avance par le tableau de l'armement qui les menaçoit, & qui en effet paroissoit considérable.

Douze mille hommes devoient se porter sur le fleuve Saint-Laurent, aux ordres des Généraux Carleton & Burgoyne : onze mille dans la Virginie & la Caroline, commandés par le Lord Cornwallis & le Général Clinton : vingt-un mille à la Nouvelle-York sous le Général Howe, qui devoit y joindre l'armée de Boston. Tous ces nombres souffrirent réduction, comme c'est l'ordinaire.

La flotte devoit être composée de soixante-sept bâtimens armés en guerre, dont sept vaisseaux de cinquante canons, onze de quarante-quatre à trente-six, onze de trente, & le reste de différentes grandeurs jusqu'à huit canons. On comptoit quatre-vingt bâtimens de transport pour les trou-

pes. Le tout accompagné de deux Commiſſaires, qui porteroient la paix d'une main, & la guerre de l'autre.

La diviſion pour la Nouvelle-York étoit déjà arrivée, & celle pour le Canada mouilloit avec huit mille hommes ſeulement, le 4 de Mai, devant Québec. Auſſi-tôt que *Carleton* avoit vu le ſecours aſſuré & prêt d'entrer dans la Ville, il avoit fait ſonner la charge, & étoit ſorti avec environ quinze cens hommes ſur les aſſiégeans, qui furent forcés dans des eſpeces de retranchemens qu'ils avoient à la tête de leurs quartiers, enſorte que Québec ſe trouva entierement dégagé, & il ne reſta plus un ſeul homme des Provinciaux aux environs de cette place. Ils ne s'arrêtèrent même pas en ſe retirant à Mont-Réal; ils démantelèrent & brûlèrent Saint-Jean, à cauſe de la difficulté de trouver des ſubſiſtances. Mais Ticondéroga leur offrit

un poste avantageux dont ils surent bien profiter.

Ils avoient fait quelque résistance au fort des *Cedres*, mais faute de vivres & de munitions, le Major *Sherburne* qui y commandoit, avoit été obligé de se rendre avec cent des siens. Le Capitaine *Forster* qui avoit été chargé de poursuivre *Arnold* dans sa retraite, lui envoya un trompette pour lui proposer l'échange des prisonniers; & afin que *Sherburne* lui-même appuyât sa demande, il le fit auparavant paroître au Conseil des Sauvages que *Forster* avoit engagé à le suivre: leur chef lui montrant la chevelure de plusieurs de ses compagnons d'armes & d'infortunes, lui adressa ces paroles: *jamais la miséricorde ne marcha devant nous, nous n'avons cependant encore tué qu'un petit nombre de prisonniers; mais assure Arnold que tout homme qui tombera désormais dans nos mains sera aussi-tôt mis à mort.*

Ce meſſage de ſang rendu à ce brave Officier le fit conſentir au cartel d'échange ; on lui délivra trois cens cinquante-cinq ſoldats Américains, un Major, quatre Capitaines, cinq bas Officiers pris dans la retraite du Canada, & il fournit quatre ôtages pour la garantie d'un pareil nombre, ne les ayant pas en ce moment en ſa poſſeſſion. Les Royaliſtes ne voulurent pas rendre douze Canadiens, diſant que, vivant dans un gouvernement militaire, ils devoient être regardés comme déſerteurs des troupes de ſa Majeſté.

Le Congrès informé de cet échange fit beaucoup de difficultés pour le ratifier : il déclara que le Colonel Arnold avoit outrepaſſé ſes pouvoirs ; mais qu'en conſidération de la bravoure du Major *Sherburne* & de ſon petit détachement, il y acquieſçoit pour éviter les traitemens inhumains des Sauvages; faiſant ſignifier en même-

tems aux Généraux *Howe & Burgoyne* que s'il n'étoit pas donné ſatisfaction des barbaries exercées contre les priſonniers au mépris de la capitulation du fort des *Cedres*, les plus ſevères répréſailles ſeroient inceſſamment miſes en uſage ſur un pareil nombre de Royaliſtes, juſqu'à ce qu'ils euſſent appris le reſpect dû aux droits des Nations.

Le Congrès apprit le peu de ſuccès de ſes armes au Canada, ſans que ſes réſolutions en fuſſent ébranlées : elles ne l'avoient pas été non plus à la nouvelle de l'arrivée des forces qui menaçoient New-York, & delà Philadelphie. Il s'étoit aſſemblé pendant deux jours & deux nuits, & le réſultat de ſes délibérations avoit été de ne rien négliger pour ſe défendre vigoureuſement.

Pluſieurs perſonnes du parti du Roi dont le nombre étoit plus grand à la Nouvelle-York que dans aucune au-

tre Colonie, croyant qu'il étoit tems de ſe déclarer, avoient envoyé prévenir *Tyron*, l'ancien Gouverneur de la Province, qu'elles étoient prêtes à ſe joindre à lui auſſi-tôt que le débarquement auroit lieu, mais qu'elles étoient preſque toutes ſans armes. Ce développement trop précipité de leur zele, penſa leur être funeſte : le Congrès informé de cette diviſion dans les eſprits, afin d'en prévenir les effets, voulut ôter à chaque province l'eſpoir de traiter particulierement avec les Royaliſtes, & rendit la proclamation ſuivante.

« D'autant que Sa Majeſté Britannique, conjointement avec les Lords » & Communes de la Grande-Bretagne, a, par un dernier acte du Parlement, privé les Colonies confédérées de la protection de ſa Couronne .... d'autant qu'aucune réponſe n'a été, ni ne ſera probablement faite à l'humble adreſſe de ces

» mêmes Colonies pour le redreſſe-
» ment de leurs griefs & leur reconci-
» liation : mais que toutes les forces
» de ce Royaume ſoutenues de mer-
» cénaires étrangers ſont employées à
» la dévaſtation deſdites Colonies &
» à la deſtruction de leurs habitans....
» & d'autant qu'il paroît indiſpenſa-
» ble à la raiſon & à la conſcience de
» prendre du peuple de ces Colonies
» les engagemens & le ferment né-
» ceſſaires, afin que l'exercice du
» pouvoir de ladite Couronne Bri-
» tannique ſoit & demeure entière-
» ment ſupprimé dans ces Colonies,
» & qu'elles ſoient déſormais unique-
» ment gouvernées au nom & par
» l'autorité du peuple, tant pour con-
» ſerver l'union & la paix intérieure,
» les vertus, les mœurs, le bon ordre
» & l'amour de la liberté, que pour
» la défenſe de notre vie & de nos
» propriétés contre l'invaſion hoſtile
» & les ravages de nos ennemis.

» En conséquence, il a été arrêté
» que chaque assemblée particuliere
» des Colonies confédérées éxigeroit
» le serment de désunion de tous les
» habitans de sa contrée, & au sur-
» plus adopteroit la forme du Gouver-
» nement qui lui paroîtroit le plus
» convenable à sa situation, &c. &c.

En s'occupant de la défense intérieure du pays, le Congrès ne négligea point les moyens d'en étendre le commerce au milieu des troubles de la guerre : il fit à ce sujet le réglement qu'on va lir.

« Arrêté que, toutes sortes de mar-
» chandises & denrées, excepté le
» merrein & les futailles vuides autres
» que celles pour les melasses, seront
» & pourront être exportées des treize
» Colonies confédérées par les ha-
» bitans d'icelles & par tous ceux de
» quelque pays qu'ils soient, qui ne
» seront pas sous la domination du
» Roi de la Grande-Bretagne, &, par
» une

» une clause expresse, chaque bâtiment sera tenu à ne pas exporter plus de futailles vides qu'il n'en pourra remporter de pleines de melasses ou sucres bruts.

» Arrêté que toutes sortes de marchandises & denrées, excepté celles qui viendroient du sol, ou des manufactures, ou de quelque place appartenant au Roi de la Grande-Bretagne, & sur-tout excepté le thé des Indes orientales, pourront être importés de quelque endroit du monde que ce soit, dans tous les ports & ances des Colonies confédérées par les habitans d'icelles & par tous ceux qui ne reconnoîtront pas pour Souverain ledit Roi de la Grande-Bretagne, pourvu que l'on paie les différens droits ou impositions qui sont & seront établis par chacune desdites Colonies, pour être levés sur lesdites marchandises, ainsi que chacune l'avisera dans son assemblée

» particuliere. Entendons que rien ne » pourra être interprété ou sous-en- » tendu des articles ci-dessus, dont on » puisse se servir pour s'opposer à tel » réglement de commerce ultérieur » qui pourra être jugé nécessaire par » l'assemblée générale des Colonies » confédérées, ou par leur législature » particulière.

» Arrêté que l'on ne pourra appor- » ter aucun esclave dans les Colonies » confédérées.

» Arrêté qu'il sera enjoint aux as- » semblées particulières de chaque » Colonie de nommer incessamment » des officiers de douane, d'en fixer le » nombre, de statuer sur la nature & » l'étendue de leurs pouvoirs & d'en » régler les appointemens, pour que » lesdits officiers aient à remplir leurs » fonctions au nom & bénéfice des » Colonies ; à condition néanmoins » que les amendes, ou peines pécu- » niaires que lesdits officiers, revêtus

» des pouvoirs à eux légalement ac-
» cordés, auront jugé à propos d'in-
» fliger, ne pourront être en aucune
» manière exigibles que dans trois ans
» du jour qu'elles auront été encou-
» rues.

» Arrêté que tous les effets quel-
» conques qui seront apportés dans les
» Colonies confédérées directement
» ou indirectement d'Angleterre ou
» d'Irlande, excepté ceux qui pro-
» viendront de prises, seront confis-
» qués & leur saisie déclarée valable,
» *ipso facto*, & l'on procédera à leur
» vente sans qu'il soit besoin d'autre
» autorité que ces présentes ».

Et c'étoit à l'aspect d'une armée menaçante, sur le point d'essuyer tout l'effort des armes d'Angleterre, que le Congrès proscrivoit tout ce qui pouvoit appartenir à cette puissance.

Cependant le Ministère Anglois comptoit beaucoup sur l'armement

qui accompagnoit le Lord *Howe*, nommé conjointement avec ſon frère Commiſſaire plénipotentiaire pour traiter avec les Américains, & Commandant en chef des forces de la mer pour les combattre. En prenant congé du Roi pour ſe rendre à *Spithead*, & en lui baiſant la main, il lui avoit demandé pour grace de ne point revenir en Angleterre, que les troubles de l'Amérique ne fuſſent pacifiés. L'événement à prolongé cet exil volontaire bien au-delà de ce qu'il avoit imaginé.

Cette forme ſingulière de traiter en menaçant, en frappant même, n'avoit pas eu à Londres une approbation générale, & beaucoup de perſonnes n'avoient aucune confiance dans ce titre conciliateur de Commiſſaire, joint à l'appareil des bayonnettes. C'eſt ce qu'exprime aſſez la lettre ſuivante, adreſſée au Lord North.

« MILORD,

» Il eſt aujourd'hui bien évident
» que vous n'avez jamais été parfai-
» tement informé du véritable état
» de nos Colonies, de leurs réſolu-
» tions, de leurs forces, de leurs reſ-
» ſources, & cependant il ſemble que
» vous veuillez toujours perſiſter dans
» les mêmes meſures & ſuivre conſ-
» tamment un ſyſtême établi ſur une
» connoiſſance imparfaite & trom-
» peuſe

» Le deſſein ſpécieux d'envoyer
» des Commiſſaires pour traiter avec
» les Colonies, nous paroît abſolu-
» ment ſemblable à ce plan de conci-
» liation que vous propoſâtes l'année
» dernière : mais l'intrigue & l'équi-
» voque pour être toujours em-
» ployées, n'ont pas toujours le mê-
» me ſuccès ; les Colonies ne ſont plus
» aſſez aveugles pour ne pas apperce-
» voir les piéges trompeurs où vous les


» avez fait tomber, & les ſubterfuges
» avec leſquels vous voulez encore les
» ſurprendre.

» Permettez-moi, Milord, de vous
» aſſurer que les Américains ne trai-
» teront jamais ſéparément avec vos
» Commiſſaires, fuſſent-ils accompa-
» gnés de ſoixante-dix mille bayonnet-
» tes : c'eſt au, Congrès-Continental
» qu'il faut que vous leur ordonniez
» de s'adreſſer : c'eſt là le centre où
» doivent aboutir & d'où doivent par-
» tir toutes négociations : c'eſt là où
» cette commiſſion qui ſe prépare
» avec tant d'appareil, doit aller por-
» ter ſes propoſitions, quoiqu'il en
» coûte à ſon orgueil.

» Souffrez d'ailleurs que je demande
» à Votre Grandeur comment elle
» entend que ces Commiſſaires négo-
» cient avec chaque Colonie en par-
» culier, comme on dit que c'eſt vo-
» tre projet? Je prévois de grandes
» difficultés à convoquer au quartier

» général de votre armée, le nombre
» de députés néceſſaire pour former
» l'aſſemblée de chaque province ; ces
» repréſentans voudront-ils ſe rendre,
» pour traiter de la liberté de leurs
» conſtituans, dans des lieux où tout
» menaceroit la leur propre ? Comp-
» tez-vous envoyer vos Commiſſai-
» res au ſein même des Colonies ? Je
» craindrois qu'il n'en réſultât de
» grands inconvéniens : le Congrès
» Général qui diſpoſe de toutes les
» forces de ce continent, ſouffriroit-
» il avec tranquillité une infraction
» injurieuſe à ſes prérogatives ? Vos
» Commiſſaires ou réunis, ou divi-
» ſés dans chaque département, dès
» le moment qu'ils ſeront trouvés
» traitant avec quelqu'une des Colo-
» nies, ou même avec quelques par-
» ticuliers, courront riſque d'être
» auſſi-tôt faits priſonniers, & peut-
» être ſeront-ils en danger de tenir
» compte de la conduite de vos Géné-

» raux à ceux que les hasards de la
» guerre ont, selon eux, destinés *à la*
» *corde.*

» La bonté apparente de Votre
» Grandeur, ses offres obligeantes de
» pardon à ceux qui mettront bas les
» armes, seront désormais accueillies
» de la même façon que les dernieres
» proclamations insultantes de vos
» Généraux à Boston. Un peuple li-
» bre, puissant & courageux ne doit-
» il pas sourire avec dédain au récit
» fastueux de vos armemens, à l'énu-
» mération de vos flottes & de vos
» armées? Vos flatteries ou vos me-
» naces seront maintenant sans effet;
» c'est à des cœurs vertueux que vous
» avez affaire, ils ne seront pas cor-
» rompus. S'ils étoient divisés par
» Vassaux & Seigneurs, s'ils dépen-
» doient de chefs particuliers de cha-
» que province, vous pourriez con-
» server l'espoir de les tromper ou de
» les séduire: mais chez eux, cha-

» que homme eſt libre & indépen-
» dant, il connoît ſes droits; & ce
» n'eſt qu'avec la plus grande précau-
» tion qu'il en voudra traiter, ſur-
» tout à ce moment.

» Permettez donc, Milord, que
» j'oſe vous conſeiller de ne plus prê-
» ter l'oreille aux avis ſanguinaires
» de ces homicides odieux, qui
» vous ont fait adopter des meſures
» forcées, dont l'inutile violence n'a
» juſqu'ici ſervi qu'à faire éprouver
» des revers aux armes du Roi, & pré-
» cipiter cet Empire à deux doigts de
» ſa perte.

» Songez, Milord, que vous cou-
» rez dans une pente bien gliſſante,
» & que le bonheur ne ſemble pas
» vous y accompagner : depuis nos
» malheureux débats avec les Colo-
» nies, tout ce que vous avez pro-
» poſé, tout ce que vous avez com-
» mandé, tout ce que vous avez
» tenté a-t-il eu l'effet que vous en at-

» tendiez ? Avez-vous encore fait
» autre chofe que des actes de révo-
» cation ? & vous avez révoqué de
» mauvais actes, pour leur en fubfti-
» tuer de plus oppreffifs : vous avez
» légerement annullé les chartes les
» plus facrées & les plus authentiques
» contrats ; vous avez établi le pa-
» pifme dans une grande partie des
» dominations Anglaifes, & vous
» avez cherché à infinuer par-tout les
» maximes dangereufes du pouvoir
» abfolu. Si après tous ces outrages
» faits à la Nation & à fes poffeffions,
» un feul de vos deffeins tourne à
» bien, en vérité je ne fuis pas pro-
» phète.

On favoit que les Colonies étoient décidées à n'écouter à aucun accommodement ainfi propofé & qui n'auroit pas pour préliminaire la retraite des troupes réglées, point que le miniftère ne jugeoit pas prudent de leur accorder. Il eft vrai qu'il eft reçu

dans la politique d'Europe que les meilleurs traités doivent se faire les armes à la main, & que sur-tout dans le cas dont il s'agissoit, il n'étoit pas de la dignité du Roi d'Angleterre de traiter avec ses sujets d'une autre manière : mais les Américains n'étoient pas encore initiés dans tous les principes de la politique Européenne, & n'en connoissoient pas exactement toutes les bienséances : d'ailleurs ils prétendoient que les Royalistes, en se tenant toujours en état d'agir offensivement, ne chercheroient qu'à les amuser & à les désunir, pour profiter ensuite de la première occasion favorable que le tems pourroit amener, d'abréger toutes les conférences par quelque action violente & décisive : & il faut avouer que cette crainte n'étoit pas sans fondement ; on en soupçonnoit même quelque chose à Londres. Avant le départ du Lord Howe, le Lord-Maire, les Al-

dermans, Shériffs, &c. ſe rendirent auprès de Sa Majeſté, & lui préſentèrent l'adreſſe ſuivante :

« *Très-gracieux Souverain*,

» Nous vous demandons la liberté » d'approcher de votre trône, & » de ſolliciter l'attention de Votre » Majeſté, tandis qu'avec la ſoumiſ» miſſion de ſujets reſpectueux, nous » expoſerons ſous vos yeux ce qui » nous affecte le plus dans la diſpoſi» tion des meſures extrêmes que le » Miniſtère vient d'adopter, & les » inquiétudes que nous ne pouvons » nous défendre de reſſentir en con» ſidérant l'état de foibleſſe & de nu» dité dans lequel ce pays va ſe trou» ver en tirant de ſon ſein ſes troupes » nationales, & le danger qui peut ré» ſulter des derniers traités conclus » avec des mercénaires étrangers.

» Nous ne pouvons, Sire, ſans un » ſecret mouvement d'indignation & » de déſeſpoir, enviſager dans un

» avenir peut-être bien rapproché, le
» démembrement de cet Empire,
» l'augmentation excessive de la dette
» nationale, le fardeau de plus en plus
» aggravant des impôts multipliés,
» & en même tems la privation de
» nos ressources les plus puissantes,
» les malheurs qui accablent nos né-
» gocians, les échecs que reçoi-
» vent nos manufactures, la diminu-
» tion des rentes particulières, la per-
» te du crédit public, l'effusion du sang
» de nos frères, & toutes les calami-
» tés & les mouvemens convulsifs
» qui doivent nécessairement accom-
» pagner une guerre civile, dont le
» commencement & la suite ne per-
» mettent pas à l'homme sage d'an-
» noncer l'issue, ni le terme.

» Nous sommes persuadés, qu'en
» compensation d'une protection,
» quelqu'étendue, quelque favorable
» qu'elle soit, un peuple ne doit pas
» livrer ses droits, ses immunités, ses

» franchises. Les Colonies avoient
» partagé avec nous pendant la der-
» nière guerre, les dangers & la gloi-
» re des combats, & elles avoient
» montré tant de courage & de bon-
» ne volonté en nous prodiguant les
» secours au-delà même de leurs
» moyens, que nous pensâmes alors
» qu'il étoit juste & nécessaire de les
» en récompenser.

» Elles sont encore tellement atta-
» chées à nous que, même aujour-
» d'hui que le besoin de leur propre
» défense les a forcées à des hostilités
» ouvertes, elles seroient prêtes à
» nous rendre les avantages de ce
» commerce étendu & même exclusif
» auquel nous avons dû si long-tems
» notre bonheur & nos richesses,
» pourvû que leurs chartes fussent
» inviolablement consacrées. Nous
» avons même reçu d'elles une assu-
» rance aussi positive qu'on peut la
» donner dans leur situation, que,

» dès qu'on leur demandera les sub-
» sides comme à des hommes libres ;
» elles iront au-delà des sommes que
» l'on pourroit en attendre, à con-
» dition, cependant, que leurs tri-
» buts seront inaliénablement appli-
» qués à la réparation des malheurs
» publics, à l'acquittement des dettes
» de l'Etat, & que le prix de leur
» amitié & de leur tendresse filiale ne
» sera plus indignement dispersé par
» les mains infidèles de la corruption.

» N'écoutez, Très-Gracieux Sou-
» verain, que les mouvemens géné-
» reux & bienfaisans de votre clé-
» mence Royale, & nos prières se-
» ront aussi-tôt exaucées. Nous implo-
» rons pour nos amis & nos parens
» du continent de l'Amérique, cette
» même bonté facile qui, lorsqu'à la
» fin de la dernière guerre vous étiez
» maître des conditions de la paix,
» vous les dicta si favorables pour des
» ennemis étrangers.

» Enfin, nous supplions Votre
» Majesté avec l'instance la plus vive
» & la plus respectueuse, qu'une dé-
» claration, claire, précise, solem-
» nelle des propositions de l'Améri-
» que, précede les opérations ruineu-
» ses & sanglantes de l'armement for-
» midable que vous avez formé con-
» tr'elle. La moindre nuance, le moin-
» dre soupçon d'injustice, de surprise
» ou d'oppression, doivent être abso-
» lument éloignés des procédés de la
» mère-patrie; & si des conditions
» justes & honorables sont refusées,
» c'est alors que Votre Majesté éprou-
» vera que l'esprit de rebellion doit
» céder au zèle & à la force d'un peu-
» ple fidèle, réuni & déterminé.

Le Roi répondit en ces termes :

« C'est avec le plus grand chagrin
» que je vois les calamités, qu'une
» partie de mes sujets d'Amérique ont
» attirées sur leurs têtes par une opi-
» niâtreté coupable, & une résistance

» inexcusable à l'autorité constitu-
» tionnelle de ce Royaume : je me
» croirai toujours heureux, & l'on
» me trouvera toujours prêt de dimi-
» nuer leur misère, par des actes de
» miséricorde & de clémence, pour-
» vu que l'autorité soit établie d'une
» manière positive, & que la révolte
» cesse entierement ; afin de réussir
» dans ce dessein salutaire, je suivrai
» invariablement les mesures les mieux
» adaptées & les plus efficaces ».

Il est aisé de remarquer que le Roi se croyoit dispensé, sans doute, de répondre d'une maniere directe aux demandes de ses sujets. C'est une façon commode pour un souverain, de se débarrasser des raisons trop pressantes des adresses, requêtes, &c. Les peuples ont des représentans & les Rois des Ministres : ceux-là parlent pour remplir leur mission, & ne pas paroître trahir les intérêts qui leur sont confiés ; ceux-ci souvent se bou-

chent les oreilles,& continuent d'agir pour que leurs maîtres ſoient contents d'eux.

Le Général Clinton étoit parti dès le commencement de Mai pour ſa deſtination; on ſe préparoit à le recevoir. L'actif & courageux *Lee* étoit à la tête de 15,000 hommes ſur le rivage, prêt à voler par-tout où le beſoin l'appelleroit. Clinton arrivé au cap *Fear* ou *cap de la Peur*, ſentit toute la force du mot: il y reſta long-tems ſans oſer débarquer ; enfin il quitta ce parage le 12 Juin, & dans peu de jours il arriva à Charles-Town, dans la Caroline du Sud.

Sa flotte paſſa la barre beaucoup plus aiſément qu'on ne l'avoit attendu, jetta l'ancre à deux milles des forts, & mit ſes troupes à terre ſur un petit iſlot ſéparé du fort *Johnſtone*, par un gué de cinquante braſſes de large.

Le 28, vers la pointe du jour, huit des plus gros vaiſſeaux de l'eſcadre,

commandée par le Chevalier *Parker*, s'emboſſerent près du fort & commencerent une furieuſe canonade, pendant que quinze cens hommes de leurs meilleures troupes faiſoient tous leurs efforts pour forcer les retranchemens ſur l'iſle de *Sulivan* ; mais aucune des deux tentatives ne leur réuſſit : tandis qu'ils étoient occupés à canoner le fort, ce qui dura huit heures ſans diſcontinuer, il leur déſempara quatre des plus gros vaiſſeaux qui furent contraints de ſe retirer avec les trois autres. Seulement, l'*Acteon*, frégate de vingt-huit canons, échoua & fut brûlée (1); les quinze

(1) Il eſt remarquable que les batteries du fort qui endommagèrent à ce point l'eſcadre Royaliſte, étoient montées des canons des vaiſſeaux de guerre François, l'*Alcide & le Lys*, pris, en tems de paix, ſur les côtes de la Caroline, & dont le Roi d'Angleterre avoit fait préſent à *Charles-Town*. Il ne s'attendoit pas dans ce tems à l'uſage auquel ils ſervirent, digne prix de l'injuſtice.

cens hommes furent repouſſés trois fois, avec une perte conſidérable.

Ainſi manqua l'expédition ſur Charles-Town, & ſon ſalut fut dû au brave *Lee*, qui ſatisfit dans ce jour à la haute opinion que l'on avoit conçue de ſes talens. Ce fut un malheur pour les royaliſtes de n'avoir pu réuſſir à s'emparer de cette place, qui devint par la ſuite l'entrepôt des ſecours de toute eſpèce qu'on fit paſſer aux Américains, malgré les frégates ſtationnaires que les Anglois établirent ſur ces côtes.

Clinton fut obligé de s'en revenir joindre le Général *Howe* à l'iſle des Etats, où il trouva le Lord arrivé avec le reſte de l'armement deſtiné pour New-York.

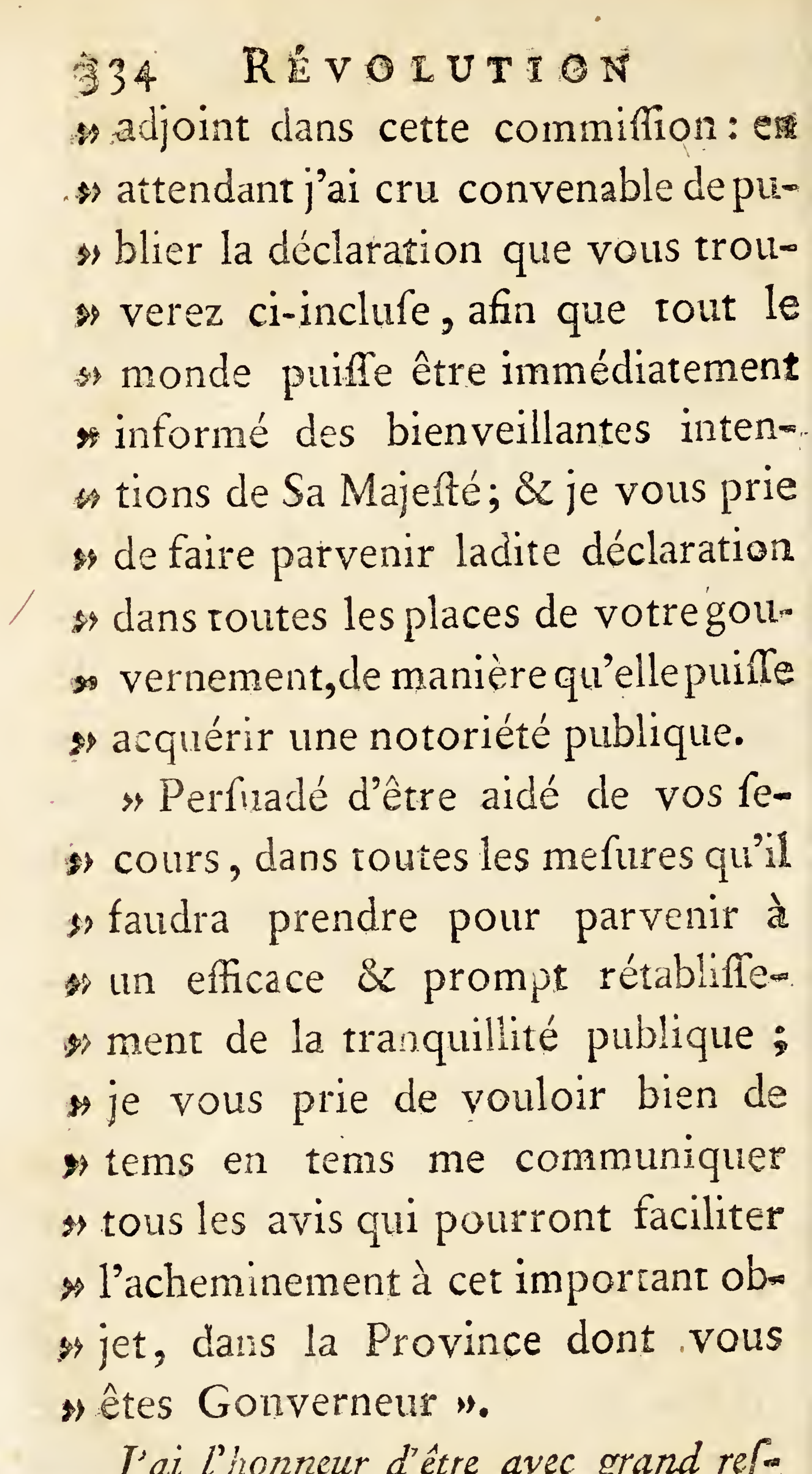
Le premier acte de ſa miſſion que celui-ci avoit rempli en attériſſant ſur la côte de Maſſachuſett, avoit été d'adreſſer aux anciens ex-Gouverneurs pour le Roi des Provinces

confédérées, une lettre circulaire en ces termes :

A bord de l'Aigle, ſur la côte de la Province de Maſſachuſett, 20 Juin 1776.

« MONSIEUR,

» Ayant été nommé Commandant
» en chef des forces navales de Sa Ma-
» jeſté employées dans le Nord de
» l'Amérique, & ayant auſſi l'hon-
» neur d'être conſtitué un des Com-
» miſſaires du Roi pour rétablir la
» paix dans ces Colonies, & pour
» accorder le pardon à tels de ſes ſu-
» jets de ces contrées, qui ſe montre-
» ront vraiment *déſireux* de l'obtenir
» de ſon indulgente bonté, je ſaiſis
» cette occaſion de vous informer de
» mon arrivée ſur la côte de l'A-
» mérique, où mon premier objet
» ſera de me réunir inceſſamment
» avec le Général Howe, qu'il a plu
» à Sa Majeſté de me donner pour


» adjoint dans cette commission : en » attendant j'ai cru convenable de pu» blier la déclaration que vous trou» verez ci-incluse, afin que tout le » monde puisse être immédiatement » informé des bienveillantes inten» tions de Sa Majesté ; & je vous prie » de faire parvenir ladite déclaration » dans toutes les places de votre gou» vernement, de manière qu'elle puisse » acquérir une notoriété publique.

» Persuadé d'être aidé de vos se» cours, dans toutes les mesures qu'il » faudra prendre pour parvenir à » un efficace & prompt rétablisse» ment de la tranquillité publique ; » je vous prie de vouloir bien de » tems en tems me communiquer » tous les avis qui pourront faciliter » l'acheminement à cet important ob» jet, dans la Province dont vous » êtes Gouverneur ».

J'ai l'honneur d'être avec grand respect & confiance,

HOWE.

DÉCLARATION de Richard Howe, Vicomte d'Irlande, un des Commissaires de Sa Majesté, pour rétablir la paix dans les Colonies & habitations du Nord de l'Amérique.

« D'autant que, dans la dernière » session du Parlement, il a été passé » un acte pour défendre tout commerce & communication avec les » Colonies de *New-Hampshire*, *Massachusett*, *Rhode-Island*, *Connecticut*, » *New-York*, *New-Jersey*, *Pensilvanie*, » les trois Comtés du bas de la rivière » *de la Warre*, *Maryland*, *la Virginie*, » *la Caroline du Nord*, *la Caroline du* » *Sud*, *& la Georgie*, & pour d'autres » raisons ci-mentionnées; il est or» donné que, il est & sera permis à » une ou plusieurs personnes commi» ses par Sa Majesté, d'accorder le » pardon à une ou plusieurs person» nes qui seront désignées, à une ou » plusieurs Colonies, Provinces,

» Villes, Ports, Bourgs, & les décla-
» rer par une proclamation au nom
» du Roi en état de paix avec lui: &,
» après ladite proclamation ou telle
» autre émanée directement de Sa
» Majesté, l'acte de prohibition pour
» le commerce demeurera nul & sans
» effet, & sera regardé comme non-
» avenu à l'égard des Villes, Colonies,
» districts, &c. qui auront été nom-
» més dans la proclamation.

» Et d'autant que le Roi, souhai-
» tant de délivrer tous ses sujets des
» calamités de la guerre, & de la
» situation oppressive sous laquelle ils
» souffrent actuellement, & de réta-
» blir dans toutes les Colonies la paix,
» le bon ordre, l'autorité constitu-
» tionnelle du gouvernement, & l'in-
» fluence de sa protection, a voulu
» nommer par lettres-patentes du 6
» Mai dernier, scellées du grand sceau,
» moi *Richard Howe, Vicomte d'Ir-*
» *lande, & William Howe, Ecuyer,*
» Général

» Général de ses troupes dans le Nord
» de l'Amérique, nous, ensemble &
» séparément, Commissaires, pour
» accorder un pardon *libre* & général
» à tous ceux qui, dans le tumulte & le
» désordre des derniers tems, s'étoient
» écartés de leur devoir & de leur
» juste soumission & fidélité, mais
» desirent actuellement d'y retourner
» & de profiter des bontés du Roi, &
» aussi pour déclarer en paix avec Sa
» Majesté toutes & chacune Colonies,
» Provinces, &c. qui mériteront ce
» bienfait par un prompt repentir :
» en conséquence, je déclare ici qu'une
» juste considération sera accordée aux
» services de tous ceux qui voudront
» m'aider à rétablir la tranquillité pu-
» blique; que les pardons seront ac-
» cordés, les représentations respec-
» tueuses reçues, & des encourage-
» mens convenables pour appuyer les
» mesures quelconques qui pourroient
» être prises, tendantes au rétablisse-

» ment de l'harmonie, de la paix &
» d'un gouvernement légal, confor-
» mément aux favorables intentions
» de Sa Majesté ».

Le Général Washington ayant surpris un agent des Royalistes chargé de ces dépêches, les fit aussi-tôt passer au Congrès-Général qui jugea nécessaire de les rendre publiques, afin de faire voir qu'il n'en redoutoit pas l'effet.

Ce n'étoit dans le fonds qu'un foible moyen de rappeller au parti du Roi, ce petit nombre de citoyens pacifiques qui, dans les révolutions se trouvent entraînés malgré eux par la foule, & voudroient, après avoir fait un pas en faveur de la sédition, en faire deux pour s'en dégager. Mais le Congrès craignoit peu la désertion: presque tous les esprits étoient exaltés par les succès; ils paroissoient n'avoir qu'un même esprit, qu'un même but, *l'indépendance.*

Ce mot abſolu que les Américains n'oſoient prononcer un an auparavant, contre lequel ils proteſtoient lorſqu'ils prirent les armes, ainſi qu'on l'a vu dans leur adreſſe aux marchands de Londres; étoit enfin paſſé dans toutes les bouches comme il étoit dès-lors dans tous les cœurs; mais on n'avoit oſé d'abord ſe rendre compte de ce ſentiment, qui ſe fortifioit néanmoins d'une façon inſenſible: ceux même qui le nourriſſoient, le conſervoient ſecrettement voilé ſous l'apparence des plaintes, contre les injuſtices qu'ils vouloient repouſſer, juſqu'à ce qu'il eût acquis cette force univerſelle, qui amena le moment de le développer de la manière la plus authentique. Ce fut le 4 Juillet qu'avec tout l'appareil d'un ſyſtême conçu par le mécontentement, mûri par la ſageſſe & ſoutenu par le courage, il s'annonça ſans détour dans le manifeſte ſuivant, que publia le Con-

grès à cette date mémorable. Cette pièce doit être regardée comme un mur éternel de séparation, entre l'Amérique Septentrionale & l'Angleterre, que celle-ci ne doit plus se flatter d'abattre, à présent que la France par sa protection déclarée vient d'en consolider les fondemens.

DÉCLARATION des Représentans des treize Provinces-Unies de l'Amérique, assemblées en Congrès-Général, le 4 *Juillet* 1776.

« Lorsque le cours des événemens » humains amène l'instant critique où » il devient nécessaire à un Peuple de » briser les liens politiques qui l'unissoient à un autre, & de prendre » parmi les puissances de la terre la » place égale & séparée à laquelle il a » droit par les loix divines & humaines; le respect que l'on doit à l'opinion des hommes, éxige qu'il dé-

» clare préliminairement les causes qui
» le forcent à cette séparation.

» Nous tenons pour des vérités évi-
» dentes que tous les hommes furent
» créés égaux ; qu'ils ont reçu de leur
» auteur des droits inaltérables ;
» que les premiers de ces droits sont
» la vie, la liberté & la recherche du
» bonheur ; que les gouvernemens
» ont été établis pour défendre ces
» mêmes droits, & qu'ils ne tiennent
» leur autorité qu des peuples ; que
» toutes les fois que la forme du gou-
» vernement s'éloigne de son institu-
» tion, c'est, par conséquent, le droit
» des peuples de la changer ou l'a-
» bolir ; que c'est à eux à former un
» nouveau gouvernement, dont les
» fondemens posent sur des princi-
» pes calculés de manière à établir
» solidement leur sûreté, ainsi que
» leur bonheur.

» Il est vrai que la prudence hu-
» maine conseillera toujours de ne



» point changer pour des cauſes acci-
» dentelles & légères, un gouverne-
» nement depuis long-tems établi :
» c'eſt par cette raiſon que nous avons
» éprouvé que les hommes ſont plus
» portés à ſouffrir, tant que leurs
» maux ſont ſupportables, que de
» s'armer de la force pour ſe reſaiſir
» de l'autorité, & ſupprimer une
» forme de gouvernement à laquelle
» ils étoient accoutumés.

» Mais quand une longue ſuite d'abus
» extrêmes & d'uſurpations criantes,
» tendant toujours au même but op-
» preſſif, montre évidemment le deſ-
» ſein coupable de réduire des ſujets
» libres, ſous le joug accablant d'un
» deſpotiſme abſolu ; c'eſt leur droit
» impreſcriptible, c'eſt leur plus preſ-
» ſant devoir de ſe ſouſtraire aux
» efforts d'un pareil gouvernement,
» & de choiſir de nouveaux gardiens
» pour leur ſûreté future.

» Tels ſont les maux que ces Colo-

» nies ont foufferts depuis long-tems,
» & telle eft la preffante néceffité qui
» les oblige de changer la première
» forme de leur gouvernement.

» L'hiftoire du Roi actuel de la
» Grande-Bretagne n'offrira qu'un
« tiffu d'outrages & d'ufurpations ré-
» pétées, qui ont toutes vifé à l'éta-
» bliffement d'une tyrannie abfolue
» fur les Etats. Pour en convaincre
» tout homme impartial on va citer les
» faits fuivans.

» Il a refufé fon confentement aux
» loix les plus falutaires & les plus né-
» ceffaires au bien public.

» Il a défendu à fes Gouverneurs
» de paffer des loix d'une importance
» preffante, en fufpendant leurs opé-
» rations jufqu'à ce que fon confente-
» ment fût obtenu; & lorfque les loix
» ont été différées, il a entierement
» négligé d'y faire attention.

» Il a refufé de paffer d'autres loix
» avantageufes à plufieurs cantons de

» ces vaſtes domaines, à moins que
» leurs habitans ne vouluſſent abandon-
» ner leur droit de repréſenter parmi
» le corps légiſlatif, droit ineſtimable
» pour eux & qui ne peut être for-
» midable qu'aux tyrans.

» Il a fait convoquer les aſſemblées
» dans des lieux inutiles, incommo-
» des, éloignés des archives des Pro-
» vinces, dans le ſeul deſſein de les
» faire entrer plus aiſément dans ſes
» vues.

» Il a pluſieurs fois diſſous la
» chambre des repréſentans, parce
» qu'elle s'oppoſoit à ſes innova-
» tions, & qu'elle défendoit avec
» une noble fermeté les droits du
» peuple.

»Il a refuſé pendant long-tems,
» après les avoir ainſi diſſoutes, qu'il
» y eût d'autres membres élus; c'eſt
» pourquoi les pouvoirs légiſlatifs
» étant de nature à ne pouvoir être
» annullés, ils ſont dès-lors retour-

» nés au peuple, comme à leur ſource,
» pour leur plein & entier éxercice,
» les états étant reſtés pendant ce
» tems expoſés aux inconvéniens qui
» pouvoient réſulter de ſe trouver
» ſans repréſentans, ſans aſſemblée.

» Il s'eſt efforcé d'arrêter la population de ces Colonies, empêchant
» à cet effet l'exécution des loix pour
» la naturaliſation des étrangers, refuſant de conſentir à d'autres réglemens pour cet objet, & ſurchargeant le prix des terres qu'il accordoit en propriété.

» Il a ſuſpendu dans ſon cours l'adminiſtration de la juſtice, en refuſant
» ſon conſentement aux loix qui étabiſſoient le pouvoir judiciaire.

» Il a rendu les Juges dépendans de
» ſa volonté ſeule, en ne tenant que
» de lui leurs offices & leurs honoraires.

» Il a créé une multitude d'offices
» nouveaux, & il a envoyé chez

» nous des essaims d'employés qui sur-
» chargeoient le peuple, troubloient
» sa tranquillité, & dévoroient sa
» subsistance.

» Il a gardé sur pied en tems de
» paix, des forces considérables parmi
» nous, sans le consentement du corps
» législatif.

» Il a affecté de rendre le pou-
» voir militaire indépendant, & même
» supérieur à la loi civile.

» Il a combiné avec d'autres les
» moyens de nous soumettre à une
» jurisdiction étrangère à notre cons-
» stitution, & inconnue dans nos
» loix, en donnant son consente-
» ment à des actes illégaux de cette
» nouvelle législation pour loger
» dans nos maisons des gens de guerre
» armés :

» Pour les mettre à couvert, par
» des formes illusoires, des peines
» dues aux meurtres qu'ils commet-
» troient en Amérique :

» Pour détruire notre commerce » dans toutes les parties du monde :

» Pour nous impoſer des taxes ſans » notre conſentement :

» Pour nous priver dans pluſieurs » cas de nos jugemens par jurés :

» Pour nous transporter, ſur de » prétendues offenſes, au-delà des mers » pour y être jugés :

» Pour abolir le ſyſtème des loix » Angloiſes dans une Province voi- » ſine, en y établiſſant un gouverne- » ment arbitraire, prolongeant à ſon » gré les bornes de ſon étendue, » comme un exemple qui devoit ſer- » vir de regle abſolue aux autres Co- » lonies :

» Pour nous enlever nos chartes, » nous ſupprimer nos meilleures loix, » & altérer le fonds & la forme du » Gouvernement :

» Pour ſuſpendre notre propre lé- » giſlation, en s'inveſtiſſant eux-mê- » mes du pouvoir de nous donner des

» loix dans tous les cas quelconques.

» Il a lui-même abdiqué ſon Gou-
» vernement chez nous, en nous dé-
» clarant hors de ſa protection.

» Il nous a fait la guerre, a ravagé
» nos côtes, détruit nos ports de mer,
» brûlé nos villes, ôté la vie à nos
» peuples.

» Il a fait tranſporter dans ce mo-
» ment-ci de grandes armées compo-
» ſées d'étrangers mercenaires, pour
» conſommer l'ouvrage de la tyran-
» nie, de la déſolation, de la mort,
» qu'il avoit commencé par des cruau-
» tés & des perfidies, dont on voit
» peu d'exemples dans les ſiécles de
» barbarie, & trop indignes du chef
» d'une Nation civiliſée.

» Il a forcé nos compatriotes pris
» en pleine mer, de porter les armes
» contre leur pays, de devenir les
» bourreaux de leurs frères & de
» leurs amis, ou de périr eux-mêmes
» par des mains auſſi chères.

» Il a excité des diviſions parmi

» nous : il s'eſt efforcé de faire ſou-
» lever les Sauvages de nos frontiè-
» res, ces impitoyables Indiens, dont
» la manière atroce de faire la guerre,
» eſt de maſſacrer indiſtinctement les
» perſonnes de tout âge, de tout ſexe
» & de toute condition.

» A chacun de ces degrés d'oppreſ-
» ſion, nous lui avons adreſſé des re-
» montrances dans les termes les plus
» ſoumis : nos demandes réitérées
» n'ont reçu d'autre réponſe que de
» nouveaux outrages ; un Prince dont
» le caractère n'eſt marqué que par
» des actes qui déſignent un *Tyran*,
» n'eſt pas fait pour gouverner *un*
» *Peuple libre*.

» Quant à nos frères de la Grande-
» Bretagne, nous les avons avertis
» ſans ceſſe des entrepriſes injuſtes de
» leur Parlement, pour étendre ſur
» nous une juriſdiction illimitée.

» Nous les avons fait ſouvenir des
» circonſtances de nos émigrations

» & de notre établiſſement dans ces
» contrées.

» Nous en avons appellé à leur juſ-
» tice, à leur magnanimité naturelles.
» Nous les avons conjurés au nom de
» l'amitié ſincère, & de la tendre fra-
» ternité, de déſavouer des uſurpa-
» tions qui devoient inévitablement
» rompre nos liaiſons & notre cor-
» reſpondance : eux auſſi ſe ſont mon-
» trés ſourds à la voix du ſang & de
» l'équité ; c'eſt pourquoi il nous faut
» enfin adhérer à la néceſſité de nous
» en ſéparer, & de les regarder dé-
» ſormais comme le reſte des hom-
» mes, ennemis en tems de guerre,
» & amis en tems de paix.

» A CES CAUSES, Nous les Repré-
» ſentans des *Etats-unis* de l'Améri-
» que, aſſemblés en Congrès général,
» appellant au Juge Suprême de la
» droiture de nos intentions, publions
» au nom & par l'autorité du bon
» peuple de ces Colonies, & décla-

» rons solemnellement qu'elles sont
» & doivent être de droit Etats li-
» bres & indépendans ; qu'elles sont
» & demeurent absoutes du serment
» de fidélité à la couronne de la
» Grande-Bretagne, & que tout lien
» politique entr'elles & la Grande-
» Bretagne, est & doit être rompu ;
» qu'elles sont en droit de faire la
» guerre ou la paix, contracter des
» alliances, établir un commerce, &
» faire tels & tous autres actes que
» des états indépendans peuvent faire
» de droit.

» Et pour soutenir cette déclara-
» tion, nous mettons notre plus ferme
» confiance dans la protection Divine,
» & nous engageons les uns envers
» les autres, nos fortunes, nos vies,
» & ce que l'honneur a de plus sacré ».

Signé par ordre & au nom du Con-
grès,

JEAN HANCOK, *Président*,
CHARLES THOMPSON, *Secrétaire*.

Il étoit difficile de prévoir de quel œil les puiſſances de l'Europe verroient une nation nombreuſe s'iſoler ainſi au ſein de l'Amérique, & briſer tous les liens qui l'attachoient à une autre domination, pour prendre cette place d'égalité qui la mettoit dans le cas de ne recevoir d'impulſion que d'elle-même. On pouvoit craindre que ces Potentats jaloux, ſe trouvant déjà trop preſſés ſur la ligne du monde, ne vouluſſent pas admettre parmi eux cette nouvelle république. On ſait le tems & les peines qu'employa la Hollande avant de parvenir à ſe faire reconnoître ſouveraine de ſes marais ingrats : combien plus de raiſons importantes ne ſembloient-elles pas s'oppoſer à l'aveu de l'Europe, & que les Etats-unis d'Amérique doivent de reconnoiſſance à l'Empire qui a donné l'exemple aux autres ? Puiſſe le ſouvenir toujours préſent de ce bienfait préſider long-tems à leurs

traités & à leurs délibérations !

D'un autre côté, si l'on écoute la philosophie, elle dira, sans doute, que l'indépendance des Provinces Angloises de l'Amérique étoit inévitable un jour, parce que les rapports subordonnés qui enchaînoient la plus grande partie à la plus petite, étant contre nature, devoient s'user par le tems; qu'enfin le moment est venu où cette immense portion de l'Univers, rendue à elle-même, va figurer à son tour sur la scène du monde, & jouer le rôle que sa force & son étendue lui donnent lieu de prétendre; que l'Europe commence à vieillir, & que l'Amérique entre dans son adolescence; que la liberté faisant bientôt sentir ses douces influences jusqu'aux Sauvages, va peu-à-peu changer leurs forêts en champs fertiles, & leurs faroûches habitans en hommes civilisés; que le globe sera enfin peuplé dans tous ses points habita-

bles de nations à-peu-près égales en grandeur, en richeſſes, & que c'eſt alors que l'Univers offrira un magnifique ſpectacle, un tout harmonique & parfait, digne de l'intelligence ſuprême & des regards du Sage.

A l'appui de cette déclaration, le Congrès avoit ordonné des levées de troupes conſidérables; mais le prudent Washington qui s'étoit porté à New-York avec le gros de ſon armée, ſe borna au nombre de vingt-huit mille hommes, & l'on peut même aſſurer qu'il n'en eut jamais davantage ſous ſes ordres dans le même endroit; il ſentoit qu'une grande multitude eût ſouvent été affamée, & devenoit plus difficile à conduire, parce que la diſcipline ne pouvoit encore être exacte parmi des gens enrollés pour des termes inégaux, & qui vouloient bien combattre, ſi on les attaquoit, mais n'aimoient pas à ſe ployer aux évolu-

tions de l'exercice ; & l'on ne ſauroit trop admirer comment Washington put tenir les deux premières campagnes devant des ennemis toujours très-diſciplinés, & cette fois-ci très-nombreux.

On découvrit en ce tems-là même à *New-York*, un complot qui manqua d'avoir les ſuites les plus fâcheuſes. Cinq perſonnes, dont le Maire étoit du nombre, s'y trouvèrent compliquées. Ces conjurés devoient, auſſitôt que les Royaliſtes paroîtroient devant la place, maſſacrer tous les Officiers-majors, à commencer par le Général Washington : deux de ſes gardes déjà ſéduits, étoient chargés de l'exécution ; mais ayant voulu mettre dans le ſecret un troiſième des leurs, celui-ci découvrit toute la trame. *Gilbert Forbes*, fondeur, fut mis aux fers, &, outre les détails du complot, il avoua que le Maire lui avoit donné de l'argent de la part du

Général Tryon, pour lui payer tous les canons qu'il pourroit fondre de maniere à les faire créver au premier feu.

Le tems des guerres civiles est celui des conspirations. Trahisons, assassinats, empoisonnemens, que l'on ne se permettroit pas contre des ennemis étrangers, la rage des partis fait tout tenter pour perdre un adversaire que l'on regarde comme un criminel avec lequel on est dispensé d'être juste & généreux.

On avoit fortifié New-York avec tout le soin possible, ainsi que l'Isle-Longue, qui n'en est séparée que par un canal de trois cens brasses au plus dans leurs plus proches pointes respectives; ce poste important domine la ville.

Enfin après un long tems passé dans l'attente inutile de quelque mouvement dans l'intérieur des Provinces confédérées, en faveur des Royalis-

tes; & après l'arrivée des troupes Hessoises, les deux frères Howe se déterminerent à tenter le sort des armes; ils dirigèrent leur première entreprise sur l'Isle-Longue, où ils mirent à terre le 28 Août, sans être troublés, dans un endroit désert, & se tinrent cachés dans des bois. Le Général *Sulivan* & le Lord *Sterling*, qui commandoient dix mille provinciaux chargés de garder cette isle, instruits de ce qui se passoit, s'avancèrent pour repousser les Royalistes; & persuadé que ce n'étoit qu'un détachement peu nombreux, le Général *Sulivan* prit les devants avec quatre mille hommes en marchant sans précaution vers l'endroit qui leur avoit été désigné comme celui du débarquement. Il fut assez surpris en approchant de ne voir personne; seulement quatre soldats sortirent d'un buisson. On leur envoya quelques coups de fusils, ils s'enfoncèrent dans

le taillis. Un inſtant après, un peloton d'une quarantaine s'avança, & diſparut aux premiers coups de mouſquet. Cependant les Provinciaux, toujours dans l'idée qu'il n'y avoit que quelques Royaliſtes à terre, alloient vers le rivage, à deſſein de le nettoyer; mais tout-à-coup il partit du bois une furieuſe décharge d'artillerie, qui les prennant en flanc, fit un grand ravage parmi eux: quatre ou cinq mille hommes ſortant au même inſtant de l'embuſcade, & profitant de leur ſurpriſe, les écraſèrent ſans beaucoup de peine. Ils étoient déjà défaits, lorſque le Lord Sterling arrivant avec le reſte des troupes, ſe trouva rompu par les fuyards, & enveloppé dans la déroute qui devint extrêmement ſanglante.

Il y eut plus de cinq mille hommes tués dans cette affaire, qui fut ſuivie de la priſe de New-York, dont

le Général Howe s'empara le 13 de Septembre, avec beaucoup plus de facilité qu'il ne l'avoit eſperé. A ſon approche, les Américains ſe retirèrent ſans vouloir ſe défendre : ſeulement le feu fut mis à quelques baraques; mais les troupes qui s'avançoient l'éteignirent auſſi-tôt.

Cependant la retraite, quoique faite de bonne heure, devint meurtrière. Les Provinciaux en évacuant, pour gagner la campagne, étoient obligés de paſſer par un endroit nommé *Hell's-Gate*, ou *Porte d'Enfer*. Ce lieu ſiniſtre mérita ſon nom dans toute la force du terme : un corps de troupes Royaliſtes prévoyant ce qui arriveroit, s'y étoit mis en embuſcade, & les Américains ne purent ſe faire jour qu'après un combat où ils perdirent d'autant plus de monde qu'ils y étoient moins préparés.

New-York n'étoit pas encore remiſe du déſordre que le changement

précipité de ses possesseurs y avoit jetté, lorsqu'un accident terrible pensa n'en faire qu'un monceau de cendres. Le 21 Septembre, huit jours après qu'elle étoit tombée dans la possession des Royalistes, un vent forcé s'étant élevé, des tourbillons de flamme partirent tout-à-coup de divers endroits, & malgré les secours les plus prompts, elles se répandirent avec impétuosité.

Le Major *Robertson* qui commandoit la garnison, distribua ses soldats dans tous les quartiers pour arrêter l'incendie ; mais à mesure qu'on l'éteignoit dans un endroit, il reparoissoit dans un autre : ses ravages furent d'autant plus grands, que plusieurs personnes s'opposoient aux secours, & même quelques-unes furent arrêtées portant à la main des mêches allumées & des matieres combustibles. Dans cet instant de désolation, le peuple & les soldats en rendirent cinq ou six victimes de leurs propres

fureurs

fureur, en les précipitant dans les flammes que leurs mains forcenées vouloient étendre partout. Un charpentier fut surpris coupant les sceaux de cuir qu'il pouvoit saisir : un autre ayant battu une femme qui s'employoit à son gré trop efficacement pour arrêter le feu, fut pendu sur le lieu par un soldat.

On compta onze cens maisons brûlées, ce qui formoit un tiers de la Ville. Les Provinciaux ayant emporté les cloches dans leur retraite, on ne put avertir assez-tôt tous les quartiers du malheur qui les menaçoit.

Le bruit se répandit qu'un des auteurs de ce désastre avoit dans sa poche une commission du Congrès, réelle ou supposée, par laquelle il lui étoit ordonné de brûler la ville dans l'espace d'un mois, à la première nuit où les vents souffleroient avec vivacité.

Si cet ordre a réellement été trou-

vé, il étoit ſans doute contrefait exprès pour animer quelques fanatiques ; le Congrès étoit d'autant plus loin d'employer de tels moyens de défenſe, que rien n'eût empêché le Général *Vashington* de brûler cette Ville en ſe retirant, s'il avoit cru ſa deſtruction néceſſaire à ſes projets, & qu'alors cet événement n'auroit pu être regardé que comme le droit cruel de la guerre ; au lieu que huit jours après il eût emporté avec lui des idées odieuſes de la plus condamnable perfidie.

Le Général *Howe* laiſſa ſes troupes ſe refaire dans *New-York* pendant quelque tems, & ſe contenta d'envoyer divers détachemens pour reconnoître le pays. Il a été généralement blâmé de n'avoir pas pouſſé tout de ſuite à Philadelphie qui n'eſt éloignée que de trente lieues, & d'avoir laiſſé le tems aux Américains de revenir de la première frayeur que leur causèrent ſes ſuccès,

Ce reproche ne paroît pas ſans fondement : il eſt preſque certain que s'il eût donné quelque choſe à la témérité, elle lui fût devenue plus favorable que les principes ſavans, mais d'une exécution lente, qu'il ſuivit pendant le reſte de la campagne.

Les Anglois n'ont pas la même manière d'attaquer que les François ; lorſqu'ils avancent dans un pays, ils veulent étendre leurs conquêtes ſur une ligne fort large, afin de ne rien laiſſer derrière eux ; le François au contraire perce en avant pour voler à ſon but principal, perſuadé que le tems que l'on perd devant les petites places eſt autant de gagné pour les importantes en faveur deſquelles il arrive toujours quelque révolution.

Howe éprouva par la ſuite que cette conduite active eût été plus avantageuſe que ſes prudentes lenteurs : nous le voyons depuis la priſe de

New-York passer jusqu'aux premiers jours de Décembre, c'est à-dire près de deux mois, occupé à prendre Brunswick qui ne résista pas, & de petits forts dont le plus considérable nommé le *Washington*, tomba sans coup férir entre ses mains, parce que la garnison composée de deux mille hommes se trouvant au terme de son engagement qui devoit expirer dans huit ou dix jours, ne jugea pas à propos de souffrir un assaut, & aima mieux capituler à condition d'être renvoyée chez elle.

Il y eut cependant le 18 d'Octobre une petite rencontre, où le Général Howe s'étant trouvé par hazard, fut légerement blessé à la jambe. Ces escarmouches se répétèrent plusieurs fois, & les Provinciaux en ayant presque toujours l'avantage, cela ne servoit pas peu à ranimer l'ardeur de l'armée du Général Washington, qui étoit campée à White-Plains,

Cependant si les Howe ne travailloient pas très-militairement, ils se conduisoient du moins très-civilement à New-York; ils donnoient des bals aux Dames, en leur promettant de les faire danser à Noël à Philadelphie, & ils faisoient tenir des assemblées à l'Hôtel-de-Ville où l'on rédigeoit de très-humbles & très-soumises adresses : voici l'échantillon d'une de ces serviles productions de l'effroi qu'inspiroient vingt-deux mille hommes de troupes & cinq-cens voiles rassemblées dans le port de New-York, qui payoit cherement un si beau coup-d'œil.

Adresse présentée aux Lord Howe & Général Howe, Commissaires du Roi pour rétablir la paix en Amérique.

« Vos Excellences ayant signifié » par une Déclaration du 14 Juillet » dernier, que le Roi souhaite déli» vrer ses sujets d'Amérique des ca-

» lamités de la guerre & des autres
» oppreſſions ſous leſquelles ils gé-
» miſſent, & de rendre à ces Colo-
» nies malheureuſes le bien de la paix
» & celui de ſa protection; & par
» une Déclaration ſubſéquente du
» 19 Septembre, ayant exprimé vos
» deſirs particuliers pour conférer
» avec les affectionnés ſujets de Sa Ma-
» jeſté, ſur les moyens de ramener
» la tranquillité publique & de for-
» mer une union durable avec cha-
» que Colonie, comme partie de
» l'Empire Britannique;

» En conſéquence, nous ſouſſi-
» gnés, habitans de la ville & comté
» de New-York, réfléchiſſant avec
» la plus ſenſible reconnoiſſance à la
» paternelle bonté de Sa Majeſté, &
» encouragés par la manière *gracieuſe*
» dont vous avez bien voulu nous
» manifeſter ſes deſſeins, qui nous
» prouve que l'humanité eſt inſépa-
» rable de la vraie magnanimité, &

» de ces ſentimens élevés qui diſtin-
» guent les héros, nous demandons
» la liberté de repréſenter à vos Ex-
» cellences ;

» Que nous faiſons profeſſion d'une
» fidélité entière à notre légitime
» Souverain George III, & d'un vif
» attachement pour ſa Perſonne ſa-
» crée, ſa Couronne & ſa dignité.

» Que nous regardons la conſtitu-
» tionnelle ſuprématie de la Grande-
» Bretagne ſur ces Colonies & les au-
» tres domaines de Sa Majeſté, comme
» eſſentielle à l'union, à la ſûreté,
» au bonheur de tout l'Empire. Que
» nous déplorons ſincérement l'inter-
» ruption de cette harmonie qui ſub-
» ſiſtoit entre la mère-patrie & ſes
» Colonies.

» Qu'un grand nombre de nos
» fidèles citoyens ont été contraints
» par les calamités de la guerre de
» s'éxiler de leurs foyers, pour ſe dé-
» rober à cet eſprit de perſécution qui

» avoit dernièrement prévalu : que
» quelques-uns ont été envoyés dans
» les provinces de la Nouvelle-An-
» gleterre, ou disperſés au loin, &
» que nous eſpérons que les ſouffran-
» ces de nos concitoyens abſens pour
» leur attachement au parti du Roi,
» parleront en leur faveur.

» Nous vous demandons humble-
» ment que vos Excellences ayant
» égard à cette reſpectueuſe adreſſe,
» elles veuillent faire rentrer cette
» Ville & Comté ſous la protection de
» Sa Majeſté, & leur donner la paix ».

A cette adreſſe on en joignit une autre du même genre pour *William-Tryon*, l'ancien Gouverneur, par laquelle on le prioit de préſenter celle-ci aux deux Commiſſaires, & de l'appuyer de ſa recommandation.

Tandis que l'on prenoit le ſerment des habitans de l'Iſle Longue & de New-York, & que l'on faiſoit ſigner à chacun deux ou trois noms diffé-

rens, afin de groſſir les liſtes que l'on envoyoit à Londres, ſix mille Heſſois commandés par *Kniphauſen*, avançoient dans le pays, & le commencement de Décembre fut marqué par la criſe la plus dangéreuſe où ſe fuſſent trouvées les armes des provinciaux.

Dès que la nouvelle de la priſe des forts *Lee* & *Washington* fut parvenue à *Whiteplains* dans leurs quartiers, l'armée ſe débanda dans vingt-quatre heures, du 6 au 7 Décembre, & le Général *Washington* ſe trouva réduit à un corps d'environ deux mille cinq cens hommes, avec leſquels il ſe retira de l'autre côté de la riviere de *Trente*, à dix lieues de Philadelphie, qu'il côtoya en cherchant à ſe ſaiſir de quelque ſituation avantageuſe qui pût retarder la marche du corps de Heſſois qu'il avoit vu paſſer la rivière un peu plus bas que lui, & qu'il

ſoupçonnoit vouloir aller droit à Philadelphie.

C'eſt à ce moment, ſelon nous, que *Washington* cueillit le plus beau laurier de ceux qui forment aujourd'hui une couronne, à laquelle le tems ne fera, ſans doute, qu'ajouter de nouvelles branches. Qu'il nous parut grand, lorſque preſque ſeul, à la vue des étendards ennemis, abandonné de ſes compatriotes, il oſa ne pas abandonner la Patrie, il oſa ne pas déſeſpérer d'une cauſe dont il reſtoit alors le ſeul appui ! car l'on peut dire avec vérité, que l'exiſtence de la Nouvelle-République n'a dépendu ce jour-là que du ſeul courage de Washington. C'eſt lui, ce fut ſon intrépide fermeté qui l'empêcha d'être étouffée dans ſon berceau ; s'il étoit diſparu, plus d'armée à raſſembler, plus de combats, plus de réſiſtance, & le Congrès lui-même eût été diſperſé avant d'avoir nommé un autre Général.

La palme que l'on remporte, après une bataille livrée à la tête d'escadrons nombreux, ou par les opérations combinées d'une campagne savante, n'est point aussi belle que celle que mérita dans cet instant l'inébranlable Washington ; des mains étrangères la préparent, & en partagent l'honneur : mais ici elle est due toute entiere à un Général qui survit, pour ainsi dire, à son armée, & se croit encore assez fort, assez grand, pour rétablir la fortune.

Washington écrivit cet événement au Congrès, & demanda du renfort, en peignant sa situation sans trouble, ni sans crainte. Cette assemblée mérite aussi un tribut de louange pour la fermeté avec laquelle elle apprit ce malheur, & l'activité qu'elle employa pour le réparer. Ses moyens étoient déjà disposés. Sachant que les engagemens de ceux qui composoient l'armée n'étoient que pour six ou

même trois mois, & se trouvoient à peu près tous sur le point d'expirer, elle avoit pris des mesures pour que de nouvelles troupes que l'on exerçoit dans l'intérieur des terres, remplaçassent celles qui devoient être licentiées; & différens corps s'avançoient à petites journées, leur marche & le jour du rendez-vous étant réglés de maniere à ne laisser aucun vide dans le camp du Général Washington. Mais la retraite imprévue de la plus grande partie de son armée, ayant dérangé ces combinaisons, on expédia des couriers aux troupes qui étoient encore en marche, afin de les hâter.

En même tems trois mille hommes qui étoient destinés à monter des frégates & quelques corsaires qu'on armoit dans la *Delaware*, furent envoyés en toute diligence au Général, avec ordre de harceler l'ennemi & de le retarder le plus qu'il feroit possi-

ble, en ſe repliant de poſte en poſte. Mais celui-ci lui épargna ce ſoin en repaſſant la rivière, après avoir enlevé quelques magaſins de fourages, ce qui étoit le ſeul but du mouvement par lequel il s'étoit porté en avant.

Cependant l'alarme avoit été chaude à Philadelphie, preſque tous les habitans emportèrent leurs effets ; & après que tout le monde ſe ſeroit retiré, on devoit à l'arrivée de l'ennemi, mettre le feu dans tous les quartiers, la nuit du 11 au 12.

Mais les choſes tournèrent bien mieux qu'on ne l'eſpéroit ; le Général Lee arriva avec un renfort très-conſidérable, & le même jour les nouveaux corps ſe réunirent auprès du Général Washington, & lui formèrent une nouvelle armée.

L'expérience ayant appris combien il pouvoit être dangereux de n'engager les Provinciaux que pour un court ſervice, on enrôla ceux-ci

pour trois ans : ce long terme réunissoit à l'avantage de ne plus craindre les inconvéniens qui étoient résultés de l'autre méthode, celui de pouvoir prétendre à bien discipliner ces nouvelles troupes, ce à quoi les anciennes s'étoient très-mal prêtées, sous prétexte qu'elles avoient trop peu de tems à rester en campagne.

Dans les circonstances critiques dont nous venons de rendre compte, le Congrès avoit aussi-tôt rendu la proclamation suivante.

Les Représentans des Provinces-Unies d'Amérique, assemblés en Congrès :

Au Peuple en général, & aux Habitans en particulier de la Pensilvanie & des contrées voisines.

« Amis & frères,

» Nous croyons qu'il est de notre
» devoir de vous adresser quelques

» paroles d'encouragemens dans cette
» crise importante. Vous n'ignorez
» pas les circonstances qui ont ac-
» compagné les commencemens &
» les suites de cette guerre. Le Minis-
» tère Britannique s'étoit fait depuis
» quelques années un plan réduit en
» système de nous enchaîner à ce
» Royaume : après plusieurs tenta-
» tives insidieuses pour le mettre en
» pratique & nous rendre tributaires,
» il a enfin ouvertement & positive-
» ment déclaré qu'il avoit le droit de
» faire des loix qui nous assujettîs-
» sent dans quelque cas que ce pût
» être.

» On s'opposa à ces usurpations
» par les plus humbles & les plus pres-
» santes remontrances de tous les corps
» de Législature du continent. Elles
» ont été reçues avec le plus pro-
» fond mépris. Les actes les plus
» injustes & les plus oppressifs ont
» été passés & mis à exécution ; par

» exemple, celui qui exempte les
» ſoldats accuſés de meurtre d'être
» jugés en Amérique, & qui ordonne
» qu'ils ſoient traduits en Angleterre,
» afin de leur aſſurer l'impunité, &
» celui qui ſtatue que les priſonniers
» faits en mer ſerviront à bord des
» vaiſſeaux, ce qui les réduit à être
» les victimes ou les bourreaux de
» leurs frères & de leur amis. Nous
» citons ſeulement ces deux actes,
» parmi tant d'autres de même eſpèce,
» comme une preuve de l'injuſtice
» criante à laquelle l'amour de la do-
» mination porte quelquefois les ſo-
» ciétés comme les individus....

» Il eſt reconnu que le Congrès
» n'a déclaré les Provinces-Unies li-
» bres & indépendantes que d'après
» le vœu général des peuples, & avec
» la plus ſincère approbation de cha-
» que province, & que cette déclara-
» tion étoit non-ſeulement juſte,
» mais d'une abſolue néceſſité. Il nous

» auroit été impossible de résister aux
» forces formidables destinées contre
» nous, tandis que nous nous serions
» toujours avoués sujets de l'Etat con-
» tre lequel nous prenons les armes ;
» en outre nous avions éprouvé plu-
» sieurs fois qu'on ne pourroit ob-
» tenir d'autres termes d'accommode-
» ment qu'une grace sous condition
» d'une soumission absolue, ce que
» chaque habitant de l'Amérique a re-
» jetté avec dédain.

» La résistance est maintenant ac-
» compagnée de ce courage & de
» cette résolution qui conviennent à
» un peuple libre, & jusqu'ici suivie
» d'un succès qu'on pouvoit à peine
» espérer. Les ennemis ont été chas-
» sés de la province du Nord, dont
» ils s'étoient d'abord mis en posses-
» sion, & ont été repoussés dans leur
» entreprise sur celles du Sud, par la
» bravoure de leurs habitans. Le nom-
» bre des prises que nous avons faites

» en mer eſt étonnant. L'ennemi s'eſt
» retiré de devant notre armée, mal-
» gré la difficulté que nous avons eue
» d'abord à nous procurer des muni-
» tions de guerre dont nous avons
» aujourd'hui ſuffiſamment ; & même
» par l'arrivée des dernieres priſes,
» nous touchons au moment d'avoir
» aſſez d'habits pour toutes les troupes.

» Ce que nous avons particulière-
» ment en vue dans cette adreſſe,
» c'eſt non-ſeulement d'entretenir le
» courage & l'unanimité entre tous
» les Etats, mais encore d'exciter les
» habitans de la Penſylvanie, New-
» Jerſey & contrées voiſines à un
» prompt & vigoureux effort pour
» s'oppoſer à l'armée qui menace
» maintenant de s'emparer de la ville
» principale. Vous ſavez que pendant
» toute la campagne elle a été tenue
» en échec, & que ce n'eſt que de-
» puis deux ſemaines qu'elle a oſé
» s'éloigner de ſes vaiſſeaux. Le parti

» qu'elle prend de s'avancer dans les
» terres, n'eſt dû ni à aucune défaite
» conſidérable, ni au manque de va-
» leur de l'armée qui lui étoit op-
» poſé, mais à la diminution ſoudaine
» du nombre de nos troupes venue
» de l'expiration des enrôlemens trop
» courts que nous avions d'abord
» admis pour la facilité des peuples.
» Beaucoup de perſonnes ont déjà
» joint l'armée pour ſuppléer à ce
» vuide, & nous ſommons de la ma-
» nière la plus preſſante tous les amis
» de la liberté de s'y rendre ſans dé-
» lai dans cette critique occurrence.
» Par tout ailleurs nos armes ont été
» heureuſes, & à tous autres égards
» notre cauſe ſacrée eſt dans la meil-
» leure ſituation.

» Nous penſons qu'il convient de
» vous informer & vous aſſurer que
» des ſervices eſſentiels nous ont déjà
» été rendus par des puiſſances étran-
» gères, & que nous avons reçu les

» aſſurances les plus poſitives de ſe-
» cours ultérieurs : ne nous manquons
» pas à nous-mêmes ; une courte ré-
» ſiſtance fera effet, car le Général
» Lee s'avance avec un gros renfort,
» & ſes troupes ſont dans la meilleure
» diſpoſition.

» Qu'il ſeroit triſte que Philadel-
» phie, cette ville ſi riche & ſi peu-
» plée tombât entre les mains des en-
» nemis, ou que nous n'euſſions pas
» ſaiſi cette occaſion de détruire leur
» principale armée, maintenant qu'elle
» eſt éloignée de ſes vaiſſeaux de
» guerre qui faiſoient ſa plus grande
» force !

» Il eſt, ſans doute, inutile de
» multiplier les argumens dans une
» ſemblable ſituation ; il s'agit de
» tout ce qui peut intéreſſer des hom-
» mes & des hommes libres : on ne
» doit même pas demander quelles
» feroient les ſuites de notre chûte
» entière. Ces Commiſſaires orgueil-

» leux n'ont jamais offert pour don-
» ner la paix à l'Amérique, & n'of-
» frent encore que le terme injurieux
» de *pardon* pour prix d'une soumis-
» sion *indéfinie*. Quoique, grace à
» Dieu, la perte de Philadelphie n'en-
» traînât pas celle de la cause entière,
» cependant, tandis qu'elle peut être
» sauvée, gardons-nous de donner à
» l'ennemi un tel sujet de triomphe
» pour la fin de la campagne ; mais
» plutôt arrêtons-là ses progrès, &
» faisons voir à nos amis des Pays
» éloignés, qu'un même esprit n'a
» cessé de nous animer tous.

» Persuadés de votre fidélité & de
» votre zèle dans la plus importante
» & la plus éclatante contestation qui
» fut jamais, & nous reposant avec
» confiance dans les secours de la Pro-
» vidence, nous vous souhaitons
» bonheur & succès ».

Philadelphie 10 *Décembre*, *par ordre du Congrès*.

JOHN HANCOCK, *Président*.

La Nouvelle York & les Jerſeys n'étoient pas les ſeuls endroits où les Royaliſtes euſſent des ſuccès : ils avoient fait une expédition ſur Rhode-Iſland qui leur avoit complettement réuſſi. Ils y avoient envoyé cinq vaiſſeaux de guerre & cinq mille hommes de débarquement dans des tranſports & bâtimens armés. Afin de dérober la deſtination de cet armement aux Provinciaux ; ils avoient publié que c'étoit pour la Virginie. En conſéquence le convoi prit cette route juſqu'à ce qu'il fût hors de la vue du continent, enſuite il rabattit à l'improviſte ſur *Rhode-Iſland*, où il trouva peu de réſiſtance : cet endroit étoit le dépôt de la plupart des corſaires Américains : on y trouva quatre à cinq mille boucauds de ſucre.

Dans l'Albanie, le Colonel Arnold avoit été pourſuivi de poſte en poſte, & ſa petite flotille défaite par celle que Carleton avoit conſtruite ſur le

lac Champplain. Cependant, après des travaux & des fatigues incroyables, il avoit gagné Ticonderoga, d'où le Major-Général *Gates*, que le Congrès avoit envoyé à son secours quelques mois auparavant, écrivit au président *Hancok*.

» MONSIEUR, j'ai l'honneur de féliciter le Congrès sur la retraite de » *Crown-Point*, du Lieutenant-Général *Carleton*, avec la flotte & l'armée sous ses ordres. Samedi dernier » les ouvrages de *Ticonderoga* se trouvant en état, & les autres préparatifs nécessaires pour la défense étant » achevés, j'envoyai un détachement » des deux côtés du lac, pour battre » l'estrade jusqu'au poste avancé des » ennemis à la pointe *Putnam*. Le » Dimanche matin, le détachement » du Major *Delap* n'ayant rien rencontré, prit possession de ce poste » qu'il trouva abandonné, & envoya » reconnoître *Crown-Point*. On lui

» rapporta que les ennemis s'étoient
» embarqués, & faisoient route pour
» s'en retourner. Instruit de cet évé-
» nement, j'ai envoyé un officier
» avec quelques troupes pour s'em-
» parer de cet endroit. On n'y a
» trouvé que les habitans qui se pro-
» posent de venir incessamment à Ti-
» conderoga faire le serment de fidé-
» lité, & réclamer la protection des
» Provinces-Unies ».

En effet, le Général Carleton ayant trouvé les Américains trop bien fortifiés dans le poste qu'ils occupoient, n'avoit osé les y attaquer, quoiqu'il eût avec lui sept à huit mille hommes, sans compter les Indiens; d'ailleurs craignant de manquer de vivres dans l'Albanie, & la saison trop avancée ne lui permettant pas d'espérer pénétrer à Philadelphie, il s'étoit rembarqué pour retourner à Québec. Le Général *Burgoyne* ne l'avoit pas accompagné dans cette expédition,

&

& il étoit reparti en Novembre pour Londres, à cause d'un différend qui s'étoit élevé entr'eux deux. Il prétendoit prendre le commandement en chef des troupes dès qu'elles avoient quitté les bornes du Canada, & *Carleton* vouloit toujours le garder, soutenant que sa commission n'étoit pas bornée à son gouvernement.

Telle étoit la situation des affaires de l'Amérique à la fin de l'année; les forces de l'Angleterre paroissoient triompher par-tout : elle avoit trente-quatre mille hommes de troupes réglées, deux vaisseaux du premier rang, dix de cinquante canons, soixante-onze frégates ou bâtimens armés, & neuf mille matelots employés à cette guerre.

Tout sembloit annoncer la décadence des Américains, & c'étoit alors que leur conduite méritoit le mieux l'attention de ceux qui cherchoient à juger de l'issue de cette grande que-

relle. C'étoit en voyant la manière dont les Provinces confédérées soutiendroient ou répareroient leurs défaites, que l'on devoit apprécier au juste leurs moyens. Ce n'est pas quand tout lui réussit, qu'il faut estimer les forces d'un parti; on ne doit pas prononcer en faveur de celui qui n'a eu que des succès; mais c'est dans les revers; c'est au milieu des disgraces; c'est par les ressources qu'il emploie, que l'on connoît sa force intrinséque & réelle. Lorsqu'un parti est vaincu, s'il dispute la victoire pied-à-pied, s'il ne céde qu'après de longs combats, il est toujours à craindre, & l'on peut prédire que, dans des circonstances plus favorables, il relevera sa tête audacieuse, & fera de nouveau trembler les vainqueurs.

C'étoit donc cet instant de crise, d'où le politique sensé devoit partir, pour juger de la puissance de l'Amérique Angloise, bien mieux que par

tous ces dénombremens de provinces & d'hommes qu'il ne coûte rien à grossir sur le papier, & par tous ces rapports imposteurs & contradictoires dictés par divers intérêts.

Un événement particulier vint encore ajouter aux pertes des Américains. Le brave Général *Lee* employoit depuis sa réunion à l'armée de Washington, tous ses momens à courir du camp à la ville, & de la ville au camp, tantôt cherchant des positions militaires où l'on pût établir quelques points de défense pour, en cas de besoin, retarder la marche des Anglois vers Philadelphie, tantôt allant reconnoître les ennemis. En vain on lui avoit recommandé de se tenir sur ses gardes, & de marcher mieux accompagné; le desir de voir tout par lui-même, & un fond de bravoure qui ne lui permettoit pas de réfléchir au danger, le faisoient se risquer souvent presque seul,

n'ayant pour toute ſuite qu'une ou deux perſonnes & deux chiens énormes, qui lui ſervoient d'aides de camp.

Le 13 Décembre le Colonel *Harcourt*, du régiment de *Burgoyne* cavalerie légère, ayant été informé que le Général *Lee*, ſe trouvoit fort éloigné de ſes quartiers, ſe rendit à toute bride avec cinquante hommes à la maiſon de campagne où il étoit, s'empara des portes & l'arrêta priſonnier. *Lee* ſurpris & ſans armes, fut conduit d'abord à *Princeton*, enſuite à *Brunſwick* & de là transféré à *New-York.*

On a fait différens rapports ſur les cauſes de cet accident, on a ſemé des bruits de trahiſon qui nous ont paru dénués de fondement; nous avons été très-particulièrement inſtruits de toutes les circonſtances qui accompagnèrent cet événement. Le Général *Lee* s'étoit porté avec douze hommes ſeulement, à deux milles de *Moriſ-*

ton, où il avoit laiſſé le corps de troupes qu'il commandoit : il ne ſe perſuadoit pas qu'il y eût le moindre danger, ne ſachant point que des partis Royaliſtes battoient la campagne : il coucha le 12 dans la maiſon d'un particulier, où il pouvoit y avoir en tout une quinzaine de domeſtiques : il avoit en outre avec lui un Aide de camp, & un Officier François qui étoit venu le voir le même jour. Le lendemain matin il écrivit à un officier des troupes qui étoit à *Moriſton*, & envoya ſa lettre par un des ſoldats qui l'avoient accompagné ; le Colonel *Harcourt* étoit aux environs avec un détachement de cinquante hommes de cavalerie légère, ſans ſavoir être ſi près de *Lee* : il rencontra le ſoldat Américain, & trouvant la lettre dont il étoit porteur d'une écriture encore fraîche & le cachet humide, il força, le piſtolet ſous la gorge, le ſoldat à le conduire où étoit

le Général. Celui-ci alors occupé avec ſon aide de camp à conférer ſur un plan, ne fut inſtruit du danger qui le menaçoit que lorſqu'il n'étoit plus tems de l'éviter : aux premiers coups de mouſquet qui furent tirés en inveſtiſſant la maiſon, la plûpart des domeſtiques s'évadèrent par les fenêtres, & *Harcourt* les laiſſa s'échapper volontiers afin d'être plus ſûr de ne pas manquer *Lee*. Alors il entra dans la ſalle avec ſept ou huit des ſiens : l'aide de camp ſauta ſur deux piſtolets qui ſe trouvoient à ſa portée, les tira & ſe ſauva quoique bleſſé griévement. *Lee* arrêté priſonnier fut auſſi-tôt enmené avec violence : l'officier François que le haſard tenoit en ce moment éloigné de quelques pas, avoit obſervé de loin cette irruption imprévue, & ſeroit parvenu à s'échapper ſi quatre hommes du détachement Royaliſte n'euſſent reſté dans les cours de la maiſon, & ne l'euſſent apperçu

au moment qu'il ſortoit de ſa retraite. En les voyant venir à lui & ſe trouvant ſans aucune eſpèce d'arme, il prit la fuite, eſpérant ſe ſauver par-deſſus un mur voiſin; mais les Anglois firent ſur lui une décharge qui ne le manqua que parce qu'elle fut précipitée, & le joignirent en le maltraitant violemment à coup de ſabre; enſorte que quoique ſans défenſe il couroit riſque de la vie, ſi, heureuſement pour lui, un officier n'eût fait ceſſer ces mauvais traitemens; on le conduiſit à pied en le forçant de ſuivre le train des chevaux, & même il fut indignement frappé au front avec la croſſe d'un piſtolet, pour le contraindre à marcher plus vîte: il rejoignit à quelques milles delà le détachement qui conduiſit promptement *Lée*, tant *Harcourt* avoit peur que quelque haſard ne lui enlevât ſon priſonnier. *Lée* ferme & tranquille, en voyant arriver l'officier François, lui témoigna honnête-

ment combien il étoit fâché de le voir injuftement enveloppé dans fa mauvaife fortune, & s'informa avec intérêt du fort de fon aide de camp.

Il fut d'abord conduit avec fon compagnon d'infortune chez le Lord *Cornwallis*, qui leur marqua du moins quelqu'égard, & delà tous les deux furent envoyés au Général *Howe*, qui les maltraita de parole & de procédés d'un manière peu généreufe. L'officier François demanda vainement d'être élargi fur ce qu'il ne fervoit pas dans les troupes Américaines, & qu'il ne s'étoit trouvé que par hafard & comme voyageur avec *Lee*. La réponfe de *Howe* fut de lui rendre fa prifon encore plus dure; & en effet, il l'éprouva affreufe pendant plufieurs mois, jufqu'à ce qu'il eût le bonheur de s'en échapper.

Les Anglois eurent à peine le tems de fe féliciter de leur fuccès, la prife de *Lee* en parut le terme, & le

ſurlendemain vit commencer leurs revers. Le Général Washington s'étant trouvé en moins de quinze jours aſſez fort pour entreprendre, reſolut de repouſſer l'ennemi, & de lui faire perdre un terrein que les circonſtances l'avoient forcé de lui céder. A cet effet, le 25 Décembre, il tomba ſur une brigade de Heſſois armée à *Trenton*, compoſée d'environ ſeize cens hommes, il en enleva les trois quarts qui furent conduits priſonniers à Philadelphie, le reſte s'échappa, & par ſa fuite jetta le trouble dans tous les autres quartiers juſqu'à Brunſwick.

Un grand nombre de ſoldats royaliſtes périrent dans cette retraite précipitée; une terreur panique s'étoit emparée d'eux, ils avoient fui la plupart à moitié vêtus, ſans ſouliers, malgré le froid rigoureux de la ſaiſon, & s'égarant dans des chemins qui leur étoient peu connus, ils s'étoient enfoncés dans des boues qui devinrent

le tombeau d'un grand nombre.

Ainſi Howe perdit encore plus rapidement qu'il ne l'avoit fait occuper, tout le terrein depuis *Trenton* juſqu'à Brunſwick, où le Lord *Cornwallis* s'enferma avec un corps de troupes très-conſidérable.

Cette heureuſe révolution dans les affaires des Américains termina glorieuſement l'année 1776, & ouvrit un beau champ à des eſpérances que l'année ſuivante ne démentit pas.



ANNÉE 1777.

LA continuation des ſuccès des armes Américaines marqua heureuſement les premiers jours de Janvier. Le Général *Washington* avoit repaſſé la *Delaware* pour raſſembler toutes ſes troupes à *Trenton*. *Cornwallis* étoit à *Brunſwick* pour y recevoir tous les renforts que le Général Howe put détacher de New-York. Auſſi-tôt qu'ils furent arrivés, il en partit & s'avança ſur *Trenton*.

Le Lord *Sterling* fut auſſi-tôt détaché avec une brigade pour l'amuſer en route; à cet effet il fit un feu très-vif en ſe battant lentement en retraite, traverſa le village à cinq heures du ſoir, & rejoignit le gros de l'armée. Les Royaliſtes firent halte, & les gardes avancées des deux partis ſe trouvèrent à une diſtance de cinquante pas au plus les unes des autres.

On s'attendoit à une bataille rangée pour le lendemain, mais le Général Washington, ſut par des meſures très-ſagement combinées, décamper ſecrettement, & dérober à l'ennemi une marche forcée qu'il fit toute la nuit à travers les bois. Ce coup hardi & bien exécuté, lui donna le double avantage d'éviter une affaire déciſive où il avoit tout à craindre, les Royaliſtes étant ſupérieurs en nombre & en genre de troupes, & celui de choiſir un campement plus commode pour l'hiver.

Le 3 au matin il tomba ſur *Princeton* qu'il croyoit ſurprendre: mais il trouva trois régimens Anglois & quelques Heſſois poſtés cinq cens pas en avant du village, qui venoient d'être avertis de ſon arrivée; il y eut une action aſſez vive qui finit par la fuite des Royaliſtes obligés de céder au nombre.

Washington s'empara de quelque

bagages & munitions de guerre, & coucha une nuit à *Princeton*. Son dessein avoit été d'abord de pousser jusqu'à Brunswick, où il eût eu le plaisir de délivrer le brave & malheureux *Lee*; mais ses troupes se trouvèrent trop fatiguées, & d'ailleurs il ne fut pas joint par un détachement aux ordres de *Cadwalcader*, dont le rendez-vous étoit à ce village, & qui se trouva inopinément coupé dans sa marche par une chaussée rompue qu'il lui falloit nécessairement passer, pour arriver à *Princeton* par les vallées. Ce contre-tems ayant fait manquer le premier plan de Washington dans ce point, content de l'avantage qu'il avoit remporté la veille sur l'ennemi, il se retira le lendemain à *Sommerset*, & gagna ensuite *Moriston*, où il prit ses quartiers le 6 Janvier, après avoir harassé, trompé, diminué & rendu inutile une armée beaucoup plus forte que la sienne de toutes ma-

nières, qui fut obligée de son côté de se renfermer dans *Brunswick*, ne conservant que cette place & *Amboy* dans les deux *Jerseys*.

L'hiver se passa en rencontres de corps plus ou moins nombreux : elles ne furent presque jamais à l'avantage des Royalistes. Lorsqu'ils avoient besoin de fourrage, ils étoient obligés de mettre de très-gros partis en campagne, & ils perdoient toujours des hommes, des chevaux, des chariots.

Les deux affaires les plus considérables furent celles du 23 Février sur les bords de la rivière *Milstone*, dont les Américains emportèrent tout l'honneur, & celle de *Peck's-Hill* arrivée le 24 Mars, où les Royalistes furent forcés de se rembarquer, & de renoncer à une incursion qu'ils avoient projettée dans l'intérieur du pays.

La Campagne ne put ouvrir qu'extrêmement tard, parce que le Général Howe ne reçut ses équipages qu'en

Juin, & ne put conséquemment faire quitter les quartiers à son armée que vers la fin de ce même mois. On acheva le 30 l'évacuation des Jerseys. Les divers corps aux ordres de *Cornwalis*, qui occupoient *Brunswick & Amboy*, ne s'étoient pas retirés sans être fréquemment attaqués dans leurs arrières-gardes, par les Américains qui leur tuèrent beaucoup de monde avant qu'ils pussent s'embarquer pour l'isle *Staten ou des Etats*, où *Howe* avoit marqué le rendez-vous général en partant de *New-York* avec toute l'armée, montant à environ quinze mille hommes, en laissant seulement six mille, sous les ordres du Général *Clinton*, pour conserver du moins cette place.

Howe persistoit toujours dans le dessein de s'emparer de *Philadelphie*; il avoit reconnu par une triste expérience que la route de *New-York* à cette ville par terre étoit très-difficile, & que

ſon armée y ſeroit continuellement expoſée à des attaques ſubites, dont quelqu'une pourroit entraîner des conſéquences fâcheuſes loin du ſecours de ſa flotte. Il réſolut donc de chercher un autre chemin par lequel il arrivât au même but, ſans perdre de vue les vaiſſeaux qui, agiſſant de concert avec lui, ſeroient d'un très-grand ſecours, & ſerviroient d'aſyle en cas d'événement; car depuis la déroute du 25 Décembre, la préſomption avoit été remplacée par la défiance; & le défaut de Howe eſt peut-être de n'avoir pas ſu allier enſemble ces deux choſes-là, qu'il fit toujours mal-adroitement ſe ſuccéder l'une à l'autre.

Enfin, il ſe décida à partir de *Staten-Iſland* le 23 Juillet, pour mettre à terre dans la baye de *Cheaſepeack* le 25 Août, après avoir erré tout ce tems ſur les côtes. Le Général *Washington* avoit eu tout le loiſir de con-

noître la marche qu'il se proposoit ; & de prendre des mesures pour la traverser. Il se livra plusieurs combats qui diminuoient sensiblement l'armée de Howe, & dont quelques-uns comme ceux de *German-Town* du 4 Octobre, & de *Brandiswine* du 11 Septembre, furent très-meurtriers.

Après avoir été arrêté presqu'à chaque pas, il parvint néanmoins, en faisant une marche feinte sur les bords du *Shuylkill*, à le passer la nuit, quatre lieues plus loin que l'armée de Washington qui l'attendoit de l'autre côté, & ne fut informé qu'au matin de cet evénement. Le Général Anglois marcha droit à Philadelphie, où il jetta un corps de troupes le 30 Septembre ; mais elle étoit évacuée. Le Congrès s'étoit retiré le 25 très-paisiblement à *York-Town*, d'où il continua ses délibérations. Il étoit seulement resté dans la ville un grand nombre de quakers.

Howe ſe trouva maître des murs & des maiſons vuides, où il fit hiverner ſes troupes le 30 Décembre, après avoir fait pendant deux mois quelques petites expéditions en général aſſez malheureuſes. Washington tenant la campagne avec une armée nombreuſe lui coupa ſouvent les proviſions : il fut prendre ſes quartiers d'hiver à neuf lieues de-là, près de la forge de *Valley* ſur le *Schuylkill*, d'où il lui envoya des partis qui venoient enlever tout ce qui s'acheminoit pour les troupes Angloiſes. D'un autre côté, le Lord Howe ne pouvoit remonter la rivière Delaware à cauſe des chevaux de friſe dont elle étoit ſemée, & de pluſieurs forts dont les batteries ſe croiſoient. Il perdit cinq ou ſix vaiſſeaux de guerre, même un de ſoixante-quatorze canons dans pluſieurs tentatives qu'il fit à ce ſujet ; de ſorte qu'il ne pouvoit envoyer à l'armée dans Philadelphie, des vivres &

autres ſecours que ſur quelques bateaux plats. Les Américains tenoient le haut du fleuve avec des galères qu'ils avoient fait remonter, & qui interceptoient les proviſions qu'on auroit pu tirer de l'intérieur du pays.

Telle fut la poſition reſpective des deux partis pendant tout l'hiver, juſqu'à l'évacuation qui vient de s'opérer en Juin dernier. Les Royaliſtes ont reſté neuf mois circonſcrits dans la banlieue de Philadelphie, expoſés à des alternatives cruelles d'abondance & de miſère, qui ont réduit au moment préſent leur armée à dix mille hommes au plus d'effectifs, malgré les divers renforts qu'elle a reçu d'europe, & les Américains ont eu l'avantage de tenir en échec, & de miner peu à peu l'armement formidable auquel l'Angleterre avait cru que rien ne devoit réſiſter. Tel ſera toujours le ſort des expéditions éloignées, lorſque ceux qui combattent dans

leurs propres foyers prendront conſtamment le tems pour leur premier protecteur & ce qui fixe à jamais l'opinion ſur le degré de mérite du Général Washington comme guerrier, c'eſt d'avoir ſu depuis trois ans ſe tenir en face d'un ennemi redoutable, ſans s'être une ſeule fois laiſſé forcer à une affaire générale où il eût eu tout à perdre, & n'eût gagné que ce que le tems devoit faire & a fait réellement pour lui.

Voyons maintenant ce qui ſe paſſoit en Canada; un ſuccès plus brillant y couronna les armes Américaines d'une manière qui ſurprit autant les vainqueurs que les vaincus. On voit que nous voulons parler de la capitulation du Général Burgoyne & de ſon armée : événement hors de toute attente, & qui vraiſemblablement a déterminé celui qui doit ſervir de terme à cet abrégé. Reprenons les choſes du commencement de l'année 1777.

Nous avions laiſſé à la fin de l'année précédente le Général *Schuyler* dans *Ticondéroga & Crown-Point*, d'où les Royaliſtes, ſous les ordres de *Carleton*, s'étoient promptement retirés pour aller hiverner à Québec. Le Général *Burgoyne* arriva de Londres au commencement de la belle ſaiſon, & prit le commandement de l'armée Angloiſe forte de plus de neuf mille hommes; ſon plan fut d'aller percer à *Albany* pour rejoindre *Clinton*. Il auroit eu l'avantage, s'il y eût pénétré, de ſe trouver maître d'un très-bon pays à blé où la ſubſiſtance de ſes troupes eût été très-facile: mais il falloit faire une route immenſe, traverſer les lacs *Ontario*, *Champlain & George*, faire porter dans pluſieurs endroits les bateaux par les ſoldats ainſi que tout le bagage, & plus Burgoyne avanceroit dans le pays, plus il devoit trouver de difficultés. Cependant il s'obſtina à pouſ-

ſer l'entrepriſe, malgré la lenteur qu'il étoit obligé d'y mettre à cauſe des obſtacles qu'il rencontroit à chaque pas.

Il n'arriva devant Ticondéroga qu'au commencement de Juillet. La défenſe de ce poſte important étoit commiſe aux ſoins d'un général Américain nommé *Saint-Clair*, & les troupes qui devoient le couvrir & tenir la campagne étoient ſous les ordres du Général *Schuyler*, qui juſques-là avoit bien mérité des Etats-Unis. A l'approche des Royaliſtes Saint-Clair ſe décida à évacuer avant l'attaque, prétendant qu'il étoit impoſſible de défendre cette place. Il tint un conſeil de guerre qui fut ſigné de trois officiers généraux, & partit le 5 Juillet en ſe repliant par terre ſur *Skenesborough*, où il avoit envoyé par mer toutes les munitions & proviſions qu'il avoit pu tirer de Ticondéroga; mais les bateaux qui les portoient

furent détruits & brûlés par un parti de Royaliſtes qui s'étoit poſté ſur *Skenesborough*, & en avoit chaſſé deux régimens Américains, de ſorte que Saint-Clair fut obligé de ſe rendre au fort *Edouard* où commandoit le Général *Schuyler*, par une marche de ſept jours, pendant laquelle les Anglois tombèrent ſur ſon arrière-garde, & lui enlevèrent ou diſperſèrent douze cens hommes de ſa garniſon, de quatre mille qu'il ramenoit de Ticondéroga.

Ce premier ſuccès enfla le courage de *Burgoyne*, & ne lui permit plus de s'armer de cette défiance ſi ſalutaire, de cette précaution indiſpenſable quand on pénétre au ſein d'un pays ennemi : il s'avança ſur *Saratoga* avec des peines infinies, ayant été contraint par les difficultés naturelles qui ſe préſentoient, de mettre ſeize jours à faire ſix lieues. Il avoit fait prendre une autre route à ſon aile droite aux or-

dres de M. *Saint-Léger*, qui devoit traverser le lac *Ontario* & le pays de *Mowack*, pour le venir joindre à *Albany*: mais il falloit auparavant s'emparer du fort *Stanwick*, & c'étoit-là le point fatal marqué pour la retraite de ce détachement, dont l'opération manquée entraîna la perte de Burgoyne.

Le Congrès apprit avec étonnement la perte de *Ticondéroga* sans combat, ce qui ouvroit tout le pays à l'armée du Général *Burgoyne*.

Mais les lettres particulieres qu'il reçut, le mirent dans le cas de faire aussi-tôt remplacer *Saint-Clair* & *Schuyler* par les Généraux *Gates* & *Arnold*, qui rallièrent promptement les différens corps dispersés, & se trouvèrent à la tête d'environ treize mille hommes, pour s'opposer à Burgoyne. Celui-ci reçut en même tems la nouvelle qu'il ne pouvoit pas compter sur son aile droite aux ordres de

Saint-Léger,

Saint-Leger qui avoit été obligé de lever le ſiége de Stanwick, après avoir eſſuyé une vive ſortie, & n'avoit eu d'autre parti à prendre que de rebrouſſer chemin juſqu'à Mont-Réal.

Burgoyne ſe trouvoit au-delà de *Saratoga*, que le Général *Shuyler* avoit auſſi abandonné; mais l'armée nouvelle qui venoit de ſe former devant lui, l'embarraſſoit d'autant plus que ſes derrières même n'étoient pas trop aſſurés; un corps de milices étoit aux environs de Ticondéroga, & s'emparoit de pluſieurs poſtes voiſins, il détruiſoit le bagage, les bateaux, enlevoit les priſonniers, & cauſoit beaucoup d'inquiétudes aux Royaliſtes. Leurs ſubſiſtances paroiſſoient peu aſſurées tant qu'ils ſeroient obligés de les tirer des magaſins qu'ils avoient laiſſés derrière eux : ce fut ce qui détermina *Burgoyne* à faire une tentative ſur *Bennington*, où il

auroit trouvé des magaſins très-bien fournis; c'étoit même la ſeule eſpérance qui lui reſtoit pour s'aſſurer des vivres en cas que la communication avec *Ticonderoga* lui fût entièrement coupée.

Cette expédition ne lui réuſſit pas. Les quinze mille hommes qui compoſoient le détachement envoyé pour enlever *Bennington* furent attaqués deux fois & preſqu'entièrement détruits par un vieux & brave militaire nommé *Stark*, qui s'étoit obſtiné à défendre ce poſte malgré les ordres de *Schuyler*, auxquels il refuſa de ſe conformer ſuivant la permiſſion qu'il en avoit reçue du Gouvernement de *New-Hampshire*, en prenant le commandement d'une brigade de milice de cette province, avec laquelle aidé du Colonel *Warner*, & de trois cens hommes de troupes continentales, il remporta un avantage dont les conſéquences furent bien funeſtes pour l'armée Angloiſe.

Burgoyne ſentit alors toute l'imprudence de ſa conduite, qui lui avoit même été déjà repréſentée par ſes officiers généraux. Ses troupes étoient diminuées d'un tiers depuis ſon départ du Canada ; il ſe réſolut à une action déciſive pour ſauver ce qui reſtoit. Le 7 Octobre il prit le parti de diriger tout ſon effort contre l'aile gauche du Général *Gates*, mais il y trouva le redoutable *Arnold* & un autre officier général de la province de Maſſachuſett nommé *Lincoln*, qui, quoique tous les deux bleſſés dans cette action, le repouſſèrent juſques dans ſes lignes, où ils entrèrent en vainqueurs, enlevant ſes malades, ſes bleſſés, & le forçant de ſe retirer dans une eſpèce de camp fortifié près de *Saratoga*, où il arriva le 10. Il n'y reſta pas tranquille, ſachant que le Général *Gates* le pourſuivoit en bon ordre. Le 12 il tint un conſeil de guerre où, quoiqu'il eût appris que

le Général *Clinton* s'étoit emparé le 8 du *Fort Mont-Gommery* pour aider leur jonction, il ne se décida pas moins à un mouvement rétrograde, devenu absolument nécessaire à cause de l'avancement de la saison. En conséquence, on chercha les moyens de regagner au plutôt le lac *George*, si l'on pouvoit dérober seulement un jour cette marche à l'ennemi : mais la chose étoit impossible ; pour comble de malheur, un corps d'Américains commandés par un officier nommé *Brown* parut à la tête d'un défilé par où il falloit passer pour sortir du camp de *Saratoga*. On ignoroit la force de ce détachement, & l'on ne savoit si l'on devoit aller en avant & se porter à l'attaquer. Le 13 se passa dans cette triste perplexité, & *Gates* parut de l'autre côté du camp, moyennant quoi il ne resta plus à Burgoyne qu'un parti à prendre ; ce fut celui de se rendre prison-

nier de guerre avec toutes ſes troupes. Le 14 & le 15 furent employés à dreſſer les articles de la capitulation, ſous le nom de *convention entre le Lieutenant-Général Burgoyne, & le Major-Général Gates* : elle fut ſignée le 16, & datée du camp de Saratoga. Il conſiſtoit en treize articles, que l'on ſent bien que nous ne pouvons nous diſpenſer de rapporter ici, quoiqu'ils ſe trouvent exactement traduits dans tous les papiers publics du tems.

« ARTICLE I. Les troupes ſous les » ordres du Lieutenant-Général Burgoyne ſortiront du camp avec les » honneurs de la guerre, & l'artillerie. Elles marcheront juſqu'à l'endroit où étoit l'ancien fort ſur les » bords de la rivière, elles y laiſſeront leurs armes & leur artillerie, » & les officiers feront mettre les armes en faiſceaux.

II. » L'armée aux ordres du Lieu-

» nant-Général Burgoyne s'oblige
» à ne plus ſervir dans l'Amérique
» ſeptentrionale tant que durera la
» guerre actuelle, & à cette condi-
» tion il lui ſera accordé le paſſage
» libre pour retourner dans la Gran-
» de-Bretagne. Le port de Boſton
» ſera celui où ſe fera l'embarque-
» ment de ces troupes, auſſi-tôt que
» le Général Howe y aura envoyé
» des bâtimens de tranſport pour cet
» objet.

III. » S'il ſe faiſoit quelque cartel
» par lequel l'armée aux ordres du
» Lieutenant-Général Burgoyne ſe-
» roit échangée en entier ou en par-
» tie, l'article II deviendroit nul
» juſqu'à la concurrence du nombre
» fixé par l'échange.

» IV. L'armée aux ordres du Lieu-
» tenant-Général Burgoyne, ſe ren-
» dra dans la Baye de Maſſachuſett
» par le plus court chemin, & le plus
» aiſé. Elle ſera cantonnée ou à Boſton

» ou auſſi près qu'il ſera poſſible, pour
» qu'elle n'eſſuie point de délai à ſon
» départ, lors de l'arrivée des bâti-
» mens de tranſport que le Général
» Howe voudra leur envoyer.

V. » Pendant la marche & le can-
» tonnement deſdites troupes, le
» Général Gates leur fera fournir des
» ſubſiſtances au même prix que les
» rations de ſon armée, & les fourrages
» pour les chevaux des officiers &
» des charois ſeront également four-
» nis au même prix, ſi toutefois il eſt
» poſſible.

VI. » On laiſſera aux officiers leurs
» voitures, chevaux de ſomme & au-
» tres. On ne les moleſtera en rien,
» & l'on ne viſitera pas même leurs
» bagages, pourvu que le Lieutenant-
» Général Burgoyne donne ſa parole
» d'honneur qu'il n'y a point de mu-
» nitions d'armes cachées dans iceux;
» & le Général Gates prendra de ſon
» côté les meſures néceſſaires pour

» que le présent article soit duement
» exécuté. Si dans la route quelques
» officiers manquoient de voitures
» pour le transport de leurs bagages,
» on tâchera de leur en faire fournir
» dans le pays au prix ordinaire.

VII. » Les officiers seront tenus à
» ne se point séparer de leurs soldats
» durant la marche & pendant le can-
» tonnement. Ils seront logés suivant
» leur rang, & on ne les empêchera
» point d'assembler leurs soldats pour
» les rôles, les appels, & autres objets
» de discipline.

VIII. » Tous les corps quelconques
» de l'armée du Lieutenant-Général
» Burgoyne, composés soit de mate-
» lots & de mariniers, soit d'ouvriers
» & de voituriers, ou de compagnies
» franches, & tous gens suivant l'ar-
» mée, de quelques pays qu'ils soient,
» seront compris sans restriction &
» dans le sens le plus étendu, dans les ar-
» ticles ci-dessus, & traités à tous égards

» comme des ſujets Britanniques.

IX. » Tous les Canadiens & gens
» appartenants à la province du Ca-
» nada, comme matelots, bateliers,
» voituriers, ouvriers, compagnies
» franches & tout ce qu'il peut y
» avoir ſans dénomination particu-
» lière à la ſuite de l'armée, auront la
» permiſſion de retourner au Canada.
» A cet effet on les conduira par le
» plus court chemin au premier poſte
» Britannique ſur le lac George. On
» leur fournira des proviſions de la
» même manière qu'aux autres trou-
» pes, & ils ſeront ſoumis à la même
» condition de ne point ſervir dans
» l'Amérique ſeptentrionale tout le
» tems que durera la préſente con-
» teſtation.

X. » Il ſera donné ſur le champ des
» paſſeports à trois officiers qui ſe-
» ront au moins Capitaines, au
» choix du Lieutenant-Général Bur-
» goyne, pour porter ſes dépêches

» au Général *Howe*, au Gouverneur
» *Carleton* & à la Grande-Bretagne
» par la voie de New-York ; & le
» Major-Général Gates promet, ſur
» la foi publique, que les lettres ne
» ſeront point ouvertes. Ces trois
» officiers partiront dès qu'ils auront
» reçu leurs dépêches, & ſe rendront
» à leur deſtination par le chemin le
» plus court & la voie la plus prompte.

XI. » Les officiers des troupes,
» pendant leur ſéjour à la baye de
» Maſſachuſett, feront ſur leur pa-
» role, & pourront porter leurs
» épées.

XII. » Si l'armée aux ordres du
» Lieutenant-Général Burgoyne ſe
» trouve dans la néceſſité de faire ve-
» nir du Canada les vêtemens & au-
» tres bagages qui y ſont reſtés, il lui
» ſera permis de le faire, & l'on ac-
» cordera les paſſe-ports néceſſaires à
» cet effet.

XIII. » Les articles ci-deſſus ſeront

» ſignés & échangés mutuellement
» demain à neuf heures du matin, &
» les troupes aux ordres du Lieute-
» nant-Général Burgoyne partiront
» de leur camp à trois heures après
» midi ».

Signé JOHN BURGOYNE.

Au camp de Saratoga, le 16 *Octobre* 1777.

Le lendemain 17 octobre fut le jour mémorable où ſix mille quarante Royaliſtes ſe rendirent priſonniers des Américains, avec trente-ſept canons & toutes leurs armes. Le Général Burgoyne avoit par un principe mal-entendu d'orgueil très-déplacé, demandé que ſon nom ne fût point porté en tête de la capitulation : le Général Gates trop grand en ce moment pour conteſter à ſon ennemi une ſatisfaction auſſi puerile, le lui accorda; mais il mit en apoſtille que quoiqu'il ne fût pas nommément compris dans la capitulation, il

étoit néanmoins censé être étroitement lié par elle, & tenu à tous les articles.

On remarquera que tandis que les Américains usoient avec modération du droit de la victoire & faisoient des conditions honorables & douces à ceux qu'ils auroient pu obliger de se rendre à discrétion, un partisan Anglois nommé *Waughan*, occupoit les bords de la rivière d'*Hudson* avec deux mille hommes, & se livroit à des atrocités punissables, égorgeant, pillant, dévastant avec la plus indigne barbarie, surpassant même les Sauvages dans leur manière féroce de traiter leurs ennemis. A la nouvelle de la reddition de *Burgoyne*, *Waughan* se retira précipitamment vers New-York, se doutant que le Général *Gates*, désormais maître de ses mouvemens, enverroit un détachement pour le combattre; ce qu'il ne jugea pas à propos d'attendre, s'étant contenté

de faire la guerre aux vieillards, femmes & enfans des habitans disperſés dans la campagne.

Dès le lendemain de la capitulation, le Général *Gates* fit partir les troupes de Burgoyne ſous une eſcorte nombreuſe, commandée par MM. *Glover & Whipple.* Il envoya le brave *Stark* avec un fort détachement pour s'emparer de *Ticonderoga*; & lui-même ſe porta avec le reſte de ſon armée vers la rivière d'Hudſon, mais *Waughan* étoit déjà retiré.

On imagine aiſément la joie que dut reſſentir tout le continent Américain, à la nouvelle de l'heureux événement qui terminoit avec tant de gloire une campagne dont les commencemens avoient été peu favorables. Il y eut des illuminations à Boſton & dans pluſieurs autres villes.

Cependant, le Général Burgoyne ayant, par des propos inconſidérés & des prétentions indiſcrètes, donné

à entendre qu'il ne se proposoit pas de tenir sa capitulation ; le Congrès résolut qu'il seroit retenu en Amérique jusqu'à ce que la ratification du Roi d'Angleterre y fût arrivée : précaution sage qui fut encore motivée par une autre raison. Les bâtimens de transport expédiés par l'Amiral *Howe* vinrent mouiller à Boston pour embarquer les troupes, qui étoient cantonnées à *Cambridge*. Déjà les ordres étoient donnés pour qu'elles se missent en marche, lorsque l'on découvrit que ces bâtimens avoient caché à fonds de calle six mille fournimens complets : on ne douta pas que ce ne fût pour armer les prisonniers aussi-tôt qu'ils seroient en mer, & leur faire tenter la nuit en rentrant dans la baie, quelque coup de main qui auroit pu réussir à la faveur de la surprise.

Aussi-tôt on contre-manda les troupes qui retournèrent dans leurs can-

tonnemens ; on enleva les fournimens ; & l'on renvoya les vaisseaux de transport à vuide.

Le Général Burgoyne obtint cependant ensuite la permission de repasser en Angleterre pour remplir son titre de Représentant au Parlement dans la session d'hiver ; mais sous la condition qu'il repasseroit en Amérique au premier ordre du Congrès qui l'y rappelleroit.

Nous avons rapporté les principaux événemens de cette année avec plus de précision, que ceux des précédentes, parce qu'ils ont été soigneusement détaillés dans tous les ouvrages périodiques du tems, & qu'en général ce sont ceux dont le public a été le mieux informé, & dont il a conçu une idée plus claire ; ainsi il devenoit inutile de s'étendre. Nous allons néanmoins consigner ici comme une suite de la capitulation du Général Burgoyne, l'événement du 6 Février

1778, qui a donné aux Etats-unis d'Amérique un allié illustre aussi généreux que puissant; & nous ne faisons point de difficulté de copier, à ce sujet, le détail qu'en a donné le rédacteur des affaires de l'Angleterre & de l'Amérique, page 272 & suivantes.

« Le 16 Décembre, dit-il, M. Gérard, chargé des pouvoirs du Roi » de France, se rendit chez les Plénipotentiaires (Messieurs Franklin & » Deane), & les informa par ordre » du Roi, qu'après de longues & mûres délibérations dans le Conseil sur » leurs affaires & leurs propositions, » il avoit été décidé que Sa Majesté » Très-Chrétienne avoit résolu de reconnoître l'indépendance des Etats-unis d'Amérique, & de conclure » avec eux un traité d'amitié & de » commerce; que dans ce traité, » l'on ne tireroit point avantage » de leur situation actuelle, pour ob-

» tenir d'eux des conditions qui, ſans » cette circonſtance, pourroient ne » point leur convenir ; Sa Majeſté » deſirant que le traité une fois con- » clu, fût durable, & que l'amitié » reſpective des deux nations ſubſiſ- » tât éternellement ; ce qu'on ne pou- » voit eſpérer qu'autant que le même » avantage qu'elles auroient trouvé » l'une & l'autre à former cette al- » liance, les engageroit encore à la » continuer ; que l'intention de Sa » Majeſté étoit donc que les condi- » tions du traité fuſſent telles que les » Etats-unis pourroient les ſouhaiter, » ſi, depuis long-tems établis, ils » jouiſſoient de toute la plénitude de » leur force & de leur puiſſance, & » qu'elles fuſſent de nature à les ſatis- » faire également quand ce tems ſera » venu.

» Que le Roi Très-Chrétien étoit » bien déterminé, non-ſeulement à » reconnoître, mais encore à ſoute-

» nir l'indépendance des Etats-unis
» par tous les moyens qui feroient
» en fon pouvoir ; qu'en agiffant
» ainfi, il ne fe diffimuloit point que
» fon Royaume feroit peut-être bien-
» tôt engagé dans une guerre, & dans
» toutes les dépenfes, rifques & per-
» tes qui l'accompagnent ordinaire-
» ment ; que cependant Sa Majefté
» n'attendoit de la part des Etats-unis
» aucun dédommagement pour cet
» objet ; qu'elle ne prétendoit pas non
» plus faire entendre que ce fût uni-
» quement leur intérêt qu'elle avoit
» en vue, puifqu'indépendamment
» des avantages réels qu'elle procu-
» reroit à eux & à leur caufe, il
» étoit notoirement de l'intérêt de la
» France que le pouvoir de l'Angle-
» terre fût diminué par la féparation
» de l'Amérique d'avec cette puif-
» fance ; que de plus, Sa Majefté Très-
» Chrétienne, fi elle s'engageoit dans
» une guerre avec l'Angleterre à ce

» ſujet, n'entendoit pas même exiger
» que les Etats-unis ne fiſſent point
» une paix ſéparée par eux-mêmes,
» dans le cas où on leur feroit des
» propoſitions utiles & avantageuſes;
» que la ſeule condition requiſe par
» Sa Majeſté Très-Chrétienne, & ſur
» laquelle elle comptoit, étoit que,
» *dans aucun traité de paix avec l'An-*
» *gleterre, les Etats-unis ne renonce-*
» *roient à leur indépendance pour retour-*
» *ner ſous l'obéiſſance de ce Gouverne-*
» *ment.*

C'eſt d'après ces principes fondés ſur une politique éclairée, & en vertu des pleins pouvoirs du Roi de France donnés à M. Gerard, datés du 30 Janvier 1778, que ce Miniſtre & les Plénipotentiaires ci-deſſus nommés, ſignèrent à Paris le 6 Février, un traité d'alliance & de commerce entre la Couronne de France & les Etats-unis d'Amérique. En voici les articles les plus remarquables.

ARTICLE PREMIER

» Si la guerre se déclaroit entre la
» France & la Grande Bretagne pen-
» dant la présente guerre entre les
» Etats-unis & l'Angleterre, Sa Ma-
» jesté Très-Chrétienne & les Etats-
» unis feront cause commune, & s'ai-
» deront mutuellement de leurs bons
» offices, de leurs conseils & de leurs
» forces, selon la nécessité des cir-
» constances, ainsi qu'il convient en-
» tre de bons & fideles alliés.

ARTICLE II.

» L'objet essentiel & direct de la
» présente alliance défensive, est de
» maintenir efficacement la liberté,
» la souveraineté & l'indépendance
» absolue & illimitée desdits Etats-
» unis, tant en matière de Gouver-
» nement, que pour l'objet du com-
» merce.

ARTICLE III.

» Le Roi Très-Chrétien renonce

» pour toujours à la possession de
» l'Isle-Royale, ainsi qu'à celle de
» toutes parties quelconques du continent de l'Amérique septentrionale, lesquelles, avant le traité de
» Paris de 1763, ou en vertu de ce
» traité, auroient été reconnues pour
» appartenir à la Couronne de la
» Grande-Bretagne, ou aux Etats-unis, ci-devant appellés Colonies
» Britanniques, ou qui sont aujourd'hui, ou étoient précédemment
» sous la domination du Roi de la
» Grande-Bretagne ».

Nous finissons ici cet abrégé, laissant le Général Howe très-embarrassé dans Philadelphie, Clinton très-inquiet dans New-York, & Burgoyne très-triste dans Boston, & même à Londres, où l'on a prétendu qu'il ne pouvoit pas être écouté en Parlement sur la justification de sa conduite, attendu qu'il étoit encore prisonnier du Congrès sur sa parole,

Nous posons la plume au moment où la France s'est enfin décidée à donner une nouvelle face au systême du monde entier ; bien assurés que désormais les événemens seront suivis par tout le monde, & rapportés dans un certain ordre par un historien digne d'eux ; nous réservant néanmoins à continuer cet abrégé au bout des quatre années qui vont s'écouler, si la chose paroissoit d'une grande nécessité ; mais nous flattons d'avance notre paresse de l'idée du contraire.

Il eût peut-être été convenable de terminer ce tableau de la Révolution par le portrait de celui qui l'a si heureusement conduite par ses conseils courageux & ses habiles négociations. Sans doute on sera surpris de n'avoir pas trouvé ici un seul des tributs d'éloges dûs au respectacle Résident du Congrès à Paris : crainte que nos Lecteurs n'attribuassent notre discret silence à quelque motif qui feroit tort

à notre esprit ou à notre cœur, nous leur avouons qu'il n'en faut chercher la cause que dans l'aversion insurmontable que nous avons eue de tout tems pour louer les gens à bout-portant. Nous eussions avec plaisir donné un libre cours aux sentimens dont nous sommes pénétrés avec tous ceux qui le connoissent, pour ce personnage célébre qui montre le grand homme-d'état uni au savant distingué, & qui rend actuellement aux sciences tout le lustre qu'il en reçut autrefois, si nous ne nous trouvions en ce moment même ensemble à Paris, & dans le cas de nous rencontrer. Eh ! comment oser regarder un homme en face, après qu'on a fait rougir sa modestie, quoiqu'on n'ait dit que la vérité ! Qu'on daigne donc nous excuser, si nous n'avons pas répété les accens de la voix publique.

FIN.

TRAITÉ
D'AMITIÉ ET DE COMMERCE

Conclu entre le ROI *&* *les* ETATS-UNIS *de l'Amérique Septentrionale,*

LE 6 FÉVRIER 1778.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront : SALUT. Comme notre cher & bien amé le Sr CONRAD-ALEXANDRE GERARD, Syndic royal de la ville de Strasbourg & Secrétaire de notre Conseil d'Etat, auroit, en vertu des pleins-pouvoirs que nous lui avions donnés à cet effet, conclu, arrêté & signé le 6 Février de la présente année 1778, avec les sieurs BENJAMIN FRANKLIN, SILAS DEAN & ARTHUR LÉE, Députés du Congrès général des Etats-unis de l'Amérique septentrionale, également munis de pleins-pouvoirs, en bonne forme, un Traité d'Amitié & de Commerce, dont la teneur s'ensuit:

LE ROI TRÈS-CHRÉTIEN & les TREIZE ETATS-UNIS de l'Amérique septentrionale; Savoir, New-Hampshire, la baie de Massachusset, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, les Comtés de New-Castle, de Kent & de Sussex sur la Delaware, Maryland, Virginie, Caroline septentrionale, Caroline méridionale & Georgie, voulant établir d'une maniere équitable & permanente, les regles qui devront être suivies relativement à la correspondance & au commerce que les deux Parties desirent d'établir entre leurs pays, Etats & sujets respectifs; Sa Majesté Très Chrétienne & lesdits

Etats-unis ont jugé ne pouvoir mieux atteindre à ce but, qu'en prenant pour base de leur arrangement l'égalité & la réciprocité la plus parfaite, & en observant d'éviter toutes les préférences onéreuses, source de discussions, d'embarras & de mécontentemens; de laisser à chaque Partie la liberté de faire relativement au commerce & à la navigation, les réglemens intérieurs qui seront à sa convenance; de ne fonder les avantages du commerce, que sur son utilité réciproque & sur les loix d'une juste concurrence; & de conserver ainsi de part & d'autre la liberté de faire participer, chacun selon son gré, les autres Nations aux mêmes avantages. C'est dans cet esprit, & pour remplir ces vues, que Sadite Majesté ayant nommé & constitué pour son Plénipotentiaire le sieur Conrad-Alexandre Gerard, Syndic royal de la ville de Strasbourg, Secrétaire du Conseil d'Etat de Sa Majesté: Et les Etats-unis ayant, de leur côté, muni de leurs pleins-pouvoirs les sieurs Benjamin Ftanklin, Député au Congrès général de la part de l'Etat de Pensylvanie, & Président de la Convention dudit Etat; Silas Deane, cidevant Député de l'Etat de Connecticut; & Arthur Lée, *Conseiller ès loix*: Lesdits Plénipotentiaires respectifs, après l'échange de leurs pleins-pouvoirs, & après mûre délibération, ont conclu & arrêté les articles suivans:

Article premier. Il y aura une paix ferme, inviolable & universelle, & une amitié vraie & sincere entre le Roi Très-Chrétien, ses héritiers & successeurs, & entre les Etats-unis de l'Amérique, ainsi qu'entre les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne & ceux desdits Etats; comme aussi entre les peuples, isles, villes & places situés sous la Jurisdiction du Roi Très-Chrétien & desdits Etats-unis, & entre leurs peuples & habitans de toutes les classes, sans aucune excep-

tion de personnes & de lieux. Les conditions mentionnées au présent Traité, seront perpétuelles & permanentes entre le Roi Très-Chrétien, ses héritiers & successeurs, & lesdits Etats-unis.

II. Le Roi Très-Chrétien & les Etats-unis s'engagent mutuellement à n'accorder aucune faveur particuliere à d'autres Nations, en fait de commerce & de navigation, qui ne devienne aussitôt commune à l'autre Partie; & celle-ci jouira de cette faveur gratuitement, si la concession est gratuite, ou en accordant la même compensation, si la concession est conditionnelle.

III. Les sujets du Roi Très-Chrétien ne paieront dans les ports, havres, rades, contrées, isles, cités & lieux des Etats-unis ou d'aucun d'entre eux, d'autres ni plus grands droits & impôts, de quelque nature qu'ils puissent être, & quelque nom qu'ils puissent avoir, que ceux que les Nations les plus favorisées sont ou seront tenues de payer; & ils jouiront de tous les droits, libertés, privileges, immunités & exemptions, en fait de négoce, navigation & commerce, soit en passant d'un port desdits Etats à un autre, soit en y allant ou en revenant de quelque partie ou pour quelque partie du Monde que ce soit, dont les Nations susdites jouissent ou jouiront.

IV. Les sujets, peuples & habitans desdits Etats-unis & de chacun d'iceux, ne paieront dans les ports, havres, rades, isles, villes & places de la domination de Sa Majesté Très-Chrétienne en Europe, d'autres ni plus grands droits ou impôts, de quelque nature qu'ils puissent être, & quelque nom qu'ils puissent avoir, que les Nations les plus favorisées sont ou seront tenues de payer, & ils jouiront de tous les droits, libertés, privileges, immunités & exemptions, en fait de négoce, navigation & commerce, soit en passant d'un port à un autre desdits Etats du Roi Très-

Chrétien en Europe, ſoit en y allant ou en revenant de quelque partie ou pour quelque partie du Monde que ce ſoit, dont les Nations ſuſdites jouiſſent ou jouiront.

V. Dans l'exemption ci-deſſus eſt nommément compriſe l'impoſition de cent ſous par tonneau, établie en France ſur les navires Etrangers, ſi ce n'eſt lorſque les navires des Etats-unis chargeront des marchandiſes de France dans un port de France pour un autre port de la même domination; auquel cas leſdits navires des Etats-unis acquitteront le droit dont il s'agit, auſſi long-tems que les autres Nations les plus favoriſées ſeront obligées de l'acquitter : Bien entendu qu'il ſera libre auxdits Etats-unis ou à aucun d'iceux, d'établir, quand ils le jugeront à propos, un droit équivalent à celui dont il eſt queſtion, pour le même cas pour lequel il eſt établi dans les ports de Sa Majeſté Très-Chrétienne.

VI. Le Roi Très-Chrétien fera uſage de tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir pour protéger & défendre tous les vaiſſeaux & effets appartenans aux ſujets, peuples & habitans deſdits Etats-unis & de chacun d'iceux, qui ſeront dans ſes ports, havres ou rades ou dans les mers près de ſes pays, contrées, iſles, villes & places, & fera tous ſes efforts pour recouvrer & faire reſtituer aux propriétaires légitimes, leurs agens ou mandataires, tous les vaiſſeaux & effets qui leur ſeront pris dans l'étendue de ſa juriſdiction : Et les vaiſſeaux de guerre de Sa Majeſté Très-Chrétienne ou les convois quelconques, faiſant voile ſous ſon autorité, prendront, en toute occaſion, ſous leur protection les vaiſſeaux appartenans aux ſujets, peuples & habitans deſdits Etats-unis ou d'aucun d'iceux, leſquels tiendront le même cours & feront la même route, & ils défendront leſdits vaiſſeaux auſſi long-tems qu'ils tiendront le même cours & ſuivront la même route, contre toute at-

taque, force ou violence, de la même maniere qu'ils sont tenus de défendre & de protéger les vaisseaux appartenans aux Sujets de Sa Majesté T. C.

VII. Pareillement lesdits Etats-unis & leurs vaisseaux de guerre faisant voile sous leur autorité, protégeront & défendront, conformément au contenu de l'article précédent, tous les vaisseaux & effets appartenans aux sujets du Roi Très-Chrétien, & feront tous leurs efforts pour recouvrer & faire restituer lesdits vaisseaux & effets qui auront été pris dans l'étendue de la jurisdiction desdits Etats-unis & de chacun d'iceux.

VIII. Le Roi Très-Chrétien emploiera ses bons offices & son entremise auprés des Roi ou Empereur de Maroc ou Fez, des Régences d'Alger, Tunis & Tripoli, ou auprès d'aucun d'entr'elles, ainsi qu'auprès de tout autre Prince, Etat ou Puissance des côtes de Barbarie en Afrique, & des sujets desdits Roi, Empereur, Etats & Puissance, & de chacun d'iceux, à l'effet de pourvoir aussi pleinement & aussi efficacement qu'il sera possible, à l'avantage, commodité & sûreté desdits Etats-unis & de chacun d'iceux, ainsi que de leurs sujets, peuples & habitans, leurs vaisseaux & effets, contre toute violence, insulte, attaque ou déprédation de la part desdits Princes & Etats Barbaresques ou de leurs sujets.

IX. Les Sujets, Habitans, Marchands, Commandans des navires, Maîtres & Gens de mer des Etats, provinces & domaines des deux Parties, s'abstiendront & éviteront réciproquement de pêcher dans toutes les places possédées ou qui seront possédées par l'autre Partie. Les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne ne pêcheront pas dans les havres, baies, criques, rades, côtes & places que lesdits Etats-unis possedent ou posséderont à l'avenir; & de la même maniere les sujets, peuples & habitans desdits Etats-unis ne pê-

cheront pas dans les havres, baies, criques, rades côtes & places que Sa Majesté Très-Chrétienne possede actuellement ou possédera à l'avenir : Et si quelque navire ou bâtiment étoit surpris pêchant, en violation du présent Traité, ledit navire ou bâtiment & sa cargaison, seront confisqués, après que la preuve en aura été faite dûment; bien entendu que l'exclusion stipulée dans le présent article, n'aura lieu qu'autant & si long-tems que le Roi & les Etats-unis n'auront point accordé à cet égard d'exception à quelque Nation que ce puisse être.

X. Les Etats-unis, leurs citoyens & habitans, ne troubleront jamais les sujets du Roi Très-Chrétien dans la jouissance & exercice du droit de pêche sur les bancs de Terre-neuve, non plus que dans la jouissance indéfinie & exclusive qui leur appartient sur la partie des côtes de cette isle, désignée dans le Traité d'Utrecht, ni dans les droits relatifs à toutes & chacune des isles qui appartiennent à Sa Majesté Très-Chrétienne; le tout conformément au véritable sens des Traités d'Utrecht & de Paris.

XI. Les sujets & habitans desdits Etats-unis, ou de l'un d'eux, ne seront point réputés Aubains en France, & conséquemment seront exempts du droit d'Aubaine ou autre droit semblable, quelque nom qu'il puisse avoir : Pourront disposer par testament, donation ou autrement, de leurs biens, meubles & immeubles en faveur de telles personnes que bon leur semblera; & leurs héritiers sujets desdits Etats-unis, résidans soit en France ou ailleurs, pourront leur succéder *ab intestat*, sans qu'ils aient besoin d'obtenir des Lettres de naturalité, & sans que l'effet de cette concession leur puisse être contesté ou empêché, sous prétexte de quelques droits ou prérogatives des provinces, villes ou personnes privées : Et seront lesdits héritiers, soit

à titre particulier, ſoit *ab inteſtat*, exempts de tout droit de Détraction ou autre droit de ce genre, ſauf néanmoins les droits locaux, tant & ſi long-tems qu'il n'en ſera point établi de pareils par leſdits Etats-unis ou aucun d'iceux. Les ſujets du Roi Très-Chrétien jouiront, de leur côté, dans tous les domaines deſdits Etats, d'une entière & parfaite réciprocité, relativement aux ſtipulations renfermées dans le préſent article.

Mais il eſt convenu en même tems que ſon contenu ne portera aucune atteinte aux Loix promulguées en France contre les émigrations, ou qui pourront être promulguées dans la ſuite, leſquelles demeureront dans toute leur force & vigueur : Les Etats-unis, de leur côté, ou aucun d'entr'eux, ſeront libres de ſtatuer ſur cette matière telle Loi qu'ils jugeront à propos.

XII. Les navires marchands des deux Parties, qui ſeront deſtinés pour des ports appartenans à une Puiſſance ennemie de l'autre Allié, & dont le voyage ou la nature des marchandiſes dont ils ſeront chargés donneroient de juſtes ſoupçons, ſeront tenus d'exhiber, ſoit en haute mer, ſoit dans les ports & havres, non-ſeulement leurs paſſeports, mais encore les certificats qui conſtateront expreſſément que leur chargement n'eſt pas de la qualité de ceux qui ſont prohibés comme contrebande.

XIII. Si l'exhibition deſdits certificats conduit à découvrir que le navire porte des marchandiſes prohibées & réputées contrebande, conſignées pour un port ennemi, il ne ſera pas permis de briſer les écoutilles deſdits navires, ni d'ouvrir aucune caiſſe, coffre, malle, ballots, tonneaux & autres caiſſes qui s'y trouveront, ou d'en déplacer & détourner la moindre partie des marchandiſes, ſoit que le navire appartienne aux ſujets du Roi Très-Chrétien ou aux habitans des Etats-

unis, jusqu'à ce que la cargaison ait été mise à terre, en présence des Officiers des Cours d'Amirauté, & que l'inventaire en ait été fait; mais on ne permettra pas de vendre, échanger ou aliéner les navires ou leur cargaison en manière quelconque, avant que le procès ait été fait & parfait légalement, pour déclarer la contrebande, & que les Cours d'Amirauté auront prononcé leur confiscation par Jugement, sans préjudice néanmoins des navires, ainsi que des marchandises qui, en vertu du Traité, doivent être censées libres. Il ne sera pas permis de retenir ces marchandises, sous prétexte qu'elles ont été entachées par les marchandises de contrebande, & bien moins encore de les confisquer comme des prises légales : Dans le cas où une partie seulement, & non la totalité du chargement, consisteroit en marchandises de contrebande, & que le Commandant du vaisseau consente à les délivrer au Corsaire qui les aura découvertes, alors le Capitaine qui aura fait la prise, après avoir reçu ces marchandises, doit incontinent relâcher le navire, & ne doit l'empêcher en aucune maniere de continuer son voyage; mais dans le cas où les marchandises de contrebande ne pourroient pas être toutes chargées sur le vaisseau capteur, alors le Capitaine dudit vaisseau sera le maître, malgré l'offre de remettre la contrebande, de conduire le Patron dans le plus prochain port, conformément à ce qui est prescrit plus haut.

XIV. On est convenu au contraire que tout ce qui se trouvera chargé par les sujets respectifs, sur des navires appartenans aux ennemis de l'autre Partie, ou à leurs sujets, sera confisqué sans distinction des marchandises prohibées ou non prohibées, ainsi & de même que si elles appartenoient à l'ennemi, à l'exception toutefois des effets

& marchandiſes qui auront été mis à bord deſdits navires avant la déclaration de guerre, ou même après ladite déclaration, ſi au moment du chargement on a pu l'ignorer, de maniere que les marchandiſes des ſujets des deux Parties, ſoit qu'elles ſe trouvent du nombre de celles de contrebande ou autrement, leſquelles, comme il vient d'être dit, auront été miſes à bord d'un vaiſſeau appartenant à l'ennemi avant la guerre, ou même après ladite déclaration lorſqu'on l'ignoroit, ne ſeront en aucune maniere ſujettes à confiſcation, mais ſeront fidelement & de bonne foi rendues ſans délai à leurs propriétaires qui les réclameront; bien entendu néanmoins qu'il ne ſoit pas permis de porter dans les ports ennemis les marchandiſes qui ſeront de contrebande. Les deux Parties contractantes conviennent que le terme de deux mois paſſé depuis la déclaration de guerre, leurs ſujets reſpectifs, de quelque partie du Monde qu'ils viennent, ne pourront plus alléguer l'ignorance dont il eſt queſtion dans le préſent article.

XV. Et afin de pourvoir plus efficacement à la ſûreté des ſujets des deux Parties contractantes, pour qu'il ne leur ſoit fait aucun préjudice par les vaiſſeaux de guerre de l'autre Partie, ou par des Armateurs particuliers, il ſera fait défenſes à tous Capitaines des vaiſſeaux de Sa Majeſté Très-Chrétienne & deſdits États-unis, & à tous leurs ſujets, de faire aucun dommage ou inſulte à ceux de l'autre Partie; & au cas où ils y contreviendroient, ils en ſeront punis, & de plus ils ſeront tenus & obligés en leurs perſonnes & en leurs biens, de réparer tous les dommages & intérêts.

XVI. Tous vaiſſeaux & marchandiſes de quelque nature que ce puiſſe être, lorſqu'ils auront été enlevés des mains de quelques Pirates en pleine mer, ſeront amenés dans quelque port de l'un des deux Etats, & ſeront remis à la garde des Offi-

ciers dudit port, afin d'être rendus en entier à leur véritable propriétaire, auſſitôt qu'il aura dûment & ſuffiſamment fait conſter de ſa propriété.

XVII. Les vaiſſeaux de guerre de Sa Majeſté Très-Chrétienne & ceux des Etats-unis, de même que ceux que leurs ſujets auront armés en guerre, pourront en toute liberté, conduire où bon leur ſemblera, les priſes qu'ils auront faites ſur leurs ennemis, ſans être obligés à aucuns droits, ſoit des ſieurs Amiraux ou de l'Amirauté, ou d'aucuns autres, ſans qu'auſſi leſdits vaiſſeaux ou leſdites priſes, entrant dans les havres ou ports de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ou deſdits Etats-unis, puiſſent être arrêtés ou ſaiſis, ni que les Officiers des lieux puiſſent prendre connoiſſance de la validité deſdites priſes, leſquelles pourront ſortir & être conduites franchement & en toute liberté, aux lieux portés par les commiſſions dont les Capitaines deſdits vaiſſeaux ſeront obligés de faire apparoir. Et au contraire ne ſera donné aſyle ni retraite dans leurs ports ou havres, à ceux qui auront fait des priſes ſur les ſujets de Sa Majeſté ou deſdits Etats-unis; & s'ils ſont forcés d'y entrer par tempête ou péril de la mer, on les fera ſortir le plutôt qu'il ſera poſſible.

XVIII. Dans le cas où un vaiſſeau appartenant à l'un des deux Etats, ou à leurs ſujets, aura échoué, fait naufrage ou ſouffert quelqu'autre dommage ſur les côtes ou ſous la domination de l'une des deux Parties, il ſera donné toute aide & aſſiſtance amiable aux perſonnes naufragées ou qui ſe trouvent en danger, & il leur ſera accordé des ſauf-conduits pour aſſurer leur paſſage & leur retour dans leur patrie.

XIX. Lorsque les ſujets & habitans de l'une des deux Parties avec leurs vaiſſeaux, ſoit publics & de guerre, ſoit particuliers & marchands, ſeront forcés par une tempête, par la pourſuite des

pirates & des ennemis, ou par quelqu'autre nécessité urgente, de chercher refuge & un abri, de se retirer & entrer dans quelqu'une des rivieres, baies, rades ou ports de l'une des deux Parties, ils seront reçus & traités avec humanité & honnêteté, & jouiront de toute amitié, protection & assistance, & il leur sera permis de se pourvoir de rafraîchissemens, de vivres, & de toutes choses nécessaires pour leur subsistance, pour la réparation de leurs vaisseaux, & pour continuer leur voyage, le tout moyennant un prix raisonnable; & ils ne seront retenus en aucune maniere, ni empêchés de sortir desdits ports ou rades, mais pourront se retirer & partir quand & comme il leur plaira, sans aucun obstacle ni empêchement.

XX. Afin de promouvoir d'autant mieux le commerce des deux côtés, il est convenu que dans le cas où la guerre surviendroit entre les deux Nations susdites, il sera accordé six mois après la déclaration de guerre, aux marchands dans les villes & cités qu'ils habitent, pour rassembler & transporter leurs marchandises; & s'il en est enlevé quelque chose, ou s'il leur a été fait quelqu'injure durant le terme prescrit ci-dessus, par l'une des deux Parties, leurs peuples ou sujets, il leur sera donné à cet égard pleine & entiere satisfaction.

XXI. Aucun sujet du Roi Très-Chrétien ne prendra de commission ou de lettres de marque pour armer quelque vaisseau ou vaisseaux, à l'effet d'agir comme Corsaire contre lesdits Etats-unis ou quelque-uns d'entr'eux, ou contre les sujets, peuples ou habitans d'iceux, ou contre leur propriété, ou celle des habitans d'aucun d'entr'eux, de quelque Prince que ce soit avec lequel lesdits Etats-unis seront en guerre. De même aucun citoyen, sujet ou habitant des susdits Etats-unis, & de quelqu'un d'entr'eux, ne demandera ni n'acceptera aucune commission ou lettres de

marque pour armer quelque vaiſſeau ou vaiſſeaux, pour courre-ſus aux ſujets de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ou quelqu'un d'entr'eux, ou leur propriété, de quelque Prince ou Etats que ce ſoit avec qui Sadite Majeſté ſe trouvera en guerre ; & ſi quelqu'un de l'une ou de l'autre Nation prenoit de pareilles commiſſions ou lettres de marque, il ſera puni comme un Pirate.

XXII. Il ne ſera permis à aucun Corſaire étranger, non appartenant à quelque ſujet de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ou à un citoyen deſdits Etats-unis, lequel aura une commiſſion de la part d'un Prince ou d'une Puiſſance en guerre avec l'une des deux Nations, d'armer leurs vaiſſeaux dans les ports de l'une des deux Parties, ni d'y vendre les priſes qu'il aura faites, ni décharger en autre maniere quelconque les vaiſſeaux, marchandiſes ou aucune partie de leur cargaiſon ; il ne ſera même pas permis d'acheter d'autres vivres que ceux qui lui ſeront néceſſaires pour ſe rendre dans le port le plus voiſin du Prince ou de l'Etat dont il tient ſa commiſſion.

XXIII. Il ſera permis à tous & un chacun des ſujets du Roi Très-Chrétien, & aux citoyens, peuples & habitans deſdits Etats-unis, de naviguer avec leurs bâtimens avec toute liberté & ſûreté, ſans qu'il puiſſe être fait d'exception à cet égard, à raiſon des propriétaires des marchandiſes chargées ſur leſdits bâtimens, venant de quelque port que ce ſoit, & deſtinés pour quelque place d'une Puiſſance actuellement ennemie, ou qui pourra l'être dans la ſuite de Sa Majeſté Très-Chrétienne ou des Etats-unis. Il ſera permis également aux ſujets & habitans ſuſmentionnés, de naviguer avec leurs vaiſſeaux & marchandiſes, & de fréquenter avec la même liberté & ſûreté, les places, ports & havres des Puiſſances ennemies des deux Parties contractantes, ou d'une

d'entr'elles, ſans oppoſition ni trouble, & de faire le commerce, non ſeulement directement, des ports de l'ennemi ſuſdit à un port neutre, mais auſſi d'un port ennemi à un autre port ennemi, ſoit qu'il ſe trouve ſous ſa juriſdiction, ou ſous celle de pluſieurs; & il eſt ſtipulé par le préſent Traité que les bâtimens libres aſſureront également la liberté des marchandiſes, & qu'on jugera libres toutes les choſes qui ſe trouveront à bord des navires appartenans aux ſujets d'une des Parties contractantes, quand même le chargement, ou partie d'icelui, appartiendroit aux ennemis de l'une des deux; bien entendu néanmoins que la contrebande ſera toujours exceptée. Il eſt également convenu que cette même liberté s'étendroit aux perſonnes qui pourroient ſe trouver à bord du bâtiment libre, quand même elles ſeroient ennemies de l'une des deux Parties contractantes; & elles ne pourront être enlevées deſdits navires, à moins qu'elles ne ſoient militaires, & actuellement au ſervice de l'ennemi.

XXIV. Cette liberté de navigation & de commerce doit s'étendre ſur toutes ſortes de marchandiſes, à l'exception ſeulement de celles qui ſont déſignées ſous le nom de *Contrebande*: Sous ce nom de contrebande ou de marchandiſes prohibées, doivent être compris les armes, canons, bombes avec leurs fuſées & autres choſes y relatives, boulets, poudres à tirer, mèches, piques, épées, lances, dards, hallebardes; mortiers, pétards, grenades, ſalpêtre fuſils, balles, boucliers, caſques, cuiraſſes, cotes-de-mailles & autres armes de cette eſpece, propres à armer les Soldats, porte-mouſquetons, baudriers, chevaux avec leurs équipages, & tous autres inſtrumens de guerre quelconques: Les marchandiſes dénommées ci-après, ne ſeront pas compriſes parmi la contrebande ou choſes prohibées; ſavoir, toutes

sortes de draps & toutes autres étoffes de laine; lin, soie, coton ou d'autres matieres quelconques; toutes sortes de vêtemens avec les étoffes dont on a coutume de les faire, l'or & l'argent monnoyé ou non, l'étain, le fer, laiton, cuivre, airain, charbon, de même que le froment & l'orge, & toute autre sorte de blés & légumes; le tabac & toutes les sortes d'épiceries, la viande salée & fumée, poisson salé, fromage & beurre, bierre, huiles, vins, sucres & toute espece de sel, & en général toutes provisions servant pour la nourriture de l'homme & pour le soutien de la vie; de plus toutes sortes de coton, de chanvre, lin, goudron, poix, cordes, cables, voiles, toiles à voiles, ancres, parties d'ancres, mâts, planches, madriers & bois de toute espece, & toutes autres choses propres à la construction & réparation des vaisseaux, & autres matieres quelconques qui n'ont pas la forme d'un instrument préparé pour la guerre, par terre comme par mer, ne seront pas réputées contrebande, & encore moins celles qui sont déjà préparées pour quelqu'autre usage: Toutes les choses dénommées ci-dessus doivent être comprises parmi les marchandises libres, de même que toutes les autres marchandises & effets qui ne sont pas compris & particuliérement nommés dans l'énumération des marchandises de contrebande, de maniere qu'elles pourront être transportées & conduites de la maniere la plus libre par les sujets des deux Parties contractantes dans des places ennemies, à l'exception néanmoins de celles qui se trouveroient actuellement assiégées, bloquées ou investies.

XXV. Afin d'écarter & de prévenir de part & d'autre toutes dissensions & querelles, il a été convenu, que dans le cas où l'une des deux Parties se trouveroit engagée dans une guerre, les vaisseaux & bâtimens appartenans aux sujets ou

peuple de l'autre allié, devront être pourvus de lettres de mer ou passe-ports, lesquels exprimeront le nom, la propriété & le port du navire, ainsi que le nom & la demeure du Maître ou Commandant dudit vaisseau, afin qu'il apparoisse par-là que le même vaisseau appartient réellement & véritablement aux sujets de l'une des deux Parties contractantes, lequel passeport devra être expédié selon le modele annexé au présent Traité: Ces passeports devront également être renouvellés chaque année, dans le cas où le vaisseau retourne chez lui dans l'espace d'une année. Il a été convenu également que les vaisseaux susmentionnés, dans le cas où ils seroient chargés, devront être pourvus non-seulement de passeports, mais aussi de certificats contenant le détail de la cargaison, le lieu d'où le vaisseau est parti & la déclaration des marchandises de contrebande qui pourroient se trouver à bord; lesquels certificats devront être expédiés dans la forme accoutumée, par les Officiers du lieu d'où le vaisseau aura fait voile; & s'il étoit jugé utile ou prudent d'exprimer dans lesdits passeports la personne à laquelle les marchandises appartiennent, on pourra le faire librement.

XXVI. Dans le cas où les vaisseaux des sujets & habitans de l'une des deux Parties contractantes, approcheroit des côtes de l'autre, sans cependant avoir le dessein d'entrer dans le port ou, après être entré, sans avoir le dessein de décharger la cargaison ou rompre leur charge, on se conduira à leur égard suivant les Réglemens généraux prescrits & à prescrire, relativement à l'objet dont il est question.

XXVII. Lorsqu'un bâtiment, appartenant auxdits sujets, peuple & habitans de l'une des deux Parties, sera rencontré naviguant le long des côtes ou en pleine mer, par un vaisseau de

guerre de l'autre, ou par un Armateur, ledit vaisseau de guerre ou Armateur, afin d'éviter tout désordre, se tiendra hors de la portée du canon, & pourra envoyer sa chaloupe à bord du bâtiment marchand, & y faire entrer deux ou trois hommes, auxquels le Maître ou Commandant du bâtiment montrera son passeport, lequel devra être conforme à la formule annexée au présent Traité, & constatera la propriété du bâtiment, & après que ledit bâtiment aura exhibé un pareil passeport, il lui sera libre de continuer son voyage, & il ne sera pas permis de le molester ni rechercher en aucune maniere, de lui donner la chasse ou de le forcer de quitter la course qu'il s'étoit proposée.

XXVIII. Il est convenu que lorsque les marchandises auront été chargées sur les vaisseaux ou bâtimens de l'une des deux Parties contractantes, elles ne pourront plus être assujetties à aucune visite, toute visite & recherche devant être faites avant le chargement, & les marchandises prohibées devant être arrêtées & saisies sur la plage avant de pouvoir être embarquées, à moins qu'on n'ait des indices manifestes ou des preuves de versemens frauduleux. De même aucun des sujets de Sa Majesté très Chrétienne ou des Etats-unis, ni leurs marchandises, ne pourront être arrêtés ni molestés pour cette cause, par aucune espece d'embargo; & les seuls sujets de l'Etat, auxquels lesdites marchandises auront été prohibées, & qui se seront émancipés à vendre & aliéner de pareilles marchandises, seront dûment punis pour cette contravention.

XXIX. Les deux Parties contractantes se sont accordées mutuellement la faculté de tenir dans leurs ports respectifs des Consuls, Vice-consuls, Agens & Commissaires dont les fonctions seront réglées par une convention particuliere.

XXX. Pour d'autant plus favoriser & faciliter

le commerce que les Etats-unis feront avec la France, le Roi Très-Chrétien leur accordera en Europe un ou pluſieurs ports francs, dans leſquels ils pourront amener & débiter toutes les denrées & marchandiſes provenant des Treize-Etats-unis : Sa Majeſté conſervera d'un autre côté, aux ſujets deſdits Etats, les ports francs qui ont été & ſont ouverts dans les iſles Françoiſes de l'Amérique ; de tous leſquels ports francs leſdits ſujets des Etats-unis jouiront, conformément aux Réglemens qui en déterminent l'uſage.

XXXI. Le préſent Traité ſera ratifié de part & d'autre, & les ratifications ſeront échangées dans l'eſpace de ſix mois ou plus-tôt ſi faire ſe peut : En foi de quoi, les Plénipotentiaires reſpectifs ont ſigné les articles ci-deſſus, tant en langue Françoiſe qu'en langue Angloiſe, déclarant néanmoins que le préſent Traité a été originairement rédigé & arrêté en langue Françoiſe, & ils y ont appoſé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris le ſixieme jour du mois de Février mil ſept cent ſoixante-dix-huit.

C. A. Gerard. (L. S.) B. Franklin. (L. S.) Silas Deane. (L. S.)

Arthur Lée. (L. S.)

FORME des Passeports & Lettres qui doivent être donnés aux Vaiſſeaux & Barques, conformément à l'*article XXV* du Traité ci-deſſus.

A tous ceux qui les Préſentes verront ; ſoit notoire que faculté & permiſſion a été accordée à Maître ou Commandant du navire appellé de la ville de de la capacité de tonneaux ou environ, ſe trouvant préſentement dans le port & havre de & deſtiné pour chargé de Qu'après que ſon navire a été viſité, & avant ſon départ, il prêtera ſerment entre les mains des Officiers de Marine, que ledit navire

appartient à un ou plusieurs Sujets de dont l'acte sera mis à la fin des présentes ; de même qu'il gardera & fera garder par son Equipage les Or'onnances & Régleme's maritimes ; & remettra une liste signée & confirmée par témoins, contenant les noms & surnoms, les lieux de naissance & la demeure des personnes composant l'Equipage de son navire, & de tous ceux qui s'y embarqueront, lesquels il ne recevra pas à bord sans la connoissance & permission des Officiers de Marine: Et dans chaque port ou havre où il entrera avec son navire, il montrera la présente Permission aux Officiers & Juges de Marine, & leur fera un rapport fidele de ce qui s'est passé durant son voyage ; & il portera les couleurs, armes & enseignes du [Roi ou des Etats-unis] durant sondit voyage : En témoin de quoi nous avons signé les Présentes, les avons fait contresigner par & y avons fait apposer le sceau de nos armes. Donné à le de l'an de grace le

NOUS, ayant agréable le susdit Traité d'amitié & de commerce, en tous & chacun les points & articles qui y sont contenus & déclarés, avons iceux, tant pour nous que pour nos héritiers successeurs, royaumes, pays, terres, seigneuries & sujets, acceptés, approuvés, ratifiés & confirmés, & par ces présentes signées de notre main, acceptons, approuvons, ratifions & confirmons, & le tout promettons, en foi & parole de Roi, sous l'obligation & hypotheque de tous & un chacun nos biens présens & à venir, garder & observer inviolablement, sans jamais aller ni venir au contraire, directement ou indirectement, en quelque sorte & maniere que ce soit; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. DONNÉ à Versailles le seizieme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil sept cent soixante dix-huit, & de notre regne le cinquieme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas* : Par le Roi. *Signé*, GRAVIER DE VERGENNES.

Scellé du grand sceau de cire jaune, sur lacs de soie bleue tressés d'or, le sceau enfermé dans une boîte d'argent, sur le dessus de laquelle sont empreintes & gravées les armes de France & de Navarre, sous un pavillon royal, soutenu par deux Anges.



LIVRES NOUVEAUX ou ſous preſſe, qui ſe trouvent chez les mêmes Libraires.

RECUEIL des Loix conſtitutives des Etats-unis de l'Amérique, in-12, br. 2 liv. 8 ſ.

Correſpondance de Fernand Cortez avec l'Empereur Charles-Quint ſur la conquête du Mexique, in-12, broc. 3 liv.

Diſcours ſur le goût appliqué aux Arts, & particuliérement à l'Architecture, in-8. 1 liv. 10 ſ.

L'Ordre François en architecture, compoſé par Ch. Le Brun, Premier Peintre du Roi, en une feuille, 15 ſ.

Parallele général des Edifices les plus conſidérables, depuis les Egyptiens, les Grecs, juſqu'à nos derniers modernes, deſſinés ſur la même échelle par J. A. Meiſſonnier, en deux feuilles, très-grand papier : ces deux feuilles repréſentent 49 Edifices différens, qui, réduits ſur une même échelle, forment un objet de comparaiſon très-curieux, 2 liv. 8 ſ.

Réflexions ſur l'ordre & les manœuvres de l'Infanterie, par M. le Baron de Menil-Durand, brochure, 1778, 1 liv. 10 ſ.

Principes de l'Art militaire, par M. le Roy de Bos-Roger, in 8, nouv. éd. augmentée d'un tiers, fig. *ſous preſſe.*

Le Manuel du Dragon, extrait des principales Ordonnances relatives au Corps des Dragons, & les plus journellement en uſage à l'époque du premier Octobre 1778, avec un détail hiſtorique ſur l'origine des Dragons, par un Officier de Dragons, nouv. édit. corrigée & augmentée, in-8, *ſous preſſe.*

La Pyrotechnie-pratique, ou Traité des Feux d'artifice, in-8, *sous presse.*

Calcul des Rentes viageres sur une & sur plusieurs têtes, contenant la théorie complette de ces sortes de rentes; & des tables par lesquelles tout le monde peut voir ce qu'on doit donner de rente viagere, & combien une rente viagere doit être estimée suivant les différens cas, par M. de Saint-Cyran, Capitaine en premier au Corps Royal du Génie, in-4, *sous presse.*

Théorie des Etres insensibles, ou Cours complet de Métaphysique, par M. l'Abbé Para, nouv. édit. en 3 volumes in-8, d'environ 700 pages chacun, *sous presse.*

*Autres Ouvrages de M. l'Abbé, Para auxquels la Métaphysique ci-dessus sert d'*introduction.

Théorie des Etres sensibles, ou Cours complet de Physique spéculative, expérimentale, systématique & géométrique, mise à la portée de tout le monde, in-8, 4 vol. fig. rel. 24 liv.

Suite. Principes du Calcul, ou Cours complet de Métaphysique, mis à la portée de tout le monde, in-8, rel. 7 liv. 10 s.

Les Principes de la saine Phisophie, conciliés avec ceux de la Religion, ou la Philosophie de la Religion, in-12, 2 vol. rel. 6 liv.

Les Tomes XXIII & XXIV du Voyageur François, par M. l'Abbé Delaporte, in-12, 2 vol. 6 liv.

Le Traité des Testamens, par Furgole, nouvelle édition, considérablement augmentée, & revue sur les Manuscrits même de l'Auteur, in-4, 3 vol. 36 liv.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre. A nos amés & féaux Conseiliers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre amé le Sr D. B * * *, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de sa composition, intitulé: *Abrégé des principaux Evénemens qui se sont passés dans l'Amérique Septentrionale*; s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons, par ces présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent Privilege, pour lui & ses hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à personne; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'Acte qui la contiendra sera enregistré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilege que de la cession; & alors par le fait seul de la cession enregistrée, la durée du présent Privilege sera réduite à celle de la vie de l'Exposant, ou à celle de *dix* années à compter de ce jour, si l'Exposant décede avant l'expiration desdites *dix* années. Le tout conformément aux Article IV & V de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant Réglement sur la durée des privileges en Librairie. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance: comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse ou par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefactions: A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelle; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre

Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilege; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMENIL: qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU; & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMENIL; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses hoirs pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & non obstant clameur de haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris, le onzieme jour du mois de Novembre, l'an de grace mil sept cent soixante dix-huit, & de notre regne le cinquieme. Par le Roi en son Conseil. LE BEGUE.

Regiſtré sur le Regiſtre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 1558, fol. 25, conformément aux diſpoſitions énoncées dans le présent privilege, & à la charge de remettre à ladite Chambre les 8 Exemplaires preſcrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 13 Novembre 1778. A. M. LOTTIN l'ainé, Syndic.

FAUTES à corriger.

PAGE 7, *ligne* 6, de cet Empire, *lisez* : des Empires.

Page 18, *ligne* 5, *effacez* Et.

Page 26, *ligne* 13, conjecture, *lisez* : conjoncture.

Page 72, *ligne* 13, uniquement, *lisez* : tranquillement.

Page 138, *ligne* 2, devoit à se, *lisez* : devoit être prêt à se.

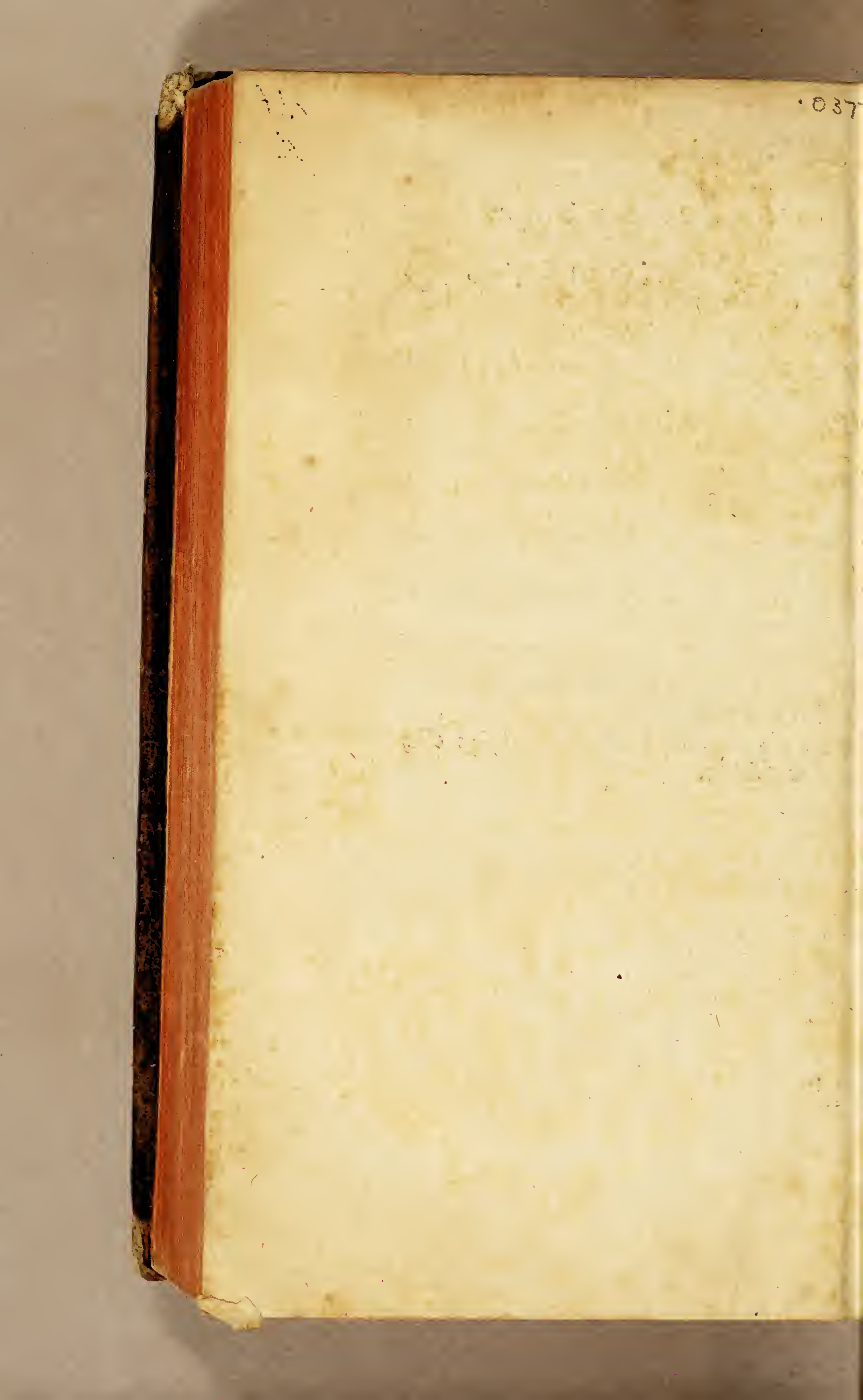
Page 208, *ligne* 3, de prendre, *lisez* : de pendre.

Page 282, *ligne* 22, il s'expose, *lisez* : il l'expose.

Page 291, *ligne* 8, de se, *lisez* : pour se.

Page 410, *ligne*, 8, qu inze mille, *lisez* : quinze cens.

Page 4 3, *ligne* 8, il consistoit, *lisez* : elle consistoit.



E778
D821a





